
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Treizième séance – Lundi 30 septembre 2019, à 17 h 35

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 17 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Manuel Alonso Unica, Stéphane Guex* et *Jean-Philippe Haas*, *M^{me} Uzma Khamis Vannini*, *MM. Laurent Leisi* et *Souheil Sayegh*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 29 août 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 10 septembre, mercredi 11 septembre et lundi 30 septembre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Vous avez reçu par messagerie électronique le courrier du Service des affaires communales (SAFCO) daté du 10 septembre 2019, vous informant de l'entrée en fonction de M^{me} Olivia Le Fort, nouvelle directrice, et de M^{me} Simone Kuster, juriste.

Vous avez également reçu par courriel une copie du courrier de M. Pierre Gauthier daté du 13 septembre 2019 adressé au bureau du Conseil municipal et portant sur la violation d'ordre du conseiller administratif Rémy Pagani.

Le courrier de la chancelière d'Etat du 19 septembre relatif à l'utilisation des armoiries communales lors de scrutins municipaux vous est parvenu par messagerie électronique.

Les arrêtés du Conseil d'Etat du 25 septembre 2019 annulant la proposition PR-1282 concernant des crédits pour l'acquisition d'une parcelle, sise route de Vernier 113, propriété de CIF SA, dont à déduire la somme provenant du Fonds Galland – Logement ouvrier, ainsi que le projet de délibération PRD-229, intitulé «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département de la culture et du sport (DCS) et le département des constructions et de l'aménagement (DCA): un audit des RH fait par une entreprise externe est indispensable», acceptés le 25 juin, vous ont été transmis par courriel.

Je vous informe que le projet de délibération PRD-214¹ du 27 février 2019 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Georges Martinoli, Michel

¹ «Mémorial 176^e année»: Développé, 5684.

Prestation de serment

Pétitions

Nargi, Simon Brandt, Nicolas Ramseier et Stefan Gisselbaek: «Modification du règlement du Conseil municipal», en traitement à la commission du règlement, a été retiré par ses auteurs.

Nous débiterons nos travaux ce soir avec le point 27, le rapport sur les comptes 2018, puis poursuivrons avec les trois urgences restantes: le rapport PRD-153 A/PRD-181 A sur les retraites forcées, la motion M-1431 sur les dealers et la proposition PR-1375 sur des parcelles en lien avec la route de Vernier 113. Ensuite, nous traiterons impérativement le troisième débat du rapport PR-1320 A, au point 32 de notre ordre du jour, et nous continuerons enfin avec les rapports.

Je vous rappelle quels sont les objets liés: les points 37 et 38, soit les rapports P-396 A et PRD-155 A; les points 39 et 40, soit le rapport P-387 A et la motion M-1428; les points 78, 79, 80, soit les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A; les points 89 et 90, soit les rapports D-39 A portant sur les 10^e et 11^e plans financiers d'investissement; les points 97 et 98, soit les rapports M-1119 A et P-328 A; les points 117, 118 et 119, soit les rapports D-32.5 A, D-32.1 A et D-32.6 A, relatifs à la Fondetec; les points 232 et 233, soit les motions M-1419 et M-1422, ainsi que les points 239 et 240, soit les motions M-1426 et M-1427.

4. Prestation de serment de M. Steven Francisco remplaçant M. Taimoor Aliassi, conseiller municipal démissionnaire.

M. Steven Francisco est assermenté.

5. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-406, «Projet d'une maison de quartier aux Genêts/Petit-Saconnex»;
- P-407, «La population veut profiter des deux terrasses de l'hôtel-restaurant du parc des Eaux-Vives, patrimoine de la Ville de Genève!»;
- P-408, «Pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève».

6. Rapport de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner les comptes 2018 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1350 A)¹.

Rapport de M. François Mireval.

La proposition PR-1350 relative aux comptes 2018 a été renvoyée à la commission des finances et aux commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de la séance du 29 avril 2019. La commission avait discuté de cette proposition lors de sa séance du 10 avril 2019. Elle l'a étudiée lors de ses séances des 17 et 30 avril, 7, 21, 22, 28 et 29 mai, 18, 19 et 26 juin 2019, sous les présidences successives de M^{mes} Maria Vittoria Romano et Anne Carron. Les notes de séances ont été prises essentiellement par M^{me} Shadya Ghemati (qui est parvenue à les reconstituer avec précision à partir d'un simple enregistrement), ainsi que par M^{me} Alexandra Rosay, MM. Philippe Berger et Jairo Jimenay, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de leur travail.

Table des matières

Séance du 10 avril 2019	p. 1315
Séance du 17 avril 2019	p. 1316
Présentation des comptes 2018	
Séance du 30 avril 2019	p. 1323
Département des autorités (DA)	
Contrôle financier (CFI)	
Séance du 7 mai 2019	p. 1344
Département des finances et du logement (DFL)	
Séance du 21 mai 2019	p. 1360
Département des constructions et de l'aménagement (DCA)	
Séance du 22 mai 2019	p. 1377
Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)	
Séance du 28 mai 2019	p. 1392
Département de la culture et du sport (DCS)	
Séance du 29 mai 2019	p. 1414
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)	
Séance du 19 juin 2019	p. 1420

¹ «Mémorial 176^e année»: Proposition, 6823.

Séance du 26 juin 2019	p. 1425
Projets de délibérations	p. 1435

Annexes:

– Plaquettes de présentation des comptes 2018	p. 1441
– Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (rapport de M ^{me} Patricia Richard)	p. 1476
– Rapport de la commission des sports (rapport de M ^{me} Florence Kraft-Babel)	p. 1497
– Rapport de la commission des travaux et des constructions (rapport de M ^{me} Marie-Pierre Theubet)	p. 1506
– Rapport de la commission des arts et de la culture (rapport de M. Amar Madani)	p. 1514
– Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (rapport de M ^{me} Annick Ecuver)	p. 1557

Annexes à consulter en ligne:

1. DAut: SCM: coût d'une session du Conseil municipal
2. DAut: travaux d'entretien
3. DAut: LIPAD
4. DCA: tableau du CFI: dépenses sur budget de fonctionnement
5. DCA: filières d'évacuation des matériaux
6. DCS: réponses à la CARTS
7. DCS: réponses à la CF
8. DCS: convention d'exploitation VdG-GTG
9. DCS: avenant VdG-GTG
10. DCS: courrier du CA au CE - manifestations
11. DCS: relance du CA au CE - manifestations
12. DCS: plan d'action Genre & sport
13. DCS: GTG: explications
14. DCS: GTG: récapitulatif machinerie
15. DCS: CEC: comptes 2018 (non révisés)
16. DCS: CEC: bilan 2018 (non révisé)

17. DCS: MAH: achats d'œuvres 2018
18. DCS: absences par service sur 4 ans
19. DCS: FIFOG 2018: bilan et comptes
20. DCS: Animatou 2018: bilan et comptes
21. DCS: directive interne sur les conflits d'intérêts
22. DCSS: réponses à la CF
23. DCSS: détail des comptes 317 du département
24. DCSS: frais détaillés du département
25. DFL: DSIC: comptes détaillés
26. DFL: erratum page 245: frais du CA
27. DFL: complément frais de Mme Salerno
28. DFL: prévision de l'AFC
29. DFL: GIM et contentieux
30. DFL: GIM et locaux commerciaux
31. DFL: Aventure 21: coûts
32. DFL: ge_repare: bilan
33. DFL: plan des points Wi-fi publics en VdG
34. DFL: nombre d'apprentis non-résidents
35. DFL: détenteurs de permis G
36. DFL: GIM et gratuité du PF et du PA
37. DFL: coût de la structure temporaire au parc des Eaux-Vives
38. DFL: fiche détaillée du projet Tibet
39. DFL: fiche détaillée du projet Gaza-Palestine
40. DFL: relevés de cartes de crédit des chef-fe-s de services
41. DFL: dividende versé par Naxoo
42. DFL: delta des actifs
43. DFL: explications détaillées des dépassements budgétaires
44. DFL: ressources humaines 2018: détail des postes vacants
45. DFL: arrêt du Tribunal fédéral sur les intérêts négatifs
46. DFL: déclaration d'intégralité relative aux comptes 2018
47. DFL: évaluation des finances de la VdG par S&P Global ratings
48. DEUS: amendes administratives 2018

Séance du 10 avril 2019

Dans une séance antérieure, le 2 avril 2019, une majorité de la commission des finances avait accepté, par 9 oui (2 EàG, 1 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 4 non (S), une proposition formulée par le Parti libéral-radical de ne plus travailler sur les objets venant du Conseil administratif tant que certains documents (relatifs aux audits internes menés par le Conseil administratif) ne lui seraient pas remis.

Le 10 avril, la question des comptes 2018, dont la date de la présentation venait d'être fixée à la semaine suivante, est mise sur la table par la présidente: la commission des finances devra-t-elle tout de même les traiter?

Discussion

Pour une commissaire d'Ensemble à gauche, les comptes 2018 ne sont pas un objet du Conseil administratif, et la commission des finances peut les traiter. Elle ajoute que la commission des finances doit cependant continuer à réclamer les documents demandés.

Un commissaire du Parti socialiste déclare qu'il est évident qu'il faut travailler sur ces comptes. En lisant cet extrait de la décision votée: «A défaut, la commission des finances ne traitera plus les objets du Conseil administratif», il commente que cela relève de l'école primaire: «Tu me laisses copier sur toi ou je te défais la paix...» S'occuper des comptes 2018 est le travail des élus de la commission des finances.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son parti va entrer en matière sur le traitement des comptes, mais ne les votera pas tant qu'il n'aura pas tous les documents demandés.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souligne que le procès-verbal du 2 avril vient d'être approuvé, ce qui veut dire que les décisions ont été par là même validées une deuxième fois.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que son parti va suivre la position du Parti libéral-radical: pour l'instant, il entre en matière pour étudier les comptes 2018, mais il ne va pas les voter. Il attend la décision du caucus, et espère recevoir auparavant les documents demandés.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien dit que son parti est d'accord d'entrer en matière pour le traitement des comptes 2018. Vu que le vote n'interviendra pas avant quelques semaines, le Parti démocrate-chrétien aura le temps de revoir sa position.

La présidente ne peut que constater le rétropédalage de certains groupes, qui ont voté la non-entrée en matière pour les objets du Conseil administratif, mais qui sont finalement d'accord de traiter les comptes.

Aucun vote n'étant demandé ni nécessaire, la commission des finances travaillera bien sur les comptes 2018.

Séance du 17 avril 2019

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de ses collaboratrices/teurs, M^{me} Nathalie Böhrler, directrice du DFL, MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, et Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction financière (DFIN)

M. Krebs commence en rappelant que pour la première fois, les comptes sont présentés selon les nouvelles normes du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Il commente d'abord les principaux chiffres (pp. 29 à 36).

Concernant les revenus:

- Le boni 2018 atteint 93,6 millions de francs!
- Attribution à la réserve conjoncturelle: 82,2 millions de francs.
- Solde après attribution: 11,4 millions de francs.
- La moitié des revenus (groupe 40) est constituée de l'impôt des personnes physiques (IPP); un quart vient de l'impôt des personnes morales (IPM) et un quart d'autres revenus.
- IPP: 555 millions de francs au budget et 606,5 millions de francs aux comptes, soit un écart positif de 51,5 millions de francs. Dans le détail, il y a un premier effet: les 35 millions de francs de correctifs qui viennent impacter les comptes 2018. C'est un montant plus important que d'habitude, et qui vient des régularisations et des dénonciations spontanées à l'Administration fiscale cantonale (AFC). Ensuite, l'impôt à la source: le montant budgété a augmenté de 19,4 millions de francs.
- IPM: autre bonne surprise: le montant budgété est de 177,2 millions de francs, et le montant comptabilisé est de 208 millions de francs, soit un écart de 30,8 millions de francs. Le gros du correctif s'est fait sur 2017 qui s'est révélé meilleur que prévu. L'effet est de revoir à la hausse 2017 et avec un effet induit sur 2018. Si on regarde ce qui se passe en cumulé sur les impôts, on arrive à un écart par rapport au budget de 82,2 millions de francs. C'est donc ce montant qui est proposé d'être mis à la réserve conjoncturelle.
- Taxe professionnelle communale: nouvel effet à mettre en exergue: en application de MCH2, les taxations effectuées en janvier et février ont été provisionnées et comptabilisées en 2018, ce qui fait qu'il y a un effet de rattrapage. Il y a 21,6 millions de francs d'effets qui proviennent de 2019 et sont laissés sur 2018. Janvier et février vont donc être provisionnés sur l'année d'avant.

- Autres revenus: en tête, il y a la revalorisation des actions de la Banque cantonale de Genève (BCGe) pour 29,3 millions de francs, car le cours des actions a monté en 2018. Il y a 21 millions de francs qui proviennent du transfert de patrimoine, des actions qui sont passées du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF). Il y a aussi les revenus des amendes provisionnés, dans le cadre des discussions avec le Canton. Les loyers du PF sont supérieurs au budget de 6,5 millions de francs. Les éléments en baisse sont les redevances d'utilisation du domaine public et les taxes de chantiers.

Concernant les charges de fonctionnement:

- Charges de personnel (groupe 30): il y a des dépassements. Les salaires des auxiliaires dépassent le budget de 3,8 millions de francs et les cotisations patronales le dépassent de 1,8 million de francs. L'indexation 2018 a été budgétée à 0% au lieu de 0,5%, il y a donc un écart de 5,6 millions de francs qui peut expliquer cet écart de 3,7 millions entre comptes et budget 2018 au chapitre du personnel.
- Attention: les charges salariales des employés affectés au PF ne sont pas enregistrées dans les charges de personnel, mais dans les charges financières (groupe 34).
- Biens, services et autres charges (groupe 31): important dépassement de 43,4 millions de francs. Il provient en totalité des variations de provisions pertes sur débiteurs. Anciennement ce groupe de comptes était comptabilisé avec les amortissements (groupe 33): maintenant MCH2 les classe ici. Cette année il y a plusieurs provisions constituées. De son côté, le reliquat des impôts augmente de 10 millions de francs. L'entretien des routes est en dépassement.
- Charges de transfert (groupe 36): Grand Théâtre: l'écart fait l'objet d'un crédit budgétaire supplémentaire à 3,5 millions de francs. Pour la petite enfance, il y a un dépassement de 2,5 millions de francs. Une partie de ce dépassement s'explique par l'indexation octroyée aux membres du personnel. Les frais de perception des impôts sont au-dessus du montant budgété parce que les impôts perçus eux-mêmes sont au-dessus du montant budgété. La compensation aux communes frontalières est donc aussi un peu au-dessus du budget. Pour ce qui est du fonds apprentissage, il y a un non-dépensé de 700 000 francs.
- Amortissements du PA (groupe 33): il y a également un montant supérieur au budget, car là aussi MCH2 a changé la règle: avant, on amortissait l'année suivant la mise en exploitation. Maintenant, on amortit l'année de la mise en exploitation. Il y a donc un effet de calendrier. Autre effet de MCH2, les crédits d'études ont été passés en revue de manière assez dense. D'anciens crédits d'études ont été amortis.

- Charges financières (groupe 34): elles sont proches du budget. Avec MCH2, il y a des plus-values et des dépréciations.

Concernant les investissements:

- Le montant total atteint 152,6 millions de francs. 2018 est une année marquée par quelques «gros cailloux»: il y a le Grand Théâtre, les Minoteries, la Nouvelle Comédie.

En résumé, par rapport au budget 2018:

- Forte hausse des revenus: 160,1 millions de francs.
- Petite hausse des charges: 72,7 millions de francs.
- Boni de 93,6 millions de francs, dont 82,2 à affecter à la réserve conjoncturelle.
- Investissements supérieurs au budget de 22,6 millions de francs, mais le montant total de 152,6 millions est largement autofinancé, à raison de 119%.

Enfin, concernant l'éventuelle acceptation de la réforme RFFA:

- Le Département des finances cantonal (DF) prévoit une perte de 50 millions de francs en 2020 pour la Ville de Genève.
- Les compensations prévues sont estimées à 20 millions de francs.
- La prévision d'un retour à l'équilibre est pour 2025.
- Les 90 millions de déficits cumulés prévus de 2020 à 2024 seraient amortis essentiellement par la réserve conjoncturelle.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire remercie pour cette présentation des comptes, excellents de manière globale. Il demande si les dénonciations fiscales sont une action unique. Car une fois qu'une dénonciation est faite, elle ne se répète pas. Ensuite, en ce qui concerne les amendes, il aimerait savoir où en est la Ville de Genève et si l'Etat a versé quelque chose. Il est content que tout cela soit attribué à la réserve conjoncturelle, comme il l'avait suggéré contre l'avis du Parti socialiste, car on voit ainsi que les pertes éventuelles de la RFFA seront couvertes, ce qui va permettre de fournir les prestations, ce à quoi tient son parti, contrairement à ce que pense le Parti socialiste. La présidente s'étonne du procès d'intention.

M. Krebs explique les effets récurrents des impôts. Il indique qu'il y a un effet qui va perdurer sur dix ans. Il sera de 2 à 2,5 millions par an, et le correctif

multiplie cette valeur par dix. Concernant les amendes, M^{me} Böhler indique qu'il y a eu une séance de conciliation au Tribunal administratif avec le Canton, au cours de laquelle un accord a été trouvé. Il couvre les trois procédures ouvertes: l'arriéré des amendes et sa rétrocession, le contrôle des amendes sur le territoire municipal, les horodateurs. Ils traitent du passé. Maintenant, ils attendent l'aval de la commission des finances du Grand Conseil. Dès que ce sera fait, l'argent sera transféré et aura une valeur 2019 de 18,2 millions de francs. Comme il y a toujours un temps de retard dans la rétrocession, il y aura 2 millions qui viendront après coup.

Le commissaire demande ce qu'il en est depuis le 1^{er} janvier 2019. M^{me} Böhler répond que la Ville de Genève a signé des conventions avec la Fondation des parkings pour la partie contrôle du stationnement. La gestion des amendes est toujours faite par le Service des contraventions et ce jusqu'au 31 mai, ensuite la Ville reprend la gestion du flux des amendes d'ordre. Après 30 jours, c'est le Service des amendes qui est compétent mais les revenus sont acquis à la Ville dès le premier jour, soit dès le 1^{er} janvier 2019.

Une commissaire se dit souffiée par l'excellent résultat de cette année. Pratiquement 93 millions de francs. Son parti estime qu'il y a eu une excessive prudence de la part du Conseil administratif au moment d'élaborer le budget. Ce boni est une excellente nouvelle. Elle veut connaître la valeur du PF et du PA: M^{me} Salerno indique que tout sera dans la brochure complète, et pourra être détaillé dans une prochaine séance.

La commissaire aimerait aussi comprendre pourquoi la redevance sur l'utilisation du domaine public a baissé ainsi que la taxe des chantiers. M. Krebs répond que des ajustements ont été faits par le magistrat en charge et c'est à lui qu'il faudra poser la question.

Un commissaire estime que, si on résume, les résultats financiers sont tellement bons qu'ils permettent de réaliser une opération de transfert de richesses, du secteur public aux entreprises. C'est les entreprises qui vont être bénéficiaires et il faudra compenser l'argent que les multinationales vont se mettre en poche, dans les domaines de l'horlogerie et de la finance, sur le dos du public. Il demande s'il ne devrait pas y avoir un peu plus de services à la population, avec toute une série de nouvelles prestations utiles. Il demande si ce n'est pas choquant. M^{me} Salerno estime que ce n'est pas une question, mais une prise de position contre la RFFA. Elle ne souhaite pas commenter cette position, et ne souhaite pas faire le débat contradictoire sur la RFFA maintenant, vu que cela prend du temps, et les conseillers municipaux sont pressés. (*Note du rapporteur: la séance se déroule de 12 h à 14 h.*) Le commissaire en conclut que cela ne la choque pas.

Une commissaire a une question de compréhension. Elle demande pourquoi les cotisations patronales ont augmenté. M. Krebs répond qu'elles n'ont pas augmenté.

Il s'agit d'un écart par rapport au montant budgété. M^{me} Salerno commente: l'écart est l'indexation. M. Krebs poursuit: il y a effectivement un écart lié aux cotisations et à l'indexation, et il y a un autre effet lié à la CAP qui est le rappel des cotisations, qui ne dépendent pas forcément du salaire, avec un montant fixe. La commissaire comprend qu'il s'agit essentiellement d'un effet du 2^e pilier et obtient confirmation.

Un commissaire félicite l'administration de la part du Parti socialiste. Il aimerait savoir où se manifeste l'effet MCH2. M^{me} Salerno répond qu'il se manifeste essentiellement sur le partage entre PA et PF. Les différences se verront clairement lorsque les commissaires recevront la brochure complète aux normes MCH2. Elle souligne qu'il y aura plus de détails, avec un saut qualitatif dans l'information.

Le commissaire a une question sur les investissements. Il demande si le montant de 152,6 millions qui est bien au-delà des 130 millions de francs est le fait de l'effet Grand Théâtre ou des Minoteries ou des deux. M^{me} Salerno répond que c'est un peu des deux: quand la jauge est élevée, cela a un impact sur la trésorerie et potentiellement sur les équilibres financiers, y compris sur la dette. Il n'y a que deux investissements qui sont au PF, le reste c'est du PA. Enfin, il y a un très fort niveau d'investissement par rapport à ce qui avait été validé au budget.

Le commissaire demande ce que change concrètement la réserve conjoncturelle. M^{me} Salerno rappelle qu'elle a été créée par le Conseil municipal. Elle estime qu'il y a un problème de champ lexical: la réserve conjoncturelle est utilisée comme sous-rubrique de la fortune. Et lorsque les comptes, dans le cadre de la RFFA, seront déficitaires, il y aura la possibilité concrètement d'utiliser une partie de cette réserve pour remettre les comptes à l'équilibre. Il y a donc la capacité d'absorber la réforme.

Le commissaire demande ce que représente vraiment le chiffre de 203% d'autofinancement au bas de la première colonne page 1 de la petite brochure qui a été distribuée en sus de la présentation (cf. PR-1350, bas de la page 39). M^{me} Salerno répond que c'est l'autofinancement du PA seul. M. Krebs ajoute qu'il y a un transfert de patrimoine qui génère de l'argent sur le PF et le PA et que ce montant de 203% est très virtuel.

Une commissaire remercie pour la présentation et a une question concernant le personnel: elle aimerait comprendre le dépassement de 3,8 millions de francs concernant les salaires des auxiliaires. M^{me} Salerno répond que ce sera dans la brochure, département par département.

La commissaire s'interroge, concernant la RFFA: comment le chemin financier a-t-il été défini par le Conseil administratif et n'est-il pas trop conservateur? M. Krebs dit qu'au niveau des pertes, il faut préciser que le chiffre qui leur a été communiqué par le Canton est de 50 millions de francs la première année.

Le raisonnement qui est fait est un comblement des déficits, avec un point d'arrivée en 2025. M^{me} Salerno estime qu'il ne s'agit pas d'un chemin conservateur. Elle ne comprend pas l'utilisation de ce terme. A priori, l'extrême gauche va trouver que c'est conservateur et la droite, progressiste. M^{me} Salerno se base sur des chiffres: la réforme nette va coûter 50 millions de francs. Et chaque année au budget, il y aura 50 millions de francs d'économies à trouver. Elle continue en extrapolant: la droite va dire que cela va marcher car cette réforme va avoir des effets vertueux, elle va permettre au tissu économique de se maintenir, les PPE et les PM vont créer de l'emploi et continuer de payer des impôts, l'argent va être réinjecté dans le système, et l'extrême gauche va dire le contraire, qu'il y a 50 millions à couper et qu'ils vont être coupés dans les prestations publiques. Ce qu'ils font aux comptes est d'expliquer qu'il y a un déficit qui va devoir être enregistré au budget, mais qu'il va être absorbé par la réserve conjoncturelle, qui a été créée sur proposition de M. Sormanni. Ce montant peut être absorbé sur cinq ans. Ils sont partis du principe que la RFFA va être acceptée le 19 mai 2019. Et on ne peut pas savoir si au terme de cinq ans cette réforme sera absorbée par le tissu économique, il faudra donc être raisonnable à droite et à gauche, car il y a moyen d'absorber les effets. Elle ne pense donc pas qu'ils sont très conservateurs.

La commissaire demande quel va être le poids du départ de Lombard Odier, qui part dans deux ou trois ans, et demande son poids fiscal. M^{me} Salerno répond: 2021 pour la date de départ, et pour le montant cela relève du secret fiscal. Elle ajoute qu'il y a deux aspects dans ce départ: la personne morale et les personnes physiques. Elle précise qu'un accord est négocié avec Lombard Odier. M^{me} Salerno est-elle inquiète de ce départ? Elle répond que ce départ est significatif et qu'il serait préférable pour la Ville de ne pas perdre trop d'entités de ce type au profit d'autres communes. Elle souligne que cela n'avait pas fait plaisir à M. Muller en son temps quand Pictet était parti et le départ de Lombard Odier ne lui fait pas plaisir. Elle estime que c'est absorbable sur le moyen terme.

Un commissaire revient sur le montant des impôts de Lombard Odier car il estime qu'il serait possible de l'avoir. M^{me} Salerno répond qu'elle dispose du chiffre, mais qu'il est confidentiel.

Le commissaire demande s'il sera possible de maîtriser le dépassement des investissements, à 152,6 millions de francs au lieu de 130. L'an dernier, il manquait 9 millions de francs. Il sait que certains mettaient des factures sous la pile pour les passer l'année d'après. Il demande si cette pratique a cessé. Il demande aussi ce qui peut être mis en place, par exemple la centralisation des factures au département des finances. Il pense que ce serait bien d'avoir un état des lieux régulier de ce qui est engagé dans l'année. M. Blanchot répond qu'effectivement le montant des investissements enregistrés s'est élevé à 152,6 millions de francs dans les comptes 2018 et vu la complexité de certains chantiers, une partie des travaux réalisés en 2018 n'avaient pas encore été facturés au moment où ils ont

bouclé les comptes, mais ils en ont eu connaissance avant le bouclage de la brochure de la proposition PR-1350: une annexe a donc été ajoutée dans laquelle il est indiqué le montant des facturations additionnelles qui ont été reçues en 2019 concernant les travaux 2018. Ce montant n'a pas encore été enregistré comme investissements. M. Blanchot ajoute que les services ont jusqu'à fin janvier 2019 pour remonter les factures. En date du 31 mars, ces travaux non comptabilisés ont été estimés à 5,1 millions de francs. Le commissaire commente qu'il s'agit là d'une cavalcade. M. Blanchot répond qu'il n'y a pas de recette.

Le commissaire insiste: qu'en sera-t-il de la centralisation des factures? M^{me} Salerno répond qu'il vaudra mieux aborder ce sujet en commission des finances.

Un commissaire questionne M^{me} Salerno: puisqu'elle est à la tête du département avec l'Agenda 21 qui s'occupe notamment des questions de durabilité, croit-elle vraiment dans la durée que le cycle «vertueux» de la RFFA va amener les comptes à un équilibre, et combien de fois encore ce modèle financier pourrait-il se reproduire au cours du XXI^e siècle, et ce modèle financier est-il durable? M^{me} Salerno répond qu'il n'est pas durable; avec le taux de fiscalité qui sera en vigueur après le 19 mai, Genève sera attractive. Elle rappelle aussi que la pression vient, à la base, de l'OCDE. La Ville de Genève restera ainsi en concurrence fiscale avec les autres cantons, elle reste très attractive. La magistrate ne voit pas qui d'autre va baisser la fiscalité de 50%. Le commissaire commente que c'est un coup qui a réussi grâce à ce magnifique résultat aux comptes. M^{me} Salerno lui rappelle que la RFFA n'est pas une réforme de la Ville de Genève: elle est fédérale. Ce n'est pas son idée personnelle. En tant que magistrate aux Finances, elle défend les intérêts de la Commune et essaye de ne pas perdre des sources de fiscalité. Elle n'a pas décidé de la réforme, ni de la fédérale, ni de la cantonale. Son travail est de sauvegarder les intérêts de la Commune. Il faut aussi tenir compte d'un contexte concurrentiel avec le canton de Vaud. Il y a dix ans partir sur Vaud était inconcevable, maintenant c'est facile avec la mobilité croissante et leur attractivité fiscale est plus importante. Le commissaire estime que ce n'est pas vrai qu'elle n'a pas son mot à dire sur le plan fédéral. Il rappelle sa tentative malheureuse de faire baisser la taxe au tonnage. Il s'inquiète de la perspective de développement de paradis fiscal pour les grandes entreprises, il voit l'apparition d'un Monaco sur Léman se développer, avec un modèle basé uniquement sur les avantages fiscaux. M^{me} Salerno en déduit que le commissaire défend le modèle actuel, avec les holdings imposées à 5%. Rien ne sert de critiquer les multinationales. Avec la RFFA, elles vont payer plus d'impôts, ce sont les autres entreprises qui vont payer moins.

Une commissaire rappelle que l'année passée il y avait des inquiétudes quant au départ de gros contributeurs et demande quelles sont les perspectives en la matière. M^{me} Salerno répond qu'elle a fait le tour de ces gros contribuables et

qu'elle continue de le faire, car il faut rester attentif et défendre Genève comme place privilégiée, même si jusqu'ici Genève a réussi à amortir les départs. Des choses peuvent encore bouger. Elle donne l'exemple du développement de Vernier, avec de multiples multinationales qui s'y sont installées. L'attractivité doit se cultiver en permanence.

Un commissaire demande si, pour le Grand Théâtre et les Minoteries, les importants montants ont été comptabilisés uniquement en 2018, ou s'ils étaient étalés. M^{me} Salerno indique que pour les Minoteries, c'est en 2018 et c'est bientôt fini; M^{me} Böhler ajoute que pour le Grand Théâtre, il s'agit de 2018 aussi.

M^{me} Salerno conclut la séance en rappelant que les grands ensembles conduisent à des décaissements importants.

Séance du 30 avril 2019

Première partie: département des autorités

Audition de M. Sami Kanaan, maire, et de M. Olivier-Georges Burri, secrétaire général ad interim, accompagnés de MM. Alain Schweri, chef de l'Administration centrale (ACE), Didier Grange, archiviste à la Direction du Secrétariat général (DSG), Steve Bernard, chef du Service des relations extérieures (SRE), Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier (CFI), M^{mes} Josefina Trebeljahr, responsable de l'Unité information et communication à la Direction du Secrétariat général (DSG), et Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM)

L'audition se déroule en présence de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, et Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction financière (DFIN)

M. Kanaan a découvert la nouvelle formule de présentation du rapport de gestion à l'appui des comptes peu avant la commission des finances. Il remercie M. Olivier-Georges Burri qui assure en ce moment une double fonction: la sienne chef juridique de la Ville de Genève et l'intérim de la fonction de secrétaire général, en attendant l'arrivée de M. Gionata Piero Buzzini qui commence le 1^{er} juin 2019.

En tant que maire, il a assuré sept mois de mairerie en 2018, des mois riches en événements. Même si l'affaire des notes de frais a été importante, il ne faut pas occulter tout ce qu'une Ville aussi importante que Genève a réalisé, tant au niveau des prestations à la population que sur le plan financier.

Un bilan intermédiaire de la feuille de route de législature, établie par le Conseil administratif en 2015-16 et disponible sur le site de la Ville, va être établi en mai, puis diffusé. Ce document de référence chapeaute l'ensemble des départements. Les cinq magistrats ont une responsabilité collégiale sur l'ensemble de la Ville.

En lien plus spécifiquement avec son année de mairie, il en tirera un bilan quand elle sera terminée, avec des éléments phares, comme le numérique, la situation des médias, et la Genève internationale. Concernant les notes de frais, le Conseil administratif est à bout touchant pour la mise en œuvre de changements et corrections. Les règles doivent être claires et transparentes, et il faut disposer de mécanismes de contrôle adéquats. Toute la compliance (au sens de conformité) doit évoluer. M. Kanaan a repassé en revue l'ensemble des textes qui sont en suspens à la commission des finances et les solutions viables et raisonnables sont proches.

Il conclut que le document des comptes 2018 est public et chaque département a présenté des chiffres exemplatifs.

Questions et remarques des commissaires

Pages 25-26 (Faits marquants)

Un commissaire demande la finalité du changement de nom de la fonction de directeur général en celle de secrétaire général. Il aimerait en comprendre la motivation et les raisons. Il aimerait aussi connaître le profil du nouveau secrétaire général. M. Kanaan indique que le changement de nom est venu lorsque le départ à la retraite de M. Moret est intervenu (à fin mars 2019). Lorsque celui-ci avait été recruté, en 2004, il y avait eu la volonté d'avoir un patron hiérarchique de toute l'administration avec un rôle opérationnel. Aujourd'hui, les conseillers administratifs sont revenus à une appellation qui correspond mieux à la fonction et englobe les diverses facettes du poste, avec le double rôle fondamental d'être au service du Conseil administratif et de fédérer les départements. Le cahier des charges est d'ailleurs à disposition. Quant à M. Buzzini, il est juriste de formation et titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève. Il a ensuite travaillé pour les Nations unies, à Genève et à New York, en tant que juriste, et il est depuis 2013 le secrétaire général du Grand Conseil de la République et canton du Tessin. Il avait déjà un pied-à-terre à Genève, et va être résident en Ville de Genève.

Le commissaire relève que dans l'affaire des notes de frais, une des critiques concernait la communication du Conseil administratif. Il se réunit le mercredi: est-il envisagé de faire un point de presse juste après (comme cela se fait au Conseil d'Etat)? M. Kanaan répond qu'une discussion avait déjà eu lieu à ce sujet en 2015, à son initiative, mais qu'à l'époque le Conseil administratif n'avait pas souhaité aller de l'avant. Il le proposera à nouveau en fin d'année de mairie, vu qu'il y reste favorable. Il souligne qu'il faut distinguer transparence et voyeurisme.

Le commissaire demande ce qu'il en est de la plainte pénale contre la France au sujet des centrales nucléaires. M. Burri répond qu'il ne s'agit pas d'une plainte contre la France mais d'une plainte pénale contre X. Une plainte a été déposée

par la Ville de Genève, et aussi par le Canton qui s'est associé à la démarche, avec quatre citoyen-ne-s français-e-s. Elle a été déposée une première fois il y a une année et demie, et il n'y a pas eu réellement d'investigation. Récemment une autre plainte a été déposée avec constitution de partie civile. L'instruction a été confiée au juge Renaud van Ruymbek, ancien juge anti-corruption. Les augures semblent plutôt favorables, et il faudra qu'il y ait une instruction à Genève.

Le commissaire aborde la refonte des directives. Il y a eu des constatations par la Cour des comptes de la non-connaissance de certaines directives. Vu que de nouvelles directives arrivent, il demande comment cette bonne connaissance va être assurée, notamment pour les cadres. M. Kanaan répond que le suivi des deux audits (Conseil administratif et chefs de services) sera fait de manière coordonnée, car il y a des points communs. Et un gros travail de sensibilisation aux directives sera fait. M. Burri explique qu'il y a deux corpus de directives. D'une part, les directives modernes, qui régissent l'administration, et d'autre part les plus anciennes, qui s'appellent les DGA: ce dernier corpus est en voie d'être assaini. Il restait quelques directives méconnues mais encore applicables; actuellement il en reste deux ou trois qui vont être complètement abrogées au profit des directives générales qui, elles, sont accessibles à tous, notamment sur intranet. Les DGA ne sont que les scories d'un passé administratif.

Une commissaire félicite les auteurs pour la présentation de ce nouveau rapport, agréable à lire et bien fait. Cependant, elle communique trois petites critiques cosmétiques. Par exemple, à la page 25, dans le paragraphe Genève internationale, elle regrette que lorsqu'on cite des villes, leurs pays ne soient pas indiqués: tout le monde ne sait pas forcément où se trouvent Lund ou Erbil; même remarque pour les photos: pour certaines, les sources sont mentionnées et pour d'autres pas. Enfin, quand on a des images de personnalités, elle regrette que leurs noms ne soient pas indiqués. Elle constate ensuite, concernant le Service juridique (LEX), qu'il y a 123 nouveaux dossiers et 20% de moins de charges: elle demande s'ils travaillent plus et coûtent moins. M. Burri sourit en rappelant que le Parti libéral avait eu pour slogan «Faire plus avec moins», probablement l'ont-ils appliqué! Plus sérieusement, il répond que tous les dossiers ne se valent pas. Certaines procédures durent des années, d'autres pas. Mais il y a une augmentation du nombre d'affaires dans tous les domaines, contentieux, général, pénal, notamment en raison de la judiciarisation de la société.

La commissaire demande si la LC 21 123.1 (règlement pour les frais administratifs du Conseil administratif), adoptée en 2018, figure dans les nouveautés. M. Kanaan précise qu'il s'agit bien d'un règlement et pas d'une directive. Dès lors qu'il est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2018, la Cour des comptes doit encore en assurer le suivi. Il faut avoir en effet une année complète de recul. Par ailleurs, le Contrôle financier effectuera un audit qui portera sur le nouveau dispositif de contrôle mis en place. La commissaire demande si le nombre de

nouveaux règlements figure quelque part dans le rapport. M. Kanaan répond par la négative.

Une commissaire aimerait en savoir plus sur la nature des litiges. M. Burri répond en énumérant les divers types de litiges: contentieux général, soit entre administrations, soit entre administration et particulier, communier, entreprise, dossiers DRH, litiges de droit civil, commercial, litiges de propriété intellectuelle, et malheureusement des affaires pénales, des plaintes, simples ou complexes. Il y a une dizaine de plaintes pénales qui sont déposées chaque année. Il y a également les contentieux liés à la LIPAD. La commissaire demande la liste des litiges en cours. M. Kanaan répond qu'un membre du Conseil municipal en a déjà fait la demande. Elle sera communiquée au Conseil municipal.

La commissaire demande à M^{me} Cabussat, concernant les séances plénières à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), si cela a généré une grosse surcharge pour le SCM. M^{me} Cabussat répond que cela a compliqué certaines choses, notamment pour le transport des valises de documents et pour le personnel, mais le Service s'est adapté.

Une commissaire demande aussi la liste des litiges, notamment les litiges RH et ceux concernant la LIPAD (loi sur l'information du public et sur l'accès aux documents). M. Burri indique que la LIPAD ne va pas forcément en contentieux. La plupart du temps il n'y a pas de litiges, la personne reçoit sa réponse. Et s'il y a vraiment un problème, il y a des recommandations qui sont faites. Il n'a pas connaissance de recommandations qui n'ont pas été acceptées, en soulignant que le demandeur a toujours la possibilité de s'adresser à la Chambre administrative, sous réserve de recours au Tribunal fédéral (TF). La commissaire demande alors un relevé des demandes LIPAD. M. Burri répond que le Conseil administratif transmet chaque année au préposé un relevé de ses opérations LIPAD. La commissaire aimerait avoir la liste de ces demandes, connaître le nombre de dossiers de litiges RH et quels départements sont concernés.

Un commissaire demande si le Service juridique fait souvent appel à des avocats externes, pour quel pourcentage d'affaires et pour quel montant. M. Burri rappelle que le Service juridique de la Ville de Genève a été mis en place par le Conseil administratif précisément pour éviter d'avoir recours à des conseils extérieurs, car ils sont relativement coûteux et doivent souvent se mettre à l'aune de la culture de la Ville de Genève, ce qui prend un certain temps, qui est facturé. Tout est donc géré à l'interne. Les seules exceptions sont les besoins d'un avis professionnel dans des domaines très spécialisés ou en cas d'arbitrages. En revanche, les départements peuvent ponctuellement faire appel à des avocats spécialisés dans leur domaine.

Le commissaire aimerait connaître les délais de retour des séances du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, puisque visiblement il y a déjà des retards prévus.

Il demande également si le Grand Conseil est bien disposé à accueillir les municipaux. Certains députés n'y sont pas favorables. M. Kanaan répond qu'il a une réunion bientôt (mi-mai) avec les présidents Eric Bertinat et Jean Romain pour discuter de cette question. Il y a eu des rumeurs selon lesquelles les municipaux ne pourraient pas revenir après les travaux, mais M. Romain a déjà été très clair: il est favorable à ce retour. M. Kanaan partage l'idée qu'il n'était pas opportun de créer une nouvelle *Genferi*. Ensuite, il a été dit que le Conseil municipal, qui avant siégeait gratuitement, pourrait revenir en payant, M. Kanaan a donc fait toute la liste des lieux de la Ville de Genève mis gratuitement à la disposition de l'Etat, par exemple au MAH actuellement pour la commission des finances du Grand Conseil. Une commissaire précise que c'est provisoire. M. Kanaan espère régler cette question avant fin mai et tiendra la commission des finances au courant. Pour la durée des travaux, vu que c'est un bâtiment historique, il ne se prononce pas.

Une commissaire se plaint de ce que le Parti libéral-radical et le MCG se sont fait facturer des repas jamais pris à l'OMM. Ces partis n'en ont commandé que trois (en tout cas pour le Parti libéral-radical), mais beaucoup plus ont été facturés. M^{me} Cabussat répond que seuls les repas du mardi sont facturés, ceux du mercredi leur sont payés. Elle a demandé les décomptes à la comptabilité. M. Kanaan propose que M. Burri traite cette question lors de la séance du Bureau. La commissaire relève que dans les comptes 2018, il y a aussi la facturation des repas. Elle informe que si une solution n'est pas trouvée, cela va finir au Service juridique. Si le Parti libéral-radical n'a pas rapidement une réponse, ils vont s'adresser à leur avocat. M^{me} Cabussat répète que les repas du mercredi sont payés et elle peut envoyer les décomptes. La commissaire souligne qu'ils vont demander tous les détails et aller plus loin si nécessaire.

Un commissaire demande si l'augmentation du nombre de dossiers du LEX concerne une augmentation des litiges avec des membres du personnel. M. Burri répond que toutes les catégories augmentent. Et le contentieux RH augmente de manière linéaire. De 2012 à 2018, il a quadruplé. De plus en plus les gens savent qu'ils ont des droits et souhaitent les faire valoir. Cela accroît le travail de gestion juridique, mais à partir du moment où les gens ont des droits, ils peuvent les faire valoir en justice s'ils l'estiment nécessaire.

Un commissaire aborde le paragraphe *Genève innovante* et constate qu'il y a une réflexion sur les valeurs de la Ville de Genève, accompagnée d'une évaluation des possibles conflits d'intérêts pour les personnes qui siègent. Il demande si un travail avec des exemples concrets est disponible. Il demande également si cette réflexion aborde les droits et les libertés fondamentales des collaborateurs et des collaboratrices de la Ville de Genève et si leurs droits politiques restent intacts. M. Kanaan confirme et répond que certains départements, comme le DCS, sont des domaines de contact qui impliquent de devoir faire attention aux conflits d'intérêts. La prévention est donc importante, ainsi que le processus.

C'est pour cette raison qu'il a initié une directive départementale qui cadre les conflits d'intérêts. Au-delà des règles, il y a un travail à faire sur les valeurs à partager. Le travail est en cours. M. Burri ajoute que ce travail est à bout touchant. Il se fait sous l'égide d'une délégation, présidée par le professeur Dermange de l'Université de Genève, spécialiste en éthique, et dont la vice-présidente est M^{me} Salerno. Le résultat sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil administratif, et communiqué en principe avant l'été.

Le commissaire revient ensuite sur les droits politiques et demande ce qu'il en est. M. Kanaan répond qu'il y a un partenariat social qui fonctionne, et toutes les six semaines environ il y a des séances entre le Conseil administratif, les représentant-e-s du personnel et les syndicats (SIT et SSP). Le menu est toujours riche en général et discuté par les commissions concernées. Il souligne toutefois qu'il y a un devoir de réserve des employé-e-s de la Ville, ancré dans le Statut du personnel, et qui est notamment important en période de votations.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la migration du site de la Ville de Genève qui doit être terminée en juin 2019. Instagram et Facebook cartonnent. Elle demande quels sont les réseaux sociaux utilisés, autres qu'Instagram et Facebook, et aussi si d'autres langues que l'anglais sont envisagées. M^{me} Trebeljahr commente: la Ville de Genève cartonne effectivement sur Instagram avec près de 15 000 abonnés (14 500 abonnés le jour de la séance) et 70 000 *followers* sur Facebook (ce qui fait de Genève la ville suisse N° 1 sur FB). La Ville est aussi sur Twitter et sur YouTube. C'est une complémentarité. Il y a aussi le magazine *Vivre à Genève*, et le site internet avec 12 000 visiteurs par jour, apprécié aussi pour ses informations pratiques et ses formulaires. Le nouveau site sera bilingue français/anglais, car c'est la deuxième langue la plus parlée sur le territoire. Le choix de limiter l'offre à ces deux langues pour le moment relève d'une question de coûts. L'idée est d'avoir un site dynamique, avec des traductions quotidiennes. Aussi, pour des questions de coûts et de réactivité, il est difficile d'envisager actuellement une autre langue que l'anglais. Toutefois, un grand nombre de textes sont traduits en d'autres langues (espagnol, italien, arabe, albanais). Le département de M^{me} Alder travaille sur ces questions et sur l'accessibilité.

Une commissaire remercie pour ce qui est fait sur les réseaux sociaux, que ce soit Instagram ou Facebook, qu'elle trouve séduisant. Et ne s'étonne pas de l'augmentation des *followers*. Toutefois, elle constate qu'il n'y a rien sur la stratégie numérique adoptée. M. Kanaan répond que la question est traitée par la Délégation du Conseil administratif à la stratégie numérique, car il y a un vrai enjeu managérial. Un institut sera mandaté pour comprendre comment la Ville de Genève est positionnée par rapport à d'autres Villes. Bruxelles, où il s'est rendu, est par exemple en avance. Il faut éviter le piège de ne proposer que des choses uniquement très utiles en ligne, comme des inscriptions. Par exemple, il y a le projet d'une billetterie en ligne, pour la culture et le sport. D'autre part, la Ville

a pour objectif de prolonger le voyage numérique de *Genève 1850* qui se tient actuellement et dont le succès est exceptionnel. Ce voyage numérique est prévu jusqu'à la mi-juillet. Cela attire des gens au Musée et ils s'approprient ainsi un sujet de manière différente.

La commissaire demande si l'application *Genève en été* va être reconduite. Et s'il y aura «*Genève toute l'année*». M. Kanaan confirme qu'elle sera reconduite et étoffée, et ajoute qu'il y aura une application-agenda pour l'année dans le futur site revu de la Ville. La commissaire demande où en est la réflexion sur la «Cité administrative» (page 26). Elle ne savait pas qu'il y avait un projet de ce type, qui implique une réunification des locaux administratifs sur un seul lieu. M. Kanaan répond que cela avait démarré lorsqu'on leur a proposé des locaux à la caserne des Vernets. Depuis, le Conseil administratif réfléchit au sujet du regroupement des services: mandat a été donné au COATTRIM (comité d'attribution immobilière, qui réunit les directions adjointes des départements pour attribuer les locaux disponibles) de réfléchir. Mais à Genève, il y a peu ou pas de lieux bon marché. Ils ne sont donc qu'au début du processus. La commissaire demande la liste des locaux administratifs qui sont loués par la Ville de Genève. Elle demande aussi qui s'occupe de cette question. M. Kanaan répond que le COATTRIM s'occupe de la gestion des espaces avec la GIM. Il ajoute qu'il n'y a pas une explosion des locations.

En conclusion, la commissaire tient à féliciter, en souriant, l'unité Infocom pour le séminaire de communication de crise qui s'est tenu en 2017.

Un commissaire est interloqué par la question des valeurs de la Ville de Genève. M. Kanaan propose que M. Dermange vienne pour une information. Un autre commissaire est surpris par la formulation «les valeurs de la Ville de Genève» à la page 26 car une Ville en soi n'a pas de valeurs particulières. C'est une personne qui peut véhiculer des valeurs. M. Kanaan précise qu'une Ville est constituée de personnes qui véhiculent des valeurs communes, ici c'est l'administration en général. M. Chrétien ajoute qu'il s'agit de faire adhérer toutes les personnes à des valeurs communes autour du sens du service public. Chaque personne a un parcours, une éducation, et le risque est d'avoir des perceptions différentes. L'idée est donc d'avoir une éthique commune.

Un commissaire demande, par rapport à la promotion du projet fédéral de préapprentissage, si les mineurs non accompagnés peuvent bénéficier du programme. M. Kanaan dit que la réponse sera faite par écrit.

Une commissaire aborde le travail sur des sujets transversaux. Elle constate qu'en matière de marchés publics et d'appels d'offres, il y a deux services qui font chacun cavalier seul et demande si cela sera centralisé. M. Kanaan répond qu'il y a une volonté de sortir de cette situation et de centraliser. Il faut préciser les périmètres. Cela sera revu pour l'automne.

Un commissaire rappelle qu'il avait interpellé le magistrat il y a quelques années concernant les places de parking derrière le Muséum. M. Mugny les avait supprimées. Il avait demandé de les réintroduire: d'une part, car ces places manquent cruellement, et d'autre part, à 250 francs de location par mois, pour 30 places cela ferait un montant de 75 000 francs qui pourrait servir à la mobilité douce. Elles sont importantes pour le personnel des 400 écoles et du Musée. M. Kanaan relève qu'il y a deux politiques publiques qui s'affrontent: l'une est de dégager des revenus, l'autre est de lutter contre les pendulaires. En effet, il y a des places qui sont louées à des pendulaires et rapportent de l'argent à la Ville. Il y a un arbitrage en cours et l'idée est de ne pas augmenter l'attractivité pour les pendulaires. Le commissaire demande s'il est au courant de la pétition des employés du Muséum qui veulent la réintroduction de ces places. Et il demande à nouveau si ces places vont être réintroduites pour le personnel. M. Kanaan répond qu'il y a un nouveau règlement concernant les places de parking qui est plutôt restrictif. Maintenant, les cas peuvent être traités individuellement. Une commissaire en profite pour demander: sur les 4000 employés de la Ville de Genève, combien bénéficient d'une place de parc (gratuite ou pas) sur leur lieu de travail. M. Kanaan répond que les chiffres sont connus et qu'il n'y a plus de place gratuite. Ils n'ont pas les chiffres avec eux, mais ils peuvent être fournis.

Un autre commissaire demande si le nouveau secrétaire général aura un parking au parc des Bastions. Il souhaite connaître le nombre de places de parking en Ville de Genève, et si ce chiffre est stable, vu que 45% des habitants n'ont pas de voiture. M. Kanaan propose de poser la question à M. Paganì.

Une commissaire constate que les coûts des cartes journalières CFF ont augmenté, le chiffre est impressionnant, et elle veut savoir quelle est la part des demandes non couvertes. M. Burri répond que plus de 21 900 cartes ont été proposées en 2018, dont 347 cartes invendues, soit 1,58%. Le coût moyen d'une carte était de 38,40 francs, le prix de vente de 45 francs, soit une marge de 6,60 francs. On a un chiffre d'affaires brut de 969 885 francs et un bénéfice brut de 129 885 francs. Une page de tableaux détaillés est remise aux commissaires. M. Schweri précise que le 1^{er} tableau donne la différence entre le budget et le réel. Au niveau du 2^e tableau, le bénéfice correspond au chiffre d'affaires brut, le prix de vente, moins le prix d'achat. La différence couvre une partie des frais engagés. C'est une prestation offerte à la population genevoise pour encourager la mobilité douce. Il ajoute que les CFF veulent supprimer cette prestation et ce sont les associations des communes qui ont fait pression sur les CFF pour qu'ils la maintiennent. Mais les CFF ont une volonté affirmée de supprimer ces cartes, ils essaient donc de dissuader les gens en augmentant les prix afin que ces cartes ne soient pas trop concurrentielles avec leurs tarifs. En 2012, les cartes étaient à 40 francs, puis elles ont augmenté à 45 francs.

La commissaire demande s'il y a une augmentation des demandes de subventions pour les vélos électriques. M. Schweri dit qu'il y avait eu une forte progression l'année passée, car 80 000 francs avait été budgétés pour les vélos électriques et la barre des 200 000 francs a été dépassée. La demande de la population a été très forte: 200 000 francs représentent 800 à 850 vélos. La subvention de l'Etat de 250 francs a été supprimée au 31 décembre 2018. Elle a été remplacée par des subventions, qui fonctionnent moins bien, comme celles des stations de recharge pour les voitures électriques, privées ou collectives. De nouvelles subventions ont été mises en place pour les vélos cargo, mais depuis le 1^{er} janvier 2019 il n'y a plus la possibilité d'avoir une subvention pour l'achat d'un vélo électrique neuf. C'est une mesure cantonale.

Une commissaire demande ce qu'il en est pour la carte «20 ans-20 francs» dont on ne parle pas à la page 27. Elle a bien été créée par la Ville de Genève, mais maintenant on ne peut y accéder que de manière électronique et on tombe sur le Département de la cohésion sociale du Canton. Il en ressort apparemment que c'est une création du Canton alors que c'est une création de la Ville de Genève et c'est peu valorisant pour ce que la Ville a fait. M. Kanaan prend note de la remarque, car il faut rendre à César ce qui appartient à César, et à la Ville ce qui appartient à la Ville. La commissaire propose alors de valoriser ce que fait la Ville de Genève et demande aussi qui touche ces 20 francs. M. Kanaan répond que ce budget a été transféré au Canton.

Un commissaire s'étonne de l'illustration pour le paragraphe *Genève écologique*: en effet, il s'agit de containers. Il s'étonne aussi de leur présence au parc des Bastions et s'il n'y avait pas moyen de les placer ailleurs. M. Kanaan répond que c'est provisoire. M. Schweri explique qu'il a fallu quitter le pont de la Machine et que l'idée des containers était liée au caractère d'urgence. Des locaux GIM doivent être libérés à Carl-Vogt, et pourraient être utilisés pendant quatre ou cinq ans. La Ville de Genève est en attente de la rénovation de l'ancienne Mairie de Plainpalais. Les containers actuels vont rester jusqu'au 24 juin, ensuite, ils seront au boulevard Carl-Vogt. Le pont de la Machine est perdu pour la Ville, car les SIG ont repris la gestion des lieux.

Un commissaire s'adresse à M^{me} Cabussat pour demander s'il est possible d'avoir le tableau récapitulatif avec le coût détaillé des séances plénières à l'OMM. Il a vu ce tableau circuler au Bureau et estime que ces informations méritent d'être diffusées hors du seul Bureau. M^{me} Cabussat le transmettra. (*Note du rapporteur: dans l'intervalle, ce tableau – et bien d'autres renseignements sur tout ce dont bénéficient les membres du Conseil municipal – figure dans la réponse à l'interpellation écrite IE-84 disponible sur le site du Conseil municipal.*)

Le commissaire évoque aussi le récapitulatif des jetons de présence par commission, reçu une première fois en 2015 ou 2016. Il souhaite l'obtenir à nouveau.

Page 417 (comptes du département des autorités)

Une commissaire aborde l'objectif de l'apprentissage des métiers et s'étonne de la valeur cible qui est de seulement un employé. Elle ajoute que ce sont en majorité des garçons qui font l'École de commerce. M. Schveri répond que l'objectif paraît insignifiant mais il faut savoir que le Département est constitué de seulement 80 personnes, il est donc difficile d'accueillir du monde. De plus, il a fallu former des formateurs pour pouvoir accueillir des apprentis. Il ajoute que le département des autorités commence à accueillir des apprenties femmes pour essayer de répondre à la volonté de promouvoir l'égalité des genres dans les différents métiers.

Une autre s'étonne aussi de cette information concernant la valeur cible. L'exemple donné, pour développer l'apprentissage des métiers sous-représentés selon le genre, n'est pas pertinent. Si on souhaite avoir comme objectif d'ouvrir les portes à des apprenties filles, employées de commerce, ce n'est pas pertinent. Elle constate aussi que le temps partiel, selon les chiffres donnés dans le tableau, n'intéresse pas les hommes. En effet la valeur cible était 2 et la valeur atteinte 1. Les hommes n'ont pas envie de baisser leur temps de travail, et donc leur revenu. Elle salue l'effort qui est fait par la Ville mais relève une résistance au changement. Elle se demande s'il y a des moyens plus incitatifs. A part Olof Palme, l'ancien premier ministre de la Suède, qui avait demandé un congé parental, elle ne connaît pas d'exemples marquants. M. Kanaan répond qu'il y a des congés paternité de quatre semaines dans l'Administration. Une autre commissaire s'étonne aussi de cette phrase «Favoriser le temps partiel pour les hommes (59 à 89%)», et de celle qui dit que le temps partiel est un empêchement à la carrière. M. Kanaan répond qu'il y a des cadres à 80%. La commissaire estime que l'on peut travailler efficacement à 80% et qu'il faudrait le systématiser, et favoriser le télétravail. M. Kanaan est favorable au télétravail et relève qu'il y a des services qui le permettent.

Un commissaire a une question sur les objectifs des archives. Il s'étonne qu'il faille être formé pour la gestion du calendrier. M. Grange répond qu'il s'agit d'une méthode et d'un instrument technique pour classer les documents et les gérer, prenant en compte l'aspect juridique, la durée, et la conservation. Il n'y a pas que l'aspect physique.

Un commissaire demande s'ils conservent la liste de documents à éliminer. M. Grange répond qu'il y a des bordereaux d'élimination selon la typologie des documents.

Page 418

Une commissaire questionne sur les revenus de transfert, ligne 46, colonne Conseil administratif. Il y a 13,2 millions de francs d'inscrits et elle demande

pourquoi ce ne sont pas les 15 millions de francs prévus. M. Burri répond que M. Sormanni pourrait sûrement l'expliquer mieux que lui, vu sa connaissance de l'objet et son mandat de député. C'est la question de l'entretien des routes et des frais de police, qui se compensaient dans le passé. Le Conseil municipal avait, lui, voté la hausse des frais de route à 15 millions, ce qui fait qu'il y a un différentiel de 1,8 million de francs. La commissaire sait tout cela et demande pourquoi cela n'a pas été rattrapé. M. Burri répond que les discussions sont encore en cours avec le Canton, et il faudra trouver une solution politique. Il suggère de poser la question à M. Pagani. M. Schweri confirme qu'il s'agit d'une volonté politique et qu'on peut s'adresser à M. Sormanni. La différence reste là comme une piqûre de rappel. M. Krebs précise les raisons de l'écart de 2 millions de francs. Le député Sormanni n'était pas d'accord, lors du vote du budget, que le Canton n'ait pas encore versé le montant de 2 millions de francs. Cette situation est toujours ouverte. Mais la comptabilisation 2018 s'est faite normalement car le Canton applique désormais la convention convenue.

Une commissaire aborde les charges du personnel dans les services. Il y a un différentiel: pourquoi est-il si peu budgété pour ces postes? M. Schweri précise que les autres charges de personnel sont constituées par les formations. C'est un compte compétent au niveau du budget, puisque c'est la DRH qui s'occupe de ces budgets et elle n'est pas forcément au courant des besoins précis dans les services. Ils budgètent une enveloppe générale minimale et s'adaptent en fonction des nécessités qui ne sont pas forcément identifiables au moment de l'élaboration des budgets.

La commissaire demande si c'est la même chose pour les fermages. M. Schweri répond qu'ils ne sont pas maîtres de ces comptes. Le résultat peut être plombé par un seul service compétent qui a mal prévu son budget.

Page 419

Une commissaire a une série de petites questions de compréhension de certains termes: M. Schweri répond:

- 311 «Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif»: ici, il s'agit de matériel informatique
- 313 «Prestations de services et honoraires»: toutes les demandes formulées auprès de tiers. Par exemple, pour un déménagement effectué par une entreprise extérieure. Et les honoraires peuvent être des expertises.
- 317 «Dédommagements»: frais de déplacements et repas professionnels.
- 330 «Immobilisations corporelles du patrimoine administratif»: il s'agit des amortissements des bâtiments qu'on utilise. C'est la nouvelle formulation dans MCH2.

- 426 «Remboursements»: restitutions d'indemnités. Par exemple, un ancien comptable verse 400 francs par mois, suite à un litige en lien avec des détournements.

La commissaire demande où se trouvent les 250 000 francs annuels attribués au maire. M. Schweri répond que cela apparaît dans les comptes du Conseil administratif. M. Burri précise qu'il faudra regarder page 422.

Page 420

Ligne 319 (Diverses charges d'exploitation): elle correspond à la provision pour litiges avec le personnel.

Page 421

Ligne 301 (Salaires)

Un commissaire demande s'il y a un manque de personnel au SCM, vu les 273 000 francs non dépensés, et si cela va être réglé. M^{me} Cabussat répond que M^{me} Pont n'a pas été remplacée tout de suite, et M^{me} Vincenot, qui est actuellement auxiliaire, va être nommée d'ici au 1^{er} juin, ainsi qu'une autre personne qui remplacera M. Touma, parti fin août.

Page 422

Ligne 300 (Conseil municipal)

Un commissaire note un écart à la baisse de 105 000 francs. M^{me} Cabussat dit que ce sont les jetons de présence: il y a eu moins de séances en 2018 qu'en 2017. M. Schweri précise qu'il y a eu un rendu. Il n'y a pas eu de dépassement.

Ligne 314 (Travaux d'entretien)

Un commissaire demande ce que sont les 16 362 francs. M. Schweri répond qu'il s'agit de frais d'entretien et les fibres optiques. M^{me} Cabussat ajoute que cela doit concerner l'OMM, notamment les frais de la société qui a mis en place les fibres optiques et le système de cartes. Le commissaire demande le détail de ces travaux d'entretien par écrit. M. Schweri ajoute qu'il y a aussi les travaux de conciergerie et les locaux de tiers, car l'OMM est un local de tiers. M. Burri dit qu'une réponse écrite sera faite. Le commissaire s'étonne que les 74 000 francs de l'OMM n'aient pas été budgétés à la ligne 316 de la rubrique A700 (SCM). M^{me} Cabussat précise que cette ligne doit être attribuée au Conseil administratif et pas au Conseil municipal. M. Burri ajoute que ce montant a été dûment budgétisé en 2019. Le commissaire demande où figurent les frais de nourriture

facturés auprès de l'OMM et quel montant a été facturé. Il demande ce qu'il en est pour les partis qui n'ont pas pris de repas à l'OMM. Une commissaire en profite pour rappeler qu'elle veut les détails de tous les repas facturés depuis qu'ils sont à l'OMM. M^{me} Cabussat explique alors qu'un avocat mandaté par le Parti libéral-radical a déjà envoyé un courrier au SCM à ce sujet. Une réponse lui a été envoyée.

La commissaire rappelle qu'elle aimerait le détail des cartes de crédit du Conseil administratif en 2018. M. Burri rappelle que sa demande sera transmise.

Une commissaire demande à quoi a servi l'enveloppe de 250 000 francs du Maire. Elle aimerait le détail de ce qu'a fait M. le Maire S. Kanaan. M. Bernard précise que le Service des relations extérieures, service qu'il dirige, tient le budget de la Mairie, lequel est en fait de 192 000 francs, au prorata dans l'année du nombre de mois durant lesquels le Maire est en fonction. Ce budget est tenu à jour, avec un contrôle comptable effectué par son service, et le Service dispose du détail des projets de Mairie, que ce soit les projets de M. Pagani ou de M. Kanaan au prorata.

Ligne 316 (Conseil administratif)

Une commissaire demande à quoi correspond la baisse de 65,6%. M. Schweri répond qu'il s'agit des locations de logiciels (DSIC), des licences, des locations de bâtiments, et autres équipements. Pour une cérémonie, ils peuvent par exemple avoir besoin de louer un piano.

La commissaire demande si la Ville de Genève continue de payer le scooter de M. Pagani, et s'il s'agit d'un achat ou d'un leasing. M. Schweri répond qu'il n'y a aucun leasing au Département des autorités.

Le commissaire demande où figurent les procès-verbalistes. M. Burri répond: dans la rubrique Service du Conseil municipal à la page 421.

Lignes 300 et 301

Un commissaire s'étonne du changement de nomenclature de ces deux lignes. M. Schweri répond que cela est dû à l'introduction de MCH2.

Ligne 317

Le commissaire demande ce que sont les 128 000 francs de dédommagements. M. Schweri répond que ce sont les repas et les déplacements. Le commissaire demande à en obtenir le détail.

Page 423

Ligne 426 (Contrôle financier)

Un commissaire demande pourquoi il y a un tel écart concernant le Conseil administratif, et quelle est la différence avec les dédommagements. M. Krebs répond que ce sont des restitutions d'indemnités que le Conseil administratif perçoit lorsqu'il représente la Ville de Genève. Un autre commissaire demande s'il y a les 50 000 francs rendus par M. Barazzone. La présidente rappelle que la demande sera transmise par écrit.

Page 424 (Subventions)

Un commissaire demande pourquoi, année après année, les subventions pour l'aide humanitaire ne sont pas entièrement dépensées. Il constate qu'il reste à chaque fois 5000 francs. Il y a 250 000 francs mis à disposition et ce sont 245 000 francs qui sont dépensés. M. Burri répond qu'il s'agit d'une coïncidence. Ces dépenses dépendent des catastrophes et des demandes. Pour le commissaire, ce montant pourrait être donné à la Chaîne du Bonheur.

Il demande aussi quelle est la directive qui explique comment les gratuités pour les salles communales sont attribuées. M. Burri répond que le règlement sera envoyé.

Une commissaire demande ce qu'il en est pour la CGAS. M. Burri explique que la subvention avait été provisionnée, puis le versement n'a pas été fait car la provision a été dissoute.

Selon elle, «Genève Cité refuge» a reçu une subvention l'année dernière par M. Pagani, mais elle ne la voit pas. Elle demande si c'est en lien avec la réalisation de l'ouvrage. M. Bernard explique que la ligne figure dans les dépenses de l'année de mairie. Elle est de 50 000 francs. Mais il n'est pas certain que ce soit lié avec la réalisation de l'ouvrage. Cette somme avait été imputée à une série de dotations.

Une commissaire demande s'il n'y a plus rien de prévu concernant les anciens conseillers municipaux.

M^{me} Cabussat explique qu'il y a toujours une année d'écart. Il n'y a donc pas de suppression.

Un commissaire demande quel est le fonctionnement des subventions ponctuelles, et si chaque magistrat prend une décision individuelle ou si ce sont des décisions collégiales, et d'où viennent les montants. M. Burri donnera la réponse par écrit.

Page 425

Un commissaire veut savoir si n'importe quelle instance peut demander une subvention. Il constate que 20 000 francs ont été donnés pour les 150 ans du journal «Le Courrier», alors que rien n'avait été donné en son temps pour «La Suisse». La présidente lui propose de poser la question au magistrat concerné.

Un commissaire s'étonne de la subvention accordée à l'ONU pour «So What» et regrette le trop grand nombre d'anglicismes dans les noms utilisés.

Un commissaire demande la communication de l'intégralité du bilan.

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les personnes auditionnées pour leur disponibilité, et les libère.

Deuxième partie: audition de MM. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier et André Lévrier, chef de l'unité révision, Contrôle financier (CFI)

L'audition se déroule en présence de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, et Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction financière (DFIN)

M. Chrétien souligne que la clôture des comptes 2018 a constitué un vrai défi en raison de l'introduction de MCH2, qui impose des normes bien plus rigides à cet usage que la flexibilité qu'offrait MCH1. Il encourage vivement la commission des finances à lire attentivement la copieuse brochure, car elle offre de multiples et nouvelles informations permettant une vue plus consolidée. L'annexe est enrichie, avec plus de 200 pages. Le point important, pour la séance de ce soir, est de parler du rapport de l'organe de révision (les pages 55 à 59). Aboutir à ces quelques pages a nécessité un travail considérable, qui a débuté au mois de septembre 2018.

Ce rapport se conclut avec la recommandation suivante (en dernière ligne): approuver les comptes 2018.

En sus, la commission des finances recevra un rapport détaillé, prévu pour fin mai. Le processus est plus long car les recommandations formulées nécessitent le retour de l'audit. De plus, il doit d'abord être présenté au Conseil administratif avant de pouvoir être communiqué à la commission des finances et au SAFCO (Service des affaires communales, anciennement nommé Service de surveillance des communes). C'est un rapport supplémentaire qui résume l'activité du CFI concernant les audits financiers comme exigé par le règlement LC 21191, mais ce n'est pas l'élément déterminant pour faire le travail de la commission concernant le processus d'approbation des comptes, contrairement à l'opinion d'audit. Aucun délai n'est fixé pour ce rapport détaillé, hormis qu'il doit être annuel.

M. Chrétien demande à la commission des finances si c'est un élément bloquant de ne pas encore avoir le rapport détaillé. Si oui, il souhaite connaître quels éléments complémentaires leur seraient nécessaires, sachant que la commission des finances peut à nouveau auditionner le CFI.

Un commissaire demande si rien ne peut se passer avec le rapport détaillé qui puisse infirmer la conclusion citée plus haut du premier rapport d'audit. M. Chrétien confirme que la conclusion de tous leurs travaux est le rapport de l'organe de révision. Le rapport détaillé indiquera notamment leur démarche et inclura des recommandations permettant d'améliorer les processus. Le commissaire constate tout de même que M. Chrétien a émis certaines réserves, constaté certains défauts du contrôle interne et relevé des contradictions, il s'étonne donc que le CFI puisse conseiller d'approuver les comptes. M. Chrétien explique que, malgré les réserves émises, le CFI recommande effectivement l'approbation des comptes.

Page 56

Un commissaire aborde deux écritures critiquées, celle concernant la recapitalisation de la CPEG, et celle concernant les prestations familiales, d'un peu plus de 10 millions de francs chacune. La commission des finances peut-elle demander à la Ville de les modifier, ou les comptes sont-ils clôturés? M. Chrétien répond que les comptes sont clôturés et qu'il ne peut plus être fait d'ajustements, ce que confirme M. Blanchot. Concernant la réserve, il explique que MCH2 a changé certains critères liés aux provisions. Il a donc fallu retraiter le bilan d'ouverture. Les règles sont plus strictes, avec un niveau d'information plus important à inclure en annexe, d'où les 200 pages supplémentaires. Un des défis du MCH2, selon le SAFCO, était de s'assurer que tout engagement soit provisionné par les communes selon les règles définies. Le SAFCO a donc autorisé à impacter le bilan d'ouverture sans faire passer par le compte de résultat certaines provisions transitoires, comme les vacances non prises au 31.12 ou la prise en charge de la recapitalisation de la CPEG pour le GIAP (Groupement intercommunal d'animation parascolaire).

M. Chrétien précise que, comme c'est un changement de méthode comptable, du fait d'un nouveau référentiel, le SAFCO a autorisé, pour l'exercice 2018, à modifier le bilan d'ouverture. Ce qui fait que seul le montant de la variation «bilan de clôture – bilan d'ouverture» va impacter le compte de résultat 2018. Dans le début de l'annexe, page 77, il y a tous les retraitements qui ont été effectués. Lorsque la commission des finances va auditionner le DFL, elle va pouvoir poser les questions sur ces retraitements. Le rôle du CFI, en tant qu'organe de révision, était de veiller à ce que les comptes soient justes en tenant compte du critère de matérialité. Leur travail couvre à la fois le bilan d'ouverture et le bilan au 31 décembre 2018.

Pour en revenir aux comptes 2018 et à la réserve en question, il y a eu une divergence avec le DFL, ce qui démontre leur pleine indépendance. La réserve sur la CPEG est une divergence avec le SAFCO, partagée avec certains confrères également réviseurs de communes genevoises. Pour la recapitalisation de la CPEG, il a été décidé de provisionner dans les comptes son impact potentiel sur instruction du SAFCO. On aurait donc dû avoir 10 millions de moins dans le résultat.

Le commissaire l'interrompt pour demander s'il y aurait eu 10 millions de moins au bénéfice et 10 millions de recettes en 2019, au cas où sa recommandation aurait été appliquée. M. Chrétien précise à nouveau qu'il s'agit d'une provision (visible en haut de la page 88), et le DFL a suivi le SAFCO. Il y aura un impact sur 2019 seulement si le montant de la recapitalisation diffère du montant de la provision. M. Krebs ajoute que les comptes 2018 ne sont pas touchés. Ce n'est pas un événement 2018. A l'issue de la votation référendaire du 19 mai prochain, si la recapitalisation est acceptée, il y aura un delta qui pourrait impacter les comptes 2019. M. Chrétien poursuit que le CFI n'est pas confortable avec cette situation. Pour la deuxième divergence, elle concerne plus spécifiquement la Direction financière (DFIN). En Ville de Genève, les provisions pour litiges étaient déjà provisionnées les années précédentes. Le MCH2 n'a pas d'impact sur la comptabilisation de ces provisions. Pour le CFI, cette nouvelle provision pour risque ne devait donc pas passer par le bilan d'ouverture.

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas auditionner le CFI après la votation du 19 mai. M. Chrétien rappelle que l'opinion d'audit est déjà faite et qu'elle se base sur la situation au 31.12.2018. L'opinion d'audit est datée du 17 avril 2019. Ce point sera donc à suivre pour la révision des comptes 2019.

M. Chrétien aborde la question de l'Hôtel Métropole. Le montant de 70 millions de francs, sur l'écriture duquel le CFI émet une réserve, est important et fait réagir. M. Chrétien précise tout de suite qu'il n'a aucun impact sur le résultat. Il s'agit d'un choix de présentation et de comptabilisation. La DFIN a estimé qu'il était plus juste de comptabiliser l'activité du Métropole et du Parc des Eaux-Vives par analogie avec la participation à une société anonyme (SA), même s'il n'y a pas de telle structure juridique propre. Le CFI estime qu'il s'agit d'un service avec mandat de gestion. A préciser que si l'hôtel Métropole venait à faire des pertes, c'est la Ville de Genève qui devra en assumer le coût. Le CFI a demandé une validation de sa position à son organe de surveillance qui a confirmé la conclusion du CFI.

Du fait de l'information détaillée disponible dans l'annexe aux comptes, le CFI n'a pas renvoyé les comptes. La commission des finances dispose, en effet, au format MCH2, des comptes du Métropole et du Parc des Eaux-Vives, ce qui permet d'avoir une idée de leur activité. M. Chrétien conclut que le CFI maintient

une réserve mais, grâce à cette importante transparence, ce n'est pas suffisant pour un renvoi des comptes.

Avec le Parc des Eaux-Vives (PEV), il existe une deuxième problématique concernant la classification PA/PF, point qui ne semble pas avoir été tranché par le Conseil municipal. La commune des Eaux-Vives avait racheté le Parc avec une participation citoyenne et sous condition de préservation du Parc. Il convient donc de clarifier cette situation et de la régulariser avec le Conseil municipal s'il était décidé de maintenir le bien au PF. M. Lévrier précise que l'information (bilan et comptes) du Métropole et du PEV est disponible aux pages 133 à 135.

A partir des informations sur la valeur des immeubles indiquée dans le tableau (page 95 sqq) une commissaire aimerait mieux comprendre la différence entre PF et PA sous MCH2¹. M. Chrétien explique que le PF était évalué au coût historique. C'est la colonne «Valeur comptable au 31.12.2017». Ce qui était enregistré était le prix d'achat, sans possibilité de réévaluer les biens. Seules des dépréciations durables pouvaient être comptabilisées (en sus des amortissements, notamment sur les rénovations), par exemple la destruction d'un immeuble lors d'un incendie. Avec MCH2 il faut réévaluer le PF, à la valeur de remplacement, qui tient compte de plusieurs autres paramètres, comme la vétusté. Il ne s'agit donc pas de la valeur de marché. C'est la colonne «Valeur patrimoniale au 01.01.2018». Un rapport a été réalisé par le cabinet Acanthe. Le CFI a travaillé avec son propre expert et toutes les conclusions prises par Acanthe ont été analysées; ils ne se sont donc pas juste contentés des chiffres de la DFIN. La commissaire constate qu'il n'y a pas les détails de la valeur patrimoniale du PA, mais seulement du PF. M. Chrétien répond que la valeur des immeubles du PA n'est pas réévaluée. De plus, les biens du PA sont amortis.

La commissaire aborde le fonds Galland, qui a été dissous, et demande où il se trouve. M. Chrétien développe sa réponse: le CFI est satisfait que le Conseil administratif se soit rallié à son opinion et à celle de la DFIN, car cela a nécessité une année de discussion. Il y a une distinction importante à comprendre entre fonds propres (ceux avec effet sur le compte de fonctionnement) et fonds de tiers (ceux sans effet sur le compte de fonctionnement, comme les legs ou les dons avec conditions). M. Blanchot ajoute qu'il faut regarder page 90 (rubrique 291) pour voir quels fonds ont été enregistrés comme fonds propres: dans cette liste il y a bien le fonds Galland. La commissaire commente: cet argent rejoint le capital propre de la Ville et sera inutilisable pour un objectif précis, il vient juste enrichir la Ville. M. Lévrier confirme que les prélèvements sur le fonds Galland ne pourront pas compenser une charge. Dans le cas d'un fonds propre, il n'y a pas ce

¹ Note du rapporteur général: (pour mémoire)

PA = Patrimoine administratif: tout ce qui est nécessaire à l'accomplissement des tâches de la Ville. Il est donc inaliénable.

PF = Patrimoine financier: tout ce qui permet à la Ville de bénéficier de rentrées financières.

mécanisme de produit. Il y a une écriture qui prélève le fonds de la rubrique 291 et le reporte à la rubrique 299. M. Chrétien ajoute qu'il faut dorénavant budgétiser explicitement l'utilisation d'un fonds.

La commissaire demande si le Conseil municipal ou le Conseil administratif peut tout de même créer un fonds. M. Chrétien répond que cela ne sert à rien dans le cas d'espèce, puisque la dépense doit être de toute façon budgétisée. M. Krebs ajoute que sous MCH1, pour les fonds spéciaux, il ne fallait pas passer par le compte de fonctionnement. Maintenant tout doit passer par ce compte de fonctionnement. Avec les fonds spéciaux issus de tiers, il y a des charges et il y a des revenus, sans effet sur le résultat. Avec les fonds spéciaux issus de fonds propres, il y a des charges et il n'y a pas de revenus. En quelque sorte, le fonds spécial issu de fonds propres est un compteur inclus dans la fortune, et qui n'a pas d'effet sur le résultat. Le FMAC (Fonds municipal d'art contemporain) en constitue un bon exemple.

Un commissaire réagit: il n'y a pas de revenu sur la période considérée, mais politiquement le revenu a existé à un moment donné. Et à long terme, la fortune diminue en fonction de l'utilisation de ce fonds. M. Chrétien commente que le SAFCO a été plus restrictif que ce que prévoyait le MCH2 afin de s'assurer que les communes passent, notamment, devant le Municipal pour l'utilisation des fonds. M. Krebs rappelle qu'il faut respecter l'équilibre budgétaire.

Une commissaire demande comment faire, maintenant que le fonds chômage a été dissous: faut-il créer des lignes supplémentaires? M. Krebs conseille de se reporter à la page 112 (Etat du capital propre): on voit les mouvements qui sont intervenus. Le FMAC, dont la fortune se voit incrémenter et décrémenter selon les propositions votées et les dépenses réalisées, est une sorte de compteur analytique dans le bilan. La commissaire en conclut que pour alimenter et activer le fonds chômage, il faut voter des lignes supplémentaires.

Un commissaire demande s'il aurait fallu faire la même chose avec le fonds Galland, faire une proposition afin d'avoir un tel compteur. M. Blanchot répète qu'il existe, pages 112 et 113.

Page 59

Un commissaire demande quelle est la fortune de la Ville de Genève au 31.12.2018 et quelles en sont les dettes au 31.12.2018. M. Blanchot suggère de regarder pages 106 et 107 (Bilan au 31 décembre 2018).

Le capital propre s'élève à 2899 millions de francs: c'est la fortune de la Ville.

Pour les dettes, il faut regarder sur deux lignes: engagements à long terme et à court terme. On y lit environ 1390 millions d'une part, et 359 millions d'autre part.

Le total qui s'élève à 1749 millions de francs représente la dette de la Ville.

M. Krebs souligne qu'il y a désormais beaucoup plus de capital propre que de dettes. Le commissaire demande pourquoi les montants ne sont pas spécifiés de manière claire. M. Krebs répond que la nomenclature imposée par MCH2 a été utilisée.

Un autre commissaire s'est également posé la question de la fortune de la Ville. A la page 239, il s'étonne des 5,5 milliards de francs de valeur d'assurance, et du total de près de 11 milliards de francs comprenant les biens meubles et les collections. Il demande si ce sont des estimations de l'assurance. M. Chrétien répond que le PF est estimé mais pas le PA. C'est pourquoi la valeur d'assurance ne correspond pas à la fortune. Les collections ne sont, par exemple, pas valorisées au bilan.

Une commissaire s'inquiète du premier paragraphe de cette page 59, sur les dépassements des charges. Le Conseil administratif n'est par exemple jamais venu avec une proposition pour le dépassement d'Artamis alors qu'il s'était engagé à le faire en plénière. Quelle est la somme minimale qui astreint le Conseil administratif à déposer une proposition de dépassement? M. Chrétien précise qu'il faut se référer à l'article 60 du RAC. Il peut y avoir des travaux urgents ne permettant pas, par exemple, de faire des propositions. Une information auprès des commissions concernées doit être donnée. Le Conseil municipal peut approuver ou non ces montants lors des bouclements. Il y a des informations sur les dépassements de crédits aux pages 172 et 173.

Une commissaire demande la liste des audits réalisés par le CFI en 2018. Elle veut s'assurer que la liste reçue correspond à la réalité. M. Chrétien va informer le Conseil administratif de sa demande. La commissaire demande où cette liste peut être trouvée. M. Chrétien rappelle que seul le Conseil administratif peut décider de la distribution de tels rapports, selon le Règlement municipal LC 21 191.

La présidente précise que la commissaire souhaite que la commission des finances reçoive directement la liste sans passer par le Conseil administratif, car elle pense que la commission des finances pouvait le faire, voire demander au CFI de faire des audits. M. Chrétien lui répond que c'est une mauvaise interprétation du règlement.

Un commissaire salue le travail que tous les services ont accompli, dans le cadre de la revalorisation notamment. Il constate que les chiffres passent parfois du simple au sextuple. Mais les gratuités accordées, elles, ne changent pas d'un centime. Pour l'Hôtel du Rhône (actuellement: Mandarin Oriental), la parcelle passe de 2 millions à 20 millions de francs, et il bénéficie d'une gratuité de 500 000 francs qui, elle, n'a pas bougé. Pourquoi? M. Chrétien explique que ces gratuités sont particulières puisqu'elles sont liées à des contrats de DDP (droits

de superficie). M. Krebs rappelle brièvement l'historique. Au sortir de la guerre, un terrain a été mis à disposition en droit de superficie par la Ville de Genève sans rente et sans indemnité pour exercice du droit de retour. Ainsi la Ville de Genève reprendra possession du terrain ainsi que des constructions en 2040. Elle percevra ainsi en quelque sorte à ce moment-là tout ce qu'elle n'a pas touché auparavant. Le commissaire dit que c'est une question de lecture des chiffres. Il ne comprend pas qu'il n'y ait pas de correspondance entre la revalorisation et la gratuité. M. Krebs répond qu'il faudra se poser la question sur la définition de la gratuité. Dans ce cas, il s'agit d'un terrain sans rente, avec un contrat convenu il y a fort longtemps.

Un commissaire s'interroge sur le système du contrôle interne (SCI), son fonctionnement et ses limites. M. Chrétien répond que le CFI n'a pas pu attester l'existence du SCI comptable et financier. Les exigences sont, sous MCH2, plus importantes, notamment concernant l'élaboration de l'annexe aux comptes. L'évaluation de l'environnement de contrôle montre une dégradation, notamment en raison des problématiques soulevées sur les frais professionnels. Cependant, il y a eu une prise de conscience très forte du Conseil administratif et un plan d'action a été mis en place afin d'améliorer le SCI comptable et financier en vue de lever la réserve actuelle. Ce qui est important est de pouvoir homogénéiser et centraliser les pratiques. Cela va prendre du temps. Les prises de décisions actuelles vont dans ce sens.

Une commissaire aborde les montants transitoires. Dans le département de M. Pagani, des factures n'ont pas été comptabilisées. Elle veut savoir ce qu'il en est. M. Chrétien répond que le CFI a hésité à mettre une réserve en raison des incertitudes sur les transitoires concernant les investissements. Suite aux discussions que le CFI a eues avec le DCA et la DFIN, une information a été rajoutée en annexe (page 241) afin de tenir compte des factures reçues jusqu'au 31 mars pour certains projets d'importance. De plus, le DCA a mis en place un processus consistant à envoyer des lettres aux mandataires en fin d'année. Ce processus devrait être renforcé en 2019.

Par ailleurs, le CFI rappelle qu'il attire l'attention de la commission des finances, aux pages 56 et 57, sur des points d'importance figurant dans l'annexe, à lire afin d'avoir une meilleure compréhension des comptes. Un commissaire s'inquiète de savoir si ces ajustements masquent la réalité des chiffres. M. Chrétien indique qu'il convient justement de tenir compte des montants indiqués en annexe pour reconstituer le montant net des crédits au 31.12.2018.

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les personnes auditionnées pour leur disponibilité, et les libère.

Séance du 7 mai 2019

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de M^{mes} Valentina Wenger, collaboratrice personnelle, Nathalie Böhler, directrice du DFL, et de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint à la Direction du DFL, Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction financière (DFIN), Salvatore Macculi, gestionnaire des risques à la Direction du DFL

M^{me} Salerno indique que l'audition commencera par une présentation de la brochure des comptes 2018, avec sa nouvelle structure. Elle passe donc la parole à M^{me} Böhler.

M^{me} Böhler détaille d'abord le contenu de la brochure:

- pages 11 à 27: le rapport de gestion par département (réalisations et faits marquants de l'année);
- pages 29 à 49: les chiffres clés 2018 (présentation générale des comptes de fonctionnement);
- pages 42 à 49: l'extrait du bilan social avec les indicateurs les plus pertinents;
- pages 55 à 59: le rapport de l'organe de révision;
- pages 63 à 68: les projets de délibérations I à V (sur lesquels il faudra voter);
- pages 76 à 105: le bilan d'ouverture au 01.01.2018 (nouveau: voir la synthèse en page 77);
- pages 106 à 108: le bilan au 31.12. 2018;
- pages 110 à 111; les flux de trésorerie (nouveau et important);
- pages 112 à 117: l'état du capital propre (avec les détails de la fortune de la Ville);
- pages 118 à 127: annexe aux comptes annuels (Règles, Principes, Notes relatives au bilan);
- pages 128 à 264: les détails des comptes de bilan et comptes de résultats à deux positions.

Elle situe ensuite les éléments saillants du bilan:

- pages 133 à 135: Hôtel Métropole et Parc des Eaux-Vives (nouveau, voir aussi 79-80);
- pages 136 à 137: participations du PF au 31.12.2018;
- pages 146 à 150: participations du PA au 31.12.2018;
- pages 152 à 156, organisations sous influence considérable de la commune;
- pages 161 à 162: dettes consolidées de la Ville de Genève au 31.12.2018 (en détail);

- pages 166 à 167: fonds spéciaux;
- pages 172 à 233: investissements (en détail);
- pages 234 à 240: engagements conditionnels et hors bilan;
- page 241: événements postérieurs à la date de clôture (nouveau et important);
- page 245: frais du Conseil administratif (nouveau et très attendu...);
- pages 246-249, indicateurs financiers et diagnostics (standardisés selon MCH2);
- pages 250 à 264: compte de résultats à deux positions par politique publique et nature comptable;
- page 271: personnel occupé et postes vacants;
- pages 289 à 298: services compétents (à 7 positions: nouveau);
- pages 303 à 426: détails par département;
- pages 441 à 443: délégations du Conseil administratif.

Les comptes détaillés commencent à la page 269. Ce sont particulièrement les pages 303 à 319 qui concernent le DFL, et qui seront donc aussi parcourues.

Page 77 (Retraitements et solde d'ouverture)

Plutôt que de suivre classiquement l'ordre des pages, M. Blanchot commence par la page 77, qui synthétise le bilan d'ouverture, pour en mettre en évidence les principaux éléments. Il précise que c'est une information spécifique à l'année 2018 et qu'il est important de s'y attarder pour comprendre l'activité de l'année. Il invite les commissaires à comparer ces données à celles du Bilan au 31.12.2018 (pages 106-107).

Il commence par le retraitement lié à l'Hôtel Métropole et au Restaurant du Parc des Eaux-Vives. La revalorisation des immeubles et des terrains a un impact de +25,2 millions de francs à la rubrique 107 (Placements financiers). Ce retraitement correspond à la plus-value par rapport à la valeur historique, de même pour le Parc des Eaux-Vives. La valeur finale indiquée correspond au total des fonds propres de ces deux objets.

Le plus gros ajustement de l'année est décrit juste en dessous, rubrique 108 (Immobilisations corporelles du PF). Il s'agit de la réévaluation du patrimoine financier (plus de 600 immeubles), qui conduit à augmenter la fortune de la Ville de près de 1,9 milliard de francs! Cette réévaluation des objets est basée sur leur valeur de remplacement. C'est la société Acanthe, filiale de Naef, qui a procédé à cette réévaluation, via un mandat de marché public. Ce résultat montre la solidité de la Ville en matière financière.

Questions et remarques des commissaires

Les détails de la fortune de la Ville de Genève sont donnés aux pages 112 à 117 (Etat du capital propre). **Cette fortune s'élève à 2900 millions de francs (page 113, en bas à droite).**

Les détails concernant la dette sont donnés aux pages 161-162 (Engagements financiers à long terme).

Cette dette s'élève à 1600 millions de francs (page 161, au milieu de la dernière ligne).

Ces pages fournissent le tableau détaillé des instruments de couverture, avec toutes les informations pertinentes: date d'émission, date d'échéance, etc.

(Note du rapporteur: la différence avec le montant de la dette indiqué lors de la séance précédente semble due à la déduction de 151 millions visible en page 107, ligne 296 Réserve de retraitement du PF, qui contient ce montant en négatif. Cette hypothèse n'engage toutefois que son auteur.)

Le coût de la dette se monte à 24 millions de francs (page 162, dernière ligne).

Le total de 1,9 milliard de francs de plus-value et les reclassements de patrimoines sont intégralement expliqués dans la note d), pages 81-82.

La réserve conjoncturelle est détaillée à la page 112, rubrique 2940.

Un commissaire a une question concernant les dettes de la Ville. S'il lit correctement la ligne «Intérêts nets reçus sur dette à court terme», (au milieu de la page 162) il apparaît que les dettes rapportent de l'argent à la Ville! Un peu plus bas, il est question des «Intérêts à recevoir sur la dette long-terme (...)». Son interprétation de ces deux lignes est-elle correcte? Sur ce dernier point, M. Krebs précise que les 5 millions de francs indiqués sont liés à des situations de litige avec des banques, et ne seront donc pas forcément encaissés. Sur le premier point, M. Blanchot répond que le montant reçu sur les intérêts négatifs s'élevait en effet à 1,1 million de francs en 2018. Le commissaire conclut que cette somme a bien été économisée, voire gagnée, en empruntant de l'argent!

Revenant à la page 77, M. Blanchot ajoute que la rubrique 201 (Engagements financiers à court terme) est un autre élément important de ces retraitements. Il y a eu une revalorisation de près de 169 millions de francs demandée par MCH2 sur les instruments de couverture. Les explications figurent sous la note i), pages 85-86 (qui a été rectifiée et envoyée par courriel à tout le Conseil municipal).

Les derniers retraitements importants sont les rubriques 205 (Provisions à court terme), pour un peu plus de 20 millions de francs et 206 (Provisions à long

terme) pour près de 50 millions de francs. Ces provisions sont destinées à couvrir les engagements actuels et futurs de la Ville. Les explications figurent sous les notes k) et l), pages 86 à 88.

M. Blanchot précise que les éléments présentés ici (rubriques 107, 108, 205, 206, 207, 208) ont une contrepartie en réserve liée au retraitement du PF sous MCH2 (comptes 295 ou 296 selon le cas).

Avec la copie de la présentation détaillée de la brochure, M^{me} Salerno remet aussi aux commissaires:

- le tableau de ses frais personnels;
- le communiqué de presse Standard & Poors qui confirme la note AA- de la Ville de Genève;
- le tableau des postes auxiliaires.

Un commissaire se réfère à la séance de présentation des comptes et au communiqué de presse publié à cette occasion: il demande comment les 50 millions de perte fiscale nette liée à RFFA ont été calculés. M^{me} Salerno répond que ces chiffres viennent du Département cantonal des finances. Le commissaire calcule que cela représente 42% sur la masse fiscale des personnes morales. Selon ses sources, ça fera bien plus que 50 millions. M^{me} Salerno ne connaît pas le document que mentionne le commissaire. Par contre, chaque commune dispose de la valeur qui a été estimée par le Département cantonal des finances. M. Krebs donne les détails de l'évaluation fiscale: il explique que le taux a bougé. Les derniers tableaux ont été établis avec l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital limité à une autre valeur. La perte projetée pour 2020 est de 51 millions. Les chiffres se ressemblent, mais ne sont pas les mêmes que ceux figurant dans le projet de loi. Des hypothèses différentes ont des impacts différents. La Ville de Genève perdait 76 millions de francs en fin de processus, mais ces chiffres ont été revus. Le commissaire en déduit que les 50 millions de francs sont largement sous-estimés. M. Krebs rappelle que la Ville ne possède pas plus d'informations que ce que le Canton a communiqué.

Page 7 (Délégations du Conseil administratif)

Une commissaire aimerait savoir où en est le nouveau modèle de gouvernance du SIS. M^{me} Salerno répond que la discussion se poursuit au sein de l'ACG. Ce serait une gouvernance par une fondation de droit public. Le dossier doit encore passer à l'Assemblée générale de l'ACG, vraisemblablement à la fin du mois. La commissaire demande si le Conseil municipal va recevoir une proposition de décision de l'ACG, car le SIS a été historiquement toujours rattaché à la Ville. M^{me} Salerno explique que cela ne relève pas du Conseil municipal. Il faut l'aval du Grand Conseil: il faut d'abord une loi cantonale. Elle

ajoute que pour le personnel rien ne change, le système reste le même, sauf le nom de l'employeur qui ne sera plus la Ville de Genève, mais une fondation intercommunale. Le personnel a bien sûr été consulté. Il y a eu une modification du règlement du SIS. Une commission du personnel SIS a été consultée: elle a validé le projet.

Page 11 (Faits marquants)

Un commissaire s'intéresse au logement social. Il constate que la Gérance immobilière municipale (GIM) a été très active, vu qu'un peu plus de 9300 personnes s'y sont présentées, soit près de 40 personnes par jour. Les 357 logements qui ont été attribués sont-ils nouveaux? M^{me} Salerno explique que depuis «Les Schtroumpfs» il n'y a pas eu de nouveaux logements en Ville de Genève. Il n'y a plus de grosses opérations immobilières. Ces relocations sont toutes liées à des départs volontaires (elle insiste sur ce dernier adjectif).

Le commissaire demande ensuite le nombre de litiges, et il commente: ces chiffres sont en général importants dans les régies privées où il y a beaucoup de contentieux. M^{me} Salerno répondra par écrit, avec la précision de l'instance concernée (TF, Tribunal des baux et loyers, etc.). Mais ce nombre est extrêmement faible.

Un commissaire demande si les 357 logements attribués sont un chiffre stable. M^{me} Salerno confirme.

Un commissaire aimerait connaître les chiffres pour les demandes de locaux commerciaux, car il lui semble que des personnes se présentent spontanément à la GIM. Il veut savoir combien ont été attribués. M^{me} Salerno ne pense pas que ces chiffres soient aussi pertinents que ceux du logement social. Cette demande n'a pas la même qualité d'indicateur. M^{me} Böhler ajoute que c'est au cas par cas et qu'il n'y a pas de registre à proprement parler, contrairement aux logements sociaux. Les gens viennent sur annonce et la GIM conserve les dossiers des personnes intéressées par d'autres locaux (la GIM fournira les chiffres).

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir aussi le nombre de mètres carrés pour les locaux commerciaux vacants en Ville de Genève. M^{me} Salerno n'est pas sûre qu'il y ait beaucoup de locaux vacants en Ville. M^{me} Wenger indique que ces informations sont directement disponibles sur le site de la GIM.

Une commissaire essaye de comprendre pourquoi il y a eu 6,5 millions de francs de plus au niveau des loyers perçus. M^{me} Salerno explique que c'est l'application du règlement. Les gens ont un revenu qui a augmenté, et donc selon le règlement ils doivent payer plus. Ensuite, une partie de l'accroissement des revenus de la GIM est lié à des dénonciations spontanées à l'AFC. Dès lors que les personnes déclarent des biens ou des revenus à l'AFC, ils le font aussi auprès de la GIM.

Mais globalement, c'est le résultat d'une meilleure application du règlement, et de manière générale les revenus des gens se sont améliorés.

Une commissaire est surprise par les chiffres dans le paragraphe *Genève ville écologique* concernant la participation à un jeu organisé par la Ville: elle estime que 374 personnes est un chiffre faible pour une Ville comme Genève. Elle s'étonne qu'il figure dans les faits marquants et qu'il n'y ait rien sur la finance durable. M^{me} Salerno répond que c'est une question de choix. Quant à la subvention à la finance durable, celle-ci n'a été introduite au budget qu'en 2019. Et ce n'est pas comparable à ce que fait le Canton. Les besoins et les enjeux en Ville de Genève sont autres, même si le sujet reste intéressant car il permet de valoriser les partenariats, avec des acteurs institutionnels et privés. La commissaire revient sur le fait qu'elle n'a jamais entendu parler de ce «grand jeu» et se demande si ce n'est pas anecdotique, d'autant plus, relève-t-elle à nouveau, qu'il n'a touché que 374 personnes. M^{me} Salerno répond qu'il s'agit d'un jeu pour les familles, les enfants et les adolescents. La valeur indiquée concerne en fait 374 familles. Il y avait eu un partenariat avec la *Tribune de Genève* et le jeu a eu du succès. Il y aura une deuxième édition cette année. Le montant investi était faible et peut être fourni si besoin.

Une commissaire a une question sur la campagne «Réparer plutôt que jeter». Elle demande s'il y a des chiffres plus détaillés. M^{me} Salerno répond qu'elle va demander à l'Agenda 21 s'il existe un rapport. Elle ajoute que le projet englobe plusieurs communes (urbaines) et la FRC, qui en est le partenaire depuis le début. La commissaire a vu sur le site que les réparations de vélos ont généré beaucoup, et elle aimerait plus de détails, comme le nombre d'objets réparés.

Page 12

Un commissaire constate que des espaces se libèrent à la zone industrielle des Charmilles (ZIC), comme le M&D, et demande si d'autres locaux de la ZIC ont été réattribués. M^{me} Salerno rappelle que l'audition est relative aux comptes 2018, mais elle reviendra volontiers pour reparler des projets de la ZIC. Les services de MM. Kanaan et Barazzone sont en train de quitter la zone. Le commissaire indique que les pierres du MAH partent déjà le lendemain matin. M^{me} Salerno se réjouit de cette information. Du coup, le commissaire demande ce qui sera mis à la place. M^{me} Salerno propose à nouveau de venir pour discuter spécifiquement de cette zone et son projet.

Une commissaire aurait voulu entendre parler du *gender budgeting* (budgétisation vérifiant l'équilibre entre les genres). Il y a des différences salariales notables et connues entre hommes et femmes: elle demande comment la magistrate voit la suite. M^{me} Salerno répond qu'il n'y a pas de faits marquants sur ce point pour 2018. M^{me} Böhler ajoute qu'une enquête sur les niveaux de

formation des collaborateurs-trices a été faite. Les données obtenues doivent être traitées et ensuite les calculs dans les domaines d'analyse pourront être réalisés. M^{me} Salerno estime que 2018 a été une année exploratoire sur le *gender budgeting*.

Un commissaire demande si le Groupe de confiance est entièrement financé par l'Etat ou si la Ville participe. M^{me} Salerno précise qu'il y a une participation de la Ville d'environ 160 000 francs (environ 40 francs par personne pour 4000 collaborateurs).

Page 13

Le bon classement annuel de la Ville au classement annuel de l'IDHEAP y est mis en évidence.

Page 29 (Chiffres clés 2018)

Une commissaire demande une explication concernant l'autofinancement de 203%(!) du patrimoine administratif (PA) (bas de la page). Depuis 2018, on ne calcule plus les amortissements et les dépréciations sur le PF, et elle demande si c'est cela qui augmente le degré d'autofinancement du PA. M. Krebs confirme: l'investissement net du PA ne se monte qu'à 89 millions de francs alors que les investissements totaux sont de 152,6 millions de francs. C'est bien une modification de calcul en lien avec MCH2.

Page 38 (Engagements futurs et financement des investissements)

Un commissaire a une question de compréhension concernant une phrase de la page 38: «*Le niveau actuel très élevé des engagements est un signal pré-occupant devant inciter le Conseil municipal à la mesure lors du vote de nouveaux crédits d'investissements.*» M^{me} Salerno est d'avis que quand on vote une enveloppe de 130 millions de francs, on s'y tient. Elle a eu des divergences sur ce point avec M. Pagani. En effet quand un gros chantier est démarré, l'argent doit être décaissé. Il faut donc faire attention à ce qui est voté. Pour la prochaine législature, le Conseil municipal devra avoir une meilleure gouvernance sur ce qui est voté. Le commissaire en conclut que c'est un appel à être attentif, et peut-être à refuser de voter certains crédits. M^{me} Salerno nuance: non pas refuser, mais avoir une meilleure gouvernance et un meilleur pilotage. Elle ajoute: au Conseil administratif aussi, par exemple en anticipant l'arrivée de certaines factures.

Un autre commissaire ajoute que les dépassements ne datent pas d'aujourd'hui. Il déplore que M. Pagani soit toujours dans les dépassements. De plus, voter les investissements est une chose; commencer les travaux en est une autre. Il faut une

meilleure maîtrise et un outil de pilotage. Il y aussi une problématique au niveau des facturations. Ce qui concerne l'année indiquée ne passe pas toujours dans les écritures, cela varie entre 5 et 9 millions de francs qui ne passent pas. Or, les travaux faits en 2018 doivent être comptabilisés en 2018. Il faut respecter l'exercice budgétaire, que les factures soient centralisées et que tout arrive au département des finances.

M^{me} Salerno explique que les réponses à ces préoccupations sont maintenant regroupées dans le tableau de la page 241 (Événements postérieurs à la date de clôture, importante et nouvelle rubrique). On y trouve aussi les créances à l'égard de la République et canton de Genève. Le Conseil administratif doit avoir de meilleurs outils de pilotage, plus fins, même si la situation s'est améliorée. Elle rappelle qu'il y a à peine cinq ans, il n'y avait rien. Maintenant, une commission des investissements existe, avec des critères de travail précis. M^{me} Böhler et M. Blanchot en font partie. Avant, tout était concentré dans le département N° 2, celui de M. Pagani. Il y a un moment où il faut faire des choix, et ceux-ci doivent contraindre le Conseil municipal. Par exemple, le Grand Théâtre n'était pas prioritaire pour elle, mais le Conseil municipal l'a voté. Il ne faut pas uniquement plus de gouvernance au niveau du Conseil administratif, il faut également une meilleure gestion de la part du Conseil municipal. Il y a un équilibre Conseil municipal/Conseil administratif à trouver. Cela étant dit, que des événements soient postérieurs à la date de clôture, que des factures parviennent au mois de janvier ou février, c'est possible, mais dans ce cas, il faudrait au moins avoir une estimation de ces montants, qui doivent dès lors être passés en transitoire. Il y a clairement le besoin d'une meilleure coordination et d'un meilleur suivi. Le processus doit être modifié.

M^{me} Salerno ajoute que, d'une part, il y aura une dématérialisation du processus fournisseur pour la comptabilité. D'autre part, le processus de centralisation de la fonction comptable à la DFIN a été validé par le Conseil administratif. Il faudra nommer un responsable. A la DFIN, ils veulent faire la même chose pour les achats en Ville de Genève, et ce serait bien d'avoir l'appui de la commission des finances. Elle propose de revenir pour ce point avec MM. Blanchot et Righetti. Elle ajoute que pour le département N° 2, M. Righetti (CMAI) n'a aucune visibilité. Là aussi, les événements post-clôture sont acceptables à condition d'avoir une évaluation, les informations et les pièces. Sans ces points, il est difficile de signer la déclaration d'intégralité. Elle conclut qu'à partir de 2020, il y aura un nouveau Conseil administratif et ce serait bien qu'il parte sur de bonnes bases.

Une commissaire demande comment on fait, comptablement, quand il y a un dépassement de crédit et qu'on pioche sur un compte de fonctionnement. Elle ne comprend pas comment c'est possible, car elle pensait que c'était étanche. Elle demande une clarification. M^{me} Salerno répond que les choses sont bien étanches. On vote un crédit, et s'il n'est pas épuisé, on revient avec une nouvelle

proposition. M. Krebs ajoute que le dépassement autorisé par le règlement d'application de la LAC sur un crédit est de 10%. Au-delà, le dépassement est qualifié d'important et nécessite le vote d'un crédit complémentaire. M^{me} Salerno ajoute que M. Pagani a une enveloppe de 40 millions de francs dans laquelle il peut prélever des montants pour l'entretien des immeubles. Un commissaire souhaite la liste des dépenses effectuées sur ces 40 millions de francs.

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir la déclaration d'intégralité sur les comptes de bilan. M^{me} Salerno répond qu'il faut la demander à M. Chrétien. Le commissaire demande quelle est la déclaration la plus fondamentale en lien avec les comptes. M^{me} Salerno explique que chaque magistrat s'engage pour son propre Département et M. Blanchot s'engage sur ce qu'il reçoit de chaque Département. Le commissaire demande ces documents. M^{me} Salerno répète que c'est M. Chrétien qui en dispose.

Page 42 (Ressources humaines)

Un commissaire constate qu'il y a plus d'apprentis qu'ailleurs chez M^{me} Salerno et il demande pourquoi. M^{me} Salerno répond que son département promeut cette politique. M^{me} Böhler ajoute que c'est une volonté de ce Département. M^{me} Salerno a fixé un objectif lorsqu'elle est arrivée en 2007. Elle pense qu'il faut avoir 100 apprentis en Ville. Dans son département, ils se sont sentis responsables de mettre en œuvre cette volonté. En 2007, il y avait 47 apprentis. A l'époque le Conseil municipal se plaignait que la Ville ne remplisse pas son quota. Aujourd'hui, les apprentis ont doublé. Le commissaire demande s'il y a des apprentis non-résidents à Genève, qui viendraient donc de France voisine et Vaud. Il recevra une réponse écrite.

Un commissaire propose de faire organiser une grande fête des apprentis en Ville de Genève, pour souligner l'importance de l'apprentissage. M^{me} Salerno répond qu'il y a déjà la Cérémonie de remise des diplômes.

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas aussi centraliser les DRH, par souci d'efficacité. Avec cinq départements et cinq DRH, il y a pas mal de problèmes avec le personnel. M^{me} Salerno estime qu'une évolution des dispositions statutaires doit se faire. Avant, tout était décentralisé et cela faisait beaucoup de risques. Il faudrait centraliser certains processus. Le fait d'avoir cinq Départements avec cinq magistrats et cinq DRH peut créer des inégalités, réelles ou supposées. Elle estime qu'il faut quelque chose de plus unifié, au moins pour réduire le sentiment d'inégalité de traitement. Mais le Conseil municipal doit veiller à ne pas mettre certains services entre les mains du Secrétaire général. Certaines de ces tâches doivent rester dans les départements, pour conserver une certaine souplesse et une responsabilité politique.

Page 47 (Lieu de domicile, Permis G)

Un commissaire constate que la Ville a engagé un certain nombre de permis G; il veut connaître leurs spécialités, et dans quels Départements ils ont été engagés. La réponse lui sera fournie par écrit.

Page 303 (comptes détaillés du DFL)

Un commissaire s'étonne de lire, au 1^{er} objectif, 0% pour les collocations. M^{me} Salerno répond que la directive a été validée durant le premier trimestre 2019. Elle va entrer en vigueur au 1^{er} septembre. L'explication est en train d'être donnée à l'ensemble du personnel, Département par Département. Du coup, un commissaire demande s'il y aura un crédit extraordinaire. M^{me} Salerno ne le pense pas.

Le commissaire a encore une question. Pour le nouveau système MCH2, il n'y a apparemment pas eu de problèmes dans le DFL, mais il demande ce qu'il en est pour les autres. M. Blanchot répond qu'il a fallu adapter tous les processus et faire une migration informatique, cela a été fait avec succès pour toute la Ville. Des présentations ont également été faites à tous les services pour les aider à comprendre comment appliquer ces nouveaux principes. Il reste des petites problématiques, comme l'évaluation des transitoires. Mais c'est une difficulté comptable qui existait déjà avant, et qui n'est pas liée à MCH2. Le commissaire demande si des formations ont été faites, notamment pour les institutions, et combien cela a coûté. M. Blanchot répond que la DFIN n'est pas intervenue au niveau des parties liées. La formation s'est faite à l'interne de la DFIN, sans augmentation de ressource ni de budget.

Concernant l'objectif de 100% du personnel affilié à la LPP, un commissaire s'étonne qu'il y ait encore des collaboratrices/teurs de la Ville qui n'atteignent pas les 21 000 francs de revenu annuel et demande qui ils sont. M. Krebs répond que cela couvre toute une série de métiers: patrouilleuses (souvent à 28%), placeuses, personnes employées aux buvettes et buffets, procès-verbalistes, auxiliaires, personnes avec des contrats à temps très partiel.

Page 305

Un commissaire veut savoir ce que sont les 318 (Dépréciations sur créances) à la dernière ligne. M. Krebs répond que ce sont les pertes effectives des impôts. Il y a eu 9,7 millions de francs comptabilisés et 3 millions qui sont une provision pour le reliquat, qui a augmenté à 10 millions de francs.

Page 306

Un commissaire demande à quoi correspond la ligne 362 (Péréquation financière et compensation des charges). M. Krebs répond que c'est la comptabilisation des communes frontalières. Le SAFCO a demandé que ce 362 soit déplacé en 360.

Un commissaire demande ce qu'est le gain important réalisé au point 441. M. Krebs répond que c'est la vente de titres de placement sur des fonds spéciaux.

De même, le commissaire demande ce qu'est le gain important réalisé au point 442 (Revenus de participations PF). Il s'étonne de l'écart mentionné dans les notes explicatives g), page 311. M. Blanchot explique que la raison figure dans les comptes détaillés de l'Hôtel Métropole. M. Krebs précise qu'ils avaient été budgétisés au groupe 443 et on doit les imputer au groupe 442 sous MCH2.

Le commissaire veut comprendre la ligne 444 (Réévaluations, immobilisations PF) qui concerne la BCGe. M. Krebs répond que le capital de la BCGe a été remodelé: les actions sont devenues nominatives (le Conseil municipal avait d'ailleurs dû voter une proposition à ce sujet). C'est un premier effet, puis il y a eu une augmentation significative de leurs valeurs en Bourse.

Un commissaire aborde la ligne 446 (Revenus financiers d'entreprises publiques): il demande si c'est bien là qu'on trouve Naxoo. M. Krebs confirme (voir note i), page 311).

Avant de changer la page discutée, un commissaire demande où se trouve le remboursement effectué par «un certain magistrat». M. Krebs répond: en page 423, ligne 426 (Remboursements du Conseil administratif): 64 000 francs proviennent de cette personne.

Page 307

Un commissaire constate une petite augmentation de 3200 francs à la ligne 429 (Autres taxes) et demande ce que c'est, car elle représente quand même 300 000 francs au total. M. Krebs répond que c'est un gain sur la TVA. Le commissaire aimerait des informations plus détaillées, ainsi que sur les 8600 francs de la ligne 430 (Revenus d'exploitation divers). Cette dernière question reste sans réponse.

Un commissaire questionne la ligne 301 (Salaires du personnel). Il demande pourquoi il y a tellement de postes vacants. Et il veut savoir pourquoi il y a 5,6 postes vacants à la DRH (selon la page 319). M. Krebs explique que cette cellule est «contaminée» par la budgétisation centralisée du gel des postes vacants pour toute la Ville, pas seulement à la DRH.

Page 308

Un commissaire veut mieux comprendre la ligne 450 (Prélèvement sur fonds et financements spéciaux), car elle concerne les rentes des conseillers administratifs. M. Krebs répond qu'il faut regarder deux écritures, la 450 et la 350, un peu plus haut sur la même page: on prélève dans l'une et on constitue un fonds dans l'autre. M^{me} Böhler ajoute que les explications sont en page 311, notes q) et s). M^{me} Salerno précise que l'évolution des réserves des rentes des conseillers administratifs est décrite à la page 163. Une réserve est constituée pour ceux qui sont en fonction.

Page 309

Un commissaire s'inquiète de ce que la DSIC (Direction des systèmes d'information et de communication) semble manquer de personnel: la ligne 301 (Salaires du personnel), au milieu de la page, montre un écart de près de 800 000 francs. Mais il apprend que les 3,9 postes vacants (indiqués en page 319) sont déjà repourvus ou en voie de l'être.

Page 310

Un commissaire constate un important écart à la ligne 318 (Dépréciations sur créances). M^{me} Böhler explique que la méthodologie a changé: une provision doit maintenant être constituée dès le 30^e jour de la créance. Cette importante uniformisation va encore être améliorée.

Page 312 (Subventions)

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'usage très partiel de la subvention de 340 000 francs accordée à la Croix-Rouge. M^{me} Salerno répond qu'ils n'avaient pas le dispositif pour faire fonctionner l'aide au retour.

Un commissaire se demande, si un fonds chômage était créé, serait-il sur cette page? (Sujet repris plus loin)

Un commissaire demande pourquoi on ne fait pas figurer les montants accordés qui n'ont pas été dépensés. M^{me} Salerno répond qu'on les voit dans la colonne des écarts.

Page 314 (Gratuités)

Un commissaire demande si la GIM s'occupe des subventions et des gratuités. M. Blanchot explique que la GIM a des tarifs, qui sont des prix au m², pour les locaux du PF mis à disposition. Les gratuités, rappelle-t-il, sont gérées par chaque

Département. Le commissaire veut savoir si une méthodologie égale est appliquée par tous les Départements: une uniformisation partielle est en cours (par exemple pour les bureaux). M^{me} Salerno précise avoir les réponses pour le PF mais ce n'est pas la GIM qui s'occupe du PA. Le commissaire demande si le prix est le même pour tous les Départements, si tous les terrains mis à disposition sont valorisés, et s'il existe un inventaire. M^{me} Salerno répète qu'ils peuvent intervenir sur le PF seulement. Le commissaire aimerait une réponse par écrit pour tout, PF et PA.

Une commissaire demande ce qui se passera en 2040 pour l'Hôtel du Rhône. M. Krebs répond qu'il appartiendra à la Ville. M^{me} Salerno dit que la discussion va être reprise avec la nouvelle équipe de direction. Une autre commissaire demande pourquoi il est écrit Hôtel du Rhône et pas Mandarin Oriental. M^{me} Salerno répond que c'est le nom d'origine. La commissaire demande alors ce qu'il en est du droit de superficie de Manor à la place Grenus. M^{me} Böhler répond qu'il faut voir avec le Département de M. Pagani.

Une commissaire veut savoir combien coûte la structure du jardin d'hiver du Parc des Eaux-Vives. M^{me} Böhler répond que c'est une location saisonnière. La commissaire demande ce qu'il en est de l'autorisation. M^{me} Salerno répond que ce n'est pas une structure pérenne et donc il n'y a pas nécessité d'autorisation particulière.

Page 317 (Subventions)

Un commissaire s'étonne des 5000 francs accordés à Ciné Transat. M^{me} Salerno répond que la Ville (via l'Agenda 21) choisit la programmation d'une soirée, autour du racisme ou de l'homophobie par exemple. Le commissaire demande s'il est exigé que le logo de la Ville de Genève paraisse. M^{me} Salerno confirme.

Page 318 (Fonds municipal de lutte contre le chômage)

Deux commissaires demandent ce que deviendra le fonds chômage en 2020. Ces commissaires demandent comment on peut le pérenniser: faut-il passer par des lignes budgétaires dédiées? M^{me} Salerno répond qu'on ne peut pas le pérenniser tel quel, il n'existe plus. Il faut en effet faire des lignes budgétaires dédiées ou des lignes nominatives. Mais une coopération Canton-Ville est indispensable: il ne faut plus rendre les associations dépendantes d'un seul contributeur, surtout quand on s'occupe de politiques publiques. C'est un champ de compétences où la Ville est subsidiaire. Pour les projets de réinsertion socio-professionnelle, il faut avoir une souplesse afin de les adapter à l'évolution du milieu professionnel. Ces associations doivent aussi émarger au budget cantonal. Il est important que les associations demandent un engagement au Canton. Le Département de M. Apothéloz doit participer à hauteur de 50%.

Page 319 (Personnel du DFL)

Les postes vacants à la DRH sont en cours de recrutement. Ceux de la DSIC ont été repourvus.

Page 438 (Subventions)

Ligne Tibet: un commissaire s'inquiète de comment s'assurer que l'argent arrive bien sur place. M^{me} Salerno répond que c'est bien sûr contrôlé.

Ligne Cisjordanie et Gaza: il s'étonne du programme de sensibilisation à l'environnement et au changement climatique dans ces régions: est-ce vraiment prioritaire? M^{me} Salerno répond qu'il existe des rapports qui sont faits sur ces points et elle les fera parvenir au commissaire.

Page 130 Groupe 104 (Actifs de régularisation) et page 241 (Créances envers le Canton)

M^{me} Salerno revient en arrière pour répondre à une question d'un commissaire concernant le stationnement, et passe la parole à M^{me} Böhler. Celle-ci indique qu'on lit à la page 130 la mise à jour des revenus des horodateurs (près de 31 millions). Pour la partie sur le contrôle du stationnement, il y aura 22 millions de francs à comptabiliser. Elle explique aussi, et c'est nouveau, qu'il y a eu une rétrocession des amendes. Jusqu'au 31 mai, c'est encore encaissé par la Fondation des Parkings (FdP), ensuite ce sera fait au niveau de la Ville. Il y a 300 000 amendes, il faut donc mettre un processus en place. M^{me} Salerno renvoie aussi à la page 241: on y retrouve la question des 18 millions de francs. Cet argent a fait l'objet d'un accord Ville-Canton. La Ville de Genève devrait recevoir 18 millions de francs d'ici à fin mai (ou dès que la commission des finances du Grand Conseil l'aura validé), ensuite un montant progressif qui concerne les années antérieures va rentrer. A la fin de l'année, ce seront 20 millions de francs qui entreront dans les caisses de la Ville. Le passé sera ainsi réglé, à satisfaction des deux parties. Mais il n'était pas encore possible d'inscrire ces montants dans les comptes 2018, puisqu'ils arriveront dès 2019.

Un commissaire profite de cette parenthèse pour demander où en est le fameux dossier concernant l'entretien des routes et les frais de police. La présidente lui rappelle que cette question a déjà été discutée lors de l'audition du département des autorités. M^{me} Salerno répond que le dossier avance. L'idée est d'avoir une facture payée par l'Etat pour l'entretien des routes à caractère cantonal effectué par la Ville. MM. Dal Busco et Pagani veulent aller vite. Mais la Ville veut une juste rétribution de l'entretien assuré et des investissements nécessaires. Le commissaire en déduit que les frais de police disparaîtraient. M^{me} Salerno confirme.

Une commissaire demande si la revalorisation des immeubles a un effet sur les impôts. Elle lit «La Ville de Genève est toujours en attente du bordereau 2015». M^{me} Salerno répond par la négative. M^{me} Böhler explique que la méthodologie appliquée par l'AFC pour le calcul de l'impôt immobilier complémentaire se base sur la valeur fiscale des immeubles et non sur la valeur de remplacement.

Notes de frais de M^{me} Sandrine Salerno

La commission des finances reçoit un tableau avec les montants concernant M^{me} Salerno, qui indique que chaque magistrat fournira son propre tableau.

M^{me} Salerno décrit ensuite la méthode utilisée. Elle rappelle que, jusqu'en 2018, il y avait les cartes de crédit. On pouvait les utiliser, ou alors demander des avances. Cela s'enregistrait au niveau du Département concerné, mais tout était comptabilisé au niveau du SRE (Service des relations extérieures, Département des autorités): c'est lui qui gère les frais des magistrats. Or, suite à la demande du Conseil municipal de recevoir la liste de toutes les dépenses, ils ont demandé un relevé détaillé des dépenses de M^{me} Salerno qui a fait apparaître des erreurs: le SRE lui a imputé des frais qui n'étaient pas les siens. Du coup, les sommes publiées ne sont pas exactes!

Par exemple, elle n'a jamais été à Hambourg, or dans le tableau de ses frais, ceux de ce voyage ressortent, car ils ont été répartis entre les cinq conseillers administratifs. Ces frais n'auraient jamais dû figurer sur ses dépenses. Autres frais faussement imputés: le séminaire à Barcelone. En détaillant de la sorte, ligne par ligne, M^{me} Salerno démontre qu'il y a des erreurs, et donc que les erreurs sont toujours possibles dans ces tableaux. Il y aura donc des erreurs dans les autres tableaux des magistrats, qui les indiqueront eux-mêmes.

Aussi, c'était une erreur de la part du Conseil municipal de supprimer les cartes de crédit car elles informent mieux. Quand on veut de la transparence, la carte de crédit est un système plus utile.

Une commissaire explique qu'à la CCSJ, ils aimeraient la même chose, le même tableau détaillé, mais pour toutes et tous les chef-fe-s de service. M^{me} Salerno répond que ce sera difficile et pas indicatif. Par exemple, à la DSIC, il y a beaucoup de frais de matériel informatique qui sont nécessaires. Suite à une étude, il a été constaté que les chef-fe-s de service les utilisent très peu. La commissaire dit qu'à la CCSJ, la personne qui s'occupe des cartes d'identité leur a dit qu'elle ne l'a jamais utilisée. M. Blanchot intervient: un rapport détaillé a été fait pour comprendre l'utilisation des cartes de crédit. Une réforme est envisagée. M^{me} Salerno ajoute qu'il est très fastidieux de donner des détails pour les 47 ou 48 chef-fe-s de service de la Ville de Genève. Et l'extrait de carte de crédit ne renseignerait pas.

La commissaire estime que si la carte de crédit est liée au compte personnel du chef-fe cela va le/la responsabiliser. M^{me} Salerno souligne qu'un contrôle hiérarchique est effectué. Pour la commissaire, ça marche peut-être dans ses services au DFL mais pas dans d'autres. M^{me} Salerno répond que contrôler les dépenses fait partie du travail. S'il n'y a pas le contrôle du supérieur hiérarchique, il n'y a pas de remboursement possible.

La commissaire s'étonne des quatre erreurs indiquées sur 23 lignes seulement: cela fait du 5% d'erreur pour le SRE, ce qu'elle trouve élevé. M^{me} Salerno répond qu'il faut d'abord regarder quelles informations ont été données.

Une commissaire demande s'il y a souvent des accompagnateurs-trices pour les voyages du Conseil administratif. Elle ajoute que l'accompagnatrice dont le nom figure sur le tableau est une proche de M. Pagani. M^{me} Salerno n'est pas en mesure de répondre à cette question.

Page 63 (Liste des dépassements de crédits)

Un commissaire souhaite comprendre ces 100 millions de dépassements de crédits, montant également souligné dans le rapport de l'organe de révision. M^{me} Böhler informe qu'un document a justement été préparé en prévision de cette question.

M. Blanchot décrit d'abord le premier tableau du document, le plus important, sur une page: il donne les explications globales, par chapitre comptable à deux positions, pour les charges et pour les revenus. Il en ressort que la plus grande partie de ces dépassements (86%) consiste en diverses provisions, dont 71% ne représentent pas de dépassement de crédit budgétaire.

Les seuls «vrais» dépassements atteignent en réalité 15 millions.

Ils sont indiqués sous «Autres dépassements» à l'avant-dernière ligne (colorée en beige/orange).

Les explications détaillées sont données sur les deux pages suivantes, dans le deuxième tableau. Il en ressort, en cherchant les lignes de la couleur indiquée précédemment, que ces 15 millions se répartissent ainsi:

- 1,3 million pour diverses manifestations au MAH
- 1,1 million pour l'entretien du GTG et les collections du MAH
- 1,0 million pour l'entretien des infrastructures sportives
- 1,5 million pour les frais d'entretien des routes
- 2,1 millions pour l'entretien des bâtiments locatifs
- 1,1 million pour d'autres motifs (chapitre comptable 31)

3,5 millions pour le GTG (voté au Conseil municipal)

2,6 millions pour les crèches

0,9 million pour d'autres motifs (chapitre comptable 35)

En complément, M. Krebs invite à lire l'article 51 du règlement d'application de la LAC pour comprendre que le dépassement des crédits budgétaires est toléré jusqu'à 5% du montant voté.

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les personnes auditionnées pour leur disponibilité, et les libère.

Séance du 21 mai 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice, Direction du DCA, Charlotte Malignac, codirectrice, Direction du DCA (qui succède à M. Macherel), M. Michel Mermillod, adjoint de direction, Direction du DCA

L'audition se déroule en présence de M. Alain de Kalbermatten, président de la commission des travaux et constructions (ci-après CTC), de M^{me} Marie-Pierre Theubet, rapporteuse de la CTC pour les comptes 2018, ainsi que de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, et Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction financière (DFIN).

M. Pagani propose à M^{me} Theubet de prendre la parole, pour présenter les grandes lignes du rapport de la CTC sur les comptes 2018.

M^{me} Theubet indique que les notes de séance ont été rédigées par M. Zaugg, procès-verbaliste, qu'elle remercie pour la qualité de son travail.

La CTC a rencontré M. Pagani et les trois responsables du Département des constructions et de l'aménagement (DCA) le 8 mai 2019.

Les points-clés ayant été discutés sont les suivants:

- Il y a eu des dépassements en raison de gros travaux, notamment le Grand Théâtre (GTG), la construction de la Nouvelle Comédie et les Minoteries. Les comptes devraient donc être meilleurs l'année prochaine;
- Le département a terminé ses réformes, il n'y a plus que quatre services au lieu de sept.

La CTC a aussi abordé plusieurs sujets:

- le taux d'absentéisme;
- les prévisions économiques;

- les logements;
- l'évaluation des immeubles;
- les pistes cyclables;
- les crédits d'investissement;
- les crédits terminés;
- les écarts salariaux au DCA;
- la Bibliothèque de Genève (BGE);
- le stockage des livres.

Synthèse des discussions tenues sur ces points

Pour ce qui est du taux d'absentéisme, il y a eu passablement de collaborateurs avec des maladies graves ou chroniques. De plus, certains collaborateurs sont des proches aidants. Ces éléments expliquent son augmentation.

Les prévisions économiques sont stables et la Ville de Genève (VdG) peut continuer à investir dans des grands travaux. Concernant les logements, il y a eu plusieurs questions au sujet du nombre de logements réellement construits (l'OCSTAT a établi que les habitants doivent consacrer 19% de leur revenu au logement). La CTC a demandé comment il faut comprendre la différence entre «logements mis en chantier» et «logements mis en construction». La réponse est: «La VdG donne le cadre de la construction», ce qu'il ne faut pas confondre avec «La VdG construit». Autre question, le nombre de lits froids en VdG. M. Pagani a proposé de demander une étude au Canton sur ce point.

M^{me} Theubet explique ensuite à la commission des finances que, dans le cadre de cette séance, ils ont aussi parlé de la mise en conformité des vitrages des logements en Ville. M^{me} Charollais leur a répondu que la VdG se trouve à mi-parcours de cette opération. Une dernière étape est prévue en 2022.

Il a aussi été demandé quel est le nombre d'années manquantes pour mettre le patrimoine immobilier en attente en bon état. Il en est ressorti que les efforts d'entretien ne sont pas suffisants, car ils ne permettent pas de combler la dégradation du patrimoine. Les nouveaux enjeux importants concernent le Seujet, la Jonction et les Asters.

M^{me} Theubet poursuit en relevant que les membres de la CTC ont demandé comment a été effectuée la réévaluation des immeubles et quel était le rôle de la GIM.

Au chapitre des crédits terminés, il a été question des travaux sur l'île Rousseau, de la crèche des Gazouillis, des exigences considérées trop élevées de l'architecte mandaté, du recours déposé par le locataire de l'immeuble sis rue

Rousseau 7, de la pointe Nord de la plaine de Plainpalais, du projet de rénovation de la Perle du Lac, du réaménagement de la place Dorcière, pour laquelle M. Pagani a obtenu du Canton l'introduction d'un système de péage pour les cars qui arrivent en VdG, etc.

Le DCA a répondu à toutes les questions de la CTC. En conclusion, M^{me} Theubet indique que **la CTC a voté et approuvé les comptes 2018 du DCA à la majorité des commissaires présents.**

La présidente remercie M^{me} Theubet pour son résumé.

M. Pagani reprend la parole, et rappelle que le DCA est un petit département de 247 collaborateur-trice-s. Il y a eu deux réformes et quatre services ont été regroupés. Il y a désormais une cohérence complète. M. Pagani se réjouit que maintenant, à l'aide de ces réformes, chaque projet puisse avoir un même pilote d'un bout à l'autre.

M. Pagani ajoute qu'il y a eu de gros investissements, qui ont provoqué 135 dépassements sur des crédits d'investissement. Mais cela est maîtrisé. Ce n'est pas parce que 320 millions de francs sont votés sur une année par le Conseil municipal qu'ils sont dépensés l'année suivante. Chaque projet démarre au moment adéquat pour pouvoir lisser les investissements et lisser la jauge. Cette année, il y a effectivement eu un dépassement de la jauge de 130 millions de francs, mais l'année prochaine, M. Pagani estime que la situation sera sous contrôle. Il y a d'importantes inaugurations en vue, celle de la Nouvelle Comédie en avril 2020 et celle du CEVA en décembre 2019.

Questions et remarques des commissaires

Page 14 (Faits marquants)

Dans les faits marquants du Département, un commissaire voit une photo du GTG, alors que du point de vue fonctionnel, il y a encore des problèmes avec la machinerie. Lors de son audition à la CARTS, M. Kanaan a dit que le Conseil municipal sera bientôt saisi d'un crédit pour la remise en état de cette machinerie. M. Kanaan a aussi dit qu'il fallait s'adresser à M. Pagani pour ce problème. De plus, en plénière, le commissaire a constaté une divergence entre MM. Pagani et Kanaan au sujet de cette machinerie. Il demande: pourquoi cette remise en état a-t-elle été reportée? pourquoi M. Pagani n'a-t-il pas informé le Conseil municipal de ce problème plus tôt? pourquoi a-t-il caché ce problème?

M. Pagani conteste formellement cette prise de position. Il réfute qu'on puisse dire qu'il a caché des choses. Et il n'a pas fait d'arbitrage, il a simplement pris acte de cette situation. En effet, à aucun moment il n'a imaginé que la machinerie se détériorerait de la sorte. L'entreprise, Bosch Rexroth, à l'issue du *Ring*, a estimé

qu'elle était opérationnelle. Mais le fait qu'il ait fallu couper toute l'électricité longtemps a fragilisé le système électronique selon les utilisateurs. Une expertise a été demandée sur ces problèmes de fiabilité à long terme. Dans l'immédiat on ne peut que constater que la machinerie fonctionne. Cette expertise a donc été demandée à l'entreprise Bosch Rexroth. De plus une contre-expertise a été confiée à un expert allemand. Et il a été demandé que l'ensemble du fonctionnement soit vérifié. De même, M. Pagani dément formellement qu'ils aient été informés d'une obsolescence ayant nécessité d'être incluse dans les travaux.

Il explique, d'autre part, que les normes de sécurité actuelles imposeraient de supprimer 300 places au parterre (pour son évacuation). Il a donc refusé de toucher à l'espace scène et salle. Pour cette raison, il n'a pas été engagé de travaux sur ces deux objets. Enfin, il dément toute divergence avec M. Kanaan.

Le commissaire demande si la commission des finances va être saisie d'un crédit. M. Pagani répond qu'il attend l'analyse de fiabilité et le résultat de Bosch Rexroth. Pour le moment il n'a pas l'intention de faire une demande de crédit.

Une commissaire continue avec le GTG. Elle est surprise que M. Kanaan ait dit qu'un crédit serait nécessaire et que M. Pagani démente. Elle n'arrive pas à comprendre comment sont élaborées les demandes de crédit. Elle ne comprend pas comment ce problème de machinerie a été abordé. Elle demande si le Département de M. Kanaan s'est manifesté. Car elle n'arrive pas à croire que le Département de M. Pagani ait travaillé seul dans son coin. M. Pagani rappelle que son Département, le DCA, est un prestataire, au service du Département demandeur, qui est ici le DCS. Il y a un historique qui atteste que personne n'a rien demandé sur cette question. Il n'y a aucune demande formelle à ce sujet. Il ajoute que la scène, la machinerie et les dessous de scène font partie d'un tout. La commissaire ajoute que des rumeurs courent qu'il y aurait d'autres problèmes au-delà de la machinerie, notamment concernant des malfaçons. Elle demande s'il est en litige avec des entreprises.

M. Pagani rappelle que dès le départ, le caractère symbolique du GTG suscite l'intérêt de beaucoup de monde. Plus de 250 personnes sont venues travailler sur les chantiers (car il y en avait cinq en tout). Il aurait fallu disposer de quatre ans, délai qui a été réduit à deux ans et demi, et qui est remonté à trois ans. Tout ce qui était envisagé n'a pas pu être réalisé, et il reste des petites choses à terminer. Il raconte avoir reçu, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, une liste de plus de 400 petits ou gros soucis, allant de «Je n'ai pas de store devant la fenêtre de mon bureau», à «Le seuil, on n'arrive pas à le passer» ou encore «Il y a du sable partout». Le chantier s'est poursuivi et les finitions assumées, comme dans tous les chantiers. C'est tout ce qu'il peut dire de manière rationnelle.

Comme d'habitude, ajoute-t-il, les Genevois sont tous d'excellents ingénieurs, architectes, mécaniciens, etc. Il prend l'exemple de la billetterie: sa forme

est ronde, et quand il y a plus de 30 personnes à proximité, il y a une forte résonance, ce qui se produit pendant dix minutes avant chaque spectacle. Dans ce cas précis, le personnel s'en est plaint, donc cette problématique est étudiée et cet espace sera retravaillé.

La commissaire demande s'ils ont dû se retourner contre des entreprises qui auraient mal fait leur travail. M^{me} Charollais l'informe et précise qu'il n'y a à sa connaissance aucune malfaçon, mais des finitions à terminer.

Une commissaire se préoccupe du chantier de la Nouvelle Comédie. Elle est ravie de savoir qu'il se poursuit activement et demande si des difficultés se sont présentées, si des mauvaises surprises sont à l'horizon et si les échéances seront tenues. M^{me} Charollais répond que des séances se tiennent toutes les quatre à cinq semaines avec le DCS. Il n'y a aucun signe d'alerte, ni en termes de délai, ni en termes de coûts.

Un commissaire est surpris par le chiffre de 743 nouveaux logements créés, car selon les statistiques de l'OCSTAT ce chiffre est de 473. Il demande la raison de cet écart. M^{me} Charollais a les chiffres du DCA: les 743 sont corrects. Mais elle ne connaît pas ces chiffres de l'OCSTAT. Pour elle, le seul chiffre de l'OCSTAT qui est proche est celui de 450 qui correspond aux seuls logements HM et HBM. C'est peut-être la source de la confusion. Le commissaire répond qu'il va vérifier et souligne qu'il travaille sur la base des documents que le Département lui a fait parvenir. Mais il va chercher à comprendre cette différence.

Le commissaire demande ensuite combien de places de parking publiques il y a en VdG, en sous-sol et en surface. M^{me} Charollais n'a pas ces chiffres sous la main mais ils seront communiqués au commissaire. Le commissaire demande si les places de parking de la Gare des Eaux-Vives vont être incluses. M^{me} Charollais répond que le plus simple est d'avoir ce qui est construit et en service en 2018. Elle propose un état des lieux qui se concentre sur ce qui est existant et autorisé. Le commissaire aimerait aussi avoir les projets de parkings en sous-sol.

Un commissaire veut savoir si tous les logements indiqués comme créés sont opérationnels au 31.12.2018. M. Pagani confirme que tous les logements (sociaux en tout cas) sont occupés.

Page 15

Un commissaire a une question sur les pistes cyclables. Il se réfère à l'acceptation de l'initiative IN 144, qui prévoyait des pistes cyclables sur les routes primaires et secondaires, et demande quel est le pourcentage de pistes réalisées en VdG. M^{me} Charollais répond: près de 60%.

La présidente demande à comprendre comment faire correspondre ces 60% de pistes cyclables avec le 1,6 km réalisé en 2018. M. Pagani répond qu'il y a 250 km de routes en VdG, et en 2018 ce 1,6 km a été réalisé, ce n'est pas 60%.

Le commissaire demande en sus si les zones 20 ou 30 km/h sont incluses dans ce pourcentage. M^{me} Malignac précise que les 60% représentent 134 km et comprennent tout. Il faudrait dire aménagement cyclable, plutôt que pistes cyclables stricto sensu. Ce sont notamment ces zones qui permettent de parvenir aux 60% mentionnés.

La présidente constate qu'il y a plein de chantiers qui condamnent des pistes cyclables et demande combien de kilomètres de pistes cyclables sont ainsi perdus. M^{me} Charollais répond que ce sont des pistes qui sortent seulement momentanément du réseau, le temps de faire des travaux.. Mais ils ne disposent pas de chiffres à ce sujet.

Un commissaire demande le recensement de ces pistes ou aménagements cyclables. M. Pagani rappelle que des cartes avaient été présentées il y a deux ans. Le commissaire aimerait une mise à jour.

Le commissaire demande comment la réduction de 25% des gaz à effet de serre est calculée. M^{me} Charollais montre un graphique qui indique que chaque année l'émission de CO₂ diminue. C'est lié à la diminution de l'utilisation du mazout. Le commissaire demande le document. M^{me} Charollais va le lui envoyer.

Une commissaire aborde la question de la terrasse de Lissignol. Une pétition des habitants et habitantes (la pétition P-360) qui s'étaient occupés de l'intérieur de la cour avait été acceptée par le Conseil municipal et renvoyée au Conseil administratif en mars 2017. Elle aimerait savoir quelle est la situation. La page 15 dit que le chantier est achevé, alors que cette terrasse n'est pas réalisée. M. Pagani répond que l'architecte pour le projet d'aménagement de la terrasse a été mandaté, la demande d'autorisation a été faite, mais il ne sait pas si elle a été délivrée. Il répondra par écrit. La commissaire se permet d'insister. Car cela avait été voté il y a deux ans, en 2017, et en mars 2018, on lui a posé la question orale de savoir où cela en est: cela lui paraît long, un tel délai pour obtenir cette autorisation. M. Pagani explique que ce sont des bâtiments patrimoniaux avec des implications légales, et il y a des questions qui doivent être analysées et validées. Par exemple, il y a des droits de voisinage à respecter. Pour une autorité ce n'est pas aussi simple que pour les personnes qui prennent possession des lieux.

Page 16

Un commissaire constate que, dans les faits marquants, rien n'a été investi au niveau du sport et tout semble bloqué par le DCA. Il demande si c'est M. Pagani qui bloque ou si M. Kanaan ne sait pas faire passer un projet. M. Pagani s'inscrit

en faux avec ces propos, rien n'est bloqué par le DCA. Il a même contribué à un plan directeur des Sports en collaboration avec le DCS. M. Pagani énumère plusieurs réalisations: le vélodrome, le boulodrome. Et il ne peut pas admettre qu'on prétende que son département bloque quoi que ce soit. Il signe actuellement des contrats. Il y a eu des priorités sur les musées, et il y a maintenant des objectifs précis sur les installations sportives.

Le commissaire demande quand du phono-absorbant va être posé sur certains axes, notamment aux Eaux-Vives, par exemple la route de Frontenex. Il aimerait connaître le plan. M. Pagani répond que, là aussi, il a un plan. Mais il ne suffit pas de dire qu'on va poser du phono-absorbant: il faut mettre au point une stratégie, à plusieurs niveaux, notamment technique, et se mettre d'accord avec le Canton. Le phono-absorbant est efficace même sur les axes en zone 30. M. Pagani explique ensuite qu'il y a la problématique des alvéoles. Elles doivent pouvoir être nettoyées pour prolonger leur durée de vie. Avant on leur disait que ce type de nettoyage était inutile pour du matériel qui allait durer sept ans, et maintenant, grâce à cela, la durée de vie peut être prolongée jusqu'à quinze ans.

M^{me} Charollais ajoute que, pour les Eaux-Vives et notamment la route de Frontenex, l'Etat a un projet de bus à haut niveau de service qui va desservir Ambilly et qui passe par cette route de Frontenex. La VdG doit donc tenir compte de cette stratégie d'aménagement qui implique des modifications de configuration, notamment celle du réseau routier, avant de pouvoir agir. Sur certains axes, dans l'attente des travaux de réfection, la VdG et le DCA ne peuvent pas agir. Aujourd'hui, la priorité est de se concentrer sur les axes où il n'y a que la problématique du phono-absorbant.

Le commissaire demande si le prix au kilomètre de produit a baissé. M. Pagani répond que, maintenant, le prix est quasiment identique que celui du bitume. Bien des entreprises se sont spécialisées dans la pose de phono-absorbant.

Le commissaire demande si la Confédération verse toujours des subsides et demande où cela paraît dans les comptes. M^{me} Charollais cherche, et trouve un peu plus tard l'information sur les subventions de la Confédération: on peut les trouver à la rubrique 463 AGCM. Il y a eu 366 963 francs versés. Le commissaire demande si cela va se poursuivre. M^{me} Charollais confirme qu'il y a un délai, mais n'a pas la date exacte.

Un commissaire aborde le paragraphe de la valorisation des espaces publics. Il demande pourquoi il y a des murs, qui sont moches, autour de la crèche Sainte-Clotilde. Les comptes disent que c'est fini, et c'est encore un chantier. Il s'en étonne. M. Pagani répond que c'est la phase 2018 dans les comptes. Ils n'ont pas dit que c'est fini. Le commissaire demande alors quels sont les travaux encore prévus. M. Pagani répond que du phono-absorbant sera posé à la rue Sainte-Clotilde, et il ajoute qu'il n'est pas architecte-paysagiste. Pour ce qui est des

murs, la paroisse de Sainte-Clotilde a demandé à la VdG des murs pour protéger les enfants des regards malveillants. Le commissaire conteste: ce ne sont pas les Eglises et la crèche qui ont demandé ces murs affreux. M. Pagani réfute: il en a assez d'entendre dire qu'il ment; il répond aux questions qu'on lui pose. Le commissaire dit aussi que la piste cyclable s'arrête au milieu de la rue Sainte-Clotilde avec un flot qui l'interrompt. Il en parle car c'est au bilan dans les comptes 2018. M. Pagani demande au commissaire de lui envoyer une photo.

Une commissaire demande si des actions concrètes sont menées pour tenir compte du vieillissement de la population, et sur l'usage différencié de l'espace public en tenant compte des besoins différents des hommes et des femmes. Les villes semblent construites par des ingénieurs mâles pour des mâles. Par exemple, dans les écoles, les terrains de foot sont aménagés au cœur du préau, ce qui favorise les garçons. M. Pagani répond qu'il en a le souci permanent: des bancs homologués, avec des accoudoirs, pour reprendre possession de son corps, sont posés pour favoriser les personnes âgées. Le Conseil administratif a validé la revisite de l'ensemble de l'espace public afin que les femmes puissent y trouver leur place. Enfin, une autre action menée concerne les canicules. Car elles vont s'accroître, elles vont passer d'une durée d'une semaine à trois semaines, et toucher en particulier les personnes âgées et les enfants. De plus, ces canicules sont souvent accompagnées de pluies très intenses qui posent des problèmes de débordements à la station d'Aire. M. Pagani conclut que toute une réflexion sur l'aménagement est menée.

La commissaire insiste: comment l'espace public va-t-il être concrètement revisité en lien avec le partage hommes-femmes? M. Pagani répond que le Conseil administratif a validé une réflexion de départ.

Une commissaire demande quel est le délai imposé par la Confédération pour mettre les fenêtres aux normes de l'OPB (Ordonnance de protection contre le bruit). M. Pagani explique que cela va se faire par tranches. Il y a trois programmes. Le département cantonal a validé cette stratégie. M. Barazzone est intervenu aux Chambres fédérales afin qu'il n'y ait pas de délais impératifs. Pour la VdG, deux grands ensembles coûteront cher: les Asters, et Cité Jonction.

Un commissaire demande si la tendance des places goudronnées va se poursuivre, ou s'il y a volonté de la part du Conseil administratif d'inverser cette tendance et s'il y a une réflexion menée pour redécouvrir les nants enterrés. Ce sont des éléments essentiels pour lutter contre la chaleur dont souffrent les villes. M. Pagani donne l'exemple des Bastions où le goudron et les pavés ont été enlevés, et remplacés par une surface capable d'absorber les eaux de pluie. Mais les revêtements utilisés ne sont pas tous encore concluants. Il faut trouver des revêtements adaptés. Pour les nants, à la Praille dans le PAV, il est prévu de faire ressortir l'Aire à partir de l'Etoile jusqu'au parc public.

Le commissaire constate qu'il n'y a rien sur le plan lumière. Il demande s'il est prévu une réduction de la luminosité. M. Pagani répond qu'il y a des problèmes de priorisation. Il y a quelques années, on demandait à la Ville de mieux éclairer. Maintenant, c'est l'inverse. Et sur la place de Neuve, on n'éclaire plus le ciel. Il relève que, si l'éclairage a tendance à augmenter, sa consommation énergétique, elle, a tendance à diminuer. Le 26 septembre, il y aura une manifestation régionale pour la nuit totale. Genève s'y est associée et sera la première région en Europe qui va faire nuit complète. Mais si la VdG fait le nécessaire, il faut que les commerçants suivent car si les arcades restent illuminées, cela ne va pas fonctionner. Ils vont écrire aux commerçants. M. Pagani rappelle qu'il y a deux ans, un projet de loi au Grand Conseil pour éteindre les lumières des arcades a été refusé.

Un commissaire profite de cette question pour demander quand les lumières extérieures de l'Opéra des Nations seront éteintes. M. Pagani rétorque qu'il n'assure pas la conciergerie de l'Opéra des Nations. Il suggère au commissaire d'écrire à M^{me} Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre.

Page 326

Un commissaire aimerait le détail des dépenses concernant l'entretien des bâtiments, et le détail des travaux effectués sur les bâtiments de la VdG, puisque si ça dépasse 100 000 francs, cela doit être inclus dans les investissements et pas dans le fonctionnement.

M^{me} Charollais répond qu'il faut regarder à la page 291, sous les compétents bâtiments. C'est là qu'il y a la ventilation des 40 millions de francs par rubrique. Mais si elle comprend bien la question du commissaire il aimerait la liste détaillée de toutes les rubriques. Celui-ci confirme. M^{me} Charollais explique alors que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) gère globalement les budgets d'entretien sous trois différentes rubriques, car il y a trois grosses positions, trois rubriques pour la gestion générale:

- maintenance et entretien courant, via des contrats généraux, pour 20 à 25% du total;
- entretien planifié (par exemple, la réfection d'une toiture dont on peut programmer la réalisation dans l'année), pour 65% du total environ;
- les imprévus (par exemple un ascenseur qui tombe en panne), pour 10 à 15% du total.

Enfin, sur la question des 100 000 francs: ils ne sont pas un indicateur fixe qui permettrait de différencier une dépense entre comptes d'investissement ou de fonctionnement. C'est plutôt l'inverse. Ce que prévoit la LAC, c'est que lorsqu'une dépense est qualifiée d'investissement et qu'elle est inférieure à 100 000 francs, alors elle peut être imputée sur les lignes budgétaires de fonctionnement. Même

si la dépense est plus grande, il ne s'agit pas forcément d'un investissement. Et la lecture de la LAC est parfaitement claire. Ensuite, il faut définir les critères d'une dépense d'investissement. C'est une discussion récurrente. Le commissaire commente: ce n'est pas ce que dit le CFI. M^{me} Charollais répond que cette discussion s'est également tenue avec le CFI. Il n'y a pas de recette toute faite pour séparer investissement et fonctionnement. Il y a tout un faisceau d'indices, et aussi des zones grises sur lesquelles il faut arbitrer.

En résumé, il y a trois indices permettant de qualifier une dépense d'investissement. Ce sont les suivants:

- une nouvelle prestation publique (même si c'est une dépense de 50 000 francs seulement!);
- un accroissement substantiel de la valeur et/ou de la durée de vie;
- un changement d'affectation.

Mais le débat reste long et parfois difficile. Par exemple, en page 123 des comptes 2018, on trouve la phrase suivante: «Les dépenses supérieures à KCHF 100 doivent obligatoirement être activées au bilan.»

M. Pagani déclare avoir validé dès le départ ce qui vient d'être dit comme mode de fonctionnement. Et il continue de le faire. Si MCH2 les force à changer, cela va être réévalué avec le Conseil administratif. Il donne un exemple concret. Une toilette à la Coulouvrenière s'est effondrée. Donc, c'est de l'entretien et il n'était pas nécessaire de passer devant le Conseil municipal. Cependant, il y en a eu pour 200 000 francs de travaux: cette somme, c'est du fonctionnement, donc elle ne nécessite pas de faire une demande de crédit.

Le commissaire insiste et demande à nouveau la liste détaillée.

Ultérieurement, une commissaire souhaite reprendre cette question car elle pense qu'il doit y avoir un débat sur ce qui est du ressort de l'investissement ou du fonctionnement. Le CFI a indiqué à la commission des finances qu'il y a eu 2 millions de francs de crédit pour lesquels le DCA n'est pas venu en dépassement et qui ont été piochés dans le fonctionnement. Et elle sait que c'est illégal. Elle aimerait la liste de ces dépassements.

M. Blanchot indique qu'il n'a pas officiellement cette liste. Toutefois M. Chrétien leur en a remis une. M. Blanchot précise que ce sera dans le rapport détaillé. Pour un certain nombre de travaux il y a bien un dépassement pour un total de 2 millions de francs. La commissaire insiste: il y a des crédits qui au lieu de venir en dépassement sont passés directement en fonctionnement. Elle aimerait la position du DCA. M^{me} Charollais conteste également que des dépassements de crédit d'investissement aient été imputés à du fonctionnement. Elle demande si la commissaire parle de la liste de M. Chrétien à laquelle fait référence M. Blanchot, qui

listerait certains travaux imputés à du fonctionnement et qui, selon eux, auraient dû être traités comme des investissements. C'est tout ce dont elle a connaissance.

M. Pagani conteste formellement et fermement ces affirmations. Il demande qu'il soit clairement et explicitement protocolé qu'ils ne reportent pas les crédits et ne complètent pas les investissements par des budgets de fonctionnement. Il n'est pas question que ce soit une pratique. M. Pagani ajoute qu'il en a marre des rumeurs et des interprétations des uns et des autres. La commissaire souligne: il s'agit de l'interprétation du CFI.

M. Mermillod commente: si c'était une pratique ils ne viendraient pas au Conseil municipal avec des dépassements qui comportent de faibles montants. Les directives sont claires à cet égard. Il pense qu'il y a une confusion et que c'est plutôt ce que disait M^{me} Charollais, il y a eu des dépenses mineures imputées au fonctionnement, et dont le CFI a estimé que c'était des dépenses d'investissement.

Ligne 317 (Dédommagements)

Une commissaire constate que plusieurs sommes sont inférieures à celles budgétées. M^{me} Charollais répond que les dédommagements sont des frais pour des repas de travail du personnel, et pour des déplacements; par exemple, des frais de participation à un congrès. Et pour chacun des services, elle se plaît à constater qu'il a été dépensé moins. La commissaire en demande les détails.

Ligne 431 (Inscription de prestations propres à l'actif)

La commissaire demande une explication sur son contenu: cette ligne vaut 4,9 millions de francs, en augmentation de 1,5 million. M^{me} Charollais répond que c'est ce qui est imputé en relation avec la gestion des investissements correspondant aux propositions de crédit. Ce sont les prestations du personnel et il s'agit d'un report de la charge. La commissaire demande si cela avait un autre nom par le passé. M^{me} Charollais répond que cela s'appelait «Frais de promotion».

Page 328

Ligne 463 (Subventions des collectiv. publiques et des tiers)

Un commissaire aborde la fameuse question des routes et des frais de police. Par miracle, dit-il, cette année la Ville a touché 9,5 millions de francs au lieu des 8,9 millions budgétés. Il veut le détail du décompte du droit des carburants et le détail de ce que l'Etat a versé. Il veut savoir pourquoi la VdG a touché plus, alors que l'Etat ne voulait jamais rien verser. Enfin, il faut que la VdG arrête de payer les frais de police. Et il veut savoir combien il a été dépensé pour les frais de route. M^{me} Charollais explique que le résultat des comptes sur ce poste 463 est

composé de trois chiffres: d'abord les fameux 8 millions versés par le Canton, ensuite une rétrocession de 0,9 million sur les droits fédéraux d'entrée des carburants (chiffre corrigé à 1,166 million un peu plus tard), enfin les 366 000 francs versés par la Confédération. Le détail est donné dans les comptes à sept positions. Le commissaire estime que cela ressort mal de la brochure, même avec la note k) page 329. Il demande les détails du surplus: ils seront envoyés au commissaire.

Le commissaire insiste: il veut les fiches de calcul en soulignant qu'il les demande depuis trois ans et il veut la liste des dépenses pour les routes en 2018. M. Pagani résume: il y a 250 km de routes sur le territoire municipal, dont 41,5 km de routes cantonales. Le Canton doit aider à entretenir ces routes. La Cour des comptes a suggéré de radier la convention pour en faire une autre. La VdG demande 18 millions de francs et l'Etat veut verser 12 millions de francs pour cet entretien. Il espère obtenir 15 millions de francs. Il aimerait que l'Etat prenne aussi en charge les ponts, qui appartiennent aux routes cantonales selon la Cour des comptes. En ce moment, le sujet est bloqué. M. Pagani a une réunion avec M. Dal Busco et un compromis doit être trouvé. L'affaire ne sera pas réglée uniquement en réclamant l'ensemble de ce qui est dû. De plus, si on ajoute les frais d'isolation anti-bruit des façades, le total se monterait à plus de 35 millions de francs. Au vu de ce qui précède, M. Pagani espère même dépasser les 15 millions de francs. Et si l'Etat refuse, un dédommagement sera demandé. L'Etat de Genève joue sur la complexité du dossier pour ne pas verser d'argent.

Page 331 (Gratuités; Personnel du DCA)

Un commissaire s'intéresse au tableau du personnel occupé. Il constate que dans la plupart des services il y a moins de postes que ceux budgétés. On pourrait conclure à une sous-dotation. Il demande si ce sont des départs ou des difficultés à recruter. M^{me} Charollais répond que cela se répartit entre trois services. Quand on crée un nouveau service, comme l'AGCM (Aménagement, génie civil et mobilité), il faut pouvoir ajuster en fonction des besoins. L'essentiel des postes sont en recrutement, comme ceux de deux adjoints de direction. Il faut se laisser le temps de la réflexion.

Le commissaire demande où en est l'audit voté par le Conseil municipal. M. Pagani répond qu'ils attendent la décision de la Surveillance des communes.

Page 172 (Investissements)

Un commissaire relève qu'il y a une problématique avec l'arrivée de certaines factures. Il faudrait les centraliser et faire des estimations budgétisées si elles viennent tard. M. Pagani incite le commissaire à consulter plutôt le tableau de la page 241, celui des événements postérieurs à la date de clôture: le montant

concerné n'est plus que de 5,1 millions. M. Pagani précise que la situation s'est bien améliorée vu que le différentiel était de 9 millions de francs en 2017. Son Département a écrit à toutes les entreprises concernées afin qu'elles envoient les factures avant la fin de l'année. Certaines tardent à les envoyer et lissent leurs comptes pour raisons fiscales, d'autres se préoccupent d'abord des clients privés.

Par exemple, M. Pagani explique que la fondation privée X a d'abord demandé les factures pour les travaux effectifs, avant de verser les 3,6 millions de francs pour le foyer du Grand Théâtre. Ils sont ainsi passés de 9 à 5,5 millions de francs desquels il faut encore déduire les 3,6 millions de francs précités. Le réel solde transitoire n'est en fait «que» de 2 millions environ.

Le commissaire s'emporte car il se base sur les documents fournis par M. Chrétien. La présidente rappelle alors que M. Chrétien a dit lors de son audition qu'il y avait eu une amélioration depuis l'année précédente.

Le commissaire passe au montant total des investissements, qui est passé de 130 à 153 millions: il demande pourquoi des nouveaux travaux ont été engagés par le DCA, comme pour le Manège, alors qu'il y avait d'autres gros travaux prévus à terminer. Ce n'est pas parce que le Conseil municipal a voté ces travaux qu'il fallait les commencer de suite. Il reproche à M. Pagani d'avoir entamé les travaux au Manège. Il demande également si la contribution de l'Etat pour la Nouvelle Comédie a bien été versée, car cela représente 45 millions de francs. M^{me} Charollais répond que la contribution de l'Etat est planifiée en quatre parties annuelles et qu'elle est versée de manière régulière. M. Mermillod précise que la VdG a touché 11,25 millions de francs en 2018.

M. Pagani rappelle au commissaire, concernant le Manège, que des personnes ont mené 10 ans de combat pour ces travaux, et il a répondu à leur demande. C'était une décision politique. Le commissaire se demande pourquoi le Conseil municipal vote une limite. M. Pagani répond qu'au niveau des investissements il respecte bien une jauge et passe la parole à M. Mermillod.

Celui-ci explique que la jauge est en moyenne de 118 millions de francs sur ces dix dernières années, avec un taux d'autofinancement moyen de 104%. De plus, tout le monde est content que le GTG ait avancé en deux ans et demi au lieu de quatre ans. Les dépenses ont été certes supérieures aux prévisions mais la régulation se fait au mieux. Par rapport aux transitoires, il y a bien sûr des améliorations possibles, mais sur les deux dernières années, les progrès sont déjà énormes. Malheureusement, certains mandataires ont toujours du retard. Mais, répète-t-il, les progrès sont réels.

Une commissaire rappelle qu'il y a quelques années, il y avait au Conseil municipal un tableau avec les crédits engagés, étudiés, votés: il était clair à lire et bien pratique en plénière. Il a été retiré et maintenant le Conseil municipal a le

sentiment de voter les crédits à l'aveuglette. Elle demande si c'est possible de le récupérer. A part ça, les entreprises sont peut-être longues à envoyer les factures, mais dans l'autre sens, la VdG paye les pots de chantier à 60 jours. Elle le sait car c'est indiqué sur les factures des traiteurs. M. Pagani indique que les traiteurs ne dépendent pas de son Département, mais du SRE (Département des autorités). M. Mermillod estime que c'est une question de trésorerie. Habituellement c'est trente jours. La commissaire demande à nouveau pourquoi les traiteurs sont payés à soixante jours. M^{me} Charollais n'a pas connaissance de ce fait et ajoute que les demandes passent par le Conseil administratif. La commissaire se demande si elle doit poser la question à M. Kanaan, en tant que maire.

M. Pagani souhaite répondre à la question du tableau visible en plénière. Celui-ci ne correspondait en fait à rien car il donnait l'état des investissements avec un chiffre global qui pouvait effrayer. En effet, si le Conseil municipal vote un total de 350 millions de francs par exemple, cela pourrait le pousser à freiner. Or, freiner les investissements serait catastrophique. Mais le Conseil administratif va trouver une solution. Il cherche à fournir un instrument valable pour ne pas arriver dans des situations où l'administration ne peut pas travailler.

La commissaire estime que ce tableau est pourtant un outil nécessaire pour répondre aux questions de la population. M. Mermillod commente que dans toutes les propositions, il y a trois tableaux qui donnent les planifications des dépenses à venir. De plus, dans le PFI, il y a le détail de toutes les dépenses prévues sur les années à venir, avec les dates prévues. Ainsi, il y a des indicateurs que les conseillers municipaux peuvent utiliser. La commissaire se lamente: il faut donc à chaque fois rechercher dans les propositions. M^{me} Charollais indique que le document du PFI qui est remis devrait avoir une durée de vie allant au-delà d'une séance. Ce qu'il faudrait mettre en évidence c'est ce qui a été décalé par rapport à la planification.

Une commissaire demande si le remboursement du GTG est arrivé. M. Pagani explique que le Conseil municipal a voté une proposition pour séparer les coûts de l'Opéra des Nations et du GTG. La commissaire parle de la proposition PR-1063 relative à la rénovation du GTG. Le CFI a relevé que des factures relevaient du fonctionnement et ne devaient pas être attribuées à cette proposition. Cette analyse du CFI est arrivée après. Et M. Kanaan a dit en plénière que de l'argent était remboursé: elle demande si c'est le cas.

M. Pagani répond que la proposition PR-1063 correspond à la rénovation partielle du GTG avec 59 millions de francs. C'est la première et la plus importante et il ne comprend pas la question. La commissaire dit qu'elle parle du rapport du 21 mars 2017. M. Pagani ne comprend pas, car la proposition PR-1063 a été votée en 2014. C'est lorsqu'il a été constaté que le GTG ne s'en sortait pas qu'une expertise a été demandée au CFI. Et le rapport a été validé. Il manquait à

l'Opéra des Nations 248 000 francs et cette différence relevait de la comptabilité du GTG. La commissaire dit que le rapport est arrivé après, et qu'il a été dissimulé. M. Pagani conteste vigoureusement: «On m'accuse d'avoir dissimulé un document. C'est grave et inadmissible!»

Notes de frais de M. Rémy Pagani

Un commissaire demande les notes de frais du magistrat en rappelant que M^{me} Salerno, lors de son audition, a dit que la commission des finances recevrait un tableau pour chaque magistrat. Le tableau détaillant les frais de M. Pagani est distribué. Une commissaire demande en plus l'extrait des cartes de crédit du magistrats et de tous ses chef-fe-s de service. M. Pagani rappelle alors que la commission des finances n'est pas une commission de gestion. Ils ont ses frais, comme pour les autres magistrats.

Un commissaire estime que la transparence est en jeu. Il invite M. Pagani à prendre connaissance de l'art. 64 al.2 de la LAC. La commission des finances peut demander tout document relatif aux comptes, sauf les salaires. Les frais de représentation n'en font pas partie. Il appuie la demande de la commissaire et invite à nouveau à lire l'art.64. Un autre commissaire demande, comme la commissaire précédente, le même tableau des notes de frais pour les chef-fe-s de service. M. Pagani indique qu'il fera suivre cette demande au Conseil administratif, qui devra nécessairement en décider.

Un autre commissaire est enchanté de recevoir cette liste mais il demande le temps de pouvoir la lire.

M. Pagani annonce une déclaration solennelle. Le tableau des frais de M^{me} Salerno est déjà dans les mains de journalistes. Aussi, il met en garde la commission des finances et est prêt à déposer plainte si cela arrive avec les documents relatifs à ses propres frais.

Le commissaire lui rappelle que chaque commissaire de la commission des finances a prêté serment, comme chaque conseiller municipal: il estime inadmissible d'être ainsi menacé. Il passe ensuite à la liste des frais et demande ce que sont les 1261 francs dépensés chez Papon car c'est un des montants les plus excessifs. M. Pagani répond qu'il s'agissait d'un repas pour 20 personnes avec le CICR et L'Appel de Genève, organisé sur le thème de la protection des biens culturels en cas de guerre.

Le commissaire demande alors les détails du voyage au Bénin. Il demande si ce qui a paru dans la presse est faux. M. Pagani confirme: il n'y avait pas de crème solaire. Le commissaire insiste et demande donc si tout ce qui a paru dans la presse est faux. M. Pagani confirme qu'il conteste ce qui a paru.

Le commissaire demande ce qu'il en est de la valise. M. Pagani répond qu'elle a été achetée pour rapporter les cadeaux reçus et souligne qu'il ne prend pas les cadeaux qui sont destinés à la Ville de Genève. Il y a une pièce entière dans son Département destinée à conserver les cadeaux reçus.

Une commissaire ne comprend pas ce genre de frais, car les conseillers administratifs reçoivent un *per diem* quand ils partent en voyage, en plus de ce qui est déjà payé (transport, hôtel, repas). M. Pagani la prie de se reporter au règlement. Pour les déplacements en Suisse ou ailleurs, il y a certes 170 francs par jour de *per diem*, mais il ne l'a jamais utilisé pour ses déplacements en Suisse. La présidente lui rappelle que les *per diem* seront supprimés. M. Pagani explique comment fonctionne le *per diem*: cela correspond à une indemnité de voyage. Elle tient compte de ce que les conseillers administratifs doivent faire des cadeaux et ont d'autres frais extraordinaires lors de leurs voyages à l'étranger. Quand ils n'ont pas de cadeaux protocolaires avec eux, ils prennent sur le *per diem*. Le *per diem* permet les dépenses extraordinaires du fait de la charge. A l'étranger, ce montant lui permet par exemple de payer des traducteurs

La commissaire demande ce que sont les frais du bistrot Galicia. M. Pagani répond qu'il a rencontré des personnes du Groupe 500.

La commissaire aimerait le détail des frais de l'année de Mairie de M. Pagani. M. Pagani répond que le SRE a le détail. Il ajoute qu'il a fait rentrer quelques centaines de milliers de francs pour permettre au CICR d'entrer dans certaines prisons en Colombie.

Une commissaire demande à quoi correspond le montant pour le Relais du Rocher à Martigny (VS). M. Pagani répond que le Conseil administratif a été à Sion pour un séminaire.

La commissaire demande qui est M^{me} Andrea Spöcker pour le séminaire à Hambourg. M. Pagani répond qu'il s'agit d'une mandataire qui est architecte et a organisé le déplacement. Elle est spécialisée dans la mutation des friches urbaines et leur a aussi permis de visiter la Philharmonie de Hambourg. Un autre commissaire demande si le Conseil administratif a validé la présence de cette personne à Hambourg. M. Pagani répond c'est M. Jacques Moret qui a proposé cette personne.

La commissaire souligne que c'est difficile de poser toutes les questions quand on reçoit les documents seulement le jour même.

Une commissaire pose diverses questions. Elle demande si au Nicaragua et à Hambourg ce sont des frais de bouche. M. Pagani confirme.

La commissaire demande ce qu'était le repas de 389 francs à La Favola.

M. Pagani répond qu'il s'agissait d'un repas avec des promoteurs.

Un commissaire a de la peine à comprendre les remboursements à 10 ou 12 francs. M. Pagani aimerait dire qu'il est un magistrat particulier qui ne peut ni ne veut d'aucune manière dépendre de quelqu'un. Il ne veut rien devoir et paye les repas sur ses propres deniers. C'est une habitude qu'il a prise par expérience. Par exemple, au début de son activité, il avait accepté d'être invité pour un repas avec un promoteur avec lequel il a eu par la suite un litige dans son bureau. Ce dernier ne comprenait pas qu'il ne cède pas en faisant référence au repas que lui-même avait payé.

Le commissaire prend note que le magistrat gagne un quart de million de francs et se fait rembourser des cafés. Quand il voit sur cette liste: Café du Grütli 8 francs, ça le choque. M. Pagani répond qu'il réfute les jugements du commissaire et estime que ces dépenses font partie de son mandat. Le règlement ne l'interdit nullement. Et on ne peut pas lui reprocher son salaire vu que ce n'est pas lui qui en a décidé.

Un commissaire voit un voyage à Berne, avec des frais de parking, et une dépense de 126 francs qu'il ne comprend pas. M. Pagani répond qu'il a été à l'investiture de M. Maudet avec sa propre voiture et qu'il a fait économiser de l'argent à la VdG car il n'a pas facturé les 70 centimes le kilomètre et en faisant payer uniquement l'essence il a, en réalité, fait économiser de l'argent à la VdG.

Le commissaire voit un déplacement au Montreux Jazz Festival avec une dépense de 14 francs. Il veut comprendre en quoi ces 14 francs sont utiles. M. Pagani répond qu'il a rencontré des partenaires et qu'il ne va pas au MJF pour s'amuser. Le commissaire aimerait les noms. M. Pagani estime que cela ne le concerne pas. Il répondra au juge s'il le faut.

Un commissaire voit le nom «Mazzariol» en bas de page et demande de qui il s'agit. M. Pagani répond que c'est la responsable du contrôle interne, qui a établi ce tableau. Le commissaire regrette que cette information sur la source ne soit pas mieux mise en évidence.

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les personnes auditionnées pour leur disponibilité, et les libère.

Séance du 22 mai 2019

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du DCSS, M. Serge Mimouni, directeur adjoint, M^{me} Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil (CIV), M. Patrick Chauveau, administrateur, chef de service ad interim du Service de la petite enfance (SPE), M. Ludovic Fiala, administrateur, chef de service ad interim du Service de la jeunesse (DEJ), M^{me} Anne Humbert-Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC), M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), M. Philippe Borcard, contrôleur de gestion et responsable du contrôle interne

L'audition se déroule en présence de M. Amar Madani, président de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), de M^{me} Patricia Richard, rapporteuse de la CCSJ pour les comptes 2018, ainsi que de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, et Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction financière (DFIN).

M. Madani commence par remercier la magistrate pour le travail accompli et pour sa disponibilité.

M^{me} Richard, rapporteuse, ne va pas lire son rapport mais uniquement en souligner les points centraux.

Beaucoup de questions ont été posées sur la carte d'allocation de rentrée scolaire. Il y a eu un solde de 24 000 francs. Cette année, elle sera en vigueur dès le 1^{er} juin 2019. Son nouveau règlement a été présenté à la CCSJ. La nouvelle présentation des comptes 2018 sous MCH2 a généré de nombreuses questions. Les réponses aux autres questions concernant le DCSS sont dans le rapport, transmis le jour même à la commission des finances, en particulier au rapporteur général.

Note du rapporteur général: la CCSJ a approuvé les comptes 2018 par 6 oui et 6 abstentions.

M. Borcard transmet un document à la commission des finances: l'extrait des comptes 313 et 317 sur les frais engagés par les chef-fe-s de service (document demandé par M. Madani).

M^{me} Alder prend la parole pour présenter le Rapport d'activité du DCSS.

«Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les conseillères et conseillers municipaux,

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui les comptes 2018 du département de la cohésion sociale et de la solidarité. (M^{me} Alder présente ses collaborateurs et collaboratrices.)

J'ai eu l'occasion de présenter à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse les faits saillants de l'exercice écoulé, ainsi que les principales réalisations des services de mon département. A cette occasion, j'ai également transmis aux commissaires le Rapport d'activité du Département, que je vous remets à l'instant.

Ce soir, j'aimerais vous présenter à grands traits les comptes 2018 du département, avant d'évoquer les enjeux financiers auxquels nous sommes confrontés.

Vous le savez, les comptes 2018 sont présentés cette année conformément aux dispositions du nouveau modèle de comptes harmonisé, prévu par la loi sur l'administration des communes. L'introduction du MCH2 a eu plusieurs incidences sur les comptes du département, sur lesquelles j'aimerais revenir.

Mon département a d'abord été sollicité lors de l'établissement du bilan d'ouverture. Vous le savez, la Ville de Genève a dû en effet réévaluer son patrimoine administratif, mais également ses engagements financiers.

C'est à ce titre que deux provisions ont été constituées dans les comptes de la Ville au 1^{er} janvier 2018, pour refléter des engagements financiers qui concernent des services de mon département.

La provision la plus significative concerne évidemment **l'engagement de la Ville de Genève envers le GIAP**, au titre de la recapitalisation de la CPEG.

La Ville de Genève est membre du **Groupelement intercommunal pour l'animation parascolaire** (GIAP), un organisme géré par l'Association des communes genevoises (ACG). Au total, 42 communes sont membres de ce groupelement, qui organise l'accueil parascolaire des enfants des écoles primaires, une obligation légale qui découle de la Constitution genevoise.

J'assume la présidence du Comité du GIAP et la Ville de Genève compte deux autres sièges au Comité du Groupelement.

Pour des raisons historiques, les quelque 1400 collaboratrices et collaborateurs de terrain du GIAP sont affiliés à la CPEG; le personnel administratif est quant à lui affilié à la CAP – au même titre que les collaboratrices et collaborateurs de l'ACG. Depuis plusieurs années, la situation financière de la CPEG s'est dégradée; différents projets de loi ont été élaborés et discutés ces dernières années, jusqu'à ce que le peuple valide finalement un des deux projets de recapitalisation de la Caisse. Le GIAP sera donc appelé à contribuer pour sa part à cette recapitalisation. Le GIAP n'ayant pas de fortune propre, ce seront les communes qui supporteront finalement cette charge, qui est une dépense liée, au sens du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC): les communes n'auront aucune liberté d'action s'agissant du montant à acquitter ou du moment de l'engagement de cette somme.

Dans un courrier du 19 décembre 2018, le **Service de surveillance des communes** a informé le Conseil intercommunal du Groupelement qu'il serait possible

d'inscrire une provision dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018, au titre de la recapitalisation de la CPEG. Le Groupement décida également d'inscrire une créance à valoir auprès des communes.

Par voie de conséquence, les communes, dont la Ville de Genève, ont dû inscrire une provision, correspondant à la quote-part de leur contribution au GIAP.

Pour la Ville de Genève, ce montant a été estimé à 10 millions de francs. Nous connaissons dans les prochains mois le montant réel qu'il faudra décaisser; il ne devrait pas excéder le montant de cette provision.

Pour être complet, j'attire votre attention sur le fait que le **Contrôle financier** n'a pas approuvé le traitement comptable de cette opération. Nous pourrions y revenir, si vous le souhaitez.

La deuxième provision que nous avons dû constituer concerne le **fonds La Flamme**.

Pour mémoire, la Ville de Genève a repris en 2006 les ressources et les engagements de la société La Flamme, une association qui assurait à ses sociétaires des prestations de pompes funèbres en lien avec l'incinération de leur corps, moyennant le paiement d'une cotisation.

La Ville de Genève assume depuis lors les engagements envers les sociétaires. Un fonds constitué avec les actifs de l'association a permis de financer ces prestations de pompes funèbres.

Dans le cadre de l'introduction de MCH2, le Service des pompes funèbres et la Direction des finances ont évalué la valeur actuelle des engagements envers les anciens sociétaires de La Flamme.

Les principaux éléments sont les suivants:

- au 1^{er} janvier 2018, 3087 anciens sociétaires étaient en vie;
- à cette date, la valeur des engagements envers les anciens sociétaires se monte à 6 026 686 francs;
- les actifs du «Fonds spécial La Flamme» totalisaient 2 614 514 francs.

Le découvert de 3 422 172 francs a été provisionné dans le bilan au 1^{er} janvier 2018, conformément aux exigences de MCH2.

Voilà pour le bilan d'ouverture.

S'agissant maintenant des comptes 2018 de mon département, l'introduction de **MCH2 a eu trois conséquences** importantes:

- tout d'abord, les **subventions non monétaires**, ou gratuites, ne figurent plus sous la rubrique 363, mais sous la rubrique 399; la comparaison des comptes 2018 et des comptes 2017 n'est donc pas aisée;

- ensuite, le traitement des **fonds spéciaux** a été revu: depuis cette année, les prélèvements et les attributions des fonds spéciaux sont présentés dans les comptes des services, principalement du Service social;
- enfin, le **calcul des amortissements** a été revu, de même que l'estimation des provisions et engagements. Nous aurons quelques exemples dans les comptes des services.

Venons-en aux comptes 2018 du département.

Au total, les dépenses ont atteint 282 millions en 2018 contre 274 millions de francs en 2017.

Le budget voté pour 2018 étant de 278 millions de francs, le dépassement budgétaire est de 3,8 millions de francs, un montant représentant +1,4% du budget voté par le Conseil municipal.

Trois éléments expliquent cet écart:

- dans les comptes du Service de la petite enfance, les subventions versées aux **structures d'accueil de la petite enfance (SAPE)** ont dépassé les montants budgétés (+2,5 millions de francs soit 2% du montant total des subventions allouées). Cela s'explique par l'indexation des salaires du personnel de la petite enfance, qui n'avait pas été budgétée, et par les compléments de subvention demandés en fin d'année par les SAPE pour 657 000 francs;
- ensuite, plusieurs services sont concernés par l'imputation d'**amortissements supplémentaires** pour 3,1 millions de francs, suite à l'entrée en vigueur de MCH2; ces amortissements concernent principalement le Service des écoles (école de Pâquis-Centre) et le Service social (rénovation des espaces de quartier);
- à l'inverse, les services ne se voient plus imputer de **charges relatives aux intérêts répartis**, du fait là encore de l'introduction de MCH2; il en résulte un non-dépensé de 2,4 millions de francs. Le Service des écoles principalement, le Service social et le Service de la petite enfance sont concernés (rubrique 394).

L'introduction de MCH2 a donc une incidence importante sur les comptes du département; hormis cela, les comptes des services sont très proches des montants votés par le Conseil municipal, avec des variations entre 1 et 2% du budget.

Un mot des **enjeux financiers auxquels nous serons confrontés** dans les prochains mois. Le résultat des **votations de dimanche** laisse entrevoir en effet des difficultés financières sérieuses pour les communes, au premier rang desquelles la Ville de Genève, qui devra faire face à une baisse de recettes que la presse a estimée à près de 50 millions de francs.

Certes, la Ville pourra compter sur le surplus engrangé cette année, pour amortir le choc de cette baisse de recettes. La Ville pourra également compter sur les **montants dédiés à la petite enfance**, provenant des entreprises et du Canton, et qui devraient représenter peut-être 10 millions.

Il n'en demeure pas moins que les exercices budgétaires seront compliqués.

Je vous en donne **quatre exemples** dans mon département.

Dans le domaine de la **petite enfance**, ce seront près de 100 nouvelles places qui seront créées en 2020 et 2021, avec l'ouverture du Carré-Vert, de l'Ancien Manège et de Frontenex (p.ex. Ambrosetti).

L'accueil parascolaire sera également sous tension, avec une hausse de la fréquentation qui devrait atteindre 8% l'an prochain, conséquence des effectifs scolaires qui augmentent, mais également de la propension grandissante des familles à confier leurs enfants au GIAP.

Troisième point d'attention, **la jeunesse**: les faits divers violents qui ont marqué les quartiers des Charmilles et de Saint-Jean rappellent hélas aux autorités la nécessité d'accorder une attention particulière aux jeunes en rupture; dans un contexte de mutation urbaine, avec le développement de nouveaux quartiers, notre ville devra renforcer son action de prévention auprès des adolescents et des jeunes adultes.

La question des **dépenses sociales**. Année après année, les montants versés au titre des aides sociales augmentent; je parle d'abord des prestations complémentaires municipales, qui aident des bénéficiaires de l'AVS et de l'AI à compléter leurs revenus. Après la votation de dimanche, le cercle des bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire augmentera encore. Le Service social établit des projections que nous pourrions prochainement diffuser.

Ces éléments montrent que les besoins de la population sont réels et que nous devons y répondre, quand bien même les recettes fiscales seront moindres dans les années à venir.

Mais je sais que vous êtes sensibles à ces questions.»

En conclusion, M^{me} Alder remercie la commission des finances pour le soutien apporté à l'action du département tout au long de l'année écoulée. Elle remercie particulièrement d'avoir voté des contributions significatives de 1,5 million de francs puis de 1,8 million de francs pour permettre un accueil à l'année des familles, et de l'ensemble des sans-abri. Elle assure de l'engagement de l'administration municipale à mettre en œuvre ces politiques.

M^{me} Alder se met maintenant à la disposition des membres de la commission des finances (CF) pour répondre aux questions. Elle suggère:

- de traiter d'abord des comptes 2018 du département;

- ensuite, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a souhaité recevoir des informations sur les notes de frais des directeurs et des cheffes et chefs de service;
- de répondre aux questions s’agissant de ses notes de frais, dont la commission des finances a reçu la liste pour 2018.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire s’étonne que l’on ait abordé l’indexation et veut comprendre. Car il rappelle que l’indexation 2018 a été votée dans le budget 2019 en plus de l’indexation 2019. M. Vallat répond qu’au tout début de l’année 2018, il est apparu que le taux de progression de l’indice genevois des prix à la consommation était en augmentation de 0,5%, soit le plus élevé de ces dernières années. En 2018, il a fallu procéder à cette indexation qui n’avait pas été anticipée. Et cela a généré des surplus. A l’échelle des salaires de la petite enfance, il ne s’agit pas de montants très significatifs. La masse salariale est de 100 millions de francs et cela représente 1 million de francs. M. Chauveau précise: 1,3 million de francs.

M. Vallat ajoute que cela a été réintroduit dans le budget 2019. Le mode de création du budget est incrémentable, à savoir qu’on part du budget de l’année précédente et on rajoute des éléments, raison pour laquelle le montant est apparu.

Une commissaire dit que M^{me} Alder a cité le vote sur la RFFA. On savait que la RFFA cantonale était assujettie à 186 millions de francs pour les assurances maladie et il y avait aussi 18 millions de francs pour les crèches. Elle veut savoir si cela a un impact sur la Ville de Genève et lequel. M^{me} Alder le confirme et ajoute que l’idée est que les entreprises participent à l’effort de la prise en charge des enfants. L’idée est de créer une fondation qui soutiendrait la création de places et les financerait également. La conseillère d’Etat a repris le projet à bras-le-corps. Les informations devraient être imminentes.

La commissaire demande si ce serait proportionnel au nombre d’entreprises sur le territoire. M. Vallat répond qu’il s’agirait d’une contribution payée par les entreprises sur la masse salariale. Ce pourcentage va générer des sommes conséquentes. Le total des entreprises et du Canton devrait être autour de 18 millions de francs. Le mode de répartition a été proposé dans le projet de loi sur l’accueil préscolaire, et en application de ce mode de calcul, basé à la fois sur le nombre de places offertes et sur le pourcentage de places créées par rapport au nombre d’enfants, le montant devrait être autour de 10 millions de francs. La fondation est en cours de création et en l’état, il ne dispose pas de tous les détails.

Page 22 (Faits marquants)

Une commissaire a trois questions sur cette page, dont deux sur la petite enfance. M. Vallat avait informé la commission sociale (CCSJ) que les enfants hors de la Ville de Genève qui sont accueillis sont de l'ordre de 390 enfants, soit 6%. Ce pourcentage ne prenait pas en compte les enfants admis sur les places subventionnées par la VdG. Elle demande si ce sont les places que les communes extérieures achètent.

M^{me} Alder confirme et passe la parole à M. Chauveau.

Celui-ci confirme que ce sont les places financées par les partenaires, que ce soit des entreprises, des communes, ou d'autres collectivités.

La commissaire demande alors le nombre de ces places. Autre question: ces places sont-elles vendues à prix coûtant? M. Chauveau répond que généralement le Département a un accord, le plus souvent 50%-50%, entre d'une part la VdG et d'autre part les partenaires. Et le déficit global d'exploitation de la structure est réparti également à 50% entre la VdG et les partenaires.

La commissaire demande si, lorsque M. Vallat faisait référence aux 100 millions de francs de la masse salariale, il s'agissait des 102 millions de francs de subventionnement au déficit. M. Vallat infirme.

La commissaire enchaîne et demande s'il s'agit véritablement de 100 millions de francs. Il serait intéressant qu'il puisse expliquer comment se font ces salaires, s'ils passent tous par le Service de la petite enfance, et s'il serait possible d'avoir un chiffre plus précis que 100 millions de francs. Elle pense que c'est plus intéressant. M. Chauveau explique que la structure de coûts de la petite enfance est environ de 80% de masse salariale et sociale, et 20% de frais d'exploitation de la structure et bâtiments. Au niveau des recettes, il y a 20% qui proviennent des pensions des enfants, et le solde de 80% correspond à la subvention versée. La subvention est de 100 millions de francs, ce qui correspond à la masse salariale.

La commissaire aborde ensuite la question de l'allocation de rentrée scolaire. Il semble que 78% de familles bénéficiaires de la carte ne l'ont pas utilisée et elle veut savoir pourquoi. M. Schroft répond qu'ils ont été effectivement curieux de comprendre ce phénomène et ont tenté de joindre les personnes qui ne l'utilisaient pas. Il y a des personnes qui n'avaient pas compris qu'il y avait un délai et d'autres qu'ils n'ont pas réussi à joindre, ni par téléphone, ni par courriel.

Une commissaire a une question sur la création des nouvelles places de crèches. Vu qu'en 2018, il y a eu de nouvelles structures qui ont été offertes dans le quartier de Saint-Jean où les besoins sont certainement grands, mais ils le sont aussi dans d'autres quartiers, elle veut donc comprendre comment se font les choix. M^{me} Alder passe la parole à M. Mimouni, qui est en charge de la planification. Celui-ci répond

que, chaque année, des séances se tiennent avec le Service de l'urbanisme pour identifier l'évolution dans les différents quartiers et surtout les opportunités. Par exemple aux Eaux-Vives le taux de couverture et de réponse aux besoins est moins élevé, alors un gros investissement est fait pour y répondre. Il y a une bonne connaissance des quartiers où il y a le moins de réponse aux besoins et un travail est fait sur ce point.

M^{me} Alder ajoute qu'ils sont à 82% de couverture des besoins exprimés. Maintenant, il y a des quartiers comme les Eaux-Vives qui sont bas. M. Schroft précise qu'au niveau de la VdG, ils sont à environ 83% de satisfaction de la demande. La fourchette est ensuite de 69% pour le quartier des Eaux-Vives et de 91% pour le Bouchet et Pâquis-Sécheron. Un effort doit être fourni aux Eaux-Vives et cela se profile vu qu'il y aura la Gare des Eaux-Vives. C'est donc un gros projet de crèche. Un autre est prévu au 74, route de Frontenex, ex-Ambrosetti.

La commissaire veut connaître les demandes pendantes. M. Schroft répond qu'il y a 1430 demandes en attente. La commissaire demande la tranche d'âge. M. Schroft répond que la pression de la demande est dans le groupe des bébés et des 1-2 ans. Les familles qui n'obtiennent pas de place trouvent d'autres solutions de garde et ensuite sont amenées à ne pas réactualiser leur demande de placement.

Une commissaire en déduit qu'il y a plus de 1430 parents qui sont demandeurs, vu que certains abandonnent ou qu'ils trouvent d'autres solutions de garde. Elle demande si la part des personnes qui renoncent mais qui aimeraient avoir une place en crèche est chiffrée. M. Schroft précise qu'à l'horizon 2025, il y aura 600 nouvelles places créées en VdG. Et depuis 2012, 1100 nouvelles places ont été créées dans le champ de la petite enfance.

La commissaire demande ce qu'il en est des horaires en été, en raison des vacances, car c'est contraignant pour les parents. Est-ce qu'une ouverture estivale, un échelonnement est prévu, ou le système va-t-il rester tel qu'il est avec une fermeture de quatre semaines en été? La commissaire veut savoir s'il y a une réflexion dans ce sens. M. Chauveau répond qu'il n'y a pas d'études dans ce sens pour savoir ce que cela impliquerait au niveau du coût. Aujourd'hui, une seule structure ne ferme pas, sur l'ensemble des institutions subventionnées. Les crèches sont ouvertes 225 jours. Ensuite, chaque association ou fondation est libre. Et il est vrai que la plupart ferment environ trois semaines pendant la période estivale. Mais elles sont ouvertes plus de jours que ce que proposent les établissements scolaires.

Un commissaire demande quel est le taux de couverture dans les autres villes de Suisse. M^{me} Alder dit que la réponse sera donnée par écrit.

Un commissaire demande si les Promotions vont se faire sur deux jours vu le nombre d'élèves, si l'augmentation des coûts a été évaluée et si cela va augmenter

le travail des forains. M^{me} Alder répond que la question de la sécurité fait qu'il n'est plus possible de continuer comme l'année passée. Le Service des écoles a mené une réflexion à ce sujet et elle laisse M^{me} Widmer expliquer le dispositif, y compris la question des forains. M^{me} Widmer confirme que 2019 sera une grande année vu que la Fête des écoles va se tenir sur un jour avec une nouvelle répartition: le matin est consacré aux petits, qui seront amenés par les bus TPG aux Bastions puis ramenés dans leurs écoles à midi, et l'après-midi, cela va se poursuivre comme d'habitude, avec les autres. Cette formule permet de diviser le nombre d'enfants par deux et d'avoir une meilleure qualité pour eux. Et elle ne nécessitera pas l'augmentation du nombre de manèges. Elle relève que les forains n'ont pas un nombre infini de manèges à disposition. Le Service des écoles va varier l'offre avec des spectacles. Cette nouvelle formule va impliquer une augmentation des coûts, notamment parce qu'il y a la mise en place de bus TPG qui se déplacent deux fois.

Le commissaire s'inquiète des petits qui attendent des heures à la fin du cortège. Et pour les forains, il est prévu qu'ils arrêtent à 18 h. Il s'en étonne et demande s'il n'est pas possible de prolonger les horaires. M^{me} Widmer répond que l'année dernière les manèges étaient ouverts jusqu'à 19 h mais cette année, la logistique est plus lourde et il a donc été décidé que les manèges soient fermés en même temps que le parc. Le commissaire demande où se trouvent les coûts. M^{me} Widmer répond que sauf erreur c'est 83 000 francs pour les forains. Elle reconfirmera.

Un commissaire demande, au paragraphe de l'urgence sociale, ce qu'a coûté l'hébergement des sans-abris en 2018. M. Schroft répond que l'hébergement hivernal tel qu'il existait a coûté 2 millions de francs. Il relève qu'un million de francs a été rajouté pour les 50 personnes les plus vulnérables afin que les abris restent ouverts dès le mois d'avril.

Le commissaire aimerait les détails pour 2018. M^{me} Alder répond qu'ils seront fournis. Et pour 2020, cela sera revu vu que la VdG veut offrir ces abris à l'année. Elle relève qu'il y a une pression afin qu'on cesse les hébergements dans les abris et des projets sont en vue avec les associations à l'extérieur. Cela va nécessiter des investissements pour rendre les habitats aux normes. Des pistes sont explorées. Des rencontres sont effectuées avec le Département de M. Pagani afin de voir s'il y a des terrains disponibles. Un projet consolidé sera présenté le moment venu.

Un commissaire demande ce qu'englobe la formule de «urgence sociale», il veut mieux comprendre quelle catégorie sociale est concernée, si cela concerne les adultes, les enfants, les petits enfants, les sans-abris, les sans-papiers. Il estime qu'il faudrait un chapitre à part avec des clés de lecture et des détails. Or, il n'y a rien. Ces situations sont le signe de l'évolution de la société. Le commissaire

regrette qu'il n'y ait pas grand-chose sur cette «urgence sociale», alors qu'une des vocations du Département de M^{me} Alder est d'intervenir dans ces cas. M^{me} Alder répond qu'ils peuvent revenir pour présenter le dispositif de l'urgence sociale, mais M. Schroft peut déjà donner des chiffres.

M. Schroft souhaite d'abord aborder la définition de l'«urgence sociale». C'est certes un terme générique mais il intègre notamment l'hébergement d'urgence et l'ensemble des prestations qui sont fournies, comme les tournées nocturnes, les prestations de repas pour les personnes qui n'en ont pas les moyens, un accompagnement social pour les personnes qui ne peuvent pas faire appel à l'Hospice général.

M^{me} Alder ajoute que des détails sont à la page 23 du rapport.

Le commissaire répond qu'il n'a pas eu le temps de le lire. Il suggère d'affiner la brochure des comptes avec des indications qui précisent ce qui relève de l'urgence et ce qui relève des prestations sociales. La lecture n'est pas claire. M. Schroft propose de fournir un tableau consolidé.

M^{me} Alder ajoute que la VdG a consenti à des augmentations importantes, car la situation s'est détériorée pour pas mal de personnes.

Page 48 (Absences)

Une commissaire constate une forte augmentation des absences non planifiées. Elle demande pourquoi, et si c'est lié au manque de personnel et à la surcharge pour le personnel en place qui finit en burn-out. M. Vallat répond que ce taux est effectivement en augmentation. Ces chiffres sont produits par la DRH et ils n'ont pas de détails, mais il relève que les cas de maladies longue durée peuvent aggraver les chiffres.

La présidente rappelle qu'il avait été dit que beaucoup de travail est effectué par des femmes et que ces chiffres s'expliquent en partie par les congés maternité. M. Vallat précise que cette dernière donnée avait été fournie pour les structures d'accueil de la petite enfance. Ici, ce sont les chiffres du Département. Mais ils peuvent retrouver les chiffres par Service. M^{me} Alder ajoute qu'ils n'ont pas toujours le détail des maladies.

M. Vallat précise qu'il est difficile de comparer les Départements. Il ajoute que cela concerne 600 collaborateurs et il suffit, rappelle-t-il, que trois soient malades pour influencer les chiffres. Une commissaire rappelle que les explications avaient déjà été données l'année précédente. M. Chauveau précise que le personnel de la petite enfance ne fait pas partie des chiffres car il n'est pas municipalisé. La commissaire ne comprend tout de même pas l'augmentation.

Page 391 (comptes détaillés du DCSS)

Une commissaire relève une erreur dans le titre de la page: la formulation «6.4.5 Cohésion sociale et sécurité» l'a étonnée. Cela va mal ensemble! M^{me} Alder répond qu'ils ne sont pas responsables du libellé.

Page 395

Un commissaire aborde la problématique des impayés des restaurants scolaires qui augmentent. M^{me} Alder précise que c'est d'une part la ligne 363 (Subventions à des collectivités et à des tiers), d'autre part la ligne «Restaurants scolaires (...) repas impayés», page 402, qui quantifient cette situation. Elle répond que les choses ont été prises en main et passe la parole à M^{me} Widmer. Celle-ci explique que le contentieux a été transféré à une société expérimentée dans ce type de problématique. Ce travail est maintenant professionnalisé. Le montant doit être provisionné et ce n'est pas forcément ce qui va être perdu. De plus, avec le système d'abonnement, il y a une amélioration, même si la problématique demeure. Il faudrait changer le règlement. Dès lors que tout enfant est accepté, même s'il n'a pas les moyens, il y a des problèmes qui peuvent même aboutir à des actes de défaut de biens.

Le commissaire constate que ce ne sont pas forcément les plus pauvres qui ne payent pas et demande s'il n'y a pas moyen d'avoir une meilleure analyse des impayés. Et de comprendre la catégorie de personnes. M. Vallat répond que cela prend des années pour avoir des données fiables pour le contentieux.

M^{me} Alder demande si l'introduction de l'abonnement a un impact. M^{me} Widmer le confirme. M. Vallat n'a pas les chiffres mais maintenant les associations sont outillées informatiquement. M^{me} Widmer ajoute que maintenant il y a un forfait. Avant c'était au coup par coup. Et cela fait que les enfants viennent plus. Cela a un effet positif.

Une commissaire se demande si lorsqu'une personne ne paye pas, un contact humain est pris, et si la personne est informée qu'elle peut recevoir une aide avant que cela n'aboutisse à un acte de défaut de biens. M^{me} Widmer précise que c'est indiqué sur les factures. Et les associations prennent contact par téléphone.

Page 397

Ligne 426 (Remboursements)

Un commissaire veut savoir comment les remboursements, qui étaient budgétés à 7600 francs, sont passés à 98 000 francs. Il veut savoir ce qu'est cette rentrée d'argent dans le Service des pompes funèbres. M^{me} Alder répond que ce sont des remboursements d'assurance. Le commissaire ne comprend pas. M. Vallat ajoute

qu'ils reçoivent des APG (allocations pour perte de gain). Un montant est prévu mais ensuite il est adapté aux situations réelles qui se présentent.

Le commissaire constate que cette rubrique 426 figure dans tous les services. M. Vallat confirme.

Ligne 303 (Travailleurs temporaires)

Le commissaire constate que les travailleurs temporaires étaient budgétés à 200 000 francs, mais ils sont comptabilisés à 169 000 francs. Il veut savoir ce qu'ils font. M. Schroft répond que ce sont les infirmières du Service social, engagées par une agence temporaire. Cette prestation a diminué car elle a été transférée dans le domaine privé ou cantonal. Actuellement, une prestation de prévention est fournie dans les espaces santé. La commune a une compétence en prévention de santé. Et le rôle des infirmières est d'informer et orienter.

Page 401 (Subventions)

Un commissaire demande pourquoi les subventions pour le Festival Black Movie et Ciné Transat, 15 000 et 100 000 francs, sont dans le Département de la solidarité alors que le Département de la culture verse déjà énormément d'argent. M^{me} Alder répond: parce qu'ils ont une programmation pour les adultes et une pour les enfants et son Département finance les séances pour la petite enfance. Et le Ciné Transat est destiné aux jeunes, donc le Service de la Jeunesse subventionne.

Le commissaire ne critique pas les associations, mais le fait est que tous les Départements versent de l'argent et il faudrait faire l'addition. Il aimerait une vision d'ensemble. M^{me} Alder va en parler au Département des finances.

Une commissaire aimerait connaître les montants versés par la Ville pour la Maison de la Créativité. Elle a le sentiment que c'est fréquenté par une classe privilégiée et se demande si c'est de l'argent bien investi. M. Mimouni répond que les visites sont réparties entre les différents quartiers de la Ville et un samedi par mois, la Maison de la Créativité est ouverte aux habitants.

La commissaire demande si c'est nécessaire que ce soit ouvert le samedi. Elle y voit toujours les mêmes familles des quartiers Florissant-Champel. Le lieu est très beau mais elle se demande si les familles de la Servette vont vraiment jusqu'à Conches en bus avec des petits de 3 ou 4 ans. M. Mimouni estime qu'il y a un bon équilibre Rive droite/Rive gauche. M^{me} Alder ajoute que les détails seront fournis.

La présidente constate une diminution pour la Maison de la vieillesse. M. Mimouni répond que le fonds Zell (un des rares fonds encore utilisables) contribue à cette rubrique. La présidente insiste: le montant est passé de

73 000 à 13 000 francs et elle demande s'ils se sont posé des questions. Elle demande si le service est assez connu. M. Vallat dit que l'Unité de la vie associative qui est basée à la direction du département reçoit des demandes et, en fonction de leur qualité, va attribuer des montants. En général, il s'agit de petits projets. Il n'y a pas un droit de dépenser dans la vieillesse. Ce sont les meilleurs projets qui l'emportent. Chaque année, il y a des fluctuations.

La présidente constate que l'aide individuelle a également baissé. M. Schroft répond que les aides augmentent. La précarité augmente, le bassin des bénéficiaires augmente. M^{me} Alder ajoute que plusieurs forums travaillent sur des idées pour renforcer la solidarité. M. Schroft précise qu'après chaque forum il y a des appels à projets, notamment pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Page 402

Un commissaire demande ce qu'est la 9^e année du CO. M^{me} Widmer répond: une participation aux courses d'école. C'est un financement des courses d'école de la 1^{re} année du Cycle. La ligne avait été annulée, puis réintroduite par le Municipal. M. Vallat ajoute que le Conseil administratif a tenté deux fois de supprimer cette ligne et le Conseil municipal s'y est toujours opposé!

Le commissaire demande à quoi correspond le montant de 14 393 francs des Fêtes dans les écoles. Il veut savoir si ce sont des anniversaires. M^{me} Widmer répond que ce sont par exemple les jubilés. Les écoles demandent des subventions.

Le commissaire s'étonne ensuite de la dénomination à la dernière ligne «Subvention p/promotions décentralisées, cortège», il demande si ce sont les cortèges de fin d'année. M^{me} Alder répond qu'elle n'est pas responsable de la terminologie, mais le Département soutient les fêtes que les écoles veulent faire pour marquer la fin de l'année scolaire.

Un commissaire demande ce que sont les deux petites étoiles à côté des 11 millions de francs des Prestations municipales. Il ne comprend pas le libellé. Elles indiquent (mais c'est expliqué ailleurs...) que ce sont les prestations complémentaires. Le commissaire déplore ce manque de clarté.

Un commissaire a eu vent de problèmes dans un restaurant scolaire, avec des courriers de menaces. Il n'en sait pas plus. M. Vallat répond qu'il y a eu des incidents avec une association à Saint-Gervais et ils sont en discussion. La prestation n'arrive plus à être fournie dans les normes prévues par le GIAP. C'est une source d'inquiétude. C'est une problématique liée à la manière dont les bénévoles assurent leur tâche, et un problème de comportement. M^{me} Widmer ajoute que des mesures ont été prises afin que la prestation se fasse dans de bonnes conditions.

Le commissaire demande si c'est en phase d'être réglé. M. Vallat confirme en ajoutant que c'est le souhait de la Ville.

La présidente a une question concernant les 650 000 francs qui ont été budgétés pour les projets «Aînés et isolement» et qui ont servi à financer plusieurs projets. Elle aimerait savoir pourquoi cela ne figure pas dans les comptes. La note f) répond, mais il faut préciser que ce montant a notamment été affecté aux 5 lignes un peu au-dessus, étiquetées «Fonds Zell», avec la même explication qu'à la page précédente.

La présidente constate une baisse constante à la rubrique «Dispositif social de proximité». Le montant est plus bas qu'en 2017. M. Schroft répond que ce sont des financements d'activités d'habitants. M^{me} Alder constate qu'il faut faire des efforts d'information auprès de la population.

Une commissaire évoque le courriel envoyé par une antenne sociale de proximité à Plainpalais, concernant un problème lié à la migration. Et les associations ont eu de la peine à voir la valeur ajoutée pour la Ville. Elle se pose la question de l'utilité. M. Schroft répond qu'il faut mobiliser les compétences pour répondre à des besoins spécifiques. Il y a des personnes en situation de fragilité.

La présidente revient sur l'isolement des aînés. Il y a une importante diffusion de l'information qui est faite mais elle se pose des questions sur les retours. M^{me} Alder répond que les actions ne sont pas forcément liées à des montants importants. M. Mimouni ajoute que l'on peut travailler à budget constant. Actuellement, une cinquantaine d'actions sont en cours en VdG et leur but est d'avoir un impact social.

Page 404 (Gratuités)

Un commissaire a observé qu'il y a passablement d'associations qui ont des parkings gratuits. Alors que les tarifs ont augmenté, par exemple pour le corps enseignant. Il s'en étonne. M. Vallat répond que les parkings mis à la disposition des associations correspondent à des véhicules collectifs. Par exemple, des minibus pour des associations d'aînés. Le commissaire s'étonne que la Ville de Genève, qui vante les mérites de la mobilité douce, facture le corps enseignant, mais donne des places gratuites aux associations.

Liste des frais du personnel du département

Une commissaire a constaté des remboursements mensuels de 185 francs pour certain-e-s Chef-fe-s de service. M. Vallat répond qu'il s'agit de remboursements de notes de frais selon le règlement des collaborateurs-trices de la Ville de Genève. Ils bénéficient d'indemnités forfaitaires qui ressortent dans les comptes.

La commissaire constate que tous les Chef-fes de service n'en ont pas. M. Chauveau précise que le montant n'a pas été versé à la petite enfance.

La commissaire voit 1036,25 francs pour l'association BâB-Via à la page 3. M. Chauveau dit qu'il s'agissait d'une manifestation pour les vœux de la nouvelle année. Elle est organisée chaque année et la manutention de celle-ci est confiée à l'association.

La commissaire veut en savoir plus sur la manifestation qui s'est tenue au Château de Penthes. M. Chauveau répond que c'était un séminaire du SPE, Service de la petite enfance, qui a réuni l'ensemble des collaborateurs pour travailler sur la cohésion de l'équipe.

La commissaire voit 2000 et quelques francs pour 8 abonnements TPG à distribuer. Elle constate que c'est récurrent et demande si c'est selon le statut du personnel. M. Chauveau répond qu'un abonnement TPG est fourni aux collaborateurs/trices qui se déplacent dans les structures. C'est fréquent avec le personnel du SPE.

La commissaire demande si les 3000 francs pour la réception des promotions sont destinés à la fête sous la tente. M^{me} Alder confirme que c'est pour la Fête du corps enseignant.

La commissaire voit 2400 francs d'annulation d'un séminaire à Vidy et demande ce que cela aurait coûté si cela avait été maintenu. M^{me} Widmer répond qu'il avait neigé, et il avait fallu payer des frais d'annulation.

La commissaire voit encore 29 abonnements TPG pour 11 000 francs à distribuer. On lui rappelle que le service est déployé sur plusieurs sites, ce qui nécessite des déplacements.

La commissaire constate qu'il y a plusieurs réceptions pour remercier les bénévoles et elle approuve. M. Schroft estime qu'il faut remercier les bénévoles, sans compter que certains sont en réinsertion professionnelle. Cela permet de créer du lien. Ce sont des moments importants.

La commissaire demande ce que sont les cartes à bonus à 1000 francs. M. Schroft répond que ce sont les cartes TPG du Service social.

La commissaire passe en revue les chiffres pour les cocktails et le catering. M. Schroft dit que c'est dans le cadre du Festival Prim'Art.

La commissaire remercie pour la liste des frais du Département fournie mais rappelle qu'elle avait demandé l'extrait des cartes de crédit qu'elle n'a pas eu. C'est différent d'avoir cette liste et des relevés mensuels. M. Vallat répond que tous les frais de personnel sous CornerBank sont sur cette liste, ils peuvent être sortis et concentrés à part. La commissaire aimerait des exemples et se contentera de la liste fournie par M. Blanchot.

Un commissaire relève qu'il n'y a pas de référence sur la liste de frais fournie.

M. Vallat indique qu'il en assume la paternité.

Notes de frais de M^{me} Alder

Un commissaire demande à M^{me} Alder qui est M^{me} Spöcker dont 542 francs de frais figurent sur sa liste de frais. M^{me} Alder répond que ce n'est pas elle qui impute les frais; cette personne avait été chargée par M. Moret d'organiser le déplacement à Hambourg, pour ses connaissances et servir de guide. La commissaire demande le but du séjour à Hambourg. M^{me} Alder répond que c'était en lien avec les travaux du Grand Théâtre, ils ont visité l'Opéra de Hambourg.

Un commissaire voit 350 francs pour un abonnement TPG. M^{me} Alder répond que c'est le sien.

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les personnes auditionnées pour leur disponibilité, et les libère.

Séance du 28 mai 2019

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de Mmes Carine Bachmann, directrice du DCS, Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), Virginie Keller, cheffe du Service culturel (SEC), M. Gianni Dose, responsable des finances du DCS

La première partie de la séance est consacrée au domaine des sports, en présence de M. Jean-Philippe Haas, président de la commission des sports (CS), ainsi que de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, et Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction financière (DFIN). La rapporteuse de la commission des sports, M^{me} Florence Kraft-Babel, a d'ores et déjà transmis son rapport aux commissaires.

M. Haas, président de la commission des sports s'adresse au magistrat pour le remercier: la séance qui s'est tenue pour l'étude des comptes 2018 était détendue. Il indique que le rapport de M^{me} Kraft-Babel ayant été transmis, il n'a rien à ajouter.

Note du rapporteur général: la commission des sports a accepté les comptes 2018 par 8 oui et 3 abstentions.

M. Kanaan a un certain nombre d'éléments généraux à communiquer avant les questions des commissaires.

Pour le sport, l'année a été riche. Le plan directeur des infrastructures sportives se déroule concrètement depuis 2017 et il remercie pour les crédits importants qui

ont été votés en 2018. Il cite plusieurs établissements dont les chantiers sont en cours ou qui viennent d'être inaugurés: le boulodrome, en cours, l'inauguration du terrain de football américain à Vessy, la piste de cyclisme de vitesse à la Queue d'Arve, et la future halle de tennis.

Il y a eu les Special Games pour les personnes en situation de handicap, qui ont été exceptionnels.

L'accord pour l'Ecole de patinage est sous toit et sera présenté au Conseil municipal mi-juin.

2018 a aussi été l'année d'entrée en vigueur de la LRT Sport au 1^{er} janvier. La relève élite a été transférée au Canton.

La violence dans le foot masculin a fait l'objet d'états généraux: la réflexion avance, le programme «Genre et Sport» a aussi été mis en orbite.

Enfin, dans le cadre des septante ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il y a eu une course-relais lors de l'Escalade.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire aimerait les délais de réalisation de tout ce qui est sportif, terrains, aménagements. La commission des finances a auditionné M. Pagani et il lui a été demandé pourquoi les projets sportifs étaient retardés. Selon M. Pagani, il est en ordre et met tout en œuvre. Or, depuis 10 ans, il y a eu des retards. Et selon M. Pagani, c'est M. Kanaan qui retarde et il demande ce qu'il en est.

M. Kanaan estime qu'il y a eu un véritable coup d'accélérateur pour les investissements sportifs. Il met en exergue le fait que lors de la manifestation récente qui s'est tenue pour présenter le plan de quartier du Bout-du-Monde il a fait un point sur les projets, dont les deux centres sportifs de la Gare des Eaux-Vives et à la route de Vernier. Il est vrai que certains projets prennent du retard, soit pour des raisons techniques, soit en raison de recours, soit en raison de la disponibilité des entreprises. Mais les deux Départements travaillent maintenant de concert, même si cela a été compliqué à mettre en place.

M^{me} Koelliker annonce qu'ils ont travaillé sur le 15^e PFI et Vernier 115 a été avancé à 2019. La DPBA a rattrapé aussi son retard pour la Halle de tennis. Pour le Bout-du-Monde, le crédit d'études est prévu pour 2020. L'administration et les services de M. Pagani ont fait ce qu'il fallait pour rattraper les retards. La Bâtie et les Libellules n'ont pas pu être réalisés pour des raisons techniques, mais le terrain de foot des Libellules a démarré. La pression est maintenue afin que le rythme soit conservé. Le commissaire se déclare enchanté de ces réponses!

Une commissaire constate que les exigences en termes de sécurité sont devenues toujours plus lourdes pour les manifestations sportives qui sont portées par des bénévoles et elle demande ce qu'il en est des réflexions lancées sur la sécurité.

M. Kanaan confirme que la sécurité est un enjeu. Les exigences augmentent sans arrêt. Plusieurs partenaires de la Ville de Genève (VdG), le marathon, l'Escalade et le Concours hippique, se sont adressés au Conseil administratif afin de s'unir pour solliciter le Conseil d'Etat. Une lettre a été envoyée et ils n'ont pas encore de réponse, malgré une relance, ce qui est rare. M. Kanaan a croisé M. Poggia qui lui a affirmé que tout est réglé, mais ce n'est pas le cas. Pour les grands c'est jouable, mais les petits organisateurs lâchent prise car les exigences sont lourdes, et ce n'est pas qu'une question de coûts. Les qualifications demandées changent, les normes également et parfois seulement trois jours avant la manifestation. Un dialogue structuré sur les normes est nécessaire. M^{me} Keller indique qu'il y a des changements mais pas de communication générale claire.

Pages 17, 18, 19 (Faits marquants)

Un commissaire a été intéressé par le chapitre «Economie créative et culturelle», mais il l'a trouvé sans substance et sans précisions. Il est par exemple dit que ce sont des domaines générateurs d'emploi et il demande comment cela peut être chiffré et quantifié. Il demande aussi quelle est la part de l'argent fourni servant à rémunérer des emplois et favoriser le travail humain. Il demande si les réponses sont disponibles ou si une sorte de commission d'étude est en train d'être mise au point pour fournir des statistiques.

M. Kanaan répond qu'un rapport a été réalisé en 2016 et 2017 en collaboration avec la Haute école de gestion (HEG) dont il est ressorti que la culture (au sens large) et la créativité représentent le 2^e secteur économique du canton! Il s'agit de milliers d'emplois, et de plusieurs milliards de francs de chiffre d'affaires.

M^{me} Keller ajoute que le Département avait aussi fait une étude assez poussée sur le domaine précis de la danse. Il en est ressorti que 80% des subventions allaient dans les salaires plutôt que dans la création proprement dite. C'est sans doute le cas dans le domaine culturel en général, et certains s'en plaignent car cela ne permet pas de développer tout ce qui est artistique (décor, scénographie, etc.) ce qui provoque des inquiétudes dans les milieux concernés. Le commissaire trouve dommage que cette étude ne soit pas étendue et demande quel est le profit pour la collectivité. M^{me} Keller informe que la HEG est en train de réfléchir à une méthodologie de travail, ce qui n'est pas si simple dans un milieu qui travaille surtout à temps partiel et sur mandat temporaire. Dans leurs comptes, il n'y a donc pas de chiffres facilement comparables. Il faudrait reprendre toutes les fiches de salaires et toutes les données AVS de chaque institution et les transformer en modèle temps plein, afin de créer une systématique.

La HEG y réfléchit. M. Kanaan ajoute que les références de l'étude générale seront données.

Une commissaire aimerait des informations sur le plan d'action «Genre et sport». M^{me} Bonvin répond que c'est en cours de mise en place, il y a eu 400 000 francs supplémentaires de subvention qui ont été accordés pour les projets féminins et ceux-ci trouvent preneur. Cela suit son cours. Elle peut envoyer un détail si le magistrat est d'accord. C'est le service Agenda 21 qui est en charge du pilotage de ce plan directeur, et le détail est sur leur site.

La commissaire demande quelle est la situation de la Bibliothèque de Genève, suite à la motion, mais aussi son état, les travaux, et ce qui est prévu pour sa bonne gouvernance. M. Kanaan répond que le nouveau directeur est entré en fonction le 1^{er} mars 2019. M. Sardet est arrivé dans une ambiance plus sereine et il remercie M^{me} Bachmann qui a assuré un intérim difficile pendant une année depuis la crise. Sur la base des recommandations de la Cour des comptes, le cadre dans lequel se placent les enjeux est défini.

M^{me} Bachmann explique que pendant cette année d'intérim, plusieurs projets importants ont été menés à bien, notamment concernant le réaménagement de la salle du catalogue et de la loge. L'idée est de créer un grand espace multifonctionnel avec une même petite cafétéria! Ce projet devrait encore pouvoir être réalisé en cette année 2019. C'est un projet important fait avec la participation active de tout le personnel et un processus de consultation. Elle se réjouit de voir ce résultat. Il y a également eu des discussions avec l'Université afin de créer une synergie entre les deux bâtiments; il y a une possibilité de réunir les deux bâtiments au niveau -1. Les anciens livres vont déménager au Carré Vert, et une fois que l'espace sera libéré il sera possible de l'affecter à une autre fonction. Une des idées fortes est d'avoir une salle de conférence mutualisée avec l'Université.

M^{me} Koelliker ajoute que le crédit de pré-étude a fait l'objet d'un cahier des charges qui a été publié, les offres vont arriver cet été. Et en septembre, le jury pluridisciplinaire va choisir l'équipe de mandataires. C'est dans ce cadre que le projet va être étudié, sachant que le bâtiment de liaison est la propriété de la VdG. Il y a des éléments qui vont permettre d'entrer en matière. La commissaire est étonnée par l'idée des salles mutualisées, car on va créer des espaces mais pas pour les livres. M^{me} Bachmann répond que l'espace va être réaffecté car il n'est pas conforme à la conservation de livres; il n'est notamment pas adapté aux livres précieux. Il n'y aura plus de livres anciens sur ce site et d'autres options sont envisagées.

Un commissaire demande si les discussions ont repris pour un éventuel transfert de la Bibliothèque de Genève (BGE) à l'Etat ou à l'Université, et où en sont les 21 recommandations de la Cour des comptes. Il demande si cela avance.

M. Kanaan répond qu'ils sont dans l'attente du message de politique culturelle de M. Apothéloz dans la foulée de la votation du 19 mai 2019. La BGE fait partie du périmètre de discussion. Ce qui est nouveau depuis 2017 est que le Canton a pris conscience de l'importance de la BGE. M. Apothéloz a été impressionné lors de sa visite, mais il doit en discuter avec le Conseil d'Etat.

M^{me} Bachmann rappelle que c'est le Canton (plus précisément M. Longchamp) qui avait suspendu les discussions. Le commissaire commente: c'était en raison de la crise. Au moment du premier crédit de réalisation, on verra réellement quelle est la volonté du Canton en la matière... M^{me} Bachmann rappelle que toutes les recommandations de la Cour des comptes ont été acceptées par le Conseil administratif et des groupes de travail ont été mis en place. Un premier rapport a été publié et la Cour des comptes a souligné le dynamisme de la mise en œuvre. Un autre rapport de suivi va être envoyé. Cela va prendre encore un ou deux ans pour réaliser toutes les recommandations. La collaboration du personnel a été exceptionnelle. Un nouveau concept de planification du personnel a été adopté, un nouveau module de planification a été mis au point avec la DSIC pour la gestion du personnel. Il y a aussi une méthode harmonisée de gestion de projets qui a été introduite au sein de la BGE. Le commissaire demande le lien pour le rapport. Il sera envoyé à toute la commission.

Une commissaire rappelle qu'un crédit supplémentaire a été voté pour la prolongation de l'ouverture des piscines et veut savoir où cela en est. M. Kanaan répond qu'un énorme travail de réorganisation des clubs a été mené pour dégager deux soirées aux Vernets qui soient ouvertes au public. Le water-polo a pu être déplacé. Les clubs, il tient à le relever, ont accueilli l'information avec pragmatisme et il leur en est très reconnaissant. La collaboration avec la Ville de Lancy est exemplaire.

M^{me} Bonvin ajoute qu'il y a beaucoup de demandes pour le bassin de 50 m aux Vernets, plus que pour le bassin de 33 m de Varembe (mais les deux bassins travaillent à flux tendu). Ils ont donc pris le parti d'ouvrir deux soirs aux Vernets. La commissaire est étonnée car on pousse les gens à se déplacer plus. Aller aux Vernets, cela veut dire prendre une voiture alors qu'à Varembe les gens viennent en transports publics et si actuellement il y a moins de gens à Varembe, c'est parce qu'il n'y a plus le sauna.

M^{me} Bonvin répond que la décision n'est pas liée au sauna mais qu'ils ont fait un choix, car il y a quand même plus de demandes pour le bassin de 50 m (même si les deux piscines ont des besoins). Il n'y avait pas de solution idéale et ils ont privilégié les Vernets. La mobilité est satisfaisante: on peut accéder à pied aux Vernets par la passerelle, et le parking n'est pas saturé. Le bassin des Eaux-Vives (25 m) va arriver dans quelques années et il ne sera ouvert qu'au public le soir, cinq soirs par semaine jusqu'à 22 h.

Par ailleurs, M. Kanaan souligne l'effort fait par Meyrin (M. Devaud notamment) qui se bat auprès des autres communes de la rive droite pour un projet de piscine olympique à Pré-Bois, tout en comprenant que la Ville, qui fait déjà beaucoup pour les autres communes, n'y participe pas.

Une commissaire réagit à l'information sur les vieux livres qui vont partir au Carré Vert. Elle demande ce qu'il en est de tout ce qui est en sous-sol à la BGE. M^{me} Bachmann répond que la BGE compte dix étages qui sont aujourd'hui remplis de livres (dont certains sous le toit). Cela pose notamment un problème de charge thermique. Il est donc urgent de déménager les collections précieuses au Carré Vert. Cette année, les choix sont faits et ce sont les livres d'avant 1850 qui vont partir au Carré Vert, les autres vont rester aux Bastions. La préparation suit son cours: il faut doter chaque ouvrage d'un code-barres. Les espaces aux Bastions devront ensuite être réaménagés. La commissaire demande ce qu'il en est des travaux, car il lui semble qu'il y a d'énormes travaux à effectuer. M^{me} Koelliker indique que les ingénieurs ont étudié tous les paramètres: la charge thermique et la sécurité font partie de la pré-étude.

Une commissaire veut savoir si le dossier des réverbères de la Mémoire est clos, et, le cas échéant, quels recours sont encore pendants. Elle demande en outre s'il y a eu des déprédations sur les réverbères. M. Kanaan indique que les derniers recours ont été balayés. Il explique que les monuments érigés à la mémoire d'événements tragiques sont sujets à de fortes réactions avec cette particularité: quand on entreprend un projet, il y a des controverses violentes; mais quand celui-ci est réalisé, les gens ne l'endommagent plus car ce serait s'en prendre aux victimes, et non à l'artiste ou au projet.

Une commissaire demande comment l'artiste vit de retrouver son œuvre dans ce parc, vu que ce projet devait être érigé en ville. M. Kanaan rappelle que trois sites urbains avaient été envisagés successivement (St-Antoine, Ariana, Trembley), que l'artiste a chaque fois été associé aux démarches; cet artiste a accepté l'emplacement proposé afin que ce projet se réalise; sinon on était bloqué. Il a fait preuve de beaucoup de patience et d'engagement.

M^{me} Keller ajoute que cette œuvre a été exposée (démontée) à la Biennale de Venise avec pour thématique: l'œuvre de mémoire qui ne trouve pas de lieu d'accueil, et pour soulever la problématique de l'acceptation de l'œuvre.

La présidente demande si une validation des acquis pour le bénévolat dans le sport est en cours. M^{me} Bonvin répond que la réflexion a bien lieu, mais dépendra de la décision d'une instance fédérale. Les normes de validation des acquis sont donc strictes, et compliquées à réaliser. Cependant, une validation de l'expérience dans un domaine précis est en cours (par exemple, pour tenir la comptabilité d'un club sportif). Cela prendra de toute façon du temps.

La présidente demande pourquoi les 353 activités de médiation à l'Ariana sont ainsi mises en exergue. M. Kanaan répond que c'est un exemple parmi d'autres, mais M^{me} Bachmann ajoute aussitôt que l'Ariana a décroché une récompense fédérale (avec une belle subvention), car leur programme de médiation a été reconnu comme étant un des meilleurs en Suisse. M. Kanaan complète: c'est une manière de valoriser le travail de l'Ariana, qui n'est pas le plus médiatisé des musées.

La présidente demande pourquoi le Musée Rath est souvent fermé, et quelles expositions il a accueillies en 2018. M. Kanaan rappelle que cet espace n'est pas ouvert tout le temps, peut-être est-il effectivement sous-utilisé. Il rappelle surtout que la grande exposition Hodler s'y est tenue en 2018. Et cette année, il y aura l'exposition «Silences». Ce bâtiment, contrairement à celui de Charles-Galland, est considéré comme adéquat pour certaines œuvres de grand format, comme celles de Hodler. C'est ce qui a permis d'emprunter des œuvres à d'autres entités publiques ou privées. A titre d'exemple, M. Blocher avait été très collaboratif lorsqu'il avait prêté ses œuvres. Comme ce sont des grandes expositions qui s'y tiennent, elles sont moins fréquentes, en général trois expositions sur deux années.

Page 48 (Absences)

Un commissaire constate une augmentation importante des absences au département de la culture et du sport et demande des explications. M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une augmentation des accidents non professionnels. Ce constat l'a aussi surpris, et il se demande si les personnes ont maintenant des activités de loisirs plus dangereuses qu'avant. Malheureusement, il y a aussi une augmentation du nombre de maladies graves de longue durée, ce qui pèse sur le taux indiqué.

M^{me} Bachmann ajoute que les statistiques détaillées sur plusieurs années ont été envoyées à la CARTS, avec le détail service par service. Les chiffres montrent que les raisons qui ont amené, dans certains services, à une augmentation du taux d'absentéisme ne sont pas uniformes. Ce taux a d'ailleurs diminué dans d'autres secteurs. Dans plusieurs services, on peut observer une augmentation des maladies (certificats médicaux à l'appui), et souvent il s'agit de maladies lourdes (cancer). Il faudrait pouvoir étudier en détail chaque service en particulier pour donner une réponse plus précise. Le commissaire comprend bien que la répartition par services ne peut pas être donnée ce soir, mais il aimerait comprendre pourquoi l'absentéisme diminue au DFL et au DEUS alors qu'il augmente au DCS et au DCA.

Le commissaire enchaîne en demandant où en est le rapport d'audit RH voté par la commission des finances, puis par le Conseil municipal. M. Kanaan lui répond que le projet de délibération demandant l'audit a été transmis au Service des affaires communales (SAFCO, précédemment nommé SSC pour Service de

surveillance des communes), lequel a toujours invalidé les projets de délibérations qui mandatent le CFI. En effet, le Conseil municipal n'a pas cette compétence.

Il y a d'ailleurs une autre loi qui n'est pas respectée: l'art. 24 al. 4 de la LAC (loi sur l'administration des communes). L'exécutif doit impérativement être auditionné pour tout projet de délibération de cette sorte, et la majorité de la commission des finances, partant celle du Conseil municipal, ne respectent pas souvent cette loi. Plus généralement, M. Kanaan constate ainsi qu'il faut se poser la question de la nature des relations entre l'exécutif et le délibératif.

Il ajoute qu'il faut aussi savoir ce qu'on entend par un audit RH. Il a saisi le Conseil administratif d'une note sur la question de la prévention des risques psycho-sociaux. Le constat est que l'on est dans la réaction plutôt que dans la prévention. Aussi, un réel concept de prévention des risques psycho-sociaux doit être mis au point.

Par ailleurs, M. Kanaan a proposé une nouvelle approche quant à l'accès aux rapports d'audit, suite aux échanges aigres-doux avec la commission des finances. Le procès-verbal va être validé demain. Le but est de sortir de la situation de blocage, sachant qu'il y a des audits qui ne sont pas accessibles, en raison des cas RH qu'ils décrivent, voire des questions de sécurité qui y sont évoquées. Le dispositif sera communiqué aux membres du Conseil municipal dès que le procès-verbal sera validé. M. Kanaan conclut en exprimant un certain agacement de constater que tout ce qui passe par la commission des finances finit dans la presse.

Une commissaire affirme que depuis que ce projet de délibération sur l'audit RH a été voté, elle reçoit deux téléphones par semaine pour savoir quand il va avoir lieu. Ces personnes parlent de souffrance au travail. Pourquoi M. Kanaan ne demande-t-il pas un audit externe? Elle a entendu 13 personnes exprimer leur malaise, c'est beaucoup. Selon elle, seul un audit pourra montrer où sont les vrais problèmes. Il y a peut-être une situation dont lui-même n'est pas conscient. Il faut clarifier une fois pour toutes cette situation, car des rumeurs se répandent, avec un sentiment de malaise, et des maladies de longue durée se développent, comme des cancers ou des burn-out. Elle demande si M. Kanaan va réaliser cet audit pour améliorer l'ambiance car elle est sûre que des personnes se sentiraient mieux.

M. Kanaan répond que maintenant, pour les fonctionnaires, il y a le Groupe de confiance, qui traite ce type de problèmes avec confidentialité. M^{me} Haddad a justement été très sollicitée les premiers mois, parce que ce dispositif est nouveau. Le bilan sera fait au terme de la première année. Toutefois, le Groupe de confiance n'a pas encore sollicité le Conseil administratif pour des cas de souffrance au travail. M. Kanaan rappelle qu'il y a déjà eu un audit dans le secteur piscine, un autre est en cours au Muséum, et un autre a permis de régler une situation à la Bibliothèque d'art et d'archéologie (Musée d'art et d'histoire). Il relève que la commission des

finances a voté ce projet de délibération en catastrophe, et ce projet de délibération va être déclassé comme d'autres avant lui.

La commissaire commente: selon elle, ce projet de délibération n'a pas du tout été voté en catastrophe.

M. Kanaan reprend: il regrette cette manière de faire qui n'apporte rien au personnel. C'est lui qui a lancé le débat sur la problématique des risques psychosociaux au sein du Conseil administratif. Son Département est celui qui a le plus de contacts avec le public, et le personnel est facilement sous pression. Il souligne enfin que 13 personnes, c'est certes important, et que chaque cas doit être pris au sérieux, mais il rappelle avoir 1400 collaborateurs et collaboratrices dans son Département.

Page 230 (Tableau des crédits d'étude de plus de cinq ans)

Un commissaire a une question sur le stade de Frontenex (première ligne de la page). Une voiture était entrée dans les barrières, cela a été réparé. Mais une autre voiture a encore défoncé la barrière. M^{me} Bonvin précise qu'il arrive très fréquemment que cette barrière soit endommagée, presque une fois par mois...

Page 245 (Frais du Conseil administratif)

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir les documents sur les frais de M. Kanaan. La présidente rappelle que c'est prévu pour la fin de l'audition. Le commissaire demande à les avoir de suite, pour pouvoir les lire avant les questions.

M. Kanaan distribue donc aussitôt le tableau de ses frais, qu'il commente brièvement sur-le-champ. Sur chacune de ces lignes, explique-t-il, il peut dire pourquoi et avec qui il a partagé un repas. Tous ses repas sont justifiés dans son agenda.

Le commissaire remercie M. Kanaan, car il semble être le seul magistrat prêt à donner tous les détails.

Page 335 (comptes détaillés du DCS)

Une commissaire trouve formidable le plan d'action pour le renforcement de la collaboration avec le public scolaire et demande quel est son contenu. Elle demande si c'est par ordre d'enseignement, en primaire, puis en secondaire. M. Kanaan répond qu'à part désigner un représentant du DCS, il ne s'est pas passé grand-chose. En 2018, il ne s'est même rien passé, car la commission n'avait pas démarré. C'est en 2019 que cela commence enfin.

M^{me} Keller explique qu'elle siège avec M^{me} Lombard dans cette commission d'accès à la culture. Il y a aussi une représentante du DIP, deux représentants de l'ACG et la chargée de communication de l'Hospice Général. Ils attendent les orientations du Conseil d'Etat et les éléments du message culturel de M. Apothéloz. Ce ne sera pas consacré uniquement aux écoles, LRT oblige.

La commissaire ne comprend pas le lien de la LRT avec le renforcement des publics scolaires. Elle se demande si c'était une erreur de formulation de sa question.

La présidente demande si la convention SportiGenève 2018-19 va être reconduite. M^{me} Bonvin le confirme. Le bilan a eu lieu. Il y aura une deuxième convention signée pour 2 ans. La présidente demande si tous les indicateurs étaient positifs. M^{me} Bonvin répond que les indicateurs définis et inscrits dans la convention ont tous été remplis. Il y a des réticences du point de vue comptable de la part des associations sportives et donc une phase d'adaptation entre SportiGenève et le monde sportif est en cours et tous doivent apprendre à se connaître mieux afin de pouvoir travailler ensemble.

Page 345 (Sports)

Ligne 309 (Autres charges de personnel)

Une commissaire demande une explication, car elle constate beaucoup de différences et il n'y a pas de commentaire explicatif. M^{me} Bachmann répond qu'il s'agit de la formation du personnel (5 jours par an). Dans le budget, c'est imputé à la DRH; dans les comptes, c'est imputé à chaque service. Du coup, un commissaire demande si la formule «Autres charges du personnel» correspond à une définition plus précise sous MCH2. M^{me} Bachmann répond que les dépenses à comptabiliser sur cette ligne sont clairement définies.

Ligne 314 (Travaux d'entretien)

La présidente demande ce qu'est l'écart de 31%, car même l'explication ne l'éclaire pas plus. M^{me} Koelliker répond que cela veut dire que la DPBA a dépensé plus. La présidente comprend que ce n'est pas parce que c'est plus cher mais c'est en plus. M^{me} Bonvin explique qu'ils travaillent dix-huit mois à l'avance sur l'entretien des infrastructures sportives. Il peut aussi y avoir des urgences, comme pour la salle de boxe, où il y a eu des problèmes de fuite du toit au Bout-du-Monde. Autre exemple: aux Vernets les hublots n'étaient plus étanches. Ce ne sont donc pas des travaux plus chers mais des travaux nécessaires. Ainsi, ils ont pu augmenter la part dévolue au sport de plus de 600 000 francs!

Page 350 (Subventions)

Deux commissaires constatent que, d'une part, des subventions n'ont pas été dépensées, et que, d'autre part, il y a de nombreux fonds de soutien. M^{me} Bonvin explique qu'il y a des lignes qui n'ont effectivement pas été attribuées. Par exemple, pour le curling, il n'y a pas eu de demande; parfois, la demande n'était pas recevable. Le budget, rappelle-t-elle, est une autorisation de dépense, aucunement une obligation.

Un commissaire trouve cela aberrant. M. Kanaan lui rappelle que toute entité subventionnée doit d'abord présenter ses comptes. Il ajoute qu'un dossier doit ensuite être présenté pour que la subvention soit versée. Un système de convention sur trois à quatre ans est en train d'être mis en place pour les principaux subventionnés, pour autant qu'ils offrent suffisamment de prévisibilité.

Page 351

Un commissaire demande pourquoi il n'y a plus de Club de moto. M^{me} Bonvin répond qu'il est à Meyrin et donc plus soutenu par la Ville de Genève.

Une commissaire demande si la subvention pour l'Association genevoise de hockey sur gazon n'a pas été versée parce qu'il n'y a pas eu de demande. M^{me} Bonvin souligne d'abord que l'équipe féminine des Black Boys (*sic*) est devenue championne d'Europe! Elle répond ensuite que cette association cantonale n'a pas vraiment d'activité propre. Auparavant elle centralisait les demandes de subventions des clubs. Aujourd'hui, toutes les demandes doivent venir des clubs. Une partie de cette tâche dépend désormais du Canton (effet LRT). Donc, conclut-elle, ce sport est toujours soutenu.

Une commissaire aimerait comprendre comment les enveloppes sont distribuées.

M^{me} Bonvin détaille: il y a le soutien aux associations cantonales (tâche conjointe avec le Canton depuis la LRT), il y a l'aide aux clubs, il y a ce qui est dédié à des publics spécifiques (comme les personnes en situation de handicap), il y a des manifestations particulières, il y a l'aide à la formation. Les soutiens ne sont pas budgétés en détail, car cela laisse une plus grande souplesse. Les listes détaillées seront fournies aux comptes 2020.

Un commissaire pensait que pour les lignes budgétées, on écrivait aux associations pour qu'elles fournissent leurs comptes. M^{me} Bonvin répond qu'il y a bien un courrier qui part en début d'année pour leur rappeler les démarches liées à leur demande. Mais certains clubs n'ont plus d'activité, et donc plus de coûts. Et il y a des clubs qui ont disparu, par exemple les boules ferrées. Pour conclure, s'il n'y a pas de réponse de la part du club, l'argent n'est pas versé.

Le commissaire demande s'il existe des chiffres qui illustrent le nombre de demandes et de refus. M. Kanaan dit que toutes les demandes et les préavis passent par lui. Il y a des critères stricts et connus. Par exemple, trop de fonds propres, sport scolaire (tâche du DIP), club extérieurs à la VdG. Cependant, des clubs extérieurs sont parfois soutenus, comme le Club nautique de Versoix car il est le seul à proposer ce qu'il propose et il n'y pas de club équivalent en Ville.

La présidente demande si des lignes sont parfois supprimées. M^{me} Bonvin confirme que chaque année une étude est faite et les lignes qui ne sont plus nécessaires sont supprimées.

Page 352

Un commissaire raconte que des associations ont organisé des tournois internationaux et demandé des drapeaux en conséquence, mais la Ville n'avait pas assez de tels drapeaux. Ces associations avaient dû s'adresser à Carouge et ça le surprend. M^{me} Bonvin répond qu'il faut s'adresser au Service logistique et manifestations (LOM) qui dépend de M. Barazzone. Il y a un certain nombre de drapeaux disponibles en VdG mais en avoir plusieurs par pays est plus compliqué. Suivant les besoins et le nombre de manifestations, il est possible d'être en rupture de stock. Le commissaire demande au magistrat s'il est possible de se concerter avec M. Barazzone. M. Kanaan avoue qu'il découvre ce problème avec surprise. M^{me} Bonvin explique que cette problématique ne s'est posée que de manière exceptionnelle, et que souvent on arrive à s'organiser avec d'autres communes (Carouge et Vernier notamment). Elle rappelle que de tels drapeaux peuvent coûter jusqu'à 2500 francs la pièce.

Page 356 (Gratuités)

Un commissaire demande quel sport pratiquent les «Sergents-majors de Bâle».

Cette gratuité est en fait une cave, mise à disposition par la GIM.

Page 357

Une commissaire demande si la gratuité «événements et manifestations» correspond à des locaux. M^{me} Bonvin confirme. C'est la mise à disposition des infrastructures sportives à des associations ou des manifestations. Aujourd'hui sous MCH2, il faut valoriser ce qui est mis à disposition gratuitement. Elle explique que cela se retrouve aussi pour les «gratuités piscines, patinoires et salles de gymnastique» à la page suivante. Cela permet de quantifier les efforts que fait la Ville pour mettre à disposition ses infrastructures sportives de manière gratuite.

Page 358

Un commissaire veut savoir pourquoi les Carabiniers genevois n'étaient pas au budget et pourquoi la VdG leur a octroyé 20 000 francs. M^{me} Koelliker rappelle qu'une gratuité n'est pas une dépense, mais une mise à disposition d'un local pour leurs activités, ici dans un établissement scolaire par le Service des écoles. Il faut donc voir avec M^{me} Alder. Le commissaire répond qu'elle a déjà été auditionnée et estime que c'est un enfumage magnifique, ce qu'il trouve inacceptable. M^{me} Bachmann va tenter de se renseigner auprès de M^{me} Alder et de son Département.

La présidente demande pourquoi les 4600 francs de Natation Genève n'étaient pas budgétés. M^{me} Bonvin répond que c'est suite à un déménagement. On trouve d'ailleurs la gratuité pour leur vitrine et leur local de stockage en page 369.

Un commissaire demande où trouver les deux postes qui ont été votés pour les piscines. M. Kanaan répond que ce sera dans les comptes 2019 et que les mesures ont été annoncées récemment, avec deux soirées ouvertes en plus pour le public dès la rentrée de septembre, comme évoqué plus tôt ce soir.

Page 369 (Subventions ponctuelles)

Un commissaire demande pourquoi la subvention au wakeboard est suspendue. M^{me} Bonvin répond que l'autorisation d'exploiter n'a, semble-t-il, pas encore été formellement obtenue. Le Canton lui a donc retiré l'accès à son site et à l'exploitation. Dans ce cas, il ne peut être soutenu. Mais ce sport pourra encore se pratiquer au Vengeron. M. Kanaan regrette que le Canton soit passé sans transition d'une grande tolérance à une restriction abrupte pour le wakeboard à Collonge-Bellerive.

Une commissaire demande pourquoi des subventions sont accordées à des clubs qui ne sont pas sur le territoire communal. M. Kanaan répond que cela se fait avec des équipes mixtes (avec un historique en partie VdG, comme les Lions en basket), ou des sports qui ne sont pas pratiqués en VdG. M^{me} Bonvin précise que quand il n'y a pas de possibilités en Ville, d'autres clubs sont soutenus et subventionnés. Par exemple, le Club de Versoix est plus accessible à tout un chacun que la Nautique, raison pour laquelle la VdG les soutient. Autre cas de figure, si des clubs ont fusionné pour avoir un nombre de joueurs suffisants, comme UGS-Chênois en tennis de table (domicilié pour l'instant à Frontenex, et plus grand club suisse). M. Kanaan rappelle que les Lions de Genève résultent aussi d'une fusion et s'entraînent ou jouent parfois au Bout-du-Monde.

La commissaire demande si l'inverse fonctionne aussi, M^{me} Bonvin donne le cas du hockey sur gazon, mais constate que c'est effectivement le plus souvent dans le même sens.

La commissaire relève que la Ville se plaint d'avoir beaucoup de charges en tant que ville-centre. Dans ce cas, pourquoi aller subventionner des clubs extérieurs à la Ville, comme celui de Collonge-Bellerive? M. Kanaan précise qu'ils négocient le plus possible avec les communes, mais il relève que si les subventions sont coupées, ce sont d'abord les sportifs qui sont punis. Le problème du sport, c'est surtout celui des installations. Par exemple avec les Lions il y a une histoire commune. S'ils devaient dépendre uniquement du Grand-Saconnex, ils n'existeraient déjà plus vu que la VdG leur accorde 250 000 francs.

La commissaire demande si on sait combien de jeunes de la VdG vont faire du sport à Versoix. M^{me} Bonvin répète qu'en général, on soutient ainsi les sports qu'on ne peut pas pratiquer sur la Ville de Genève comme la voile ou le wake.

M. Kanaan insiste sur un point: aucun soutien n'est accordé à un club sportif hors VdG s'il existe un club analogue en VdG. Il détaille: pour obtenir ce soutien, le club doit non seulement présenter ses comptes, mais aussi donner le nombre de membres résidents en VdG. Un soutien de la commune hôte est également requis.

Il tient à attirer l'attention de la commission des finances sur les faits suivants. Auparavant, les communes adressaient souvent des demandes à la VdG dans le domaine sportif. Maintenant, de plus en plus d'entre elles sont conscientes des charges de ville-centre de Genève, et elles commencent à s'organiser entre elles. La prise de conscience est réelle et un des meilleurs avocats de cette problématique est M. Devaud (CA à Meyrin): il se bat pour la piscine de Pré-Bois sans contribution VdG. M. Kanaan cite aussi M^{me} Ornella Enhas (CA à Versoix) et M^{me} Monbaron (CA à Plan-les-Ouates).

Les montants en jeu sont conséquents: les charges «sportives» de la VdG atteignent 120 millions. De leur côté, les recettes ne se montent «que» à 20 millions.

La deuxième partie de la séance est consacrée au secteur des arts et de la culture, en l'absence de M^{me} Michèle Roulet, présidente de la commission des arts et de la culture (CARTS), qui s'excuse de ne pouvoir assister à cette audition. Le rapporteur de la CARTS, M. Amar Madani, est présent pour cette deuxième partie, ainsi que MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, et Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction financière (DFIN).

M. Madani s'inquiète, car les membres de la commission des finances n'ont pas encore reçu son rapport.

Il fait donc brièvement part des principaux points qui ont occupé la CARTS:

- MCH2 et ses nouveautés;
- les notes de frais;
- le Grand Théâtre de Genève (GTG);
- les fonds généraux.

M. Madani ajoute qu'il y a plusieurs annexes à son rapport.

Note du rapporteur général: la CARTS a approuvé les comptes 2018 par 8 oui et 6 abstentions.

Page 338

Ligne 424 (Taxes ...)

Un commissaire demande d'où vient la différence. M^{me} Bachmann répond que cette ligne comptabilise entre autres les revenus issus des contributions de tiers, des partenariats qui ne peuvent pas être évalués en amont, car ces contributions interviennent souvent en cours d'année, donc après le bouclage du budget. M. Kanaan complète: il y a deux réalisations: les Journées des métiers d'art; la Nuit des musées (avec les SIG, les TPG, Carouge et Coligny). Ce sont ces deux manifestations qui n'avaient pas été anticipées au moment du budget.

Ligne 439 (Autres revenus)

Un commissaire demande à quoi ils correspondent. Plusieurs commissaires à la fois répondent que ce sont les loyers.

Ligne 447 (Produit des biens-fonds du PA)

Même question du même commissaire: il s'agit cette fois de la location du Victoria Hall, ou d'autres lieux.

GTG ligne 314 (Travaux d'entretien)

Un commissaire veut comprendre l'important écart par rapport à ce qui a été budgétisé. M^{me} Koelliker répond qu'il s'agit des machineries. Elles ont eu des problèmes, elles n'ont pas redémarré comme prévu. L'entreprise a dû dépêcher du personnel plusieurs fois. Ces travaux, même chers, relèvent de l'entretien.

Le commissaire demande quel est le plan pour les machineries. M. Kanaan répond que l'entreprise a indiqué que la machinerie est fragile. Il faut éviter une nouvelle fermeture saisonnière du GTG, ce qui entraînerait des coûts majeurs. La discussion se fait sur l'étalement des travaux sur cinq intersaisons. Il faudra prévoir un crédit pour cela, qui concernerait peut-être aussi l'informatique et l'électronique.

M. Pagani a demandé une expertise extérieure pour confirmer l'évaluation des coûts. De son côté, M. Kanaan ne voit pas comment échapper à une nouvelle demande de crédit.

Le commissaire affirme que M. Segond a indiqué à la CARTS que c'était une décision du Conseil administratif de scinder les travaux en deux parties. Il aurait

fallu un montant global de 100 millions de francs. Or, le Conseil administratif met la faute sur le Conseil municipal qui n'aurait pas accepté de faire les travaux en une fois. Pourtant, c'était une évidence de tout faire en une fois.

M. Kanaan ne sait pas d'où vient ce chiffre de 100 millions de francs. D'emblée il était clair que la VdG ne s'occuperait en aucun cas de la salle principale, car elle devrait être complètement refaite pour correspondre aux nouvelles normes de sécurité et d'accès aux personnes à mobilité réduite. C'est le montant de 30 millions qui figurait dans le PFI. En revanche, après arbitrage et avec l'apport de la fondation X, les façades ont pu être ajoutées, ainsi que l'avant-foyer. Le nouveau crédit de 65 millions de francs avait été amputé de la part «divers et imprévus» à la suite d'un amendement voté par le Conseil municipal. Pour ce qui est de la machinerie, il y a eu des réparations et des discussions. A l'époque, il avait été dit que ce n'était pas urgent. Ce n'aurait pas été une bonne idée de mettre la machinerie dans ce crédit qui était déjà important, car cela aurait prolongé un chantier fort long. A sa connaissance, il n'y a jamais eu d'évocation d'un montant de 100 millions de francs.

M^{me} Koelliker rappelle que c'était la rénovation partielle du Grand Théâtre (enveloppe, fluides, techniques chauffage-électricité, locaux administratifs et des services techniques, salles de répétitions) avec agrandissement qui était prévue dans ce crédit de construction. Hormis le plafond, la salle n'était pas intégrée. Il n'a jamais été question non plus de refaire la machinerie. En 2012, il y avait eu des problèmes, et des travaux de réparation avaient été effectués sur deux étés. Le commissaire attendra l'historique détaillé des travaux du GTG avec intérêt.

Page 339

GTG ligne 363 (Subventions à des collectivités et à des tiers)

Le commissaire constate que 10 millions de francs sont budgétés et que la réalité s'est élevée à 14 millions: pourquoi? M^{me} Bachmann répond que c'est en raison de la proposition complémentaire. C'est une augmentation de la subvention.

GTG ligne 426 (Remboursements)

Une commissaire demande de quoi il s'agit. M^{me} Bachmann répond qu'il s'agit des indemnités versées par les assurances. La DRH centralise les revenus et les redistribue dans les services en fin d'année comptable.

Ligne 470 (Subventions à redistribuer)

Un commissaire veut comprendre ce nouveau montant, qui est important. M. Kanaan répond qu'il s'agit du Fonds intercommunal, qui octroie des

subventions à des entités par l'entremise de la commune demandeuse. La Ville reçoit le montant et le reverse intégralement à l'entité bénéficiaire, ici le GTG.

Une commissaire explique que, dans le rapport d'analyse du CFI, il est dit que certaines sommes n'auraient pas dû figurer. La commissaire demande si le GTG a remboursé de l'argent à la Ville. M. Kanaan rappelle que ce rapport du CFI a été établi à la demande de M. Pagani et lui-même, car le GTG était venu avec une liste de besoins interminable et cela avait été trié. M^{me} Koelliker ajoute que tout est expliqué dans la proposition complémentaire.

Page 343 (BMU)

Un commissaire demande où apparaissent les remboursements de la cheffe de service de la Bibliothèque. M^{me} Bachmann répond que cela n'apparaît pas dans les comptes. Le commissaire estime que cela doit y apparaître. M. Blanchot précise que cela apparaît sur les comptes de bilans. Ces montants ne figurent donc pas dans les charges, mais dans un compte de bilan en attente de remboursement. Ce compte est clos une fois le remboursement effectué. Pendant l'année, il n'y a pas d'accès aux transactions qui y figurent. Seul le résultat est accessible en fin d'année. Ce compte de bilan a depuis été soldé. Le commissaire demande où voir les montants dans les comptes de bilan. M. Blanchot répond que cela n'est pas communiqué. Le commissaire veut connaître le montant emprunté et remboursé. M. Kanaan répond qu'elle a tout remboursé. Le commissaire insiste: il veut savoir ce qu'elle a pris à la Ville. M. Kanaan répond que tout a déjà été dit sur ce sujet lors de l'audition à la commission des finances, en janvier. M^{me} Bachmann précise que la cheffe de service avait même déjà tout remboursé lorsqu'elle a été auditionnée, car elle remboursait les dépenses d'ordre privé au fur et à mesure, en principe chaque mois. Le commissaire veut, au niveau des comptes 2018, où voir qu'elle a tout remboursé. M. Kanaan répond qu'elle avait tout remboursé à fin 2017 déjà. Le commissaire dit que ce n'est pas pour l'attaquer mais pour avoir le montant total.

BMU ligne 301 (Salaires)

Un commissaire a une question issue des comptes à sept positions. Il veut savoir si l'indemnité de départ de 200 000 francs concerne l'ancien directeur de la BGE. M^{me} Bachmann va répondre par écrit. Une commissaire ajoute que la même question a été posée à la CARTS et n'a pas eu de réponse. M. Kanaan confirme aussi qu'une réponse écrite sera donnée.

Page 348 (Subventions)

Un commissaire demande le détail des comptes du CEC. Il estime inadmissible qu'une directrice qui touche 150 000 francs de subvention ait 100 000 francs

de salaire. M. Kanaan enverra au commissaire les comptes du CEC. Il lui rappelle que le CEC dispose aussi d'autres sources de financement. Il conclut en remarquant que le commissaire fait une fixation sur cette personne, ce qui n'est pas élégant.

Le commissaire demande ensuite ce qu'il en est des Quartz. M. Kanaan répond que l'Association des Quartz cofinance la cérémonie des Prix suisses du cinéma, et finance par ailleurs la Semaine des nominés. Elle est composée de la Ville de Genève, du Canton de Genève et de la Ville de Zurich, pendant laquelle les films nominés, puis lauréats, sont diffusés au Filmpodium et aux Cinémas du Grütli à Genève. La VdG donne 35 000 francs pour passer les films au Grütli. Par ailleurs, Ville et Canton de Genève d'une part, et Ville de Zurich d'autre part, octroient 250 000 francs. De plus, la SSR et l'Office fédéral de la culture (OFC) financent aussi la cérémonie.

Le commissaire constate que la soirée coûte 500 000 francs et regrette que les conseillers municipaux ne soient pas invités.

M. Kanaan répond qu'elle est en priorité réservée aux professionnels de la branche (les équipes de films nominés, producteurs, distributeurs, etc.), aux élus fédéraux (via l'OFC), et à la SSR principalement. Cela dit, il y a toujours eu des places pour les conseillers municipaux.

Une commissaire ajoute que pour les Quartz, il y a une journée gratuite.

Page 349

Une commissaire constate un montant non distribué de 95 000 francs dans le domaine de la création théâtrale. M^{me} Keller explique que la présentation des lignes a changé, de même que pour le numérique d'ailleurs. Dans le soutien ponctuel, il y avait trois secteurs: création; manifestations (comme la fête du théâtre); compagnies conventionnées. Le CFI a demandé une répartition du montant sur trois lignes au lieu d'une seule. Les trois missions de la ligne théâtrale sont les mêmes. Il n'y a aucun changement de montant mais seulement un changement de présentation.

La commissaire affirme que 60 000 francs ont été retirés du soutien à la création théâtrale conventionnée pour payer l'ancien directeur de l'Orangerie. Cela ne la dérange pas pour lui mais elle veut savoir d'où l'argent est pris. En effet, pour le GTG des gros crédits sont toujours alloués.

Concernant cette répartition des moyens, M. Kanaan explique qu'ils sont toujours accordés à un projet concret, parfois étalé sur deux à trois ans; de plus, il ne saurait y avoir de transfert de moyens entre deux projets; enfin, c'est dans le domaine du théâtre que le pourcentage de projets acceptés est le plus grand.

De plus, si on compare les différents fonds, le théâtre est en fait le mieux doté avec 24 millions au total. La musique (hors OSR) souffre plus, la danse est sous-dotée, avec un million (hors ADC), mais c'est encore supérieur à ce qu'obtiennent les musiques actuelles. M^{me} Keller ajoute que c'est plus poreux aujourd'hui, car il y a des théâtres qui programment de la danse.

La commissaire demande s'il existe des indicateurs sur les salaires moyens. Non, répond M^{me} Keller.

La commissaire dit qu'un sociologue de l'UNIL a fait une étude à ce sujet: une précarisation s'est installée. Elle aimerait connaître la position du Département, car c'est le chômage qui finance une partie des répétitions. Les budgets accordés ne sont pas en adéquation avec la réalité de ce travail.

M. Kanaan rappelle qu'il y a d'une part les institutions, dotées de leurs moyens de production, et d'autre part les projets indépendants, qui se jouent sur une série de scènes sans ces moyens de production (par ex. le Galpon ou la Parfumerie) et qui obtiennent parfois des subventions.

Malheureusement, il y a une précarisation de tous les métiers des arts vivants (arts de la scène, arts visuels, arts plastiques). Le débat est donc large. Lui-même a fait le choix, à budget constant, de mieux rétribuer les artistes choisis, en leur permettant ainsi d'accéder à la LPP. Il mène aussi de nombreuses démarches pour faire évoluer la situation sur le plan fédéral.

M^{me} Keller ajoute qu'ils restent en contact avec les syndicats. Les Hautes écoles produisent une concentration d'artistes dans toute la Romandie. Les moyens devraient être augmentés partout en Suisse romande. Aux comptes c'est difficile à lire, car il y a des masses salariales globales, et les cas particuliers n'apparaissent pas. Il n'y a pas le personnel pour faire ce type de travail. Tout ce qu'ils peuvent faire, ce sont des audits réguliers.

La commissaire demande ce qui va changer avec l'initiative cantonale sur la culture. M. Kanaan répond qu'il est souhaitable que le Canton participe enfin plus. Le message de M. Apothéloz va être mis en consultation publique en juin. La nouveauté, c'est l'inscription de la culture dans un principe constitutionnel plutôt qu'une «simple» loi d'application.

Un commissaire a une question concernant les productions numériques. Il ne retrouve pas le «Dix aux Pâquis». Cela avait été subventionné et il ne voit pas de suite. M. Kanaan dit qu'il y a eu des litiges avec la fondation immobilière qui possède ces locaux et qui a changé d'avis plusieurs fois. Entre-temps le chantier de rénovation est en cours et le Dix devrait pouvoir y aller ensuite.

Page 350

Un commissaire demande à quoi correspond la ligne Soutien aux manifestations numériques. Il veut comprendre pourquoi ça passe de 100 000 à 238 000 francs. M^{me} Keller explique qu'il s'agit à nouveau d'une question de répartition. Et ajoute qu'il est difficile de faire des prévisions dans le domaine artistique.

Page 353

Un commissaire a constaté que les employés du MAH déplaçaient les pierres déposées dans la ZIC (zone industrielle de Châtelaine) et veut en savoir plus sur la libération des lieux par ce service. M. Kanaan répond que cela avance vite. La volonté d'enlever les services publics (SEVE, SIS, LOM) de la ZIC est partagée. Le déménagement aura lieu bientôt, d'ici fin juin en principe. Il y a aussi les Bibliobus à déplacer.

Le commissaire déplore de ne pas retrouver ce local dans les comptes. M^{me} Koelliker répond que c'est une imputation interne de la GIM dans les services concernés. M. Kanaan ajoute que les espaces qui sont en train d'être libérés sont en voie d'attribution. Le commissaire estime que ça ne va pas vite. M. Kanaan répond que depuis deux ans, avec la délégation composée de M. Barazzone, M^{me} Salerno et lui-même, ça bouge.

Page 361 (Subventions ponctuelles)

Un commissaire demande ce que sont les deux subventions «Apérôterreau» et «Fondation de la Haute Horlogerie».

M. Kanaan répond que la première concerne un «Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée», composé de très nombreuses organisations de jeunes, qui s'engagent pour cet enjeu, et qui ont reçu un local en autogestion à la rue des Terreaux-du-Temple (sous la salle du Faubourg). Le lieu est fort bien géré.

L'autre concerne un soutien à l'univers horloger et aux métiers d'art qui le composent. Le commissaire demande si ces maisons horlogères ne peuvent pas se payer leur manifestation. M. Kanaan répond qu'elles financent la plus grande partie de cette action et que ce soutien constitue aussi une reconnaissance de leur contribution au patrimoine genevois, à l'économie créative et aux métiers.

Un commissaire demande ce que fait un «médiateur en art contemporain». Il ne comprend pas. M^{me} Keller explique qu'il s'agit d'une personne présentant trois compétences: d'abord, une formation en histoire de l'art; ensuite, la capacité d'expliquer une œuvre d'art contemporain, de la vulgariser, de communiquer autour; enfin, la capacité de créer des activités diversifiées autour, quel que soit le public (cela inclut même des activités artistiques dans les crèches).

Une commissaire a des questions sur les nombreuses bourses de la page, et leur attribution. M^{me} Keller rappelle d'abord qu'une bourse n'est pas une subvention. L'attribution d'une bourse se fait en fonction d'un projet de recherche, pour le projet entier, et est octroyée en une seule fois. Le montant maximum ici est de 20 000 francs. Il y a une collaboration avec la Fondation Patiño, qui met à disposition des studios pour les artistes à Paris, et la VdG offre une petite bourse. Une commission étudie les projets.

La commissaire demande si la somme correspond à un pourcentage. Non, explique M^{me} Keller. Par exemple, cela peut être de financer un voyage à Turin pour une personne qui réalise un film.

Un commissaire demande qui valide toutes les subventions. M^{me} Keller répond que les informations sont sur le site de la Ville. Les critères y sont indiqués. Les experts sont soumis à un règlement. Ils proviennent d'horizons divers. Les commissions font des préavis qui sont présentés au magistrat qui les valide.

Le commissaire demande quel est le pourcentage des demandes qui aboutit.

M^{me} Keller répond que cela varie. M. Kanaan ajoute qu'il y a beaucoup de demandes par rapport au montant disponible. Le commissaire demande la liste.

Page 367

Un commissaire se demande à quoi servent les 120 000 francs pour BIG (Biennale). La réponse est dans le titre même de la rubrique: Soutien à la création art contemporain. Souvent, de petits lieux se fédèrent pour mieux pouvoir se faire connaître. Exemple: les conteneurs d'art sur la plaine de Plainpalais.

Un commissaire ne comprend pas qu'il n'y ait pas d'explication quand il y a une étoile * après le nom d'un projet. Plusieurs intervenants lui répondent qu'il faut se reporter à la page 371: Montants provenant des fonds propres du FMAC.

Page 368

Un commissaire s'offusque de financements octroyés pour des expositions à l'étranger. M^{me} Keller explique qu'il s'agit d'artistes locaux. En art contemporain, les subventions sont conjointes: la VdG via le FMAC, le Canton via le FCAC. C'est le seul domaine d'aide hors de Suisse. Il peut s'agir du voyage de l'artiste, de la création d'une œuvre, de sa production, de son voyage.

Un commissaire veut comprendre le soutien à la diffusion. M^{me} Keller répond que ce sont en général des frais liés à la diffusion de l'œuvre ou des frais de production.

Page 369

Un commissaire demande pourquoi il y a eu un soutien pour un artiste exposant à La Chaux-de-Fonds. Il s'étonne que ce soit 6691 francs et demande si ça ne pouvait pas être arrondi à 7000 francs.

Un commissaire demande pourquoi les règlements sont différents entre le sport et la culture. Les personnes dans les associations culturelles sont payées alors qu'elles ne le sont pas dans le sport. M^{me} Keller précise que les membres des associations culturelles ne sont pas rémunérés. C'est le comité qui peut l'être. Elle donne l'exemple du Loup qui est la seule où la direction fait partie du comité. Ailleurs c'est séparé.

Un commissaire rappelle sa demande sur le détail du taux d'absentéisme.

M^{me} Bachmann répond que cela a été envoyé à la CARTS après l'audition sur les comptes 2018. Ces documents devraient faire partie des annexes du rapport de la CARTS.

Notes de frais de M. Sami Kanaan

M. Kanaan souhaite la transparence. Il annonce qu'il peut justifier tous ses frais, et la Cour des comptes ne les a pas remis en question dans son rapport de novembre 2018. Lors de son audition au Ministère public, ce dernier a estimé que les explications sont claires et que les dépenses sont documentées. Pour le suivi des recommandations, aussi bien sur l'audit de la Cour des comptes concernant le Conseil administratif que celui du CFI concernant l'administration, elles sont en voie de concrétisation et la plupart seront traitées d'ici l'été: le Conseil municipal en sera informé.

Un commissaire demande s'il y a l'entièreté des frais. M. Kanaan confirme.

Un commissaire veut savoir ce qu'était le voyage à Buenos Aires et comprendre une écriture: il y a +6816 francs puis -6341 francs. M. Kanaan répond qu'il s'agissait d'une rencontre des maires des grandes villes des Etats membres du G20, Urban 20, à laquelle Genève a été également invitée (même si la Suisse n'est pas membre du G20) vu son statut de ville internationale, et c'est une bonne chose. Les villes peuvent passer des messages aux Etats sur la réalité sociale, économique, urbaine, climatique, etc. Il avait prévu d'y aller comme Maire mais a dû y renoncer car la rencontre avait lieu juste avant la publication du rapport de la Cour des comptes, et sa priorité comme Maire était d'être à Genève. D'où l'acquisition du billet, puis son annulation, avec des frais d'annulation.

Un commissaire entend dire que M. Kanaan se rend régulièrement à Berlin. Mais il n'en voit pas de trace.

M. Kanaan répond qu'il y va à titre personnel de temps à autre; ce sont des séjours privés, et ils ne sont donc évidemment pas financés par la Ville.

Un commissaire constate qu'il n'y a pas de références indiquées pour ces frais. On ne sait pas de quel service ils émanent. M. Kanaan prend note de cette remarque.

M. Kanaan ajoute que la directive sur les conflits d'intérêts a été envoyée.

Une commissaire demande s'il était au courant pour le voyage en Colombie de M. Pagani. M. Kanaan répond que le Conseil administratif n'était pas au courant du montage financier de ce voyage.

Un commissaire demande la rubrique dans laquelle on retrouve les frais. M. Kanaan répond: dans Département des autorités, groupe Conseil administratif. Le commissaire demande confirmation de l'information parue dans la *Tribune de Genève* du jour (sur les liens professionnels de l'architecte co-organisatrice du voyage à Hambourg). Et ce qu'il en est de l'accompagnatrice. M. Kanaan répond que ce séminaire a été organisé par MM. Moret et Pagani. A sa connaissance, c'est M. Moret qui l'a engagée. Le département de M. Pagani avait déjà eu un lien avec M^{me} Spöcker auparavant.

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les personnes auditionnées pour leur disponibilité, et les libère.

Séance du 29 mai 2019

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M^{me} Sturzenegger, directrice du DEUS, et de M. Sébastien Vionnet, directeur du contrôle interne et gestion

L'audition se déroule en présence de M^{me} Hélène Ecuyer, présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), de M^{me} Annick Ecuyer, rapporteuse de la CSDOMIC, ainsi que de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, et Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction financière (DFIN).

La présidente de la CSDOMIC prend la parole. Elle indique qu'il n'y a pas de remarques particulières. La situation est assez claire dans les comptes et il y a eu peu de questions. Les chiffres du budget et des comptes 2018 ont été comparés et les questions sur les écarts ont été posées. Les commissaires ont vu les pages sur la DSIC et ont eu droit à une introduction au MCH2.

M^{me} Annick Ecuyer, rapporteuse de la CSDOMIC, a déjà transmis son rapport. Elle indique qu'il y a eu une difficulté avec le passage à MCH2, les comptes

ont certes été approuvés, mais mécaniquement car il n'y avait pas de comparaison possible. Elle ajoute que s'il y a des corrections à faire dans le rapport, elle les fera sans problème.

Note du rapporteur général: la CSDOMIC a approuvé les comptes 2018 par 12 oui et 3 abstentions.

M. Barazzone propose de passer immédiatement aux questions sur la brochure des comptes 2018.

Questions et remarques des commissaires

Pages 20-21 (Faits marquants)

Un commissaire s'intéresse au tri des déchets. Il demande combien de catégories de déchets existent et comment il faut trier les tetrapack, car il n'a pas d'indications. Sur ce dernier point, M. Barazzone répond qu'il n'y a pas de filières en Suisse pour valoriser ce type de déchets. On s'en sépare dans les poubelles ordinaires. Les catégories, elles, sont indiquées à chaque éco-point.

Une commissaire signale qu'elle n'a pas encore reçu le rapport de la CSDOMIC. Elle demande quel est le taux actuel de recyclage en VdG. M. Barazzone répond qu'il a augmenté de 1% ces dernières années mais les références du taux de tri vont changer afin d'obtenir une valeur plus significative, qui sera exprimée en kg/habitant.

La commissaire demande où ils en sont par rapport aux poubelles des commerçants.

M. Barazzone indique que la réponse sera donnée d'ici à fin juin, avec le Canton.

Un commissaire s'est rendu à l'Escale: il demande si le taux de fréquentation des animations et des espaces est connu. M. Barazzone va se renseigner pour les statistiques disponibles. Toujours concernant l'Escale, le commissaire se plaint des prix, bien plus élevés que ceux des autres buvettes. Selon lui une bière à 7 francs n'est pas vendue à un prix populaire. M. Barazzone répond que ce sont des bières artisanales locales, qui sont en général un peu plus chères: le prix est donc raisonnable, puisqu'un des buts est d'encourager la production locale.

Le commissaire aimerait connaître le coût de l'Escale. M. Barazzone ne peut pas répondre pour cette année. Pour l'année précédente, de mémoire, c'était environ 200 000 francs. La réponse quant au montant précis sera donnée par écrit. Le commissaire demande où trouver l'information dans les positions à sept chiffres. Le magistrat précise que les coûts de l'Escale ont été financés par le budget de fonctionnement.

Un commissaire demande si les chiffres en exergue concernant les lieux urbains nettoyés se réfèrent aux tags. M. Barazzone répond qu'il s'agit bien des tags, mais aussi d'autres salissures de natures diverses. Il souligne que, même si leur nombre est en légère baisse, le sujet reste sensible.

Un commissaire s'intéresse aux 3556 poubelles vidées une ou plusieurs fois par jour. Il demande si les équipes arrivent à optimiser leurs déplacements et s'il y a moyen d'en vider certaines plus souvent. M. Barazzone explique que l'expérience des équipes, leur connaissance du terrain, sans oublier la visibilité du contenu des poubelles jaunes permettent une optimisation efficace. Il étudie aussi un nouveau modèle de poubelle: elles sont certes cinq fois plus chères, mais elles contiennent sept fois plus de déchets, car elles les compactent, et disposent de capteurs qui signalent quand elles sont pleines et permettent aux équipes de se déplacer en fonction de ce signal. A son avis, elles constituent l'avenir.

La présidente demande ce que veut dire l'information mise en exergue concernant les 93 séances avec les associations et autres acteurs. M. Barazzone répond qu'il s'agit surtout de séances organisées avec la police municipale pour discuter des enjeux de quartier avec les principaux acteurs concernés: commerçants, associations d'habitants, etc. La présidente estime que cela devrait être indiqué plus clairement.

Avant de passer aux comptes détaillés du DEUS, la présidente demande à M. Barazzone s'il est venu avec sa feuille de notes de frais et plusieurs commissaires demandent à recevoir de suite le document y relatif. M^{me} Sturzenegger distribue donc les feuilles de notes de frais de M. Barazzone aux commissaires de la commission des finances.

Page 375 (comptes détaillés du DEUS)

Un commissaire rappelle que le sentiment de sécurité ou d'insécurité est déconnecté de la réalité des chiffres de la criminalité (constat déjà dressé en son temps au niveau du Canton par M. Maudet). Il demande au magistrat comment il entend améliorer non seulement la sécurité de proximité, mais aussi le sentiment de sécurité dans la population. M. Barazzone répond que c'est le Canton qui réalise des études sur le sentiment de sécurité mais pas les communes, qui n'en ont pas les moyens scientifiques ou statistiques. Les tâches de la police municipale sont pratiques, pragmatiques et s'attachent à donner des réponses locales adéquates.

La présidente a des questions sur la poubelle verte. Elle demande comment s'assurer qu'elle est réellement utilisée: la recevoir ne veut pas dire s'en servir. M. Barazzone répond qu'ils savent combien de ménages l'ont reçue et ajoute que le pourcentage de déchets organiques a augmenté depuis l'opération de distribution de la «pt'ite poubelle verte». On sait donc combien de ménages l'ont reçue

et quel est le volume des déchets organiques récoltés. Il note que le nombre de conteneurs verts installés par les régies a également augmenté. Les personnes ne font pas l'effort si les régies ne les mettent pas à disposition dans les immeubles: leur visibilité crée leur efficacité. Ils commencent d'ailleurs à amender les propriétaires qui ne les installent pas.

Une commissaire demande s'il y a une augmentation de la demande des sacs poubelle verts, vu que la VdG les offre aux concitoyens qui le désirent. M. Barazzone ne sait pas s'il y a une augmentation de la demande mais une information est régulièrement faite à la population sur la disponibilité de ces sacs dans les postes des APM.

Une commissaire raconte que, dans son immeuble, ils disposent de tout, mais malheureusement il y a deux jeunes femmes handicapées qui mélangent tout, occasionnant un surplus de travail pour le concierge. Elle constate que lorsque les personnes handicapées sont confrontées au tri cela est mal fait et demande si la VdG peut faire quelque chose. M. Barazzone répond qu'elle décrit le cas particulier de personnes incapables de faire ce tri. Ses services se concentrent sur les cas d'incivilités, donc de gens a priori parfaitement capables de faire ce tri. La commissaire ajoute que des gens ne sont pas disposés à acheter les sacs pour le compost et viennent souvent lui en demander.

Page 376

Un commissaire constate ironiquement que les objectifs étaient trop ambitieux en matière d'arborisation et végétalisation, vu qu'ils sont largement en dessous des chiffres ciblés. M. Barazzone répond que l'objectif des valeurs-cibles a été atteint bien plus vite que prévu. Le commissaire réplique que dans le tableau ce n'est pas le cas. M. Barazzone le prie de se reporter au commentaire sous le tableau qui indique que l'objectif pour les pieds d'arbres a été atteint en 2017 déjà! Il note un décalage temporel entre la réalité du terrain et la rédaction de ce document. Le commissaire aimerait avoir plus d'arbres en VdG de manière générale. M. Barazzone souligne que la VdG en plante régulièrement.

Page 380

Ligne 427 (Amendes)

Un commissaire aimerait les détails complets, à savoir combien de voitures et combien de vélos ont été amendés, le total et le montant correspondant à chaque catégorie. M. Barazzone répond qu'ils fonctionnent par type d'infractions. La liste sera transmise à la commission. Le commissaire réplique que cela ne l'intéresse pas. Il veut le total des véhicules amendés, par exemple 12 000 voitures, 100 vélos. Il demande ces détails. M. Vionnet précise que la ligne 427 comprend

toutes les amendes pour un montant total de 2,5 millions. Le surplus, environ 22 millions, correspond à des provisions.

Ligne 447 (Produit des biens-fonds PA)

Un commissaire veut comprendre la forte diminution de cette ligne. S'agit-il d'une baisse des redevances d'utilisation du domaine public? Il note que 39 millions avaient été budgétés et 30 millions perçus. M. Vionnet précise que cette ligne inclut aussi la redevance SIG et les horodateurs. M. Krebs précise que la VdG n'a pas encore obtenu les 8 millions de francs prévus au budget pour les horodateurs. Il n'y a pas eu d'accord en 2018, et cela a provoqué un décalage aux comptes.

Un commissaire demande le détail des manifestations qui ont été taxées. Il demande aussi si la grande roue est une gratuité. M. Barazzone confirme que la grande roue bénéficie d'une gratuité. C'est validé par le Conseil administratif. Les bénéficiaires engendrés par Genève Tourisme pour le Village suisse et la grande roue doivent être affectés au financement du grand feu d'artifice.

Le commissaire explique qu'il y a un règlement qui concerne les cirques et les forains. Le prix est de 23 francs le m² et il demande pourquoi le tarif augmente considérablement en période de pré-Fêtes. M. Barazzone répond que c'est une décision du Conseil administratif. Sur les quais, c'est plus cher que sur la plaine de Plainpalais. Mais l'égalité de traitement entre forains est garantie.

Le commissaire demande si la taxation du Cirque du Soleil est la même que pour les cirques Knie ou Knock. Il demande s'il y a une augmentation parce que c'est un cirque international. M. Barazzone répond que, pour chaque lieu, il y a une égalité de traitement entre demandeurs. Les activités sont taxées lorsqu'elles utilisent l'espace public: cet empiètement est le seul critère. Le commissaire affirme que ce n'est pas dans le règlement, qu'il estime devoir être modifié. Le magistrat souligne que le prix en VdG est inférieur à celui des autres villes.

Un commissaire demande si, avec la gratuité accordée à la grande roue, une exception a été accordée dans le règlement concernant les publicités, car il y avait une énorme publicité de Arab Bank. M. Barazzone répond que les publicités ont été interdites sur la grande roue, même si elles sont tolérées au sol.

Un commissaire demande s'il y a des taxes pour les drapeaux publicitaires sur le pont du Mont-Blanc. En effet, pour le Geneva Open, il y avait des drapeaux avec le logo de la Banque Sturdza. M. Barazzone répond que c'est le Conseil administratif qui décide et valide les demandes de pavoisements (qui sont réalisés par le LOM) sur le pont du Mont-Blanc. Il y a un règlement qui spécifie les conditions pour avoir accès à ce pavoisement. Dans certains cas, comme celui mentionné ici, il s'agit aussi de valoriser une manifestation importante, avec des

retombées positives pour la VdG. Les tarifs demandés par le commissaire seront envoyés à la commission des finances.

Un commissaire demande si les redevances des forains allaient être reversées à la Fondation Genève Tourisme. M. Barazzone répond: uniquement ce qui concerne la grande roue. Le commissaire déclare avoir des informations de forains qui ont payé afin de participer aux feux.

Un commissaire demande si les 25 pompiers qu'ils ont engagés seront dans les effectifs en septembre. M. Barazzone va répondre par écrit car il a un doute sur la date.

Un commissaire demande si dans les contrats pour les grandes manifestations il y a une clause prévoyant le tri des déchets, ou s'ils sont brûlés aux Cheneviers. M. Barazzone répond que les contrats sont en train d'être adaptés, car la volonté politique est non seulement que ce soit spécifié dans les contrats, mais aussi que ce soit respecté sur le terrain.

Notes de frais de M. Guillaume Barazzone

Un commissaire regrette l'absence d'indication de la source, de la date, ou d'une personne de référence, sur le tableau fourni. M. Barazzone répond que le document a été rédigé par M. Vionnet. Le commissaire estime que les initiales de l'auteur pourraient au moins figurer. M. Barazzone précise que les données viennent des services qui travaillent avec le logiciel SAP, mais que c'est bien lui-même qui en assume pleinement la responsabilité et le contenu.

Un commissaire demande pourquoi il est allé à Monaco. M. Barazzone répond qu'il a rencontré les autorités locales en lien avec la Biennale Art Monaco, et qui est jumelée avec Art Geneva, la biennale d'art qui a été créée dans le parc des Eaux-Vives.

Un commissaire est surpris par la petitesse des frais téléphoniques dans le tableau de la page 245. M. Barazzone rappelle que les chiffres de la Cour des comptes concernaient les années 2016 et 2017. Un nouvel abonnement est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018. De plus, il a remboursé la différence par rapport à la moyenne de ses collègues. Ce remboursement est déduit.

Un commissaire relève que certains montants ne correspondent pas. M. Barazzone répond que ce sont bien les dépenses 2018 effectives. Le commissaire demande alors des informations sur les frais du voyage à Hambourg. M. Barazzone répond que les montants totaux ont été ventilés entre les cinq conseillers administratifs.

Un commissaire demande pourquoi il a été à Davos. Le magistrat répond que ce déplacement a été approuvé par le Conseil administratif.

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les personnes auditionnées pour leur disponibilité, et les libère.

Séance du 19 juin 2019

Discussion et vote sur le vote

La présidente indique qu'elle a fait le recensement des questions posées aux différents départements et des réponses reçues jusqu'à présent. Elle rappelle que, le 21 mai, ont été reçues les réponses du DF et du DCA; le 11 juin, celles du DEUS; le 18 juin, celles de la commission sociale pour le DCSS; le 13 juin celles du DCS; enfin les informations demandées au Département des autorités ont été transmises cet après-midi par M^{me} Cabussat, qui concernaient en particulier les repas des conseillers municipaux à l'OMM.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle la séance qui a eu lieu la veille avec M. Chrétien, et propose que la décision sur les comptes soit repoussée si les documents ayant trait à cette séance n'ont pas tous été transmis.

Le rapporteur général intervient: son rapport ne pourra en aucun cas se baser sur les documents transmis par M. Chrétien, étant donné la nature confidentielle du rapport du CFI, mais uniquement sur les réserves dûment mentionnées dans la brochure des comptes.

La présidente, rebondissant sur la demande du commissaire de l'Union démocratique du centre, rappelle que l'année passée les comptes avaient été votés par la commission, sans que cela l'empêche, dans un second temps, d'obtenir des éléments complémentaires sur ces comptes.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre entend ce qui vient d'être dit, mais indique que ni lui ni d'ailleurs le Mouvement citoyens genevois ne sont disposés à accepter ces comptes s'ils n'ont à leur disposition toutes les informations demandées.

Une commissaire du Parti libéral-radical exprime son accord avec ce qui vient d'être dit, et estime que voter ce soir sans avoir tous les documents demandés à disposition est délicat. Elle indique qu'au vu des documents reçus cet après-midi, à savoir le coût des séances plénières et les factures de la société Newsrest, on peut constater que le SCM a payé des repas qui n'ont pas été commandés, comme le soupçonnait également un commissaire du Mouvement citoyens genevois. Il faudrait peut-être dès lors parler de «Faux dans les titres», s'emporte-t-elle. Elle constate que si la facture des 16 et 17 octobre a fait l'objet des rectifications nécessaires, celle du 13 novembre demeure fautive, étant donné qu'elle fait état de 77 unités, alors que le Mouvement citoyens genevois et le Parti libéral-radical ont mangé à l'extérieur. Elle précise que de ce constat découlent d'autres questions, qui pourront être formulées par écrit au SCM.

La présidente demande à la commissaire si cette situation remet en question le vote du groupe Parti libéral-radical ce soir.

La commissaire répond par l'affirmative, déclarant qu'il n'est pas possible d'accepter que de fausses prestations soient facturées. Indiquant que le Parti libéral-radical aurait voulu idéalement s'abstenir, elle précise qu'au vu de la situation qu'elle a décrite cela ne sera pas possible. Elle rappelle par ailleurs que, lors du vote du budget, le Conseil municipal avait demandé à pouvoir connaître le contrat passé avec le restaurant: dans celui-ci apparaît clairement que seuls les repas commandés sont facturés.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien dit bien comprendre l'agacement du groupe du Parti libéral-radical, mais estime qu'il serait dommage de remettre en cause le vote de ce soir, alors que seulement quelques centaines de francs sont concernés sur un budget de 1200 millions de francs. Elle rappelle que le vote des comptes a pour seul objet d'adouber la gestion de ce budget par l'administration, pas autre chose.

Une commissaire du Parti socialiste indique à titre personnel son accord avec la position de la commissaire du Parti démocrate-chrétien, et précise qu'à son idée également, les éléments soulevés par la commissaire du Parti libéral-radical ne sont pas de nature à remettre en cause le vote des comptes. Elle relève néanmoins que des choses restent à clarifier, s'interrogeant notamment sur le fait que du personnel de nettoyage a été payé, en plus des 39 francs payés pour les repas. Même si le Parti socialiste entend demander des clarifications à ce sujet, elle estime qu'il serait imprudent de remettre en cause le vote des comptes, étant donné que cela serait susceptible de paralyser de nombreux services.

La présidente abonde dans ce sens, précisant que voter ce soir n'empêche absolument pas de demander par ailleurs les clarifications nécessaires. Elle rappelle en outre que l'approbation des comptes est soumise à un délai légal fixé à septembre.

La commissaire du Parti libéral-radical rétorque que ce délai n'avait pas empêché les comptes de l'année passée d'être votés le 21 août, dans l'attente de l'audition du Contrôle financier. Elle note qu'au vu de cette année, rendue tumultueuse par l'affaire des notes de frais, il serait inopportun de voter tant que le SCM ne se sera pas montré plus scrupuleux avec les factures des repas. Elle dit ensuite sa préférence à ce que ces questions soient réglées dans le cadre d'une commission plutôt qu'en plénière, ce qui donnerait lieu à une nouvelle *Genferei*. Rebondissant sur les propos de la commissaire du Parti démocrate-chrétien, elle précise que le fait qu'une centaine de francs soient concernés sur la totalité d'un budget important n'est pas la question, indiquant qu'en tant que cheffe d'entreprise elle a pour pratique légitime de considérer 1 franc comme 1 franc, quelle que soit la somme totale concernée. Elle déclare que si le travail

de la commission n'est pas fait correctement, en prenant le temps d'éclaircir tous les points en suspens et en obtenant une correction des facturations susmentionnées, le Parti libéral-radical refusera ces comptes, et indiquera publiquement en plénière les raisons de ce refus.

La présidente estime qu'il pourrait être opportun de suivre les recommandations de M. Chrétien, qui malgré ses réserves a suggéré à la commission d'approuver ces comptes.

Un commissaire du Parti socialiste estime qu'il est pour le moins audacieux de parler de «Faux» comme le fait la commissaire libérale-radical, déclarant qu'il faudrait pouvoir notamment consulter la convention passée entre le SCM et l'OMM avant de tenir de tels propos.

La commissaire du Parti libéral-radical indique avoir consulté cette convention, et précise qu'il y était clairement indiqué que seuls les repas commandés étaient facturés.

Le commissaire du Parti socialiste estime qu'il y aurait néanmoins tout intérêt à vérifier deux fois les éléments avancés ici, et indique à la commissaire du Parti libéral-radical qu'une éventuelle dénonciation publique en plénière ne jetterait pas l'opprobre sur la municipalité, mais sur le Conseil municipal et son bureau. Il répète par conséquent que les informations avancées mériteraient d'être vérifiées et clarifiées avant de se lancer dans une aventure de ce genre. Il conclut enfin que bloquer le vote des comptes constituerait quoi qu'il en soit une manœuvre politicienne sans intérêt.

La commissaire du Parti libéral-radical rétorque que le but de son groupe est précisément de clarifier les choses en prenant le temps d'entendre les personnes concernées.

Un commissaire des Verts indique que contrairement aux propos avancés par la commissaire du Parti libéral-radical, l'on ne peut absolument pas parler ici de «Faux dans les titres», mais éventuellement, tout au plus, de fausse imputation, précisant que le premier terme renvoie à une escroquerie, et qu'en l'occurrence on n'a pas affaire ici à une escroquerie. Il entend bien qu'1 franc soit 1 franc quel que soit le montant concerné, mais estime qu'il serait pour le moins cocasse de voir le Parti libéral-radical venir expliquer en conférence de presse qu'il refuse de voter les comptes car ses membres ne se sont pas vu compenser les retenues sur leurs repas pris à l'extérieur. Il conclut que cette démarche ne lui pose pas personnellement de problème, mais qu'il conviendra pour le Parti libéral-radical d'en assumer les conséquences.

La présidente indique savoir que le SCM s'attellera au mois de juillet à payer ces jetons en retard au Parti libéral-radical et au Mouvement citoyens genevois.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien dit abonder dans le sens des propos tenus par le commissaire des Verts, estimant qu'il serait surprenant de ne pas approuver les comptes parce que des repas non consommés ne sont pas remboursés, alors que précisément aujourd'hui la population considère que les politiciens jouissent de trop de privilèges.

Un commissaire d'Ensemble à gauche indique pour sa part appuyer la demande du Parti libéral-radical de reporter les comptes d'ici à ce que soient fournies les informations demandées par rapport à cette question des repas.

Une commissaire précise que la demande du Parti libéral-radical n'est pas de ne pas voter les comptes, mais de les voter dans de bonnes conditions. Elle relève l'incohérence qu'il y aurait entre le fait de fermer les yeux sur cette situation, alors que la Ville retire parfois des subventions à des associations pour des écarts minimaux dans les comptes. Elle estime par ailleurs qu'il serait opportun de régler ces questions le plus vite possible en interne, sans en faire les gros titres dans les journaux.

Un commissaire socialiste rappelle que les auditions du DCA avaient permis de se rendre compte que de nombreuses factures font des allers-retours avant de rentrer dans les comptes. Il indique que si des repas ont été commandés à l'avance, c'est que la nature même de cette commande nécessitait de le faire bien en amont. Il rappelle que c'est à partir de septembre que ce problème a surgi pour les groupes Parti libéral-radical et Mouvement citoyens genevois, et qu'il était peut-être trop tard en octobre pour régler cette question immédiatement. Estimant qu'on se trouve sans doute ici dans le cas de figure de ces factures qui font des allers-retours avant d'être réglées et corrigées, il déclare qu'il s'agit davantage ici d'une question d'éclaircissement qui n'implique nullement de retarder le vote des comptes, ce d'autant plus, rappelle-t-il comme le Parti démocrate-chrétien précédemment, que quelques centaines de francs sont concernés sur des comptes totaux de 1200 millions de francs. Il conclut que les éclaircissements pourront être obtenus en dehors du vote des comptes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'il serait opportun de repousser le vote jusqu'à ce que tout soit éclairci, et note que cette demande de report est motivée par des problèmes plus larges que ceux des factures des repas, rappelant à ce titre qu'aux réponses demandées par la commission ont parfois été apportées des réponses partielles, voire parfois pas de réponses du tout.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que parmi les tâches de cette commission figure celle de vérifier avec attention les chiffres et les informations qui lui sont présentées, et évoque le fait que l'année précédente la Cour des comptes et certains journaux avaient tancé le Conseil municipal

dans l'affaire des notes de frais, lui reprochant de n'avoir pas fait correctement son travail de contrôle. Elle rappelle en outre que le vote du budget 2018 avait également été retardé d'une semaine dans l'attente de la réception du contrat passé avec l'OMM pour les repas, et que c'est le Bureau qui avait fait passer ce contrat, à une seule voix d'écart, se mettant ainsi en position d'engager du personnel sans autorisation, à savoir du personnel de nettoyage. Disant avoir pu constater que M^{me} Cabussat n'avait pas transmis immédiatement les pièces demandées, elle indique ne plus croire quiconque désormais sur parole, mais vouloir voir les choses directement. Elle indique qu'elle demande en l'occurrence que les factures erronées soient rectifiées, estimant que quels que soient les groupes politiques concernés, il n'est pas acceptable que l'on facture des prestations non fournies. Elle déclare par conséquent demander un petit report du vote des comptes, précisant qu'elle est disposée à venir siéger à la commission des finances le mercredi suivant si M^{me} Cabussat est d'accord de venir répondre aux questions en suspens, et expliquer ce qu'elle compte exactement faire pour corriger le tir. Elle note par ailleurs que d'ici là les documents demandés à M. Chrétien auront sans doute été envoyés à la commission. Elle conclut enfin que s'il est décidé de voter ce soir ces comptes, le groupe Parti libéral-radical les refusera.

La présidente propose donc aux commissaires de se prononcer tout d'abord sur l'opportunité d'un vote des comptes le soir même. Elle précise que si le vote est refusé, il sera repoussé à la semaine suivante, dans l'attente des éclaircissements demandés.

Le vote immédiat des comptes 2018 est refusé par 6 non (1 EàG, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 6 oui (3 S, 1 Ve, 2 PDC).

La présidente prend acte de ce résultat, et propose par conséquent de prévoir une séance mercredi 26 juin à 18 h 30 afin de procéder au vote de ces comptes.

L'ensemble des commissaires approuvent cette proposition.

Séance du 26 juin 2019

Première partie: audition de M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM)

La présidente accueille M^{me} Cabussat et l'invite à prendre la parole. Celle-ci n'a pas de présentation à faire et propose de répondre directement aux questions qu'ont les commissaires.

Questions et remarques des commissaires

Une commissaire s'étonne, au sujet des contrats avec l'OMM, de devoir payer des employés et des frais de nettoyage alors qu'elle pensait que tout était inclus dans le prix d'achat de 39 francs. Elle estime que de coutume, il n'y a pas de frais supplémentaires de ce genre à payer dans d'autres cafétérias.

M^{me} Cabussat rappelle que la cafétéria de l'OMM ferme à 17 h 30, et n'est ouverte plus longtemps que pour les conseillers municipaux. Le repas en lui-même coûte 39 francs, mais comme il y avait un budget pour 44 francs, une négociation a été conduite pour que cela couvre également les frais de nettoyage. M^{me} Cabussat explique que le nettoyage devait être payé, faute de quoi la cafétéria n'aurait pas été ouverte en dehors des heures habituelles.

Une commissaire se réfère au mail envoyé par M^{me} Cabussat le vendredi 21 dans lequel se trouve le détail des repas. Elle relève que le Mouvement citoyens genevois et le Parti libéral-radical n'ont pas mangé dans la cafétéria depuis octobre, à l'exception d'une seule personne qui y est retournée à une reprise tester la qualité des repas. Or, ces repas n'ont jamais été payés aux conseillers municipaux. Donc, si ces repas n'ont pas été payés à l'OMM, le Mouvement citoyens genevois et le Parti libéral-radical souhaitent savoir où sont passés ces frais de repas.

M^{me} Cabussat explique que les repas sont restés dans la ligne «jetons de présence», puisque c'est l'endroit où ils sont décomptés. Elle rappelle également qu'elle ne fait que suivre les instructions du bureau, qui a décidé de bloquer le mardi. Pour le moment le problème ne se pose plus, car elle va régler cette question. Les repas du mardi qui n'ont pas encore été payés le seront durant l'été. Les repas du mercredi ont, eux, été entièrement réglés. Elle ajoute une remarque générale à propos de l'OMM. Depuis que la cafétéria a été louée pour ces repas, de nombreux problèmes ont été rencontrés. Pour cette raison, elle fera en septembre la proposition au bureau d'arrêter d'aller dans cette cafétéria. Les groupes pourront ainsi s'organiser comme ils le désirent et cela demandera nettement moins de temps au Service du Conseil municipal (SCM).

La commissaire commence à expliquer que lorsque les documents ne sont pas communiqués... M^{me} Cabussat l'interrompt: les documents étaient disponibles, et

tout élu peut tout à fait venir au SCM pour se procurer un document supplémentaire ou appeler pour se les faire envoyer. A ce propos, M^{me} Cabussat rappelle que les documents SAP transmis à la commission des finances ne doivent pas être publiés dans le rapport.

La commissaire explique qu'elle respecte la procédure, qui veut que les documents demandés par la commission des finances passent par la commission des finances, afin qu'ils se trouvent dans le rapport puisqu'ils sont sur les procès-verbaux. Les commissaires ont donc suivi la procédure en demandant les documents à la précédente présidente de la commission des finances, puis à la nouvelle présidente de la commission des finances. Pour ce qui est des documents SAP, la commission peut simplement mentionner que les informations ont été reçues.

Un commissaire est du même avis que la préopinante. Le contrat est clair et stipule qu'un élu ne mangeant pas reçoit son indemnité. Or, un certain nombre de personnes dans le Mouvement citoyens genevois demandent fréquemment quand ils vont les recevoir. Il souligne que certains n'ont pas beaucoup de moyens et peuvent être à l'AVS, au chômage ou à l'Hospice général. Il termine en rappelant qu'il a entendu ce qui a été dit par M^{me} Cabussat, qu'il en prend acte et espère que cela continuera sur le bon chemin à l'avenir.

Un commissaire du Parti socialiste signale que le groupe socialiste mange à chaque fois à la cafétéria et trouve que la qualité des repas est actuellement suffisante, dans l'attente de retourner en Vieille-Ville lorsque les travaux seront terminés.

M^{me} Cabussat concède que l'exercice qu'impose l'utilisation de cette cafétéria est compliqué: envoi des menus aux chefs de groupe, qui indiquent le nombre de personnes qui souhaitent y aller selon chaque menu. Il y a ensuite des différences entre ce que les chefs de groupe envoient comme information et les présences effectives (avec aussi les invités des groupes par exemple). Il faut aussi prendre en charge le personnel du secrétariat et de la police municipale, sans oublier le Conseil administratif et ses invités éventuels. La société Newrest refacture ensuite les repas d'après le décompte effectif.

La cheffe du SCM conclut, à propos des décomptes des jetons de présence, qu'un certain nombre de problèmes techniques surgissent trimestriellement. De ce fait, dès septembre, il y aura un décompte et un relevé mensuels.

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie la personne auditionnée pour sa disponibilité, et la libère.

Deuxième partie: discussion, prises de position des groupes et votes finals

Un commissaire du Parti libéral-radical se demande s'il est le seul à être surpris de la teneur et du ton des propos de M^{me} Cabussat. Il précise qu'il ne parle pas de la séance actuelle, dans laquelle la teneur était correcte et complète, mais de la réponse qui avait été donnée par mail à une demande complémentaire qui avait été faite. Il estime que, de la part d'une fonctionnaire, il n'est pas correct de porter des jugements et de relever qu'il y a des jugements à son encontre dans un procès-verbal qui faisait état d'une séance dans laquelle elle ne se trouvait pas. Il trouve que c'était déplacé et désobligeant à l'endroit de sa collègue du même parti. D'autres fonctionnaires, bien qu'ayant été plus sollicités que la cheffe du SCM, n'ont pas eu ce type de comportement. Il trouve que cela mériterait peut-être une petite remarque, mentionnant qu'elle doit transmettre les éléments de réponse demandés sans faire de commentaires sur un procès-verbal d'une séance à laquelle elle n'a pas participé.

Un commissaire des Verts abonde dans ce sens, à propos de la surprise ressentie sur le moment par la teneur de la réponse par mail de M^{me} Cabussat. Cependant, il ajoute que certains des propos qui avaient été tenus à son encontre étaient inadmissibles. Le problème est qu'à ce jour, la cheffe du SCM n'a pas de responsable direct qui puisse venir la défendre. Il insiste: les propos tenus à son égard n'étaient pas acceptables, car il était question de malversation, ce qui touche à l'honneur d'une personne. Il propose de laisser cette affaire passer et de laisser plutôt le bureau gérer ce problème interne.

Une commissaire d'Ensemble à gauche abonde dans le sens de ce qui vient d'être dit. Cependant, elle souligne elle aussi que la cheffe du Service du Conseil municipal n'a pas de responsable direct et que les commissaires n'ont pas à s'adresser directement aux fonctionnaires, mais doivent passer par les directions des Départements. Il serait donc possible de passer par le secrétaire général, ou peut-être par le bureau, qui prend des décisions dont la cheffe du SCM n'est pas responsable. Les moyens d'agir au sein du bureau existent, il n'y aurait donc pas dû y avoir d'échange. M^{me} Cabussat n'a pas à faire de commentaires, mais de leur côté les commissaires n'ont pas à l'interpeller directement.

La présidente rappelle qu'il y avait un caractère d'urgence à la demande des documents qui manquaient.

Un commissaire est d'accord qu'il n'y a pas à stigmatiser une fonctionnaire. Le responsable est le précédent département des autorités, donc le ou la Maire. Maintenant, le bureau a rejeté une demande des commissaires, ce qui est illégal car le contrat prévoit que si ces derniers ne mangent pas, ils perçoivent leurs indemnités. Cette décision n'a pas contribué à l'amélioration du climat. C'est d'ailleurs le deuxième décompte dans lequel les personnes qui n'ont pas mangé n'ont pas perçu leurs indemnités, ce qui explique qu'à partir d'un moment, le ton monte. Il

mentionne qu'un avocat a écrit plusieurs fois à la Ville et que jusqu'à présent, aucune réponse n'a été reçue. Il se dit heureux que cette affaire se règle enfin.

Une commissaire du Parti socialiste souhaite ajouter à l'intervention de l'élue d'Ensemble à gauche que s'il y a des reproches à faire, il faudrait convoquer le précédent président du bureau et lui demander des explications, puisque c'est lui et son bureau qui ont validé ce contrat et son contenu, plutôt que de faire un procès à la cheffe du secrétariat. Il serait plus approprié de demander à l'actuel bureau de se pencher sur la question des indemnités à recevoir, s'il y a encore des problèmes.

La présidente remercie les commissaires pour ces interventions et propose de passer aux prises de position des groupes. Elle rappelle, au sujet des comptes 2018, que des documents ont encore été reçus – le dernier est arrivé le matin du jour de cette séance. Il s'agit d'un document de M. Pagani concernant les dépassements, demandé par une commissaire d'Ensemble à gauche. Elle annonce avoir relancé le département de la culture et du sport concernant les questions transmises par un commissaire du Mouvement citoyens genevois.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois confirme avoir reçu de M. Pagani un document à propos du budget de fonctionnement qui aurait été utilisé pour faire des investissements, ce qui est contesté vigoureusement par M. Pagani. Le Contrôle financier est clair sur le fait que le budget de fonctionnement n'a pas à être utilisé pour faire des investissements. Or, lorsque des travaux et des améliorations d'un bâtiment dépassent les 100 000 francs, la somme est considérée comme un investissement. Le commissaire avait deux demandes.

D'abord, il souhaitait avoir le détail des dépassements budgétaires de 103 millions de francs. Or, le document reçu ne donne aucun détail permettant de comprendre la provenance de ces dépassements. La loi explique que lors de dépassements, ceux-ci doivent être justifiés, et faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire, ce qui n'est pas le cas actuellement. En conséquence, les documents fournis à cet effet sont insuffisants. Vient ensuite la problématique de la BGE et du directeur qui a été licencié. Il y a des frais d'avocat de 53 000 francs, ou ce que l'on peut en déduire comme tel, puisqu'étant libellés comme des indemnités de départ, en plus des indemnités de départ de la BGE de 200 000 francs. Le magistrat ne veut pas répondre sur ce sujet. Si le résultat des comptes est excellent, suite à des recettes fiscales supérieures aux prévisions, qui vont permettre d'alimenter la réserve conjoncturelle, le commissaire estime cependant qu'il y a un manque de respect et de transparence. Le Mouvement citoyens genevois propose de ne pas approuver les comptes.

Le commissaire des Verts demande une précision à propos de ce qui a été libellé comme des indemnités de départ.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois explique vouloir une annonce que le directeur a effectivement été indemnisé, alors qu'il a toujours été contesté par le Conseil administratif que ce dernier ait perçu quoi que ce soit.

Le commissaire des Verts ne comprend pas qu'il soit proposé de ne pas voter les comptes à cause de cette indemnité d'environ 250 000 francs. Ensuite, le groupe des Verts constate que les 93,6 millions de francs de bénéfices annoncés se ramènent finalement à 30 millions de francs, ce qui correspond à ce qu'il y a eu ces dernières années. Il faut prendre en compte les 10 millions de francs de recapitalisation de la CPEG, les 20 millions de francs de taxe professionnelle avec deux mois additionnels en plus des réévaluations qui touchent à MCH2 en tout cas pour la Banque Cantonale. Ce constat ne change pas grand-chose, cependant il comprend que cela fait bien mieux de présenter un tel bénéfice avant les votations sur RFFA. Pour le reste, il relève par rapport au budget que les prestations délivrées sont de qualité et que l'administration fonctionne bien. Dans la totalité des commissions spécialisées, les comptes ont été acceptés. Donc les Verts voteront ces comptes, car ce n'est pas au moment des comptes qu'il convient de mener des combats d'ordre politique.

Il continue, et se dit néanmoins surpris par la réaction du Contrôle financier, qui avait indiqué avoir failli refuser de signer le document dans son intégralité, car c'est la tâche de la Direction financière et du département des finances de s'assurer tout au long de l'année que ces documents arrivent. Par ailleurs, les Verts sont surpris que le système de contrôle interne n'évolue pas rapidement et espèrent que ce sera le cas dans les années à venir, surtout que dans le cadre des comptes, un projet de centralisation de facturation a été présenté comme la seule solution. Malgré ces bémols, les Verts voteront les comptes.

Un commissaire socialiste annonce que le Parti socialiste fait plusieurs constats. Le premier est que le contrôle financier recommande explicitement d'approuver les comptes 2018. Le second est que ce contrôle financier émet des réserves qui méritent attention. D'abord sur le Métropole, il ne s'agit que d'une divergence sur la façon de présenter les comptes, ce qui n'est pas gênant. Par contre, sur la question de la recapitalisation de la CPEG suite aux discussions avec l'association des communes et sur l'intégration du GIAP, qui représente plus de 10 millions de francs, ces montants auraient dû passer en charges mais ont été astucieusement placés dans des autres rubriques comptables. Cette réserve mérite une étude plus approfondie. Ensuite, le Parti socialiste approuve la remarque des Verts sur l'inhomogénéité des processus entre différents départements et différents services qui causent des problèmes au Contrôle financier. Il attend de voir les progrès découlant d'une centralisation. Un autre constat porte sur la question des notes de frais. Des détails ont été obtenus pour tous les magistrats concernant leurs notes de frais et sur la plupart des chefs de service. Le Parti socialiste se dit satisfait de ces progrès en matière de transparence.

Le commissaire fait ensuite quelques remarques sur le fonctionnement de la commission des finances, qui a semblé à un moment vouloir analyser elle-même les 75 000 factures arrivant à la Ville de Genève pour en vérifier la pertinence, le trajet, etc. Il note que ce travail n'a pas à être conduit par la commission des finances et qu'il n'y a pas lieu de se livrer à une exégèse «comptabiliste» des notes de frais et factures du Conseil administratif. D'autre part, il constate qu'un certain nombre de partis ont une affection particulière pour les audits et semblent les considérer comme une «formule magique» pouvant régler des problèmes, ce que le Parti socialiste regrette. Pour cette raison, le Parti socialiste propose à ces partis de regarder attentivement les documents reçus concernant le personnel à l'endroit où figure la liste des litiges RH en cours par département. Il est possible d'y constater que les litiges RH en cours dans le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) dépassent en nombre le total de ceux dans le département de la culture et du sport (DCS) additionné au département des constructions et de l'aménagement (DCA). Le Parti socialiste suggère à ces partis, vu la comparaison de ces chiffres, de s'y intéresser également.

En conclusion, et comme cela a été recommandé par le contrôle interne, le Parti socialiste approuvera les comptes 2018.

Un commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que les élus ne sont pas un organe de contrôle financier mais de contrôle politique. Dans ce rôle-là, le groupe Ensemble à gauche ne va pas approuver ces comptes.

Les comptes sont remarquablement présentés, ce qui est une réelle amélioration par rapport aux années précédentes et donne envie de les lire. C'est aussi une source de frustration, car les commissaires sont des miliciens et n'ont pas forcément le temps suffisant pour étudier en profondeur ces comptes ni le rapport du contrôle financier. Une discussion plus approfondie mériterait d'être conduite, notamment sur les problèmes soulevés par les commissaires du Mouvement citoyens genevois et d'Ensemble à gauche. Il est regrettable de n'avoir que des réponses lacunaires et un tableau reçu en dernière minute qui ne communique quasiment rien. De plus, le rapporteur ne pourra pas faire de rapport sur les discussions portant sur le contrôle financier, ce qui complique la tâche des collègues siégeant en plénière. Lui-même se dit également choqué par le montant de 25 millions de francs de gratuités accordé au Grand Théâtre, ce qui équivaldrait à environ 150 millions de francs à l'année, et il n'est pas possible de savoir d'où provient cette somme. Il estime que la transparence nécessaire pour la commission des finances et pour les 80 conseillers municipaux est insuffisante. En l'occurrence, pour le problème des gratuités non identifiables, la recommandation du contrôle financier a été refusée par le Conseil administratif. Pour ces raisons, de contrôle politique de la gestion financière et de la gestion comptable de la Ville, le groupe Ensemble à gauche refuse les comptes 2018 et annoncera un rapport de minorité si la commission les approuve.

Une commissaire d'Ensemble à gauche complète la position de son camarade, en expliquant que le Conseil administratif a désiré que ces gratuités n'apparaissent pas dans les comptes de la fondation mais soient mises dans une annexe. Cette décision est choquante et purement politique. Or, si le Conseil administratif dit qu'il ne faut pas opposer les besoins et les institutions dans le domaine de la culture, les organismes devant présenter des comptes doivent chaque fois comptabiliser les gratuités comme subventions. Dès lors, lorsque la Ville décide d'exonérer le Grand Théâtre de la présentation et de la comptabilisation de cette gratuité au titre de subvention, cela équivaut à faire un cadeau qui n'apparaît nulle part. En plus de créer un problème de transparence, du point de vue du choix politique et de l'équité de traitement, le groupe Ensemble à gauche n'est pas d'accord et souhaite que tous les organismes soient sur un pied d'égalité, au lieu de laisser continuer un favoritisme obscène.

Enfin, elle revient sur le sujet des audits et assure que son groupe ne les apprécie pas. Par contre, le Conseil administratif a dépensé beaucoup d'argent pour en faire et emploie cet outil pour licencier du personnel quand il n'a pas le courage politique de prendre cette décision par lui-même. Tout ce que les élus demandent est d'avoir accès à ces audits dans un objectif de transparence, qui est une condition cardinale pour établir une relation de confiance qui, à ce jour, n'existe pas. Elle prend pour ce faire le rapport confidentiel du CFI qui porte son nom à chaque page et explique que si elle devait le transmettre à son collègue, elle se rendrait coupable de créer une fuite, ce qui est inadmissible dans le sens où les quinze membres de la commission des finances ont une connaissance peu approfondie des comptes. C'est également pour ces raisons que le groupe Ensemble à gauche ne votera pas les comptes 2018.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaite revenir sur la recommandation du contrôle financier, qu'il ne conteste pas. Cela étant, deux réserves ont été émises, ce que le Parti socialiste minimise. Ensuite, concernant les dizaines de milliers de factures, il n'a pas été demandé de les consulter. Aussi, à propos du département qui concentre plus de litiges que les autres, ce n'est pas parce qu'aucun audit dudit département n'a été demandé que les litiges des autres départements seront oubliés. Enfin, concernant la gratuité des locaux, il rappelle que cela ne concerne pas que le Grand Théâtre, mais que cette gratuité est plus visible du fait que cette institution est plus grande que les autres. D'ailleurs, c'est du fait de MCH2 que ces gratuités ne figureront plus dans le budget mais dans un document annexe.

Une commissaire du Parti libéral-radical souligne que si tout le monde était du même avis, plusieurs formations politiques n'existeraient pas. Chacun a sa propre sensibilité, sa manière de voir les choses, ce qui n'est pas une raison pour se montrer désobligeant.

Pour ce qui est des comptes, elle relève un important manque de transparence. Elle juge anormal de devoir de manière récurrente creuser et demander des documents. De la même manière, elle trouve assez triste de devoir menacer de reporter les votes et de ne pas traiter les nouveaux projets du Conseil administratif si les documents demandés ne sont pas transmis. Le devoir des commissaires est de voir tout ce qui a besoin de l'être, autrement la Cour des comptes n'aurait pas trouvé le scandale des frais administratifs. Elle rappelle que les commissaires sont des miliciens qui doivent vérifier les comptes de professionnels, ce qui n'est pas une chose aisée, surtout lorsqu'il faut toujours demander et redemander des documents pour conduire leur mission. Elle se dit également surprise par l'audition du contrôle financier, car c'est la première fois que l'auditionné vient accompagné par la direction des finances, en la personne de M. Blanchot, au lieu d'un collaborateur de son service. Cela soulève la question de savoir s'il y a une mainmise sur ce qui a été dit. Aussi, au jour de cette séance, les cinq départements travaillent en silo, ce qui rend très difficile la compréhension de ce qui s'y passe. Les réserves du contrôle financier ont été entendues, mais restent en travers de la gorge et, finalement, ces comptes résultent d'une politique publique qui n'est pas celle du Parti libéral-radical. Pour toutes ces raisons, ce groupe refuse les comptes 2018.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se dit surpris par la précision de la tenue des comptes et leur présentation. Il applaudit l'effort fourni sur la qualité de l'information qui est donnée, bien qu'il en résulte un sentiment d'être démuné lorsqu'il s'agit de mettre les affaires en ordre et d'apprécier la situation de manière précise. D'ailleurs, le rapport de M. Chrétien nourrit le doute plutôt que d'apporter des réponses: ce dernier constate que, pour l'essentiel, les lois ont été respectées, bien qu'il ait émis des réserves pour dégager sa propre responsabilité. L'Union démocratique du centre en prend acte, ainsi que de la recommandation d'accepter ces comptes et du fait que M. Chrétien endosse l'honnêteté ou la malhonnêteté du Conseil administratif. Le groupe estime ne pas avoir les compétences pour étudier ces comptes ou pour juger des manques du rapport de M. Chrétien. Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre est disposée à accepter ces comptes, avec la réserve que tous les documents complémentaires demandés par la commission des finances soient produits, car il est du devoir des membres de cette commission d'aller au bout de leurs investigations. Malheureusement, ces documents n'ont toujours pas été transmis, raison pour laquelle l'Union démocratique du centre refuse ces comptes.

La présidente annonce que le Parti démocrate-chrétien va s'abstenir lors du vote sur ces comptes 2018, même s'il salue le résultat positif qui permet d'envisager le futur plus sereinement.

Le problème tient dans la politique menée par le Conseil administratif: depuis le début de la législature, le budget présenté chaque année n'est qu'un

copier-coller de celui de l'année précédente et le Parti démocrate-chrétien considère qu'il est crucial de mener des réflexions afin de réduire les charges et maîtriser la dette, tout en assurant une politique sociale solide et des investissements élevés. Dès lors, il n'est pas possible de continuer à empiler les nouveaux projets et nouvelles prestations sans poser la question de la pertinence et de l'efficacité de l'ensemble. L'addiction à la dépense publique n'est pas saine ni tenable sur le long terme. L'amélioration des prestations ne va pas nécessairement de pair avec l'augmentation des charges et des postes dans l'administration, et faire mieux ne signifie pas pour autant devoir couper les prestations non plus. Il convient de s'interroger sur la façon dont les prestations municipales sont délivrées, sur leur pertinence, sur le public-cible auquel elles s'adressent, et sur la façon dont elles s'imbriquent avec les prestations cantonales. Le Parti démocrate-chrétien remarque que la dette augmente, comme c'est le cas chaque année depuis 2012 alors que le Canton a réussi à réduire la sienne, et il s'interroge sur le taux d'absentéisme élevé du personnel dont il aimerait connaître la signification. Enfin, il déplore la lenteur de mise en place du contrôle interne alors que d'autres villes de Suisse y sont parvenues bien plus vite. Pour toutes ces raisons et d'autres, que le groupe pourra développer en plénière, le Parti démocrate-chrétien s'abstient.

Une commissaire socialiste ajoute, au sujet du Grand Théâtre, que cette entité est auditionnée deux fois par an, aux comptes et au budget, afin d'expliquer son fonctionnement. Elle estime ensuite que la manière qu'a la commission des finances de travailler est inadéquate. A son avis, il serait plus adroit de se concentrer chaque année sur un département, une politique publique et aller dans les détails, au lieu de ratisser large.

Le travail à mener devrait être complètement différent. Tant qu'un accord n'est pas trouvé sur le domaine que la commission des finances veut étudier et voir s'il y a un problème ou non, l'avancement sera négligeable. Cela étant elle rappelle que son groupe va voter les comptes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que le président du Conseil d'Etat a fait un rappel à l'ordre à propos des refus de voter les comptes pour des motifs politiques, car ce n'est pas ce qui est demandé. Les commissaires doivent statuer sur la conformité des comptes et s'assurer que des chiffres fantaisistes ne s'y trouvent pas. Il est par contre impossible de déterminer la politique que traduisent ces comptes et il faut les refuser en conséquence.

C'est pour cette raison qu'il attache de l'importance à ce que les documents demandés par la commission soient fournis ainsi qu'une réponse définitive à l'auteur de toute question. Tant que les autorités ne satisferont pas cette demande, l'Union démocratique du centre conclura que les comptes ne méritent pas d'être approuvés.

Votes

Les cinq délibérations de la proposition PR-1350 sont successivement soumises au vote des commissaires, puis la proposition PR-1350 dans son ensemble.

La délibération I est refusée par 8 non (2 EàG, 2 MCG, 3 PLR, 1 UDC) contre 5 oui (4 S, 1 Ve) et 2 abstentions (PDC).

La délibération II est refusée par 8 non (2 EàG, 2 MCG, 3 PLR, 1 UDC) contre 5 oui (4 S, 1 Ve) et 2 abstentions (PDC).

La délibération III est acceptée par 13 oui (4 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 MCG, 3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (EàG).

La délibération IV est refusée par 6 non (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC) contre 5 oui (4 S, 1 Ve) et 4 abstentions (2 EàG, 2 PDC).

La délibération V est refusée par 6 non (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC) contre 5 oui (4 S, 1 Ve) et 2 abstentions (2 EàG, 2 PDC).

Au vote final, la proposition PR-1350 est refusée dans son ensemble par 8 non (2 EàG, 2 MCG, 3 PLR, 1 UDC) contre 5 oui (4 S, 1 Ve) et 2 abstentions (PDC).

Le commissaire des Verts annonce un rapport de minorité.

Un commissaire du Parti socialiste propose que la présidente rédige un bref communiqué pour faire connaître le résultat de ce dernier vote à la presse, sans attendre d'éventuelles fuites.

Cette proposition est mise au vote.

A l'unanimité des 15 commissaires, la rédaction d'un communiqué de presse est acceptée.

Projets de délibérations

Liste des dépassements de crédits

Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.

Date	Département	PR/PA	PP	Groupe	Montant voté CHF	
06.03	3	PR-1315	32	363	3'460'473	Crédit supplémentaire voté en faveur du Grand Théâtre

Total brut des dépassements	CHF	103'553'502
Dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal	CHF	3'460'473
Total net des dépassements	CHF	100'093'029

Ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie de CHF 43'343'530 et une augmentation des revenus de CHF 153'561'901.

Projets de délibération

Le Conseil administratif vous présente cinq projets de délibération.

Le premier porte sur l'ouverture des crédits supplémentaires pour les comptes de charges présentant des dépassements.

Le deuxième se rapporte à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et contient les soldes du compte de résultats à deux niveaux et du compte des investissements, le financement des investissements, la variation de la fortune et le total du bilan.

Le troisième concerne l'affectation du résultat de l'exercice.

Le quatrième porte sur la dissolution des fonds spéciaux des capitaux propres.

Enfin, le cinquième concerne la dissolution des fonds spéciaux des capitaux de tiers.

Délibération I – Crédits budgétaires supplémentaires

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, lettre f, de la Loi sur l'administration des communes;
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Article unique – crédits supplémentaires

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de CHF 100'093'029 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

Délibération II – Comptes annuels

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, 48, 107 LAC; art. 20 RAC, de la Loi sur l'administration des communes;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-contre;

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Article premier - Compte de résultats

Le compte de résultats de la Ville de Genève pour 2018 est approuvé pour les montants suivants :

Charges d'exploitation	CHF	1'186'139'238
sous déduction des imputations internes de	CHF	-71'095'276
soit un total des charges nettes d'exploitation de	CHF	1'115'043'962
Revenus d'exploitation	CHF	1'167'132'520
sous déduction des imputations internes de	CHF	-71'095'276
soit un total des revenus nets d'exploitation de	CHF	1'096'037'244
Résultat d'exploitation	CHF	-19'006'718
Charges financières	CHF	69'234'959
Revenus financiers	CHF	181'791'842
Résultat financier	CHF	112'556'883
Charges extraordinaires	CHF	0
Revenus extraordinaires	CHF	0
Résultat extraordinaire	CHF	0
Résultat total du compte de résultats	CHF	93'550'165

Article 2 - Compte des investissements

Le compte des investissements 2018 est approuvé pour les montants suivants :

Dépenses d'investissements PA	CHF	146'235'066
Recettes d'investissements PA	CHF	57'182'418
Investissements nets PA	CHF	89'052'648
Dépenses d'investissements PF	CHF	63'554'944
Recettes d'investissements PF	CHF	36'537
Investissements nets PF	CHF	63'518'407
Investissements nets	CHF	152'571'055

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019 (après-midi)
Proposition: comptes 2018

1437

Article 3 - Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

Investissements nets PA	CHF	89'052'648
Amortissements	CHF	86'891'407
Excédent de revenus du compte de résultats	CHF	93'550'165
Attributions aux fonds (-) prélèvements	CHF	487'504
Autofinancement	CHF	180'929'077
Excédent de financement	CHF	91'876'429

Article 4 - Variation de la fortune – État du capital propre

L'augmentation de la fortune, soit CHF 93'550'165 est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de résultat

Article 5 - Bilan

Le bilan au 31 décembre 2018 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 4'910'321'264

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2018 à CHF 533'038'083

Délibération III – Affectation du résultat

Le Conseil municipal,

vu l'article 2 et l'article 4 du Règlement à la constitution d'une réserve comptable de la Ville de Genève ;

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Article unique - L'affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 d'un montant de CHF 93'550'165 comme suit :

Réserve conjoncturelle	CHF	82'200'000
Report à nouveau dans la fortune nette	CHF	11'350'165
Total	CHF	93'550'165

Délibération IV – Dissolution des fonds spéciaux des capitaux propres

Fonds municipal de lutte contre le chômage principalement de longue durée

Vu la création par délibération du Conseil municipal les 9 et 10 septembre 2003 du Fonds municipal de lutte contre le chômage principalement de longue durée;

Étant donné que les attributions prévues par ce fonds ne répondent plus à la pratique actuelle et qu'aucune dotation n'a été réalisée depuis 2017 ;

Vu la loi sur l'administration des communes,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, décide :

Article premier :

Le fonds spécial du capital propre « Fonds municipal de lutte contre le chômage principalement de longue durée » au 31 décembre 2018 s'élevant à 12'062.80 francs est dissout.

Article 2 :

Le solde relatif à ce fonds spécial du capital propre est transféré sous la nature 299 «Excédent / (découvert du bilan)».

Article 3 :

Le règlement LC 21 513 y relatif est abrogé.

Fonds d'assurance des propriétés de la Ville de Genève

Vu la création par délibération du Conseil municipal le 3 juillet 1900 du Fonds d'assurance des propriétés de la Ville de Genève;

Étant donné que la Ville de Genève a conclu des contrats d'assurance, afin de couvrir ses propriétés mobilières et immobilières en cas de sinistres, l'existence de ce fonds ne répond plus aux besoins de la Ville de Genève;

Vu la loi sur l'administration des communes,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, décide :

Article premier :

Le fonds spécial du capital propre « Fonds d'assurance des propriétés de la Ville de Genève » au 31 décembre 2018 s'élevant à 3'000'000 francs est dissout.

Article 2 :

Le solde relatif à ce fonds spécial du capital propre est transféré sous la nature 299 «Excédent / (découvert du bilan)».

Article 3 :

L'arrêté LC 21 132.0 y relatif est abrogé.

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019 (après-midi)
Proposition: comptes 2018

1439

Préfinancement relance économique

Vu la création par délibération du Conseil municipal le 25 novembre 1975 du Fonds destiné à la relance économique;

Étant donné que l'utilisation de ce fond ne répond plus à la pratique actuelle ;

Vu la loi sur l'administration des communes,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, décide :

Article premier :

Le fonds spécial du capital propre « Fonds destiné à la relance économique » au 31 décembre 2018 s'élevant à 340'704.68 francs est dissout.

Article 2 :

Le solde relatif à ce fonds spécial du capital propre est transféré sous la nature 299 «Excédent / (découvert du bilan)».

Fonds d'épargne en faveur d'employés temporaires de l'Administration municipale

Vu la création du Fonds d'épargne en faveur d'employés temporaires de l'Administration municipale par règlement du Conseil administratif du 21 décembre 1988;

Étant donné que la Ville de Genève a signé un contrat avec une fondation de prévoyance permettant aux différentes catégories de personnel d'accéder aux prestations d'une caisse de prévoyance sans tenir compte d'un salaire minimum ; que ce contrat est entré en vigueur au 1er janvier 2018,

Vu la loi sur l'administration des communes,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, décide :

Article premier :

Le fonds spécial du capital propre « Fonds d'épargne en faveur d'employés temporaires de l'Administration municipale » au 31 décembre 2018 s'élevant à 174'223.63 francs est dissout.

Article 2 :

Le solde relatif à ce fonds spécial du capital propre est transféré sous la nature 299 «Excédent / (découvert du bilan)».

Délibération V – Dissolution fonds spéciaux des capitaux de tiers**Fonds Guinand**

Vu la création du Fonds Guinand basé sur un courrier interne du 28 novembre 1966 ;

Étant donné que le but du fonds est devenu désuet ; que la durée de la charge liée au fonds ne devrait pas excéder 50 à 70 ans;

Vu la loi sur l'administration des communes,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, décide :

Article premier :

Le fonds spécial des capitaux de tiers Guinand, constitué uniquement par des liquidités au 31 décembre 2018 s'élevant à 5'299.84 francs est dissout.

Article 2 :

Ce montant relatif à la dissolution de ce fonds spécial des capitaux de tiers est comptabilisé en revenus du compte de résultats.

Fonds Le Comte

Vu la création par délibération du Conseil municipal le 15 avril 1895 du Fonds Le Comte;

Étant donné que la durée de la charge liée au fonds ne devrait pas excéder 50 à 70 ans ;

Vu la loi sur l'administration des communes,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, décide :

Article premier :

Le fonds spécial des capitaux de tiers Le Comte d'un montant de 517'027.06 francs, constitué par des liquidités pour 29'621.46 francs et par des titres pour 487'405.6 francs au 31 décembre 2018 est dissout.

Article 2 :

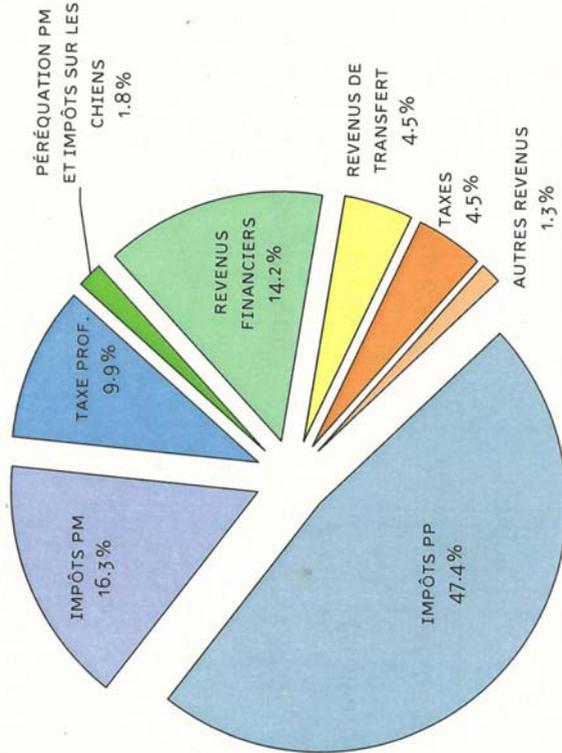
Le capital du fonds de 517'027.06 relatif à la dissolution de ce fonds spécial des capitaux de tiers est comptabilisé en revenus dans le compte de résultats.

COMPTES 2018



RÉSULTAT		
	COMPTES 2018	BUDGET 2018
mios de francs		
REVENUS NETS	1'277,8	1'111,7
CHARGES NETTES	1'184,2	1'111,5
RÉSULTAT	+ 93,6	+ 0,2
AFFECTATION RÉSERVE CONJONCTURELLE	- 82,2	
APRÈS RÉSERVE	+ 11,4	

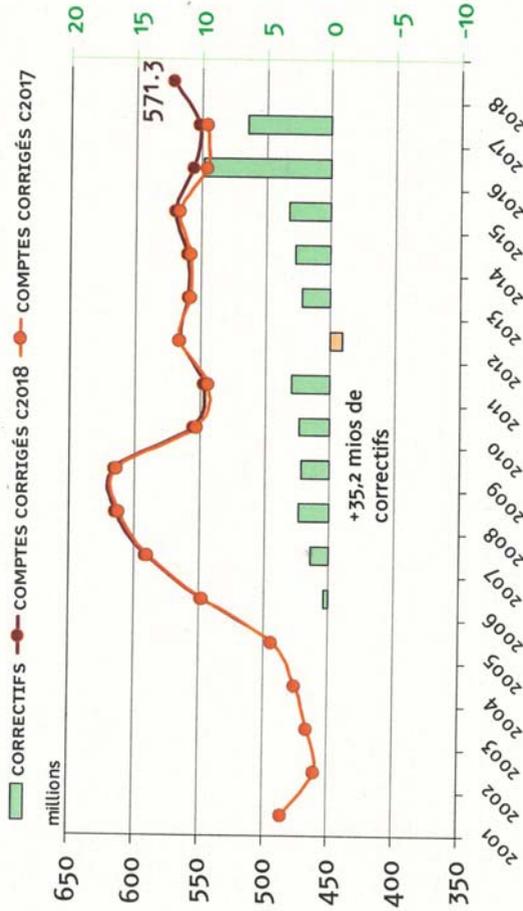
REVENUS NETS



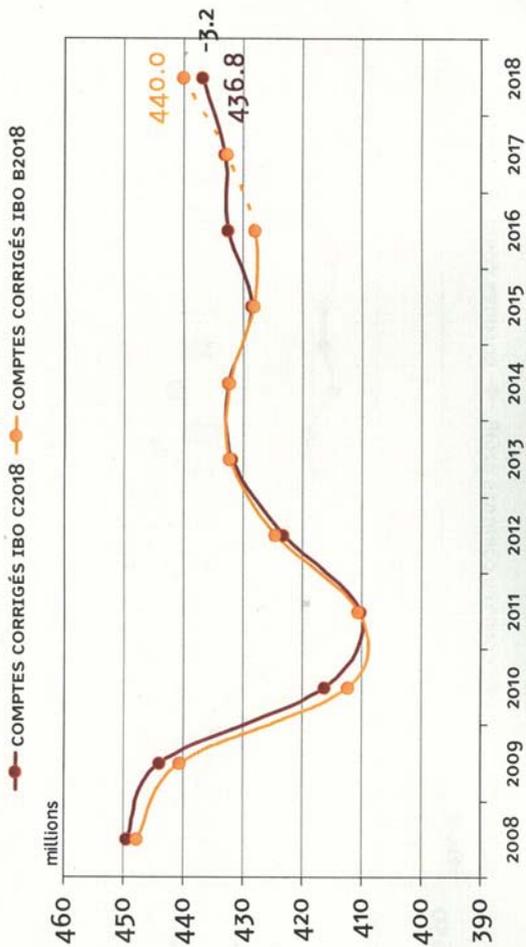
IMPÔTS PERSONNES PHYSIQUES (PP)

PB2018 (DF juillet 2017)	549,9 mios
B2018 (DF octobre 2017)	555,1 mios
C2018 (DF février 2019)	606,5 mios + 51,4 mios

IMPÔTS PP



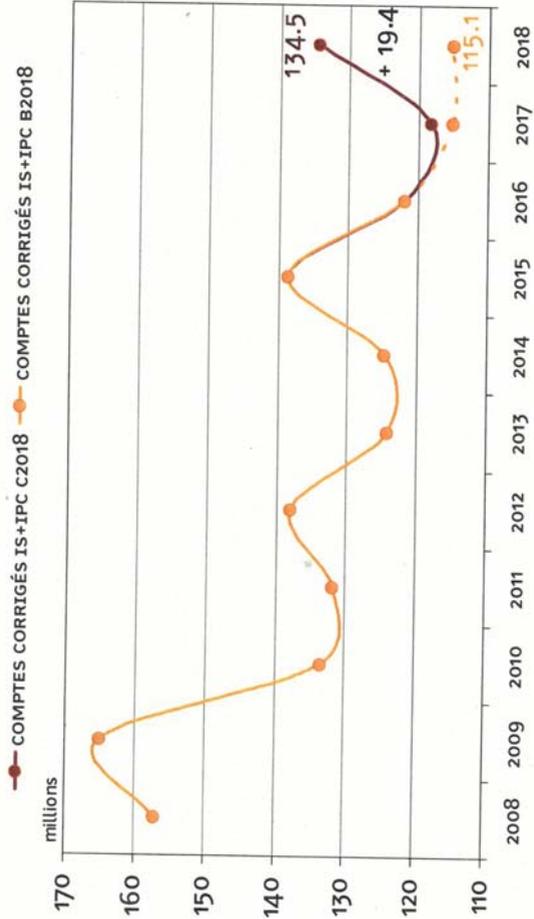
IMPÔTS PP IBO



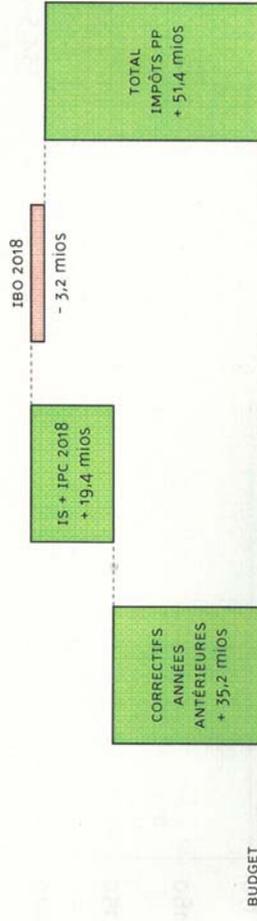
IBO 2018

IBO : imposition au barème ordinaire

IMPÔTS PP IS+IPC



IMPÔTS PP 2018 EN RÉSUMÉ



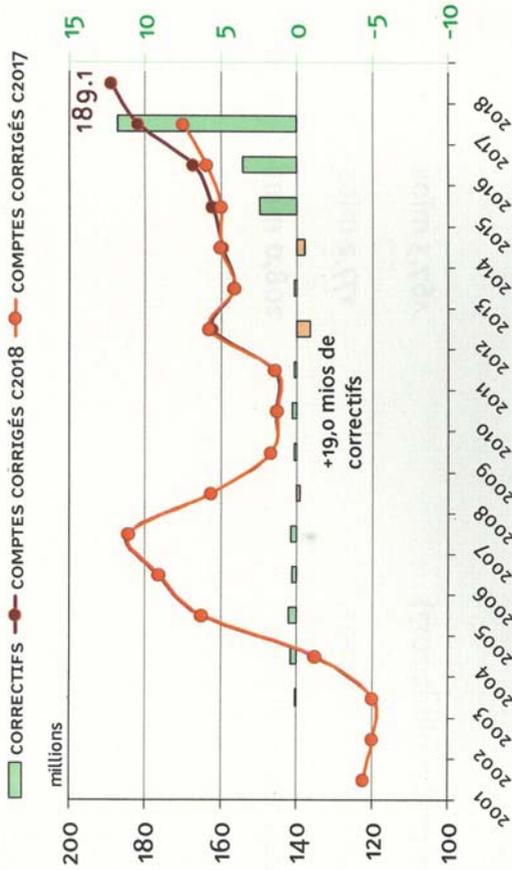
BUDGET
555,1 mios



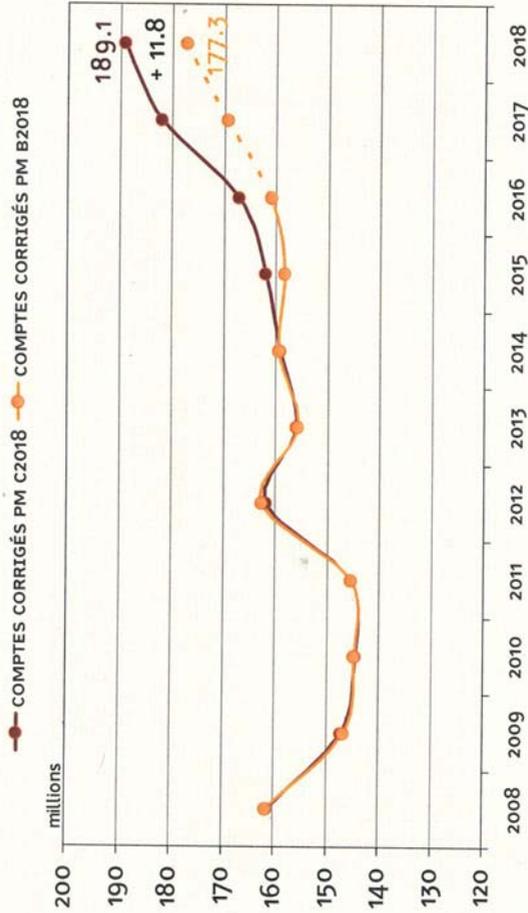
IMPÔTS PERSONNES MORALES (PM)

PB2018 (DF juillet 2017)	167,3 mios
B2018 (DF octobre 2017)	177,2 mios
C2018 (DF février 2019)	208,0 mios + 30,8 mios

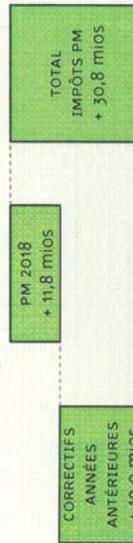
IMPÔTS PM



IMPÔTS PM



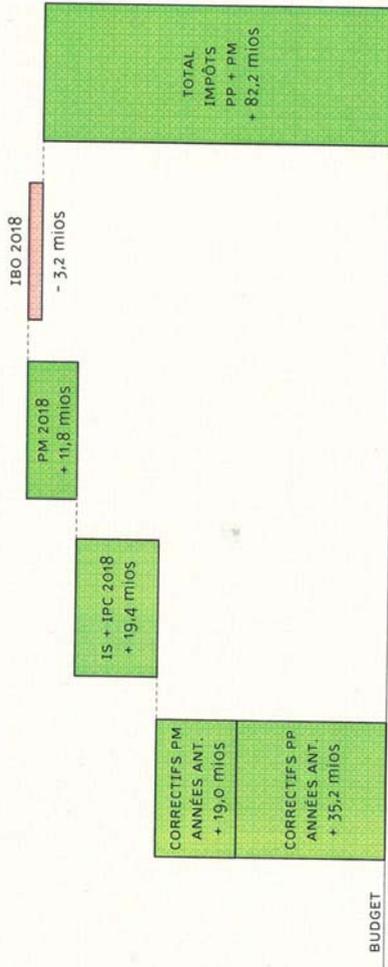
IMPÔTS PM 2018 EN RÉSUMÉ



BUDGET
178.0 mio



IMPÔTS PP+PM 2018 EN RÉSUMÉ



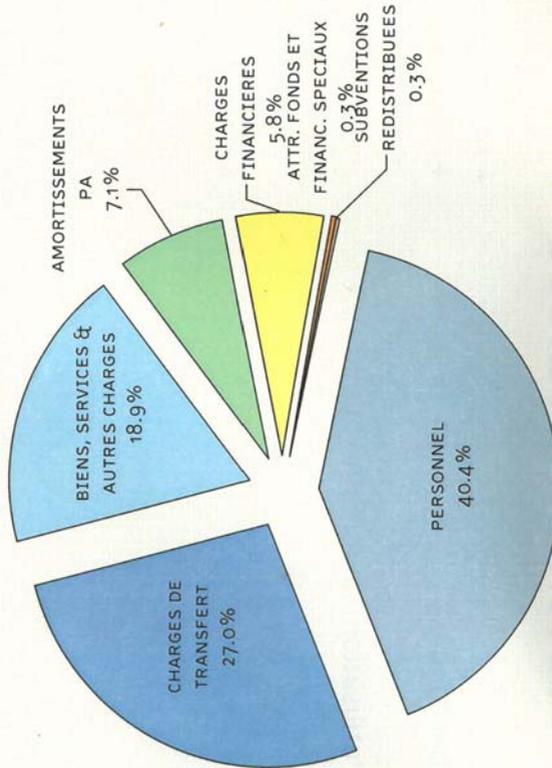
TAXE PROFESSIONNELLE

prévisions B2018	107,0 mios
taxe professionnelle comptabilisée en 2018	126,8 mios
dont taxations effectuées en janvier et février 2019	21,6 mios

AUTRES REVENUS

actions BCGE	+ 29,3 mios
amendes (provisionnés)	+ 21,9 mios
loyers PF	+ 6,5 mios
redevance d'utilisation du domaine public	- 5,5 mios
taxe chantiers	- 2,5 mios

CHARGES DE FONCTIONNEMENT



PERSONNEL

COMPTES 2018	BUDGET 2018	ÉCART
478,9	475,3	+ 3,7

salaires auxiliaires + 3,8 mios
 cotisations patronales + 1,8 mio
 formation - 0,7 mio
 salaires employé.e.s (y compris gel) - 1,0 mio



écarts par rapport au B2018

BIENS, SERVICES & AUTRES CHARGES

COMPTES 2018	BUDGET 2018	ÉCART
224,1	180,7	+ 43,4

variations provisions pertes sur débiteurs	+ 44,7 mios
amendes	+ 22,2 mios
taxe professionnelle	+ 7,6 mios
SEEP	+ 5,7 mios
DDP GIM	+ 4,5 mios
reliquat impôts	+ 3,0 mios
entretien routes	+ 2,1 mios
entretien matériel	- 1,1 mio
matériel et marchandises	- 1,0 mio

écarts par rapport au B2018



CHARGES DE TRANSFERT

COMPTES 2018	BUDGET 2018	ÉCART
320,3	311,4	+ 8,9

grand théâtre (crédit budgétaire supplémentaire)	+ 3,5 mios
petite enfance	+ 2,5 mios
frais de perception des impôts	+ 2,5 mios
compensation aux communes frontalières	+ 1,7 mio
fonds apprentissage	- 0,7 mio

AMORTISSEMENTS DU PA

COMPTES 2018	BUDGET 2018	ÉCART
84,5	73,9	+ 10,6

- mises en l'exploitation non annoncées lors de l'établissement du budget
- crédits d'étude non suivis de réalisation amortis
- niveau élevé des investissements

CHARGES FINANCIÈRES (PF)

COMPTES 2018	BUDGET 2018	ÉCART
69,2	63,9	+ 5,3

entretien des bâtiments PF + 2,3 mios
dépréciations PF + 2,1 mios
impôt immobilier complémentaire + 0,6 mio

INVESTISSEMENTS NETS

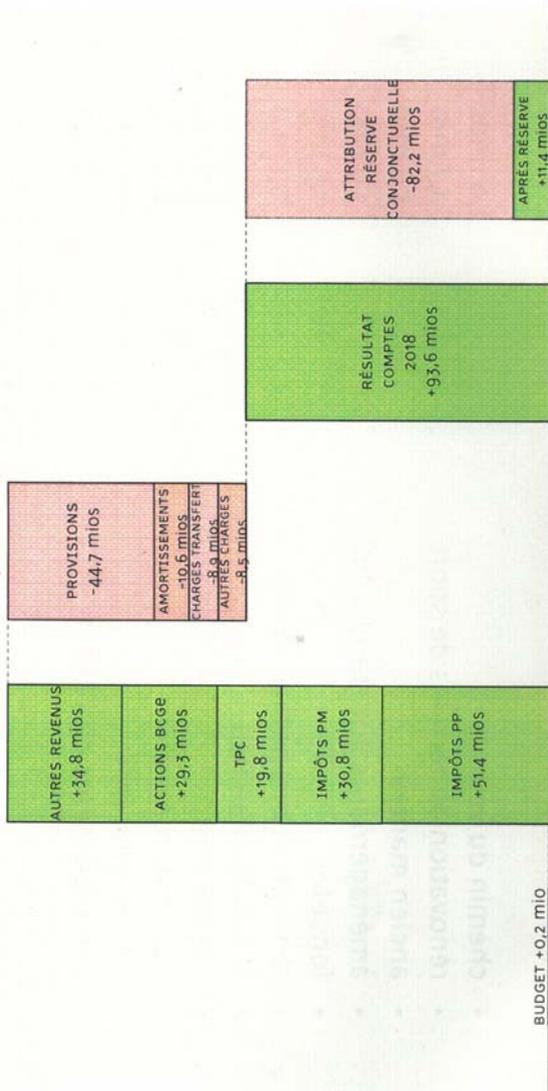
investissements nets totaux PA/PF	152,6 mios
• grand-théâtre	29,7 mios
• minoteries (PF)	19,6 mios
• nouvelle comédie	15,5 mios
• école pâquis-centre	8,9 mios
• dépôt carré vert	4,9 mios
• plaine de plainpalais	4,7 mios
• salles carré-vert	3,3 mios
• réseau d'assainissement	3,3 mios
• locaux geisendorf	3,1 mios
• FIDU	2,9 mios
• renouvellement véhicules	2,3 mios
• aménagements CEVA	2,1 mios



INVESTISSEMENTS NETS

• chemin du velours	2,0 mio
• rénovation de terrains de sport	1,7 mio
• ancien manège	1,6 mio
• aménagements ilôt ste-clotilde	1,6 mio
• fondetec	1,5 mio
• rénovation des pataugeoires	1,5 mio
• école de chandieu	1,5 mio
• rue voltaire	1,5 mio
• quai des bergues	1,5 mio
• 1-3 lissignol (PF)	1,5 mio
• aménagements carré-vert	1,3 mio

COMPTES 2018 EN RÉSUMÉ



BUDGET +0,2 mio



COMPTES 2018 EN RÉSUMÉ

en mios de francs	COMPTES 2018	BUDGET 2018	COMPTES 2017
REVENUS NETS	1'277,8	1'117,7	1'200,8
CHARGES NETTES	1'184,2	1'111,5	1'167,3
RÉSULTAT	+ 93,6	+ 0,2	+ 33,5
INVESTISSEMENTS NETS	152,6	130,0	143,8
AUTOFINANCEMENT	180,9	78,1	114,1
FINANCEMENT (PA+PF) (TAUX)	+ 28,3 (119%)	- 51,9 (60%)	- 29,6 (79%)
AFFECTATION RÉSERVE	- 82,2		- 22,4
APRÈS RÉSERVE CONJONCTURELLE	+ 11,4		+ 11,1

RFFA

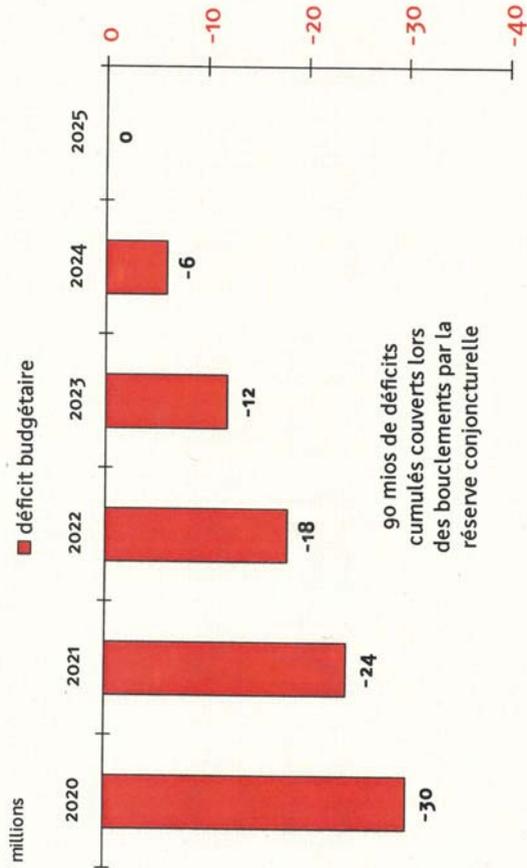
pertes fiscales estimées (DF) pour 2020	- 50 mios
compensations estimées	+ 20 mios
déficit cible pour le budget 2020	- 30 mios

+

retour à l'équilibre budgétaire en 2025

le conseil administratif a défini un «chemin de déficit» pour les années 2020 à 2024.

RFFA



17 avril 2019



Comptes 2018

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019 (après-midi)
Proposition: comptes 2018

1469

Présentation générale

En francs	C 2018	B 2018	C 2017
Compte de résultats			
Exploitation			
Charges hors imputations internes	1'115'043'962	1'047'577'844	1'098'924'468
Imputations internes	71'095'276	83'655'673	37'919'527
Total brut des charges	1'186'139'238	1'131'233'517	1'136'843'995
Revenus hors imputations internes	1'096'037'244	957'482'922	989'423'898
Imputations internes	71'095'276	83'655'673	37'919'527
Total brut des revenus	1'167'132'520	1'041'138'595	1'027'343'425
Résultat d'exploitation	-19'006'718	-90'094'922	-109'500'570
Financier			
Charges financières	69'234'959	63'930'708	68'391'686
Revenus financiers	181'791'842	154'223'866	211'393'584
Résultat financier	112'556'883	90'293'158	143'001'898
Résultat opérationnel	93'550'165	198'236	33'501'328
Extraordinaire			
Charges extraordinaires	-	-	-
Revenus extraordinaires	-	-	-
Résultat extraordinaire	-	-	-
Récapitulation			
Total charges	1'255'374'197	1'195'164'225	1'205'235'681
Total revenus	1'348'924'362	1'195'362'461	1'238'737'009
Excédent de revenus	93'550'165	198'236	33'501'328
Compte des investissements			
Dépenses en faveur du patrimoine administratif (PA)	146'235'066	100'000'000	135'123'281
Recettes en faveur du PA	57'182'418	-	13'345'560
Investissements nets en faveur du PA	89'052'648	100'000'000	121'777'721
Dépenses en faveur du patrimoine financier (PF)	63'554'944	30'000'000	24'026'850
Recettes en faveur du PF	36'537	-	1'997'563
Investissements nets en faveur du PF	63'518'407	30'000'000	22'029'287
Investissements nets	152'571'055	130'000'000	143'807'008
Autofinancement PA			
Excédent de revenus	93'550'165	198'236	33'501'328
Amortissements et dépréciations	86'891'407	76'744'525	80'670'202
Attributions aux fonds (-) prélèvements	487'504	1'144'650	-
Autofinancement PA	180'929'077	78'087'411	114'171'531
Investissements nets PA	89'052'648	100'000'000	143'807'008
Excédent / (Insuffisance) de financement	91'876'429	-21'912'589	-29'635'477
Degré d'autofinancement	203.2%	78.1%	79.4%

* Les amortissements et investissements nets 2017 incluent les valeurs du patrimoine financier.

Charges par chapitre (en millions de francs)

30 Charges de personnel	478.9 37.8%
36 Charges de transfert	320.3 25.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	224.1 17.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	84.5 6.7 %
39 Imputations internes	71.1 5.7 %
34 Charges financières	69.2 5.5 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	4.1 0.3 %
37 Subventions à redistribuer	3.1 0.2 %

Total : 1'255.4

Revenus par chapitre (en millions de francs)

40	Impôts sur le revenu Personnes physiques 606.5 / 45.0 %	Impôts sur les bénéfices Personnes morales 230.2 / 17.1 %	Taxe professionnelle communale 126.8 / 9.4 %	963.9 71.5 %
44	Revenus financiers			181.8 13.5 %
49	Imputations internes			71.1 5.3 %
42	Taxes			58.1 4.3 %
46	Revenus de transfert			57.3 4.2 %
43	Revenus divers			10.0 0.7 %
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux			3.6 0.3 %
47	Subventions à redistribuer			3.1 0.2 %

* dont Impôts sur les chiens : 0.3 mio

Total: 1'348.9

Charges par classification fonctionnelle (en millions de francs)

Culture, sport et loisirs	370.3 29.5 %
Sécurité sociale	190.6 15.2 %
Finances et impôts	168.5 13.4 %
Ordre et sécurité publics	151.8 12.1 %
Administration générale	148.3 11.8 %
Transports	85.3 6.8 %
Formation	74.8 6.0 %
Protection environn.et aménagement territoire	61.3 4.9 %
Santé	4.3 0.3 %
Economie publique	0.1 0.0 %

Total: 1'255.4

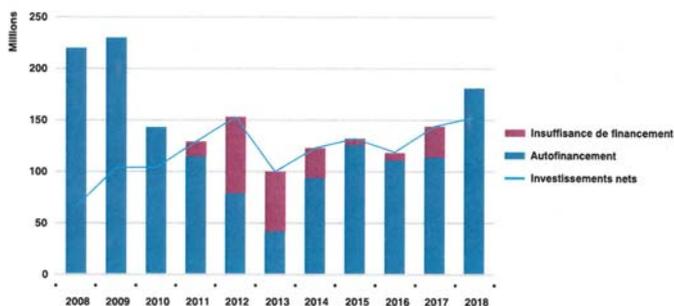
Investissements

En millions de francs	C 2018		B 2018		C 2017	
Patrimoine administratif	89.1	58.4%	100.0	76.9%	121.8	84.7%
Patrimoine financier	63.5	41.6%	30.0	23.1%	22.0	15.3%
Total	152.6	100.0%	130.0	100.0%	143.8	100.0%

Investissements par classification fonctionnelle (en millions de francs)

Culture, sport et loisirs	59.6 39.1 %
Finances, impôts et logement	25.3 16.6 %
Transports	22.8 14.9 %
Formation	19.1 12.5 %
Protection environn. et aménag. territoire	13.8 9.1 %
Administration générale	5.4 3.5 %
Sécurité sociale	3.3 2.2 %
Ordre et sécurité publics	3.3 2.1 %
Total:	152.6

Investissements et autofinancement (en millions de francs)



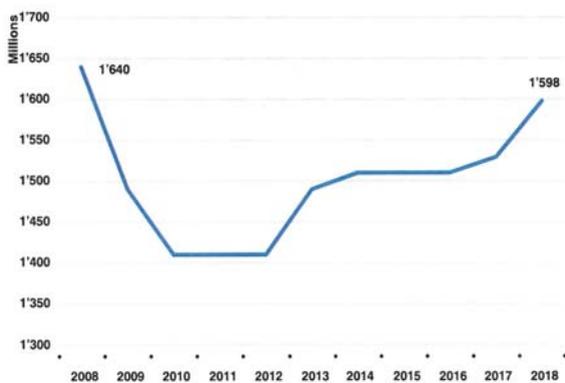
Degré d'autofinancement

(En millions de francs)

	C 2018	B 2018	C 2017
Investissements nets PA	89.1	100.0	143.8*
Amortissements et dépréciations	86.9	76.7	80.7*
Attribution aux fonds (-) prélèvements	0.5	1.1	-
Excédent de revenus	93.6	0.2	33.5
Autofinancement	180.9	78.1	114.2
Excédent de financement	91.9	-21.9	-29.6
Degré d'autofinancement	203.2%	78.1%	79.4%

* Les amortissements et investissements nets 2017 incluent les valeurs du patrimoine financier.

Evolution de la dette (en millions de francs)



15 mai 2019

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner les comptes 2018 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) le 29 avril 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Amar Madani, les 2 et 9 mai 2019. Les notes de séances ont été prises par M. Jairo Jimenay, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

Séance du 2 mai 2019

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département, M. Serge Mimouni, directeur adjoint, M^{me} Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil (CIV), M. Patrick Chauveau, administrateur, chef de service ad interim du Service de la petite enfance (SDPE), M. Ludovic Fiala, administrateur, chef de service ad interim du Service de la jeunesse (DEJ), M^{me} Anne Hubert-Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC), M. Philippe Borcard, contrôleur de gestion et responsable du contrôle interne

La présentation des comptes annuels est l'occasion de revenir sur l'année écoulée. M^{me} Alder va, dans l'ordre, aborder trois sujets:

1. une présentation de la brochure des comptes annuels de la Ville, qui a subi un profond remaniement, avec des incidences pour son département;
2. un commentaire des faits marquants et les principales réalisations du département en 2018;
3. l'apport d'éclaircissements sur les comptes des services du département.

Pour commencer, M^{me} Alder propose de revenir à la nouvelle présentation des comptes qui s'accompagne du rapport de gestion du Conseil administratif.

Les communes genevoises ont mis en place au 1^{er} janvier 2018 le nouveau modèle de comptes harmonisé, conformément aux dispositions de la loi sur l'administration des communes.

Pour la Ville de Genève, le travail accompli a été considérable, pour appliquer les nouvelles règles en matière de présentation des comptes, ainsi que les nouveaux

principes d'évaluation du patrimoine et des engagements. Surtout, il a fallu collecter, compiler et présenter cette masse d'informations, qui figure dans cette brochure de 445 pages.

M^{me} Alder nous explique les incidences sur les comptes du DCSS. L'introduction du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) a eu trois conséquences, qui rendent parfois la comparaison difficile avec les comptes de l'exercice 2017 des services du département:

- les subventions non monétaires, dénommées également gratuits, ne figurent plus sous la rubrique 363, mais sous la rubrique 399;
- le traitement des fonds spéciaux a été revu: depuis cette année, les prélèvements et les attributions des fonds spéciaux sont présentés dans les comptes des services – principalement du SOC;
- le calcul des amortissements a été revu, de même que l'estimation des provisions et engagements, avec des incidences qui se retrouveront tout à l'heure, lors de l'examen des comptes des services.

M^{me} Alder souhaite ajouter quelques mots sur la principale opération qui retiendra l'attention de la commission: il s'agit de l'inscription au bilan d'ouverture de la Ville de Genève d'une provision, liée à la couverture du déficit de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), qui assure la prévoyance professionnelle du personnel de terrain du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

La Ville de Genève ainsi que l'immense majorité des communes genevoises sont membres du GIAP, un organisme géré par l'Association des communes genevoises (ACG). M^{me} Alder est présidente du GIAP, la Ville de Genève comptant deux autres sièges au comité du groupement.

Si le personnel administratif du GIAP est affilié à la Caisse d'assurance du personnel (CAP), le personnel de terrain est quant à lui affilié à la CEPG: à la rentrée 2017-2018, le GIAP employait 1394 collaborateurs de terrain. La situation financière de la CEPG est précaire, et il appartiendra au peuple de trancher dans les jours qui suivent cette séance entre les deux projets de loi visant à recapitaliser la caisse. Que l'un ou l'autre des scénarios l'emporte, le GIAP devra contribuer au refinancement de la caisse, dans des proportions qui oscillent suivant les projets entre 24 millions de francs (projet du Conseil d'Etat) et 16 millions de francs (projet émanant du Grand Conseil).

Sollicité, le Service de surveillance des communes (SSCO) a informé le GIAP, le 19 décembre 2018, qu'il serait possible d'inscrire une provision dans le bilan d'ouverture, au 1^{er} janvier 2018. A l'instar des autres communes, la Ville de Genève a donc inscrit une provision, correspondant à la quote-part de sa future contribution au GIAP, soit 10 millions de francs.

M^{me} Alder attire l'attention des commissaires sur le fait que le traitement comptable de cette opération n'a pas rencontré l'aval du Contrôle financier (CFI); ce point est relevé dans le rapport de révision. Elle ne s'étend pas davantage sur cette opération, qui est décrite en pages 87 et 88 de la brochure.

M^{me} Alder en vient à la deuxième partie de son propos et commente les faits qui ont marqué l'année 2018. La page 22 de la brochure contient une présentation synthétique des réalisations du département en 2018. Les commissaires pourront également prendre connaissance du rapport d'activité du département, qui leur a été remis ce soir.

L'année 2018 a été marquée par plusieurs événements qui auraient pu déstabiliser le fonctionnement de l'administration de la Ville:

- il y a eu d'abord l'audit de la Cour des comptes sur les notes de frais du Conseil administratif, puis le contrôle du CFI sur les notes de frais des chefs et cheffes de service;
- ensuite, le département de M^{me} Alder a dû faire face à deux vacances de poste, pour des raisons différentes, au SDPE et au DEJ;
- enfin, des raisons de santé et des cas de maternité ont provisoirement privé les services de plusieurs cadres importants dans l'administration.

Le département a cependant tenu bon et M^{me} Alder tient à remercier tous les collaboratrices et collaborateurs pour avoir rempli leurs objectifs, dans ces circonstances qui n'étaient pas les meilleures.

Pour répondre aux besoins des familles, ses équipes ont poursuivi la politique de création de places d'accueil dans des Structures d'accueil petite enfance (SAPE), en inaugurant deux nouvelles institutions à Saint-Jean – le Tipi et l'Île aux Trésors, qui proposeront désormais soixante-huit places aux familles de ce quartier.

En ce qui concerne le GIAP évoqué précédemment, la prise en charge des élèves des écoles primaires durant la pause de midi et dans l'après-midi a augmenté de près de 6% en 2018 – avec la nécessité pour la Ville de financer cette prise en charge, de soutenir les associations de cuisines et de restaurants scolaires et d'assurer un accueil des enfants dans des locaux adaptés. A ce propos, l'inauguration du restaurant scolaire du Carré-Vert à la Jonction est un soulagement pour les équipes des écoles du Mail et de Plantaporrêts.

La rénovation de l'école de Pâquis-Centre a mobilisé les équipes du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO): ce chantier emblématique a de grosses incidences pour la communauté scolaire et pour le quartier en général. La remise des premiers locaux à la rentrée 2018 s'est bien déroulée bien que ce chantier se poursuive toutefois jusqu'en 2020.

Le DEJ a également été très actif l'an dernier: la soirée des Promotions citoyennes a été une réussite, de même que l'événement Primart en septembre. Le travail de soutien aux Maisons de quartier s'est poursuivi avec trois nouveaux lieux devant ouvrir en 2020-2021: l'ancien manège, pour la Vieille-Ville, la ferme Menut-Pellet, dans le quartier des Ouches, sur l'ancien site de la caserne des Vernets, pour le quartier des Acacias.

La politique sociale de proximité a mobilisé ces trois services: SDPE, ECO et DEJ, ainsi que le SOC, autour de l'organisation des Forums sociaux de quartier, qui se sont tenus à quatre reprises en 2018 à Champel, à la Servette, aux Pâquis et à Plainpalais.

Dans chaque quartier et selon une formule désormais éprouvée, un profil social de quartier est élaboré, puis un forum social est organisé, regroupant habitantes et habitants ainsi que les associations locales et services municipaux. Des ateliers sont organisés et débouchent sur des propositions d'action. Enfin, un plan d'action est arrêté et des appels à projets sont lancés, visant à prévenir les risques de rupture sociale, renforcer les solidarités de proximité et promouvoir la participation citoyenne.

Pour sa part, le SOC a également été très impliqué dans les nouveaux projets d'hébergement d'urgence, qui seront présentés plus bas en détail. Il a aussi été très actif pour améliorer l'accès aux prestations financières. A ce titre, il faut saluer le succès de l'allocation de rentrée scolaire, diffusée désormais sous la forme d'une carte électronique de dépenses, valable dans des commerces de proximité.

En matière de politique de la vieillesse, M^{me} Alder rappelle le succès des Promotions seniors en 2018, la forte participation des aînés aux activités déployées à Cité seniors et dans les 10 espaces de quartier. Aussi, le succès rencontré par la ligne TPG 35, qui bénéficie d'un financement du Fonds Zell, et qui apporte un service apprécié aux aînés des quartiers de Champel, de Plainpalais et de la Jonction.

M^{me} Alder termine ce tour d'horizon en évoquant les prestations délivrées à la population. Le CIV travaille depuis plusieurs années à améliorer l'accueil des publics. Il a poursuivi en 2018 la modernisation de ses outils informatiques et de ses procédures internes, pour simplifier et accélérer le traitement des dossiers, diminuant ainsi le temps d'attente au guichet. Le SPF a travaillé au projet de rénovation du Centre funéraire de Saint-Georges, qui sera prochainement soumis au Conseil municipal. L'accueil au Centre funéraire des Rois et au cimetière éponyme ont été grandement améliorés et une attention a été portée à la traduction en sept langues des dépliants du service.

Voilà pour ce tour d'horizon, forcément rapide, partiel et donc frustrant, des principales réalisations du département. Comme chaque année, M^{me} Alder

demande aux services d'adapter leurs activités et prestations aux besoins de la population, en veillant à tirer le meilleur parti possible des ressources humaines et financières qui sont à leur disposition. Ceci l'amène à la troisième partie de son exposé, qui traitera des comptes de la direction et des services pour l'année 2018.

En 2018, le total des charges du DCSS s'élève à 282,3 millions de francs, avec deux principaux postes de dépenses:

- les subventions («Charges de transfert») représentent 56% du total des dépenses, dont la plus grande partie est versée à des associations et fondations, en charge d'une mission de service public comme les SAPE, les cuisines et restaurants scolaires, les maisons de quartier, les ludothèques, etc.;
- la masse salariale («Charges de personnel»), qui représente 19% des dépenses;
- les achats de biens et services, qui représentent à peine 11% des dépenses;
- les amortissements, qui s'élèvent à 8% des dépenses.

L'essentiel des charges se rattache à trois politiques publiques:

- 48% sont consacrés à «Famille et jeunesse», principalement les dépenses liées à la petite enfance;
- 26% pour la politique de l'enfance et des écoles, sous la politique publique «Enseignement et formation»;
- 13% pour la politique sociale, sous la rubrique dénommée «Aide sociale et asile», autrement dit, l'essentiel du budget du SOC et de l'Unité vie associative.

Le budget 2018 voté par le Conseil municipal était de 278 millions de francs; avec des dépenses supérieures à 282 millions de francs, le département enregistre ainsi un dépassement de 3,8 millions de francs.

- Les subventions versées aux SAPE ont dépassé les montants budgétés (+ 2,5 millions de francs, soit 2% du montant total des subventions allouées). Cela s'explique par l'indexation des salaires du personnel de la petite enfance – qui n'avait pas été budgétée; ensuite, plusieurs SAPE ont demandé des compléments de subventions en fin d'année pour 657 000 francs;
- A cela s'ajoute l'imputation d'amortissements supplémentaires pour 3,1 millions de francs, suite à l'entrée en vigueur du MCH2. Ces amortissements concernent principalement le ECO (école de Pâquis-Centre) et le SOC (rénovation des espaces de quartier);
- A l'inverse, les intérêts répartis ne sont plus imputés aux services, là encore en application du nouveau modèle de comptes. Il en résulte un montant non dépensé de 2,4 millions de francs.

La commission trouvera en page 399 de la brochure des comptes une analyse des principaux écarts. Si l'incidence de l'introduction du MCH2 est neutralisée, les comptes du département sont globalement en ligne avec le budget voté par le

Conseil municipal, moyennant des écarts de l'ordre de plus ou moins 1 à 2% du budget.

M^{me} Alder termine ce qu'elle avait à dire à titre liminaire et remercie le Conseil municipal et la CCSJ pour le soutien apporté à l'action du département tout au long de l'année écoulée. Elle se tient maintenant à la disposition de la commission pour répondre aux questions et donner plus de précisions le cas échéant.

Questions-réponses

Page 22

Une commissaire demande si les 8110 bénéficiaires des aides financières du SOC sont compris dans l'allocation «rentrée scolaire» et souhaite également savoir si les enfants de personnes sans autorisation de résidence, qui fréquentent les établissements scolaires et qui sont soumis à l'assurance maladie, peuvent prétendre à l'allocation «rentrée scolaire».

M. Schroft répond que les allocations «rentrée scolaire» sont comprises dans le chiffre des 8110 bénéficiaires, mais que les personnes bénéficiant des prestations mentionnées doivent pouvoir justifier d'un titre de séjour valable.

Les enfants sans titre de séjour ont l'obligation d'être assurés au titre de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), mais ils ne répondent pas au critère de domiciliation sur le territoire de la Ville. Sans titre de séjour valable, ils n'ont pas droit à cette allocation.

Une commissaire demande comment le public a perçu l'introduction de la carte rentrée scolaire et si le service de M^{me} Alder a eu des retours de personnes qui l'ont utilisée. Elle souhaite également savoir s'il existe un décompte final.

M^{me} Alder indique que la carte a reçu un bon accueil de la part des familles et que les montants alloués par le Conseil municipal ont tous été engagés.

M. Schroft explique que l'introduction d'une carte de paiement magnétique n'a eu aucune incidence sur les demandes. En 2018, 2464 familles ont obtenu une allocation rentrée scolaire contre 1514 en 2017. Le nombre d'enfants subventionnés augmente avec 3806 enfants en 2018 contre 3775 en 2017. En ce qui concerne les montants, ils sont pratiquement les mêmes en 2018 (540 130 francs) qu'en 2017 (533 900 francs).

L'enjeu, du point de vue du service, est que la carte peut être utilisée dans d'autres commerces et, au 20 janvier, 95% de la valeur mise sur ces cartes avait été consommée.

Un commissaire demande s'il y a également un retour de la part des commerçants qui acceptent ce mode de paiement.

M. Schroft explique que la réponse se fait en deux temps:

- les grands commerçants généralistes (tels Manor ou la Migros), qui ont eu l'essentiel des parts de marché;
- les petits commerces, qui ont été très peu sollicités.

Au travers de cette carte, les ménages ont la liberté de dépenser le montant qui leur est offert dans un lieu de leur choix.

Une commissaire demande s'il y a des familles qui n'ont pas du tout utilisé la carte.

M. Schroft doit se renseigner.

Une commissaire demande si le coût d'introduction de la carte sera le même chaque année lorsque l'opération sera reconduite.

M^{me} Alder explique que des montants supplémentaires ont été utilisés pour la mise en place de cette nouvelle formule mais imagine que les montants seront différents pour les années à venir.

M. Schroft annonce que des économies seront réalisées notamment sur les études juridiques, qui n'ont plus à être conduites. Il reconnaît que cette mobilisation a tout de même un coût, de l'ordre d'une vingtaine de milliers de francs, pour la diffusion et le travail avec le prestataire qui fournit les différents services. Une nouveauté arrivera en 2020, la carte sera en plastique biodégradable.

Une commissaire demande ce que représentent les 5% du montant qui reste sur les cartes.

M. Schroft répond que 24 457 francs n'ont pas été dépensés, et au 31 janvier les montants non dépensés sont perdus par les familles.

M^{me} Alder précise que les montants non dépensés restent dans les comptes de la Ville.

Un commissaire souhaite savoir ce qui est prévu pour répondre aux 20% de besoins de crèche non satisfaits et si les rénovations d'établissements à Saint-Jean seront suffisantes.

M^{me} Alder explique qu'il y a l'ambition d'atteindre 100% des besoins demandés par les familles. Au vu des besoins à l'heure actuelle, il y a 700 places supplémentaires planifiées à l'horizon 2025.

M. Chauveau ajoute que les projets en court devraient arriver à combler la demande exprimée. Cela étant, l'augmentation de la population, qui se traduit par la construction de bâtiments supplémentaires et la densification des quartiers, peut entraîner une demande supplémentaire qui ne sera pas couverte par les 700 places qui seront créées.

M^{me} Alder précise qu'il s'agit de 632 nouvelles places de crèches qui seront créées entre 2019 et 2026 dans le Carré-Vert, la paroisse protestante et la gare des Eaux-Vives, la villa Ambrosetti, l'ancien manège, le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et la Bâtie. M^{me} Alder rappelle qu'entre 2011 et 2018, 935 places ont été créées, ce qui est un effort jusqu'alors inédit en politique de soutien à la parentalité.

D'ailleurs, la création de places est subordonnée à la disponibilité de personnes formées par le Département de l'instruction publique (DIP) pour remplir ces fonctions. Il faudrait que plus d'étudiants puissent accéder à ces formations pour que le besoin du Canton soit satisfait.

Un commissaire demande ce qui est prévu pour les cas où les personnes ont des difficultés pour trouver une place en crèche suite à un déménagement dans une autre commune. Il ajoute que le phénomène risque d'être plus fréquent suite à l'augmentation de la population et des divers projets de constructions.

M^{me} Alder rappelle que si l'on travaille en ville de Genève, il est possible de rester dans la même crèche jusqu'à l'entrée à l'école de l'enfant. Si on ne travaille pas, il est possible de rester dans une crèche jusqu'à la fin de l'année scolaire. La réciprocité de cette règle dépend de la politique appliquée par chaque commune, sans compter que certaines communes n'ont pas de crèches.

Un commissaire demande alors si l'implication du Canton peut augmenter la coordination sur ce sujet.

M^{me} Alder répond que dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches, les communes souhaitent avoir ces prérogatives de proximité s'agissant des structures de la petite enfance et qu'il n'a pas été fait état de la volonté de cantonaliser cette politique publique. Le taux de couverture actuelle est de 82%.

Une commissaire souhaite savoir, avec les nouvelles formations qui sont et seront bientôt disponibles, s'il y aura toujours besoin de plus de personnes formées par année.

M^{me} Alder rappelle que les besoins en personnel formé proviennent de l'ouverture de nouvelles structures, mais également du prochain départ à la retraite de toute une génération. Il y a donc une pénurie de personnel à venir qu'il est important de prévoir.

M. Chauveau souligne que la Ville et d'autres communes développent la petite enfance, mais qu'il est prévu que la situation va être tendue pendant plusieurs années. Il confirme que toute une catégorie de personnes arrive à l'âge de la retraite.

Une commissaire demande quel est l'âge du départ à la retraite du personnel de la petite enfance et s'il y a la possibilité légale de faire une année de plus moyennant un complément AVS.

M^{me} Alder répond que l'âge de la retraite est de 64 ans.

M. Mimouni précise que les 640 places qui vont être créées vont nécessiter 125 postes supplémentaires en équivalent temps plein, sans compter le taux de rotation ni les départs à la retraite.

Une commissaire demande s'il est possible, avec l'ACG, de faire une convention pour qu'il y ait une répartition des subventions, c'est-à-dire que les communes qui gardent un enfant dont les parents ont déménagé perçoivent une subvention de la commune où la famille réside jusqu'à ce qu'une place se libère.

M^{me} Alder répond qu'il y a une priorité pour les enfants des personnes qui résident ou travaillent sur le territoire de la commune. Cela étant, il n'y a pas de garantie que la vie des gens sera facilitée s'ils doivent amener leur enfant sur une autre commune. Actuellement, la Ville est très compréhensive sur ce point, surtout lorsque certaines communes n'ont pas de crèches.

M. Chauveau ajoute qu'il semble peu évident pour la commune de recevoir une facture pour subventionner les crèches d'une autre commune suite à la venue sur son territoire d'un certain nombre de familles.

M^{me} Alder explique également que les gens attendent généralement la fin du cursus de petite enfance afin de déménager lors de l'entrée à l'école.

La même commissaire posait cette question car les personnes paient leurs impôts dans la commune où ils déménagent. Or, la Ville paie pour leurs enfants qui restent l'année ou tout le cursus dans les crèches. Avec un système de répartition des subventions, la Ville pourrait récupérer une partie de la somme qu'elle investit dans les crèches et pourrait accélérer le recrutement pour de nouvelles crèches sur son territoire.

M^{me} Alder imagine deux complications à cette convention car les communes risquent de refuser de payer la Ville pour le temps où l'enfant est pris en charge par une crèche genevoise. Aussi, ces mêmes communes seraient en droit exiger le même traitement si certains de leurs habitants déménagent en ville de Genève. Pour ces raisons, elle ne pense pas que ce projet peut voir le jour, bien qu'elle propose d'étudier la proposition.

Une commissaire se rappelle que la répartition de subventions se faisait déjà avec les maisons de quartier et fonctionnait très bien. Elle comprend néanmoins la différence qu'il y a entre les maisons de quartier qui accueillent des enfants un après-midi par semaine et les crèches qui doivent les accueillir toute la journée, pendant toute la semaine.

M^{me} Alder explique que la volonté est plutôt d'inciter les communes à créer leurs propres structures d'accueil.

Page 23

Une commissaire souhaite savoir ce qui a été fait en guise de modernisation et d'amélioration du CIV, notamment du point de vue informatique. Elle demande également, la priorité ayant été donnée à d'autres projets, s'il y a eu une incidence sur les services informatiques.

M^{me} Da Broi explique qu'une série de projets est en cours, bien qu'ils ne soient pas forcément visibles pour la population, comme l'intégration de lettres-types: une base de données contient l'identité des personnes qui demandent des prestations au CIV et un module de gestion des types automatise le suivi de traitement des procédures. Un autre exemple de projet concerne la demande de cartes d'identité: la caméra intègre dans le formulaire de demande la photo d'identité, ce qui supprime les risques de retour, la qualité de la photo étant meilleure.

Il y a également un projet pour que les documents d'état civil qui ont été numérisés soient directement accessibles aux officiers d'état civil du canton sans passer par l'intermédiaire d'une personne.

La même commissaire demande ensuite si d'autres prestations seront proposées pour que la population puisse apprivoiser la mort.

M^{me} Humbert-Droz explique qu'au moins un événement par an est organisé, comme les visites de cimetières en 2017 ou le colloque de 2018. En 2019, une exposition est prévue au cimetière des Rois ainsi qu'un week-end spécial autour de la Toussaint. Les types d'événements organisés dans cette optique sont variés.

Une commissaire demande ce qu'est «un mandat pour cause d'incapacité».

M^{me} Da Broi indique qu'il s'agit de dispositions légales prises par des personnes qui sont encore capables de discernement pour définir des mesures à prendre lorsqu'elles ne le seront plus. Le droit fédéral impose que les officiers d'état civil enregistrent dans le dossier d'état civil le lieu de dépôt du mandat pour cause d'incapacité. Le jour où les autorités de protection de l'adulte en ont besoin, le CIV peut transmettre où se trouve le mandat.

Une commissaire demande si les animations estivales aux Franchises étaient un projet pilote.

M^{me} Alder répond que cela dépend des demandes et des projets dans les quartiers. Le parc des Franchises était un endroit devenu peu fréquentable et il y a eu une volonté de l'association «Mon quartier en été» de redonner vie à ce parc. Ce qui se fait dans chaque quartier dépend du tissu associatif.

Page 24

Une commissaire demande s'il s'agit de la même population qui participe à Cité Seniors et aux différents espaces de quartier fréquentés par les aînés.

M^{me} Schroft explique que les personnes fréquentant Cité Seniors sont plutôt jeunes, moins de 70 ans, qui n'ont pas de difficultés à se déplacer, à pied et en transport public. D'autre part, il y a des associations et des clubs d'aînés dans les espaces de quartier, où la moyenne d'âge est plus élevée et, à ce moment, la notion de proximité prend tout son sens.

Aussi, la qualité des prestations de Cité Seniors est si bonne qu'il y a le souhait d'en faire profiter plus de personnes, au travers d'une collaboration avec des espaces de quartier.

M^{me} Alder ajoute qu'il y a une demande de décentraliser cette offre. Un travail considérable a été fait avec les espaces de quartier pour mutualiser et créer des échanges entre générations. Elle cite en exemple l'espace de la rue Soubeyran, qui est en plain-pied et vitré et invite à y entrer, à l'inverse de locaux qui ont été pris par opportunité, comme au Seujet, qui sont dans un étage, ce qui est suboptimal pour les seniors.

Page 391

Une commissaire demande où se trouve la subvention à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), s'il s'agit de la subvention ponctuelle à la page 418 et si elle va devenir permanente.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit bien de cette subvention. Elle explique que les aides ponctuelles récurrentes doivent apparaître comme une subvention et que c'est un soutien à la parentalité très apprécié par les familles et jugé efficace.

Page 392

Une commissaire demande, par rapport aux deux derniers objectifs, si les stages à plus courte durée manquent ou si leur besoin est moins important.

M^{me} Alder explique que l'idée est de faire un travail approfondi avec les jeunes, pour leur permettre d'acquérir des expériences solides afin de rebondir.

M. Fiala confirme qu'il s'agit d'offrir les meilleures opportunités aux jeunes pour leur avenir: plus le stage est long, plus cela leur est profitable.

M^{me} Alder ajoute que c'est une plus-value pour le jeune d'avoir un stage plus long plutôt que d'enchaîner des petits engagements, ce qui démontre la stabilité de l'individu.

Une commissaire demande ce qu'est le document qui n'a pas pu être réalisé à la validation des acquis d'insertion.

M^{me} Alder explique qu'un nouveau chef du Service de la jeunesse est recherché, ce qui impose un certain retard.

M. Fiala explique que le but du document est d'avoir un papier qui valorise les qualités et les compétences du jeune qui a travaillé ou fait un stage auprès de la Ville.

M^{me} Alder ajoute que c'est un travail qui doit se faire avec la Cité des Métiers pour que ce document soit le plus valable et valorisant possible.

Une commissaire demande pourquoi la DSIC n'a pas mis de priorité sur la consultation des registres numérisés par les officiers d'état civil.

M^{me} Da Broi offre une partie de réponse dans le sens où elle sait qu'il y a une multitude de projets en cours. En ce moment, il y a un gros projet pour les ressources humaines afin de refaire le portail RH. De ce fait, les autres projets ont été décalés dans le temps par manque de ressources.

La même commissaire demande ensuite, au sujet des renforcements de logements d'urgence en matière d'hébergement, ce que sont les logements relais.

M^{me} Alder explique que ce sont des logements dont s'occupe l'Unité logement temporaire (ULT). L'idée est de permettre aux personnes qui étaient logées en foyer d'avoir une période de transition, un moment d'accompagnement social avant d'avoir un bail à leur nom. C'est une étape intermédiaire.

M. Schroft explique que le parc d'appartements relais permet de disposer d'un outil de travail social. Les personnes à qui sont proposés ce type de logements ont eu des circonstances de vie particulièrement difficiles (divorce pénible, vie à la rue...). Cet accompagnement leur permet de trouver des solutions pérennes de logement et de se retrouver avec un bail à leur nom. En 2018, 217 personnes ont transité par ce dispositif et 36% sont ressorties avec un bail à leur nom.

La même commissaire demande si ce sont des appartements réservés par la Gérance immobilière municipale (GIM) pour des cas spéciaux.

M. Schroft explique que ces appartements, le plus souvent en attente d'une rénovation importante, sont mis à disposition par la gestion immobilière plutôt que de les laisser vacants. La gestion dynamique de ces prêts, qui peuvent être de court terme, de six mois à un an et demi, permet de travailler avec les personnes et de trouver des solutions.

S'agit-il des containers qui devront être construits vers Fort-Barreau? Et sont-ils déjà pris en compte?

M. Schroft précise que ce sont des appartements modulaires, ce qui est nettement plus beau, et explique que l'ajout de ces appartements modulaires sera progressif.

La même commissaire demande s'il n'y avait pas un autre projet.

M^{me} Alder répond que c'est le cas aux 43 et 45 rue de Saint-Jean, mais qu'il s'agira de constructions qui mettront à disposition des espaces pour la jeunesse et pour promouvoir la mixité intergénérationnelle.

Page 394

Une commissaire demande où se trouve le détail du nombre de cartes de crédit à la disposition des chefs de service.

Les auditionnés annoncent que le SDPE a une carte de crédit, que le DEJ en avait une, bien que M^{me} Widmer en possède une, et que la direction en possède deux.

Elle demande si le détail des achats avec ces cartes en 2018 peut être mis à la disposition de la CCSJ.

M. Vallat se renseignera à propos de la procédure devant être entreprise pour communiquer cette information.

Page 395

Une commissaire demande, à propos de la baisse de revenu au niveau de la petite enfance, s'il y a un moyen de mesurer l'influence des nouveaux barèmes.

M. Chauveau répond que c'est difficile à mesurer. Lorsque les budgets des diverses institutions ont été confirmés, il a été tenté de faire une estimation de la baisse des revenus pour la compenser par une subvention. Quand les comptes ont été bouclés, il est apparu que la diminution effective était inférieure à ce qu'il était imaginé, notamment parce que cela ne touchait pas toutes les personnes qui étaient au revenu maximum.

Une commissaire demande quelle est la source de l'écart au point 426 entre les remboursements de 2017 et de 2018.

M^{me} Alder explique que la différence s'explique par les remboursements des assurances pour accidents et maternité, qui ne sont pas inscrits dans le budget des services, mais à la Direction des ressources humaines.

Un commissaire demande où se trouve le détail des notes de frais de la direction.

M. Vallat explique qu'il faut s'entendre sur ce qui est entendu par remboursement de frais professionnels, car il y a trois types de dépenses:

- il y a des frais du service, tels que des abonnements à certains journaux;
- il y a des frais de réceptions ou des «cocktails», qui couvrent par exemple des réceptions lors d'un départ à la retraite ou des frais de bouche lors de réunions de travail avec les partenaires de la petite enfance qui ont lieu entre midi et 14 h où il est d'usage d'acheter des sandwiches;
- il y a des frais de professionnels au sens de l'Administration fiscale cantonale (AFC), comme des frais de déplacements et de repas encourus dans le cadre d'activités professionnelles.

Ces derniers frais sont ceux qui sont les plus susceptibles d'intéresser la commission dans le sens de la question qui a été posée et se trouveraient dans le compte 317, dans la rubrique dédommagements, bien que ce ne soient pas les seuls types de dédommagements pris en compte.

Le commissaire demande si le détail de ces frais peut être transmis.

M. Vallat estime que c'est possible, même si l'ensemble des frais de dédommagement de la direction n'est pas forcément pertinent, puisqu'on y trouve également des frais d'organisation de séminaires, des colloques et autres déplacements.

Page 397

Une commissaire demande, dans la continuité de la question de son collègue, si le détail des frais dans le sens des comptes 317 pourrait être fait pour tous les services.

M. Vallat explique que des chiffres peuvent être envoyés mais qu'ils doivent être préparés pour qu'ils aient un sens.

Elle relève que tous ces postes semblent baisser et demande si cela s'explique par l'application des normes comptables MCH2.

M. Vallat explique à titre d'exemple qu'il n'y a pas eu de séminaire durant l'année 2018. Il est donc normal de trouver des écarts d'une année sur l'autre. Un détail pour les comptes 317 peut être fait.

Page 400

Une commissaire demande quelle est l'utilité de la subvention au Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI).

M. Schroft explique que le Service social travaille avec le CCSI, qui s'occupe notamment des enfants sans-papiers scolarisés et qui accèdent aux prestations LAMal. La subvention vise à subvenir aux salaires et aux frais de fonctionnement.

M^{me} Alder explique qu'ils aident également pour les demandes de subventions de repas pour les restaurants scolaires. Leur activité sociale et leur compétence sont reconnues.

Une commissaire demande si les diminutions aux niveaux de l'enfance, de l'inclusion et la vieillesse s'expliquent par une modification de la présentation.

M^{me} Alder répond que c'est le cas: dans un souci de lisibilité, différentes enveloppes ont été regroupées.

M. Mimouni explique que le fonctionnement se fait toujours avec des enveloppes ponctuelles, qui dépendent des projets qui sont soumis et des décisions qui sont prises. Il y a donc des variations chaque année en fonction de la dynamique associative des différentes structures.

M^{me} Alder le confirme et annonce que toutes les enveloppes, d'un montant assez modeste, se trouvent en page 411.

Elle relève que si certaines rubriques sont relativement stables, d'autres ont des changements importants.

M^{me} Alder explique qu'il y a un équilibre des rubriques à la fin. Cela dépend beaucoup des demandes de la société civile. Dans le cas du projet de la FOJ, le soutien de l'action préventive en milieu familial se trouve dans une de ces rubriques.

M. Mimouni donne deux grosses sommes qui n'ont pas été affectées, comme pour la fondation Trajet, qui facture 30 000 francs de moins que budgété.

Elle comprend que le fond vieillesse demande moins alors que les autres sont plus stables.

M. Mimouni ajoute que le Fonds Zell a été fortement sollicité, des subventions pour certains projets peuvent donc provenir d'ailleurs.

Une commissaire demande si l'association Collectif de soutien aux sans-papiers Genève fait le même travail que le CCSI.

M^{me} Alder répond que cette association a beaucoup travaillé avec l'opération Papyrus.

M. Mimouni précise qu'il s'agit d'une association qui soutient les régularisations collectives.

Elle demande ensuite quel est le but des subventions des associations des Unions chrétiennes de Genève.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit de la Villa YoYo, qui a un projet dans le quartier de l'Europe pour accueillir des enfants livrés à eux-mêmes les samedis et mercredis.

Elle comprend et demande une explication à propos d'un remboursement de l'association IC Volontaires Suisse.

M. Mimouni répond que la structure a fermé ses portes et que le retour est la subvention en nature qui lui était octroyée.

Elle souhaite savoir quelle est l'activité de l'association le «Racard».

M^{me} Alder répond que le Racard soutient des personnes qui ont des problèmes psychiatriques importants et fait du logement. Ils complètent la prise en charge des personnes en difficulté sur le territoire.

M. Mimouni ajoute qu'il y a récemment eu un reportage sur cette association.

Elle demande enfin si l'Association d'usagers des Bains des Pâquis (AUBP) perçoit l'entièreté de la somme de 245 000 francs versée, ou s'il y a d'autres départements qui lui versent des subventions.

M^{me} Alder peut dire que son département alloue cette somme aux Bains des Pâquis, mais ne peut pas dire si des demandes ont été envoyées aux autres départements.

Page 401

Une commissaire demande ce que fait l'école des mamans et relève que peu de subventions sont données par rapport à l'énorme travail à faire.

M^{me} Alder répond que c'est un dispositif reconnu pour son efficacité et qui permet à des femmes allophones de prendre des cours de français en ayant l'assurance que les plus petits sont pris en charge ou que des enfants moins jeunes sont à l'école.

Une commissaire souhaite savoir ce que couvrent les «informations et acquisitions de base» pour le montant de 373 000 francs.

M. Vallat répond que la réponse se trouve à la page 413.

M. Mimouni explique qu'il y a un soutien au projet de la voie 2 de Caritas et à l'association de la Barge.

Un commissaire souhaite savoir ce que fait la Société des associations italiennes de Genève.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit d'une société qui organise des activités pour la communauté italienne. Le département donnait historiquement une subvention à cette organisation puis, lors des débats budgétaires, le Conseil municipal a choisi de la soutenir de manière plus importante.

Une commissaire souhaite savoir ce qu'est la «CODAP».

M. Vallat peut offrir une réponse à une question posée précédemment. L'AUBP reçoit deux autres subventions:

- une subvention du Service des sports (SPO) de 3902 francs;
- une subvention du SEC de 30 000 francs pour l'activité des Aubes musicales.

Une commissaire a trouvé la réponse à la dernière question, la CODAP est le Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme.

Une commissaire demande ensuite ce qu'est le Conseil des anciens.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit des anciens élus de la Ville, tant au niveau de l'exécutif que du délibératif, qui se sont constitués en association pour porter leurs projets. Le dernier est la promotion d'une semaine autour du respect et de la courtoisie.

M. Mimouni ajoute qu'ils cherchent également à valoriser des éléments du patrimoine.

Une commissaire demande ensuite si la Carte blanche est la même chose que la Marche blanche.

M^{me} Alder explique qu'il s'agit d'une association qui fait de l'insertion et du logement en faisant du débarras et de l'aide aux personnes âgées.

Un commissaire souhaite savoir s'il est désormais possible d'utiliser les subventions pour rémunérer le travail dans des associations.

M^{me} Alder répond que tel est le cas: l'observation du tissu associatif a mis en évidence que les charges de fonctionnement représentent la plus grande difficulté à surmonter pour les associations et son service estime qu'il est normal de soutenir leur fonctionnement.

Une commissaire demande quel est le but de la subvention à la Carte blanche, dont les locaux sont sur Meyrin et qui travaille beaucoup sur mandat du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE).

M^{me} Alder propose de faire une réponse écrite.

Page 402

Un commissaire souhaite savoir si le système par abonnement pour les restaurants scolaires fonctionne bien. Ensuite, il demande la justification de la provision à 700 000 francs. Enfin, il aimerait comprendre pourquoi une ligne des restaurants scolaires se trouve dans le social.

M. Fiala répond au sujet des abonnements qu'il y a également eu un changement de système de facturation et d'organisation, que les retours sont globalement positifs et qu'il y a une plus grande régularité dans la fréquentation.

M^{me} Alder explique que ce nouveau système permet de combattre le gaspillage alimentaire, par rapport au système précédent lorsque les enfants étaient excusés au dernier moment. Cela permet aussi aux restaurants scolaires de mieux planifier leurs activités.

M. Fiala explique ensuite que les associations facturent durant l'année, font des rappels et à la fin de l'année scolaire, tous les impayés sont transmis à une société qui s'occupe des contentieux. Le contentieux de 700 000 francs correspond à la date du bouclage au 31 décembre 2018 de l'intégralité des factures en contentieux pour les 13 associations de restaurants scolaires. Cela ne signifie pas que c'est une perte, mais qu'il y a un risque sur ce montant, qui est réparti sur plusieurs exercices.

M^{me} Alder ajoute qu'il est d'autant plus compliqué de récupérer des montants lorsque les personnes n'ont pas laissé de traces. Les montants en contentieux par exercices diminuent et devraient continuer à diminuer avec l'introduction du nouveau système.

M. Fiala continue en mentionnant que le prestataire a également été changé. C'est à présent une structure importante qui a l'habitude de facturer des petites créances, ce qui permet d'avoir un meilleur regard sur toutes les petites sommes qui sont en contentieux. Par rapport à MCH2, les normes imposent cette comptabilisation.

M^{me} Alder explique ensuite que la ligne des restaurants scolaires apparaissant dans le social s'explique du fait que le service peut financer les repas.

Page 405

Une commissaire relève que des associations bénéficient d'une gratuité de local et d'une subvention.

M^{me} Alder explique que ce n'est pas antinomique. Par exemple, le Racard se trouve dans un bâtiment qui sera détruit dans le périmètre de Bourgogne. La GIM impose les montants des locaux mis à disposition. M^{me} Alder souligne que les calculs qui déterminent ces montants sont indicatifs. Par exemple, la maison mise à disposition de l'association Pulp à Vernier était une ruine, donc la valeur locative calculée devait être largement supérieure à la valeur réelle.

M. Mimouni complète par l'explication de la décision de mise à disposition des locaux, prise en collégialité, bien que la priorité soit donnée aux preneurs commerciaux.

La commissaire relève ensuite que le Mouvement des aînés se trouve à Carl-Vogt 2 alors que son parking est à Carl-Vogt 4 et demande si des places de parking supplémentaires sont données.

M^{me} Alder estime qu'il doit s'agir de places de parc pour les personnes à mobilité réduite.

Une commissaire demande ce qui justifie l'augmentation par rapport à ce qui avait été budgétisé pour le secteur petite enfance de Plainpalais aux Minoteries.

M. Chauveau répond que la GIM donne chaque année des montants standards pour le calcul des gratuités en fonction du nombre de mètres carrés, et pour un certain nombre d'institutions, il suffit d'ajuster la base de calcul. Ce changement de base explique l'augmentation.

Page 413

Une commissaire note, à propos du personnel, qu'il y a 17,8 postes vacants et demande si c'est normal par rapport au nombre de places.

M. Vallat explique que plusieurs postes vacants dans le secteur de la petite enfance sont en voie d'être repourvus. Ces postes sont comptés comme vacants lorsqu'ils n'ont pas été attribués lorsque l'année se termine. Il y a un certain nombre de postes catégorisés de cette manière qui sont pourvus par une personne sous un contrat auxiliaire, dans l'attente que le poste soit stabilisé. De plus, il y a également des tournus et un délai entre le moment du départ à la retraite d'une personne et celui où une personne est engagée en remplacement.

Une commissaire demande quand l'ouverture d'un poste se fait après l'annonce d'un départ à la retraite.

M. Vallat explique que la réponse dépend des cas de figure. Sur un certain nombre de postes, il est évident que le poste sera repourvu à l'identique. Cela étant, en cas de départ à la retraite, il est obligatoire d'étudier la situation pour savoir si un poste similaire doit être ouvert, ou si les tâches doivent être réparties autrement sur plusieurs postes. Lorsque c'est possible, le but est de présenter l'ouverture d'un poste au même moment que l'annonce d'un départ, mais le délai peut durer jusqu'à six mois.

Une commissaire profite de mentionner que le document est clair, mais que les pictogrammes pourraient être repensés, comme à la page 34.

M. Vallat annonce que le Service social s'est ému du choix de ces pictogrammes, mais qu'il n'a pas été entendu.

Séance du 9 mai 2019

Le Parti libéral-radical a pris acte des comptes, les a étudiés avec attention et déplore juste de ne pas avoir encore reçu tous les objets demandés à M^{me} Alder, entre autres les relevés de compte des cartes de crédit des fonctionnaires.

Le Parti libéral-radical insiste sur le fait que cette demande vise à rétablir la confiance entre la classe politique et la population en montrant que les fonctionnaires et les directeurs de département font attention à leurs dépenses. Comme ces documents ne sont toujours pas disponibles, le Parti libéral-radical s'abstiendra de voter et laissera aux commissaires des finances la possibilité de voter en toute transparence.

Le Parti libéral-radical remercie d'avance M^{me} Alder de faire suivre ces relevés, tout en étant conscient qu'il est probablement nécessaire de disposer de plus d'une semaine pour tous les avoir.

Les Verts acceptent ces comptes et remercient la magistrate de leur bonne tenue. Les passages d'une enveloppe à une autre se sont faits en fonction des besoins des associations et du terrain. Par rapport à la remarque du Parti libéral-radical, la commissaire rappelle que la demande est relayée au département de M^{me} Salerno afin d'être traitée pour tous les départements, et qu'il est normal que cela prenne du temps.

Le Parti socialiste accepte aussi ces comptes qui sont particulièrement bien tenus, les différences entre le budget et les comptes sont plus anecdotiques que significatives, en particulier au vu des prestations de qualité fournies à la population. Le Parti socialiste est satisfait à la fois du rapport d'activité de l'année 2018 et des comptes y relatifs.

Le groupe Ensemble à gauche accepte aussi les comptes. Il constate que les besoins au niveau du social augmentent chaque année, particulièrement pour la petite enfance et dans certains quartiers. Le département essaie de faire au mieux avec les moyens à disposition pour prendre en compte ces différents besoins et élaborer des solutions. Le travail proposé gagne en cohérence d'une année à l'autre et les fruits de ce travail sont désormais visibles.

Le Mouvement citoyens genevois remercie le département et les services pour leur travail fourni en 2018. Ce groupe est globalement satisfait des comptes 2018 de ce département et relève que, malgré une politique de rigueur, les prestations continuent d'être fournies à la population. Le Mouvement citoyens genevois apprend avec satisfaction que l'allocation rentrée scolaire dans sa nouvelle formule est une réussite, chose qui n'a pas été facile. Cependant, quelques bémols sont à relever au niveau de certaines subventions, qu'il faudra revoir car les demandes affluent alors que les ressources restent les mêmes. Il y a également une grande inquiétude au niveau des repas non payés. Le Mouvement citoyens

genevois constate l'existence d'une subvention de 700 000 francs, alors que le département en budgète 100 000 francs. Il espère que cette nouvelle formule d'abonnement résoudra ce problème et déclare que, dans l'état, il s'abstient et laisse le soin aux commissaires des finances de finir le travail.

Le groupe de l'Union démocratique du centre trouve également que les comptes sont bien tenus, mais rejoint la position du Parti libéral-radical en ce qui concerne le doute qui subsiste sur l'utilisation des cartes de crédit, dû à l'absence des relevés. Pour cette raison, l'Union démocratique du centre s'abstient également de voter les comptes.

Vote

Par 6 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve) et 6 abstentions (1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 1 PDC), les comptes 2018 sont acceptés.

15 mai 2019

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner les comptes 2018 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Cet objet a été renvoyé à l'examen de la commission des finances et des commissions spécialisées lors de la séance plénière du 29 avril 2019. Il a été traité lors de la séance unique du 2 mai 2019 à la commission des sports (CS) sous la présidence efficace de M. Jean-Philippe Haas. Les notes de séance ont été rédigées par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour son travail.

Séance du 2 mai 2019

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du département, M. Gianni Dose, responsable finances départementales, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe et M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)

Le président donne la parole au chef du département.

M. Kanaan annonce qu'aucune présentation n'a été prévue et qu'il se dit, avec ses services, disposé à répondre directement aux questions des commissaires.

Le président commence par la page 19 de la brochure «Vivre ensemble, le Sport pour rassembler» et demande aux commissaires s'ils ont des questions à poser sur le contenu de cette page.

Une commissaire aborde la question fondamentale du bénévolat. Elle souhaite savoir si, à ce stade, une formation ou un certificat particulier d'engagement sont délivrés par la Ville de Genève pour mettre en évidence les compétences de ces personnes. Plus largement elle demande comment ce système de bénévolat est à présent organisé.

M. Kanaan répond que cette question a été une de ses préoccupations principales dès son arrivée au DCS. Il rappelle les tentatives pour professionnaliser une part du travail aujourd'hui effectué par ces bénévoles, en offrant par exemple de mutualiser les secrétariats des associations sportives.

M^{me} Bonvin ajoute que la question des conflits dans le monde du sport a permis de se rendre compte de la nécessité de proposer aux bénévoles des formations continues pour y faire face de manière adéquate. Elle indique que ces formations seront lancées bientôt pour les bénévoles exerçant dans le football, et qu'une réflexion plus générale est menée pour savoir comment valoriser les acquis et

l'expérience des bénévoles. Elle estime que cette valorisation est indispensable dans la mesure où l'apport des bénévoles au sport en Suisse est indispensable à son existence même, indiquant que les 73 millions d'heures qui sont consacrées par les bénévoles au sport se chiffrent en quelque 2 milliards de francs si elles devaient être rémunérées.

La même commissaire dit son contentement à voir que le bénévolat commence à être valorisé autrement que par la seule organisation d'une soirée annuelle.

M. Bonvin rétorque que ce côté convivial et festif de la fête du bénévolat est à ce point apprécié par les bénévoles qu'il ne lui semble pas adéquat de renoncer à cette soirée.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'espace récemment inauguré aux Vernets pour faciliter le conseil aux bénévoles et plus largement les activités liées au bénévolat.

M. Kanaan répond que l'expérience est très instructive, et indique par exemple que c'est vers SportiGenève que s'est tournée l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lorsqu'elle a voulu organiser un événement athlétique l'année passée, ce qui prouve la valeur ajoutée de ceux-ci à nos manifestations.

Un commissaire s'étonne de ce que le travail des bénévoles qui officient dans le cadre de courses à vélo ou à pied sur route a été compliqué par le fait que la police exige désormais d'eux qu'ils soient formés au préalable pour faire la circulation, et se demande si une telle mesure ne va pas précisément à l'encontre de la facilitation qui a été évoquée jusqu'à présent.

M. Kanaan répond que cette règle récemment introduite confirme le schéma habituel qui veut que le Canton fasse des prescriptions, tout en faisant payer la Ville pour leur mise en œuvre, tout ceci étant légitimé par le recours à l'argument magique de la sécurité!

Il indique que cette complexification rend la situation de plus en plus ingérable pour les petits organisateurs, qui se tournent par conséquent de plus en plus fréquemment vers la Ville pour y répondre. Il ajoute que les organisateurs du Concours hippique de Genève ainsi que ceux de la Course de l'Escalade l'ont parmi d'autres approché pour tenter d'établir ne serait-ce qu'un dialogue sur ces normes avec le Conseil d'Etat. Il déclare à ce titre avoir relancé plusieurs fois M. Poggia à ce sujet, sans avoir jusqu'à présent de réponse en vue de l'organisation d'une séance de dialogue.

Page 41

Le président s'étonne au chapitre des subventions monétaires et gratuites de ce que celles-ci se montent à 104,1 millions de francs, soit 37,8% du budget total

du DCS. Il fait observer que le sport est le parent pauvre des gratuités, avec seulement 8,7 millions de francs sur les 104,1 millions du département en entier.

Toutefois, la parole n'étant pas demandée sur ce point, il passe à l'examen des pages 152 à 156, répertoriant les «organisations sous influence considérable de la commune».

Un commissaire souhaite savoir ce qu'il en est actuellement de la situation entre Genève Natation (GN) et Natation Sportive Genève (NSG).

M^{me} Bonvin répond qu'un dialogue a pu être entamé entre les deux associations. Elle indique que celles-ci seraient pour l'instant d'accord de fusionner leurs sections d'élite en une seule structure, ayant compris que les moyens font défaut pour pouvoir se permettre de conserver pendant longtemps encore deux structures séparées du même type.

M. Kanaan ajoute que cela est d'autant plus vrai que les exigences se sont accrues ces dernières années, rendant cette fusion nécessaire.

Une commissaire demande s'il y a un moyen de savoir le ratio de contributions des uns et des autres.

M^{me} Bonvin répond que le DCS ne communique pas sur la hauteur des contributions des autres acteurs que la Ville subventionne, mais que ce chiffre leur est connu à chaque fois qu'ils en font la demande. Elle précise dans tous les cas que la Ville est rarement l'unique contributrice d'une association. Elle ajoute que si la Ville demande de manière récurrente à ce que les mêmes montants soient payés par les différents contributeurs, la mise à disposition des infrastructures qu'elle est souvent la seule à détenir fait que sa contribution est souvent automatiquement plus élevée.

Page 230

Quid des travaux d'aménagement prévus au stade de Frontenex?

M. Kanaan répond que, vu l'accent mis sur l'aménagement d'un centre sportif aux Eaux-Vives et sur la construction de la Maison du sport, Frontenex reste à l'agenda, mais à une échéance un peu plus lointaine.

M^{me} Koelliker précise que les travaux sur Frontenex sont prévus à l'horizon 2024-2025.

Le président prend acte du fait que les travaux initialement prévus auront donc dix ans de retard par rapport à ce qui avait été tout d'abord agendé.

M^{me} Koelliker confirme que cela est exact, mais relève que le stade est maintenu dans un bon état de marche et rigoureusement entretenu.

Le président demande encore ce qu'il en est de la situation de la buvette du stade de Frontenex.

M^{me} Bonvin répond que Urania Genève Sport (UGS), qui en gère l'attribution, a pu trouver un nouveau tenancier et que cela fonctionne bien.

Il demande encore ce qu'il en est des locaux situés face aux tribunes, vers l'entrée du stade.

M^{me} Bonvin répond qu'une partie du rez-de-chaussée est devenue le lieu de réception du centre sportif, une deuxième pièce ayant été attribuée à UGS, et le local à ballons a été attribué au tennis de table. Elle indique que dans un second temps l'étage sera attribué à UGS, ce qui permettra de transformer le rez en salle de réunion.

Page 235

Une commissaire lit le libellé et se demande ce que recouvre exactement le «risque économique et défaut de la contrepartie» dans le tableau.

M. Kanaan précise que ce libellé est de plus en plus présent dans tous les projets et vise un examen des risques parfois avec excès de zèle. Mais la collectivité publique devant être exemplaire, elle n'échappe pas à ce genre de contraintes.

M^{me} Bonvin illustre les propos susmentionnés en évoquant le cas de la Fondation des Eaux qui apparaît dans le tableau:

- risque N° 1 relatif à un hypothétique vieillissement accéléré de la population et à son non-renouvellement qui ferait drastiquement baisser la fréquentation du centre sportif et augmenterait donc ses charges;
- risque N° 2, le non-remboursement du prêt accordé à la Fondation au cas où les taux d'intérêt augmenteraient drastiquement. Elle précise que le «défaut de la contrepartie» recouvre le cas où la Fondation ne pourrait plus assumer le prêt susmentionné. Cela reste très théorique.

Pages 336 à 339

Que signifie précisément l'expression «planification respectée globalement» qui apparaît par rapport aux objectifs fixés?

M^{me} Koelliker répond que cela signifie qu'à part dans le cas du Bois-des-Frères et du Bout-du-Monde qui vont connaître des retards, pour tous les autres projets le timing sera respecté.

Un commissaire demande ce que recouvrent les lignes 311 sous l'intitulé «Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif».

M. Dose répond qu'il s'agit de tous les achats de matériel d'équipements etc.

Ce même commissaire demande ce que recouvrent les lignes 318 sous l'intitulé «Dépréciations sur créances».

M. Dose répond qu'il s'agit de pertes sur les débiteurs.

Il demande encore ce que recouvrent les lignes 330 sous l'intitulé «Immobilisations corporelles du PA».

M. Dose répond qu'il s'agit d'amortissements sur le patrimoine administratif, les terrains bâtis, les immeubles etc.

Une commissaire demande ce que recouvrent les lignes 309 sous l'intitulé «Autres charges de personnel», et souhaite savoir pourquoi elles connaissent des augmentations si conséquentes.

M. Dose répond que cela recouvre les comptes compétents de formation, mais aussi les verrées et les repas.

M^{me} Bachmann précise que les frais de formation sont budgétisés dans les comptes compétents de la Direction des ressources humaines, mais que les dépenses sont ensuite imputées aux services dans les comptes, d'où la différence entre le budget (à 0 franc) et les comptes (frais de formation réels).

Le président demande ce que recouvrent les lignes 370 sous l'intitulé «Subventions à redistribuer».

M^{me} Bonvin répond qu'il s'agit de montants versés par l'Association des communes genevoises (ACG) à des associations via la Ville de Genève, et rappelle que l'ACG ne verse pas directement à une association.

M. Dose ajoute que le versement de ces montants à la Ville se retrouve en 470 sous les revenus.

Le président propose de passer maintenant aux revenus du DCS, ceux touchant précisément au sport.

Page 357 «gratuités»

Une commissaire demande ce que recouvre la ligne «Evénements et manifestations» qui affiche un montant de 1 894 970 francs dépensés.

M^{me} Bonvin répond qu'il s'agit de la mise à disposition de locaux, et précise que les montants apparaissant dans cette page comprennent de manière générale différentes gratuités. Elle indique que le détail n'en est pas articulé, faisant observer que cette opération nécessiterait alors plusieurs tomes, non une brochure.

Cette même commissaire regrette qu'au vu du montant de pratiquement 2 millions de francs il n'y ait pas quelques détails supplémentaires.

M^{me} Bonvin rétorque que ce montant est relativement faible si on le pondère aux plus de 3000 manifestations sportives qui ont lieu à l'année en Ville de Genève.

La président souhaite savoir où apparaît la mise à disposition du domaine public dans les comptes du département.

M^{me} Bonvin répond que ces montants apparaissent dans les lignes 424, sous l'intitulé «taxes d'utilisations et taxes pour prestations de services».

Il souhaite encore savoir ce qu'il en est du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) lors de la mise à disposition du domaine public ou de locaux appartenant à la Ville de Genève.

M^{me} Bonvin répond que des prestations doivent parfois être taxées, même s'il s'agit de gratuités. Elle fait observer que lorsque des locaux de la Ville sont mis à la disposition d'associations à but non lucratif, ces mises à disposition sont généralement exonérées du paiement de la TVA.

Page 369 et suivantes «subventions aux clubs et associations sportives»

Une commissaire demande s'il ne serait pas opportun à l'avenir d'harmoniser la présentation de cette partie entre le budget et les comptes, à savoir de les présenter par genre de sport plutôt que par ordre alphabétique, car cette écriture sous forme de fonds et l'insertion de lignes par ordre alphabétique rend la lecture peu claire.

M^{me} Bonvin répond qu'il pourrait être possible de redemander la répartition par sport, notant que cela pourrait en effet faciliter la compréhension générale.

M. Kanaan rétorque par ailleurs que la nouvelle manière de procéder par fonds plutôt que par lignes avait enchanté les associations sportives, et fait observer qu'il est très compliqué d'anticiper complètement les demandes et les manifestations qui peuvent avoir lieu d'une année à l'autre, qu'il préfère garder une certaine souplesse.

Un commissaire souhaite savoir pourquoi le Fonds de soutien à la formation sportive affiche une augmentation de 231 300 francs par rapport au montant budgété.

M^{me} Bonvin indique qu'il est très difficile d'évaluer avec précision les montants qui vont être demandés au cours de l'année. Elle fait ensuite observer que si ici l'on constate un dépassement, le non-dépensé qui apparaît sur le total du SPO permet finalement de s'y retrouver.

Un commissaire demande les raisons d'un tel écart dans le montant des subventions, entre le football et la natation qui reçoivent beaucoup, et la course à pied qui reçoit moins.

M^{me} Bonvin répond qu'il s'agit de ne pas considérer que le montant des fonds mais aussi toute l'aide logistique qui entoure précisément les courses à pied.

Un commissaire demande si le soutien à la formation des jeunes est repérable quelque part dans les comptes.

M^{me} Bonvin répond que ce soutien se fait via le soutien aux associations cantonales subventionnées par la Ville de Genève.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la piscine des Contamines.

M^{me} Bonvin répond qu'il s'agit d'un bassin à usage uniquement scolaire. Elle rappelle que les seuls clubs sportifs subventionnés par la Ville sont GN et NSG.

Une commissaire demande si les fonds de soutien de la Ville constituent l'unique financement aux associations citées, ou s'il s'agit le plus souvent d'un cofinancement.

M^{me} Bonvin répond que dans 80% des cas il s'agit d'une partie d'un cofinancement plus large, dont des financements privés.

Un commissaire relève que les montants budgétés dans ces fonds sont souvent dépassés, et souhaite savoir à ce titre si le DCS est en manque de finances pour attribuer des fonds aux clubs, et s'il a dû refuser certaines demandes de subventionnement.

M. Kanaan répond qu'aucune demande n'a été refusée, mais que certaines demandes d'augmentations l'ont parfois été.

Un commissaire demande si les trois postes vacants qui apparaissent à la page 371 constituent un nombre important ou non.

M^{me} Bachmann répond que ce chiffre est faible, précisant que dans la plupart des cas, il s'agit de postes vacants pour lesquels la procédure de recrutement est déjà lancée.

Ce même commissaire demande à quoi correspond le chiffre de 176,8 postes qui apparaît à la page 371 à la troisième colonne de la ligne des sports, sous l'intitulé «total postes».

M^{me} Bachmann répond qu'il s'agit du total équivalents temps plein (ETP), c'est-à-dire du nombre de personnes multiplié par leurs horaires de travail.

M. Kanaan indique que de mémoire le DCS emploie 1320 personnes environ. Il relève que le SPO compte peu de temps partiels, mais de nombreux auxiliaires, contrairement au Service de la culture qui compte plus de temps partiels.

Le président relève que le personnel de ce service, qui travaille déjà à flux tendu, n'a pas vu la création de nouveaux postes, alors même qu'une augmentation du budget du service avait été votée par le Conseil municipal.

M. Kanaan répond qu'il a demandé très peu de nouveaux postes. Il relève que le seul département qui ait gagné de nouveaux postes est celui de M. Barazzone. Il fait remarquer que cette situation ne pourra perdurer longtemps, car le nouveau centre sportif des Eaux-Vives et la Maison du sport ne pourront pas ouvrir sans de nouveaux postes. Il déclare que cette situation n'est pas limitée au SPO, les Bibliothèques municipales fonctionnent elles aussi à flux tendu.

Le président demande ce qu'il en est de la situation du personnel par rapport aux incivilités et à l'agressivité dont il peut être victime, en particulier dans les stades. Il souhaite savoir si un renfort sécuritaire serait à ce titre nécessaire et utile.

M^{me} Bonvin répond que cette question est pertinente, qu'il est par exemple de plus en plus compliqué à un gardien de fermer seul de grands centres sportifs comme celui du Bout-du-Monde, et rapporte le témoignage récent d'un gardien de bains qui lui confiait se considérer de plus en plus comme un gardien de sécurité.

M^{me} Bachmann ajoute que les deux agents que la Ville emploie sur les installations sportives actuellement ne sont pas des agents de sécurité à proprement parler, mais des agents de sécurité préventive. Elle précise que selon les situations auxquelles le SPO est confronté il recourt à différents acteurs, comme la police cantonale, la police municipale, les services sociaux, les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM).

Un commissaire s'inquiète de l'attitude de «client» qui s'est développée ces dernières années parmi le public, ainsi que de celle des gérants d'institutions qui ne considèrent plus les gens comme des usagers ou des citoyens qui participent à la vie de la collectivité, mais uniquement comme des clients à qui une institution publique doit répondre.

M. Kanaan indique que les gens ont pris l'habitude d'aller dans un club de sport ou des installations de la Ville de Genève comme s'il s'agissait d'un club ou d'installations comme les autres, qui peuvent donc être évaluées en comparaison avec d'autres clubs ou installations privées. Il fait néanmoins remarquer qu'entre les deux, il existe une différence de taille, en ce que le but des installations et clubs de la Ville de Genève est de les mettre à disposition, à bas prix ou gratuitement au public, ce qui induit une différence de philosophie. Relevant la pression parfois rude que subit le personnel des installations, par exemple aux billetteries, il note qu'une des réponses à apporter en l'occurrence pourrait être de davantage se servir d'outils numériques pour faire baisser cette pression.

Le président remercie les auditionnés d'avoir répondu clairement aux questions des commissaires.

Discussion et vote

Le président demande aux commissaires s'ils souhaitent exprimer des recommandations ou exposer les prises de position de leurs groupes.

La parole n'est pas demandée, il procède au vote de la proposition PR-1350, tout en faisant remarquer que la part du sport au sein du DCS a tendance à baisser, notant que si dans les comptes 2017 elle s'élevait à un cinquième du budget du département, elle ne s'élève en 2018 plus qu'à un sixième.

Il exprime également son étonnement de ce que M. Kanaan n'arrive pas à imposer ses besoins dans la création de nouveaux postes sachant que, dans certains services, les employés sont à la limite du burn-out, du fait notamment de la pression du public. Il estime enfin que sur cette question, il appartiendrait à la commission des finances de formuler des recommandations claires afin que le Conseil administratif écoute les demandes des employés du SPO.

Le président propose de passer au vote de la proposition PR-1350.

Par 8 oui (2 EàG, 1 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG) et 3 abstentions (PLR), la proposition PR-1350 est acceptée.

21 mai 2019

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner les comptes 2018 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de M^{me} Marie-Pierre Theubet.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions (CTC) le 29 avril 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, le 8 mai 2019. Les notes de séance ont été rédigées par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 8 mai 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{mes} Isabelle Charollais et Charlotte Malignac, codirectrices et de M. Michel Mermillod, adjoint de direction du département

M. Pagani rapporte que le dépassement financier du département est dû à la réalisation de gros objets comme la rénovation du Grand Théâtre de Genève (GTG), la construction de la Nouvelle Comédie ou la rénovation de l'ensemble immobilier des Minoteries. Les comptes de l'année prochaine devraient donc diminuer. Par ailleurs, la réforme entreprise au sein du département est terminée. En douze ans, ce dernier est passé de sept à quatre services. Grâce à cette réorganisation, les collaborateurs peuvent piloter l'entier des projets qui leur sont attribués.

Questions-réponses

Taux d'absentéisme (page 48)

Commissaire: quelles explications peuvent être données sur l'augmentation du taux d'absentéisme au sein du DCA?

M^{me} Charollais précise que ce taux augmente rapidement car le DCA ne possède que 246 collaborateurs. Pour information, deux collaborateurs de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) souffrent de maladie chronique. Au sein du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), plusieurs collaborateurs doivent s'occuper de proches dont la santé s'est fortement détériorée. On compte également plusieurs personnes en arrêt prolongé.

Prévisions économiques

Commissaire: quelles sont les prévisions économiques du département pour l'année 2020?

M. Mermillod précise que les prévisions sont faites par le département des finances du Canton. Ces dernières années, l'économie est restée stable. En outre, le Conseil administratif a constitué une réserve importante en prévision du vote potentiel de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). La conjoncture actuelle laisse penser que la Ville peut continuer à investir des sommes importantes pour des travaux.

M. Pagani rappelle qu'il n'y a pas de rapport entre les travaux lancés et les projets votés (page 37). Le DCA s'évertue à lisser la jauge des dépenses d'investissement. La vision étalée des coûts des projets lui permet de déterminer le moment opportun pour démarrer les rénovations ou constructions.

M^{me} Charollais ajoute que le DCA suit les progressions des dépenses d'investissement mois après mois. Les chantiers sont repoussés ou avancés en fonction de ce monitoring.

Logements

M. Pagani rappelle que le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal en 2007 prévoyait la création de 380 logements par année. Aujourd'hui, la moyenne est montée à 410 logements. Genève est la commune qui construit le plus de logements.

Commissaire: la Ville a construit 743 logements, dont 544 logements sociaux. Ce dernier chiffre laisse penser qu'il manque des logements pour la classe moyenne (page 14).

M^{me} Charollais précise que la Ville a construit 172 logements à loyer libre, 117 logements en propriété par étages (PPE) en zone de développement, 248 logements en habitations mixtes (HM) et 206 logements en habitations à bon marché (HBM). Cette dernière catégorie correspond aux logements dévolus à la population la plus défavorisée. Les logements HM sont attribués, eux, à la classe moyenne inférieure. Enfin, les logements à loyer libre sont accessibles à la classe moyenne.

Commissaire: les logements de la Ville sont-ils attribués à la population locale?

M^{me} Charollais ne peut pas répondre à cette question.

Commissaire: la création de 60% de logements sociaux ne répond pas aux besoins prépondérants de la population. Ce pourcentage met en difficulté la classe moyenne.

M. Pagani relève que l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) a établi que les habitants doivent consacrer entre 15 et 19% de leur revenu au logement. La Ville s'est basée sur ce pourcentage pour répondre aux besoins prépondérants de la population. Le DCA s'est rendu compte que les logements PPE n'étaient accessibles à la classe moyenne qu'en troisième zone de développement.

Commissaire: comment faut-il comprendre la différence entre «logements mis en chantier» et «logements mis en construction»? et combien de logements la Ville a-t-elle réellement construits?

M^{me} Charollais rapporte que la Ville a mis en chantier 468 logements durant l'année 2018. En parallèle, on compte 1430 logements en cours de construction en 2018.

M. Pagani indique que la Ville a réalisé 35 logements HBM en 2018. Il faut ajouter que les plans localisés de quartier (PLQ) donnent à la Ville la possibilité de remettre des terrains en droit de superficie à des coopératives et à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

Commissaire: quel est le nombre de préavis négatifs sur des logements formulés par la Ville?

M. Pagani répondra à cette question par écrit. Il n'a pas l'impression que le DCA se soit opposé à la construction d'immeubles locatifs.

Commissaire: quel est le pourcentage de logements sociaux mis sur le marché sur le territoire de la Ville ces cinq dernières années?

M^{me} Charollais se renseignera auprès du Service d'urbanisme (URB).

Commissaire: quel est le nombre, s'il est connu, de lits froids en ville?

M. Pagani note qu'il demandera au Canton de réaliser une étude à ce sujet. Pour rappel, la loi Weber impose à toutes les communes de Suisse de ne pas dépasser 20% de lits froids. Or, le phénomène récent des chambres d'hôtes a certainement accru ce pourcentage.

Bâtiments

Commissaire: où en est la mise en conformité des vitrages des bâtiments de la Ville?

M^{me} Charollais relève que la Ville se trouve à mi-parcours de l'opération. Une dernière étape est prévue pour 2022.

Commissaire: quel est le nombre d'années manquantes pour mettre le patrimoine immobilier de la Ville en bon état?

M^{me} Charollais rapporte que le DCA fait un état de situation tous les deux ans. La courbe générale d'entretien a tendance à baisser. Cela signifie que les efforts d'entretien ne permettent pas de combler la dégradation du patrimoine. Cela dit, la Ville est intervenue sur la plupart des bâtiments souffrant d'un état de vétusté avancé. Les nouveaux enjeux concernent les secteurs du Seujet, de la Jonction et des Asters.

Evaluation des immeubles (pages 81, 95 et suivantes)

Commissaire: comment ont été effectuées les réévaluations d'immeubles?

M^{me} Charollais relève que la réévaluation de la valeur des immeubles a été faite par le département des finances et du logement (DFL).

M. Pagani confirme que le Service des opérations foncières n'a pas eu son mot à dire dans ce processus.

M^{me} Malignac précise que certains objets sont passés du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) et vice versa. Avec le nouveau système de modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), ces transferts ont provoqué des changements de valeur patrimoniale.

Commissaire: quel est le rôle de la Gérance immobilière municipale (GIM) dans la réévaluation des immeubles de la Ville?

M^{me} Charollais indique que la GIM est un service du DFL qui a pour mission de gérer le PF. Dans ce cadre, elle s'est occupée de réévaluer les biens de ce patrimoine.

Commissaire: quel est l'impact de la réévaluation des biens immobiliers de la Ville?

M. Pagani lui répond que le DFL est mieux à même de répondre à cette question. Cette augmentation peut faire penser que la Ville est plus riche.

Commissaire sur la présentation du tableau des réévaluations des immobilisations corporelles du PF, quelle est la différence entre les petits traits et les zéros figurant dans le tableau? Et pourquoi certaines cases sont-elles vides?

M. Mermillod indique que le zéro correspond à un montant inférieur à 1000 francs. Le petit trait correspond à une valeur à zéro. Les cases vides signifient que le bien est sans valeur au bilan.

Pistes cyclables

Commissaire: quelle est la longueur totale de pistes cyclables sur le territoire communal?

M. Pagani rapporte qu'environ 60% du réseau routier de la Ville est équipé en pistes cyclables et que la Ville compte actuellement 12 000 places de stationnement pour les vélos.

M^{me} Charollais ajoute qu'en 2018, la Ville a créé 1,6 km de nouvelles pistes cyclables en lieu et place de bandes cyclables.

Commissaire: plusieurs pistes cyclables aménagées par le Canton posent des problèmes de sécurité. La Ville a-t-elle un pouvoir de décision sur les routes cantonales situées sur son territoire?

M. Pagani rappelle que la Ville a une force de proposition. Dans ce cadre, elle essaie de trouver des compromis avec le Canton. Les pistes aménagées sont sécurisées.

Ecole de Chandieu

Commissaire: pourquoi les pronostics sur la jauge de l'école de Chandieu n'ont-ils pas été revus à la hausse? Il n'est pas acceptable que des élèves continuent de travailler dans des conteneurs après la fin des travaux.

M^{me} Charollais lui indique que la rénovation et l'agrandissement de l'école de Liotard permettra de ramener une partie des élèves de l'école de Chandieu. Il faut savoir que le DCA travaille en collaboration avec le Département de l'instruction publique (DIP) et le Service de la recherche en éducation (SRED) pour évaluer les projections sur les effectifs scolaires. Ces projections dépendent des projets de développement et de la population qui va occuper les nouveaux logements des bassins versants. Elles doivent également prendre en compte la modification des règlements scolaires. Aujourd'hui, l'école inclusive impose de créer plus de classes dans les établissements scolaires.

Commissaire: pourquoi le projet de construction de l'école de Chandieu n'a-t-il pas prévu l'aménagement de vestiaires de manière à rendre la piscine accessible au public?

M. Pagani rappelle qu'une partie du Conseil municipal souhaitait supprimer la piscine. Le Conseil administratif a finalement décidé de dédier la piscine à des associations.

Crédits d'investissements (page 38)

Commissaire: lit la brochure: «(...) il conviendrait de ne voter que des crédits d'investissements dans le respect de l'enveloppe annuelle fixée. Faute de quoi, le montant des engagements risquera de croître à nouveau, et de provoquer assez rapidement une nouvelle augmentation de l'endettement de la Ville de Genève.»

M. Pagani conteste que la dette de la Ville augmente. Il est surprenant que le graphique figurant à la page 40 s'arrête en plein milieu de l'année 2018.

M. Mermillod ajoute que le Conseil administratif a déposé 32 propositions en 2018 pour un montant total de 130 millions de francs brut. Le revenu global des engagements est réparti sur plusieurs années.

Crédits terminés (page 190 et suivantes)

Commissaire: pourquoi les travaux sur l'île Rousseau ont-ils été déclenchés alors que la conjoncture économique était défavorable (page 193)?

M. Pagani explique que la Ville a attendu que le toit de l'édicule ait été remis à neuf par les apprentis ferblantiers.

Commissaire: le programme de la proposition PR-804 (crèche Les Gazouillis) a changé en cours de route. La Ville devrait s'en tenir au contenu des projets votés (page 196).

M. Pagani rejoint cet avis. En ce qui concerne la proposition PR-804, la directrice de la crèche a convaincu sa magistrate de modifier le programme des travaux. Malheureusement, le magistrat en charge des constructions n'a pas de droit de veto.

Commissaire: les exigences de l'architecte mandaté sur ce projet étaient trop élevées. La Ville devrait trouver un équilibre entre les besoins du public et le geste architectural.

M^{me} Charollais estime, au contraire, que la proposition architecturale était raisonnable. Le DCA fait de son mieux pour cadrer les propositions des architectes.

M. Pagani ajoute que la qualité architecturale des bâtiments est importante pour les adolescents et les enfants. Leur épanouissement dépend également du cadre dans lequel ils évoluent. Par ailleurs, la municipalité peut faire confiance aux responsables du département pour défendre ses intérêts. Le magistrat tient également à relever que la municipalité ne souffre plus d'une majoration des prix de construction.

Crédits de réalisation de plus de cinq ans (page 222 et suivantes)

Commissaire: où en est le recours déposé par le locataire de l'immeuble sis rue Rousseau 7 (page 225)?

M. Pagani explique que le commerçant de l'immeuble s'est opposé au projet car il souhaitait conserver sa place de parking.

M^{me} Charollais affirme que les travaux seront bouclés en 2019.

Commissaire: lit que «le réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais a connu des retards pour des raisons techniques» (page 229).

M^{me} Charollais apportera des informations à ce sujet par écrit.

Commissaire: où en est le projet de rénovation de la Perle du Lac (page 231)?

M. Pagani invite à poser cette question au DFL.

Commissaire: aimerait avoir des nouvelles du réaménagement de la place Dorcière (page 232).

M. Pagani déclare qu'il a obtenu du Canton l'introduction d'un système de péage urbain pour les cars qui arriveraient en Ville. Cette taxe permettrait de financer deux postes pour accueillir les touristes à la Gare routière. Le DCA prévoit également de rénover le bâtiment qui se trouve sur la place Dorcière.

Écarts salariaux au DCA

Commissaire: souhaiterait avoir des explications sur les écarts salariaux figurant aux pages 325, 326, 327 et 328.

M^{me} Charollais lui répond que ces écarts correspondent à des postes vacants. Un poste à la direction du département n'a toujours pas été repourvu. Un poste de secrétaire est resté vacant pendant trois mois. Le URB a laissé un poste vacant pendant une année.

Bibliothèque de Genève (BGE) et stockage des livres

Commissaire: voudrait savoir où seront stockés les ouvrages de la BGE.

M. Pagani répond que nombre de livres seront déplacés sous les anciens entrepôts Télécom de la plaine de Plainpalais. D'autres seront accueillis dans les entrepôts patrimoniaux.

Vote

Vote de la partie concernant le DCA de la proposition PR-1350.

Par 8 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG) et 6 abstentions (1 PDC, 2 EàG, 3 PLR), la majorité des membres présents approuve les comptes 2018 du DCA.

Note de la rapporteuse: récapitulatif des réponses attendues

Quel est le nombre de préavis négatifs sur des logements formulés par la Ville?

M. Pagani répondra à cette question par écrit. Il n'a pas l'impression que le DCA se soit opposé à la construction d'immeubles locatifs.

Quel est le pourcentage de logements sociaux mis sur le marché sur le territoire de la Ville ces cinq dernières années?

M^{me} Charollais se renseignera auprès du URB.

Le réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais a connu des retards pour des raisons techniques (page 229). Explication?

M^{me} Charollais apportera des informations à ce sujet par écrit.

27 mai 2019

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner les comptes 2018 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de M. Amar Madani.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) le 29 avril 2019. Elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Michèle Roulet le 13 mai, et de M^{me} Florence Kraft-Babel en sa qualité de vice-présidente le 20 mai 2019. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Isaline Chételat et M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Séance du 13 mai 2019

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département, Martine Koelliker, directrice adjointe du département, M. Gianni Dose, responsable finances départemental et de M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel

M. Kanaan remercie la CARTS et l'informe que, cette année, une des nouveautés de la brochure est une introduction avec les faits marquants du département (page 17). Il se tient à la disposition des membres de la CARTS pour répondre à leurs questions.

La présidente passe les pages en revue.

Page 34

Classification fonctionnelle

Elle fait d'emblée remarquer que le DCS est le département mammoth.

M. Kanaan précise que la politique publique ne concerne pas que le DCS, mais c'est effectivement le gros morceau. Le budget est de 300 millions de francs. Les charges indues et les amortissements sont également intégrés dans ce montant. La culture est un des rares domaines où la commune porte l'immense majorité de l'effort collectif. Entre le Canton et les communes, ce sont principalement les communes qui sont chargées de la culture et du sport, et, au sein des communes, la Ville de Genève le fait de manière très prépondérante. La Ville de Genève, historiquement, porte les grandes maisons: l'Opéra, les musées publics, la moitié de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), la Comédie, ainsi que les grands lieux

et scènes culturels, comme la Bibliothèque de Genève (BGE) et les bibliothèques municipales. Dans d'autres cantons urbains, il y a souvent un partenariat Ville/Canton pour les grandes maisons. M. Kanaan défend ce principe.

M^{me} Bachmann explique que la classification fonctionnelle «culture, sport et loisirs» représente 370 millions de francs et le département, 317 millions de francs. L'écart est donc relativement important. Le solde se retrouve, notamment dans certaines autorités et dans d'autres départements, notamment celui des finances et du logement. Mais une partie des dépenses de presque tous les départements est classée dans cette politique publique.

Un commissaire demande si des pourparlers sont en cours avec le Canton concernant ces grandes maisons.

M. Kanaan estime la question excellente. En effet, la phase précédente a tourné court, dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches (LRT), puisque les négociations avec le Canton, sous l'égide de M. Longchamp, ont été stoppées sur la BGE et le Grand Théâtre de Genève (GTG). Quant au Grand Conseil, il avait imposé la sortie de la Fondation d'art dramatique (FAD), donc de la Comédie et de la Nouvelle Comédie. Avec la nouvelle législature cantonale, les messages semblent dénoter d'un meilleur état d'esprit. Le vote de ce week-end sur l'initiative IN 170 pourra également donner une indication. L'initiative IN 170 prévoit d'inclure dans la Constitution ce qui figure dans la loi cantonale sur la culture. Le principal intérêt de cette votation est de changer l'état d'esprit, avec une meilleure concertation et des partenariats, mais elle n'aura aucun effet immédiat exécutoire. Le vote positif sur cette initiative semblant acquis, M. Apothéloz a déjà plusieurs fois annoncé qu'après la votation un message culturel sera adressé au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil et, enfin, mis en consultation à la fin du mois. Cette large consultation s'étendra jusqu'à mi-juillet. C'est la première fois qu'un tel message sera délivré. Pour le Canton, il ne peut pas s'agir juste de coordination, ce que M. Kanaan a toujours défendu. Le Canton devra aussi définir sa propre ambition culturelle, ce qui sera certainement intéressant. Pour les grandes institutions, rien n'est encore défini.

Investissements et financements

Page 35

Un commissaire se réfère à cette page qui mentionne, au point 1, que le GTG a fait l'objet d'une rénovation complète. Et il faut remarquer que, visiblement, ce n'est pas le cas. Par ailleurs, il n'est pas satisfait des explications données par M. Kanaan en plénière. Il demande pour quelle raison la machinerie n'a pas été examinée.

M. Kanaan répond qu'il n'est pas non plus satisfait. Il confirme qu'il a découvert, avec la crise de la rentrée depuis l'automne, l'état de la machinerie et de

quelle manière ce point a été géré. Les arbitrages, lorsque le crédit a été finalisé, ont conduit à ne pas inclure la machinerie dans le chantier. M. Kanaan est autant insatisfait que le commissaire. Il estime que cela n'est pas sérieux et a demandé à M^{me} Koelliker de reconstituer l'historique. M. Kanaan ajoute que la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) n'a pas assez demandé explicitement. Sur la base d'informations de la part du GTG, selon lesquelles la machinerie tournait encore, M. Pagani a estimé que le bateau était déjà très chargé. Il est vrai que la machinerie tournait quand même, mais elle est très fragile et il faut la remplacer. M. Kanaan confirme que ce n'est pas satisfaisant.

Le commissaire demande quel est le plan.

M. Kanaan répond qu'il y aura un crédit. Cela sera assez rapide. Il y a des discussions entre le département de M. Pagani et la FGTG, et notamment la nouvelle direction générale. Dans un premier temps, certains spécialistes techniciens proposaient de fermer le GTG durant cinq mois pour remplacer la machinerie. M. Cahn, nouveau directeur du GTG, ne souhaitait pas refermer l'institution en début de saison, tant sur les plans symbolique que concret, avec la billetterie. Tout en précisant qu'il ne dispose pas encore des détails, M. Kanaan indique qu'est en planification un travail par étapes, sur cinq intersaisons. Cela coûtera moins cher que si le GTG devait fermer. La situation est en train de se clarifier. En termes de coûts, la facture n'aurait pas été très différente si la machinerie avait été incluse dans le crédit principal. Le problème est davantage lié au fonctionnement de l'institution.

Le commissaire demande si tout aurait pu être fait en même temps.

M. Kanaan suggère, pour davantage de détails, d'auditionner M. Pagani. M. Kanaan apporte toutefois les précisions suivantes. Si le remplacement de la machinerie avait été inclus, étant donné qu'il a fallu arrêter complètement l'électricité pendant une période des travaux, le chantier aurait été encore plus compliqué, ce qui aurait eu des incidences financières. De plus, certains travaux ne peuvent pas être faits en parallèle. La machinerie est un chantier d'une extrême complexité, avec un besoin d'électricité. Son remplacement au moment des travaux les aurait peut-être prolongés. Et il aurait eu un problème de billetterie. Cela aurait dû être mieux documenté, et M. Kanaan a adressé deux courriers au GTG. L'un concerne la machinerie, il exige une prise de position très claire de la part de la FGTG. En effet, un des problèmes est la difficulté d'obtenir un avis consolidé de ce qu'il faut faire, quand et comment. Le nouveau directeur technique semble très compétent et fiable. Le deuxième courrier concerne l'état des lieux du bâtiment et M. Kanaan attend de la FGTG qu'elle indique très clairement quelle est la situation.

Le même commissaire demande à qui incombe la responsabilité de prévoir et planifier la gestion des risques.

M. Kanaan répond que c'est la FGTG en général. Ensuite, il y a un directeur général et son équipe, composée d'un secrétaire général, d'un directeur technique,

etc. Par ailleurs, il y a des relations qui régissent la FGTG et la Ville sur l'entretien courant. Il y a une convention d'exploitation, qui doit être révisée, et M. Kanaan a mentionné ce fait dans son courrier à la FGTG. Cette convention régit les rapports au quotidien, sur l'entretien courant, l'informatique, la prise en charge des fluides, etc. M. Kanaan fera parvenir à la CARTS cette convention d'exploitation. En temps normal, soit hors chantier, dans les budgets courants d'entretien de la Ville, un million de francs est affecté chaque année au GTG. Une commission mixte des travaux coordonnait ces points. La situation s'est compliquée lors de la phase précédant les travaux. Le montage des crédits a pris beaucoup de temps. La première estimation était de 30 millions de francs, puis le montant a passé à 60 millions de francs, plus les rallonges. Un commissaire s'en était inquiété. Puisqu'il faut à un moment donné faire des choix, un arbitrage entre la FGTG et le département des constructions et de l'aménagement (DCA) a été fait. Pour l'instant, la machinerie tient encore. Elle a été réparée quelquefois avant.

Page 36

La présidente constate que la jauge annuelle devrait être de 130 millions de francs, alors qu'elle est aujourd'hui à 152 millions. Il conviendrait de ne voter que des crédits d'investissements dans le respect de l'enveloppe annuelle fixée. Faute de quoi, le montant des engagements risquera de croître à nouveau, et de provoquer ainsi une nouvelle augmentation de l'endettement de la Ville de Genève. Elle demande à M. Kanaan quelle est sa position à ce sujet.

M. Kanaan souligne que le département des finances attire l'attention lorsque la jauge est dépassée. M. Kanaan se réfère au tableau en bas de page 37 pour préciser qu'il faut regarder la moyenne sur dix ans, et les chiffres sont extrêmement fluctuants. Ces crédits votés sont liés indirectement à la jauge. Le tableau comparatif à la même page permet de constater l'évolution d'année en année. Les moyennes sont dans la jauge de 130 millions. En 2018, d'énormes tranches étaient liées au GTG. Par ailleurs, la Nouvelle Comédie est en phase de construction et le projet des logements des Minoteries est également important. Le Conseil administratif est attentif à cette question et en discute.

La présidente constate que l'année 2018 est exceptionnelle au niveau des revenus fiscaux. Cela ne sera pas le cas chaque année.

M. Kanaan indique que des pages du document concernent le taux d'autofinancement. Les résultats sont meilleurs que prévu, notamment cette année.

Page 48

A une question d'un commissaire sur le fort taux d'absentéisme au DCS, M. Kanaan répond qu'il y a des fluctuations chaque année.

M^{me} Bachmann relève que la page 48 ne montre qu'un résumé du département. Il est donc difficile de donner une réponse globale, puisque la situation change d'un service à l'autre. Et le département en compte dix. Dans plusieurs services, des collaborateurs ont été victimes d'accidents non professionnels. Ce ne sont pas des absences pour maladie liées au travail. M^{me} Bachmann a été étonnée de l'augmentation de ce facteur sans lien direct avec le travail. Une augmentation des maladies avec certificat a aussi été constatée, soit des absences de plus de trois jours. M^{me} Bachmann propose de fournir la liste service par service avec une évolution dans le temps.

M^{me} Keller évoque également le vieillissement d'un certain nombre de collaborateurs, notamment dans certains secteurs techniques où le facteur de pénibilité est important (horaires irréguliers, travail du soir, charges à porter, etc.).

M. Kanaan ajoute qu'à la page 44 la pyramide des âges montre une moyenne d'âge plutôt élevée.

M^{me} Keller précise que si des statistiques sont nécessaires, la Direction des ressources humaines (DRH) peut les produire.

Tableau détaillé des investissements du patrimoine administratif

Page 174

M. Kanaan à une question d'un commissaire répond que le plan financier d'investissement (PFI) vient avec le budget. Ce document est prévu par la loi et est publié chaque année juste après le budget. Il s'agit de l'arrêt sur image du flux des investissements. Les investissements sont suivis de très près, et il est possible de fournir un état intermédiaire. Actuellement, plusieurs gros chantiers sont en cours: Nouvelle Comédie, fin du GTG, Pavillon de la danse. Le Muséum d'histoire naturelle (MHN) fait partie des prochains gros chantiers. Pour plus d'informations sur les investissements, le département des constructions serait en mesure de répondre. M. Kanaan contactera M. Pagani pour avoir un point intermédiaire.

Page 182

La présidente s'étonne de voir du matériel scénique pour la Nouvelle Comédie pour 1,357 million de francs, alors qu'elle n'est pas encore sur pied.

M^{me} Koelliker explique que du matériel fixe fait partie de l'installation de base qui doit être intégrée lors de la construction. Quant à l'équipement mobile, il est installé quelque temps avant l'inauguration.

Page 222

«Explications sur les crédits d'engagement de plus de cinq ans non clôturés», la présidente demande pour quelle raison un crédit voté en 2006 pour du mobilier divers n'est toujours pas dépensé.

M. Kanaan répond qu'il s'agit en l'occurrence d'un crédit Ville et non pas d'un crédit du DCS. Avec les normes du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), un crédit, en principe, ne devrait pas rester inactif plus de cinq ans. M. Kanaan n'a pas d'information plus précise sur ce crédit. De manière générale, il y a actuellement une accélération pour le bouclement des vieux crédits.

Page 224

La présidente constate qu'à chaque fois qu'une réalisation est retardée le motif invoqué est «pour raisons techniques». Pour le Musée d'ethnographie de Genève (MEG), la présidente demande s'il s'agit des vitrines qui n'avaient pas été prévues.

D'une manière générale, M. Kanaan estime que pour des bâtiments d'une certaine complexité, il peut y avoir des problèmes lors des finitions. Il propose de se renseigner sur ce point précis.

Page 226

La présidente remarque que des crédits, votés en 2012 pour la désacidification à la BGE et à la bibliothèque du Jardin botanique, ne sont pas encore clôturés.

M. Kanaan répond que le travail se fait dans la durée, au fur et à mesure de la disponibilité des équipes.

Page 241 «Événements postérieurs à la date de clôture»

M. Kanaan indique que c'est la première fois que MCH2 est appliqué concrètement. Pour des raisons de normes comptables, la Direction financière évalue tous les engagements 2018 dont la facturation n'est pas faite. M. Pagani devait fournir une évaluation de tous les travaux faits jusqu'à fin décembre, mais dont la facturation doit intervenir après validation des travaux.

Comptes détaillés – culture

Pages 337 et 338

Un commissaire remarque que, pour le Service culturel (SEC), les «charges de matériel et de marchandises» ont bondi de près de 30% par rapport au budget, soit quelque 160 000 francs.

M. Dose répond qu'il s'agit des imputations comptables liées à l'affichage (Neo Advertising a remplacé SGA). Cette somme est en produit au département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) et en charge au DCS. C'est une écriture comptable.

Une commissaire constate sous «Revenus», ligne 470, que les «subventions à redistribuer» passent de 200 000 francs en 2017 à 20 000 francs en 2018.

M. Kanaan répond que ces subventions à redistribuer sont en principe des transits du Fonds intercommunal (FI). Elles doivent être comptabilisées en entrée et en sortie. M. Kanaan précise que la Ville a reçu de ce fonds 20 000 francs pour les métiers d'art et, en 2017, 200 000 francs pour les Géants.

Une commissaire se réfère au rapport de la Cour des comptes (CdC), et sur le fait de comptabiliser autrement les frais de représentation. Elle demande si désormais ces frais sont comptabilisés avec les salaires.

M. Dose répond que les notes de frais figurent à la ligne 317 «Dédommagements».

La même commissaire demande pour quelle raison ce chiffre a baissé.

M. Kanaan répond que les cinq magistrats se trouvent sur les comptes centraux des départements et autorités. Il estime que le problème n'est pas la comptabilisation, mais la manière dont l'argent a été dépensé, dans certains cas, et, d'autre part, les contrôles.

La même commissaire relève que la CdC a évoqué aussi la manière de comptabiliser.

M. Kanaan n'a pas souvenir de ce fait, mais il vérifiera ce point dans le rapport de la CdC. Il rappelle que la CdC, lors de la crise de l'automne passé, a été sollicitée par le Bureau du Conseil municipal pour faire un audit sur dix ans. La CdC, estimant que le travail serait énorme, a préféré auditer la manière dont la Ville comptabilisait les frais des magistrats. La CdC a conclu que le travail de comptabilisation était bien fait, ce qui est passé inaperçu médiatiquement. Désormais le rapport de gestion contient des pages consacrées à ces notes de frais. Chaque magistrat y présente le détail de ses frais.

La commissaire comprend que les «Dédommagements» concernent l'administration.

M. Kanaan précise que chaque service facture ces frais sur son budget.

M^{me} Bachmann précise que les frais de dédommagements comprennent les voyages et les repas du personnel du service ainsi que les frais imputés en fin d'année, qui sont également des frais de déplacements et de repas, lors des formations. La DRH gère ces dépenses, qui ne peuvent être budgétisées.

A une question des montants alloués à la formation M^{me} Keller explique que chaque année les demandes de formation doivent être adressées à la direction du département. Il y a de multiples demandes, notamment dans le domaine de la sécurité ou dans les formations spécifiques techniques, par exemple le maniement de nouvelles machines dans les théâtres. Ces demandes de formation n'étant pas toutes acceptées, il est très difficile de budgéter.

Une commissaire demande ce que signifie le terme «immobilisations ne pouvant pas être à l'actif».

M. Dose répond qu'il s'agit d'achat de marchandises, véhicules et biens. Ce terme est lié à MCH2.

La même commissaire demande pour quelle raison, à la ligne 424 «Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service», les revenus ont autant augmenté.

M. Dose indique que l'augmentation est liée aux Partenariats public-privé (PPP) pour 100 000 francs.

M. Kanaan ajoute que les partenariats ne peuvent pas toujours être anticipés au moment d'élaborer le budget.

M^{me} Bachmann explique, à titre d'exemple, que 70 000 francs de billetterie ont été budgétisés pour la Nuit des musées. Les revenus se sont élevés à 92 000 francs. De plus, il y a eu des PPP et ils ne sont budgétisés que lorsqu'il y a une garantie raisonnable que la rentrée va se faire. La différence mentionnée par la commissaire est expliquée par ce genre de facteurs.

A une question d'un commissaire qui demande si MCH2 a facilité la tâche des collaborateurs et si les travaux sont plus clairs, plus transparents et plus simples, M. Kanaan fait remarquer que ce système émane d'une recommandation au niveau suisse. Pour la comptabilité publique, le Grand Conseil a décidé d'en faire une obligation à Genève. Comme toujours, il y a des bons et des moins bons côtés. Abstraction faite de la phase de transition, toujours difficile, le système est plus analytique. M. Kanaan cite, entre autres, les crédits vieux de plus de cinq ans. Selon M. Kanaan, il y a aussi des éléments complètement absurdes, telle l'obligation d'évaluer, pour l'ensemble des collaborateurs, la valeur des vacances et jours de congé, heures optionnelles et supplémentaires non pris à la fin de l'année. Ces normes s'appliquent en principe à des entreprises qui s'arrêteraient de fonctionner, du jour au lendemain, en raison d'une faillite.

Un commissaire intervient sur la ligne 366 «Amortissements, subventions d'investissements». Il a pris connaissance de l'explication du point a), en page 347. Il y est mentionné que les travaux de quatre cinémas n'ont pas été amortis. Alors que le Conseil municipal a voté en 2015, 3,8 millions de francs pour la rénovation de ces quatre cinémas, seuls le City et le Cinélux ont été rénovés.

M. Kanaan indique que le Nord-Sud est quasiment fini et sera inauguré fin juin, après de nombreuses péripéties liées notamment à un problème de plan d'utilisation du sol (PUS) avec les propriétaires. La rénovation du Scala est en cours de discussion sur les modalités concrètes. Le City a connu un gros problème de dalle.

A la ligne 309 relative au GTG «Autres charges de personnel», une commissaire relève un dépassement de 104 000 francs; pour les «Travaux d'entretien», ligne 314, il y a plus de 400 000 francs d'écart. Et l'explication de la lettre b) n'est pas claire. A la ligne 330, elle demande ce que signifie le libellé «Immobilisations corporelles du PA», qui connaît aussi un dépassement de l'ordre de 350 000 francs.

M^{me} Bachmann indique, pour la ligne 309, que la réponse sera toujours la même: il s'agit des formations avec 0 de budget et, en fin d'année, la DRH impute les frais de formation. Elle fait remarquer que ces frais sont relativement stables d'une année à l'autre.

M^{me} Koelliker répond à la deuxième question. Ces travaux d'entretien concernent la remise en route des machineries à partir de l'été 2018. La Direction du patrimoine bâti (DPBA) avait prévu un budget plus conséquent que les autres années, sachant que chaque année des dizaines de milliers de francs sont consacrés à l'entretien de la machinerie. Vu les difficultés rencontrées, ce n'était pas suffisant.

M. Dose indique que les biens corporels sont les terrains bâtis ainsi que les biens meubles. La somme de 344 213 francs correspond à des amortissements planifiés de terrains bâtis. Lorsque les amortissements sont planifiés, on met des valeurs moyennes. En l'occurrence, il y a effectivement un dépassement.

La même commissaire demande quel bilan comptable peut être tiré de la présidence de M. Richter et ce que celui-ci laisse à son successeur: des trous ou des bénéfices?

M. Kanaan estime que le chantier du GTG était très particulier. Lorsqu'il est devenu le magistrat chargé de la culture, en 2011, le premier budget de saison était déficitaire. M. Kanaan l'a renvoyé et a informé le GTG qu'il ne présenterait pas un budget déficitaire au Conseil administratif et au Conseil municipal. Le GTG a compris. Par rapport aux directeurs précédents, M. Richter a eu à disposition un budget artistique nettement plus faible. Comme tous les théâtres, le GTG a connu une augmentation des coûts fixes, des coûts de gestion, des coûts techniques. Par contre, la part artistique est restée stable. Sur ce plan, M. Richter a fait au mieux avec ce qu'il avait, tout en respectant l'injonction que M. Kanaan lui avait donnée de ne pas faire de budget déficitaire. Durant la période de «L'Opéra des Nations», la jauge était plus petite et la billetterie a moins rapporté. Mais le

déficit a été en partie comblé par la subvention cantonale, malheureusement éphémère. Les comptes étaient donc assez bons durant la période des Nations.

M. Kanaan estime que la situation laissée par M. Richter est transparente. Il y a certes un petit déficit, mais il est moindre que ce qui était prévu. M. Cahn a présenté ses premiers budgets de saison. Il était question d'un déficit structurel de 3 millions. Il s'agit des 3 millions de francs qui étaient demandés au Canton. Le Canton n'a versé cette subvention qu'une fois. Par la suite, une fondation privée genevoise a augmenté sa contribution. Le déficit est redescendu à 1,5 million et le premier budget de M. Cahn présente un déficit de 1,3 million. M. Cahn présente des projets intéressants. Certains privés reviennent au GTG, ce qui est une bonne nouvelle.

Pour répondre à une question d'un commissaire demandant si des pourparlers sont en cours avec le Canton, M. Kanaan indique que les discussions vont reprendre; il insiste sur la complexité de la situation avec l'Opéra des Nations, et notamment la présente saison qui a dû être chamboulée en moins d'un an et qui, finalement, a été très réussie. Dans ces conditions, il estime que M. Richter a fait des miracles, notamment lorsqu'il a appris, en septembre 2017, qu'il y aurait un retard conséquent sur la saison 2018-2019.

M^{me} Bachmann, à une question sur la formation continue et ses incidences financières, indique que son budget est mis à la disposition de la DRH par le Conseil administratif. La DRH incite les collaborateurs de la Ville de Genève à se former de manière continue. Et cela est statutaire. Cinq jours de travail sont mis à la disposition chaque année pour la formation du personnel de la Ville. M^{me} Bachmann répond donc d'une manière générale, puisque les mêmes frais existent dans tous les départements. Ces lignes ne sont pas spécifiques au DCS. C'est une politique de formation, qui peut être considérée comme généreuse. Mais la formation continue est une des clés de l'évolution du personnel et des compétences. Certaines formations sont souvent très spécifiques et sont notamment liées à des évolutions de métiers et des connaissances. Le DCS comprend 1400 collaborateurs. C'est donc une grande entreprise. L'encouragement à la formation continue est une politique de la Ville de Genève. Si les membres de la CARTS souhaitent avoir plus d'informations sur la manière dont cette politique de formation est réfléchie, M^{me} Bachmann propose de poser la question à M^{me} Salerno qui accomplit un excellent travail dans ce domaine.

M. Dose indique que le budget est de 2,4 millions de francs pour 4000 collaborateurs.

Une commissaire souhaiterait des précisions également sur la ligne 366 «Amortissements, subventions d'investissements».

M. Kanaan fournira une réponse par écrit.

Un commissaire a une question terminologique concernant «Subventions à des collectivités ou à des tiers», pour la Direction de la culture et du sport et pour le Service culturel, aux pages 337 et 338, lignes 363. Il demande si cela correspond aux subventions monétaires et pourquoi les termes «collectivités» et «tiers» sont utilisés. Il demande si «tiers» se réfère aux associations et s'il s'agit de projets pour lesquels le département débourse de l'argent. Et il souhaite également savoir ce que les évolutions inspirent au département et s'il y a de plus en plus de demandes.

M. Kanaan remarque que des pages sont consacrées aux subventions et qu'il sera plus efficace de répondre à la question du commissaire au moment de leur traitement. Les «collectivités» et les «tiers» sont des entités comme les fondations, les associations, les festivals, le GTG, l'OSR, les différents théâtres, la danse, etc. Il y a aussi les fonds ponctuels.

M^{me} Bachmann observe que les projets sont portés soit par des associations, soit par des fondations.

M. Kanaan remarque que chaque fois qu'un tiers demande un financement, soit ponctuel, soit durable, cela rentre dans les subventions.

M^{me} Bachmann précise que ces subventions sont souvent destinées à des institutions privées à but non lucratif.

Une commissaire demande où devrait se trouver l'amortissement de la machinerie du GTG. Elle précise qu'elle fait référence aux travaux urgents évoqués précédemment par M. Kanaan.

M. Kanaan indique qu'en bas de la page 338, à la ligne 314, sous «Travaux d'entretien», il y a un dépassement de 400 000 francs.

M^{me} Bachmann précise que c'est le budget d'entretien de la DPBA. Il s'agit du budget de fonctionnement et il n'y a donc pas d'amortissement. L'amortissement intervient sur les crédits d'investissement.

Pages 340 et 341

A la question d'un commissaire sur les lignes 311, 316 et 463 relatives au Musée d'art et d'histoire. La ligne 311 «Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif» correspond à des acquisitions d'œuvres pour le Musée d'art et d'histoire (MAH). De même, à la page 341, la ligne 463 «Subventions des collectivités publiques et des tiers» représenterait également des achats d'œuvres pour le MAH. Il demande si ces œuvres sont exposées ou stockées et si une liste de ces œuvres achetées pourrait être communiquée.

M^{me} Bachmann indique que seule une petite partie est consacrée à l'achat d'œuvres. La ligne 311 est une ligne générique. Elle comprend l'achat des œuvres

d'art, et une liste peut certainement être fournie. Une dizaine d'acquisitions sont imputées sur cette ligne qui concerne aussi l'achat de mobilier, d'équipement, de matériel scientifique, de matériel de nettoyage, etc.

Un commissaire souhaiterait également avoir la liste des acquisitions liées à la ligne 463, où le montant passe de 60 000 à 598 785 francs. Il cite le commentaire de la page 347 sur cette ligne: «f) Financement des acquisitions pour l'enrichissement des collections.»

M. Dose indique que ce sont des partenariats.

M^{me} Bachmann précise que ce ne sont pas des achats, mais des revenus de tiers pour différentes dépenses. Les explications de la page 347 sont effectivement très résumées. Une liste des achats sera remise.

Le même commissaire imagine que les pièces stockées au Carré-Vert devaient l'être ailleurs avant leur transfert, ce qui devait correspondre à des dépenses.

M^{me} Koelliker reconnaît qu'il y avait des dépenses, mais pas dans les mêmes proportions.

M. Kanaan précise que le transfert a représenté un énorme travail, travail couvert en partie par un crédit spécial et en partie par le budget de fonctionnement. Il propose de fournir davantage de détails si le commissaire le souhaite.

Le commissaire précise qu'il souhaitait simplement savoir si ces dépenses resteraient à ce niveau-là continuellement.

M^{me} Koelliker observe que, normalement, cela devrait être réparti entre toutes les institutions.

M^{me} Koelliker répond que tel est effectivement le cas. Il y a des œuvres de la BGE, du MEG, du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), de l'Ariana. Une clé de répartition avait été établie, mais les services compétents ont tout mis sur le MAH. L'administratrice du MAH travaille afin qu'à l'avenir les services compétents acceptent de prendre en charge toutes les institutions.

Ligne 427, une commissaire demande à quoi correspondent ces amendes.

M^{me} Bachmann répond que le type d'amendes dépend du service. En général, les amendes sont liées aux bibliothèques. Au MAH, des personnes empruntent des livres à la Bibliothèque d'archéologie et ils les retournent trop tard. Il en va de même au MEG.

Une commissaire intervient sur le MAH et souligne que son coût est de 35,5 millions de francs. Elle se demande quel sera son coût par la suite. Par rapport à 2017, le coût a augmenté de plus de 3 millions. A la page 340, pour la ligne 391 «Prestations de services», elle cite le chiffre de 109 654 francs et demande si cet

écart est dû au groupe des experts qui ont travaillé sur le nouveau projet. Elle demande quel a été le coût du groupe d'experts et combien il coûte encore.

M^{me} Bachmann indique que la ligne 391 concerne des imputations internes d'autres services, soit des facturations internes Ville de Genève.

La même commissaire demande à quelle ligne figurent les frais du groupe d'experts chargé de dynamiser le MAH.

M. Kanaan répond qu'il se trouve sous «Autorités et commissions» au point «Direction de la culture et du sport» à la page 337. Cette ligne concerne principalement – mais pas exclusivement – le groupe d'experts MAH et comprend les jetons de présence. Sous la même ligne figure aussi, dans une moindre mesure, un groupe d'experts sur la photographie. En 2018, les jetons du groupe MAH s'élèvent à 77 000 francs.

La même commissaire constate aussi que les revenus, à la page 341, ont augmenté, de quelque 800 000 francs.

M. Dose estime que c'est souvent lié aux partenariats.

La commissaire constate qu'il y a toujours des donateurs. Elle demande s'il y a eu des charges liées à des legs. Dans certains cas, un legs peut être un cadeau empoisonné.

M^{me} Bachmann n'a pas eu connaissance de legs avec des charges liées en 2018. Les legs deviennent de plus en plus rares. Lorsque les revenus sont budgétisés, la prudence est de mise. Seuls les revenus qui semblent se concrétiser avec une assurance raisonnable seront budgétisés. Il y a dès lors plus aux comptes qu'au budget. Avant que les services dépensent, il faut d'abord s'assurer que l'argent est vraiment là. Cet arbitrage explique la différence entre le budget et les comptes.

M. Dose indique que les 60 000 francs représentent la dîme du livre. Tous les PPP ne sont pas budgétisés, car ils ne peuvent pas être estimés à l'avance. Par conséquent, selon les années, de grandes variations apparaissent.

M. Kanaan précise que certaines recettes sont liées aux expositions ou à d'autres activités qui ne sont pas toujours budgétisables, puisqu'elles ne sont pas connues à l'avance.

La présidente fait remarquer que, pour le MEG, à la page 341, cela ne s'applique pas de la même manière, puisque le budget prévoit 421 000 francs alors que, pour les comptes, le total des revenus est de 237 127 francs.

M^{me} Bachmann explique que la grande différence est la ligne 424 «Taxes d'utilisation et taxes pour prestation de services». Elle demandera les détails et les explications de l'écart.

Une commissaire demande où se trouvent les assurances payées pour les œuvres du MAH.

M. Dose indique que les assurances (incendie, dégâts d'eau, bris de glace, responsabilité civile (RC) générale, RC véhicule, etc.) se trouvent à la ligne 313.

Elle souhaite savoir si les assurances ont modifié les contrats en raison de risques importants de dégâts.

M. Dose l'ignore.

La même commissaire s'interroge sur les dons avec charge reçus par les musées et pense que, si un don implique une charge, le Conseil municipal doit le voter.

M^{me} Bachmann relève que les legs avec charges sont extrêmement rares, mais ils doivent passer au Conseil municipal. Il y a parfois des cas de legs d'immeubles qui imposent des conditions d'entretien.

M. Kanaan se rappelle que cette question a été beaucoup abordée lors de la votation sur le musée. Ce n'est pas le cas pour les charges qui s'intègrent dans le fonctionnement courant du musée comme les expositions. Plutôt que d'exposer toute la collection, l'idée retenue est de valoriser la collection, sans préciser ni la date ni le volume. Un don qui comprendrait des charges impliquant un budget supplémentaire requerrait l'approbation du Conseil municipal.

A une question d'un commissaire au sujet de la proposition votée pour le déménagement des collections au Carré-Vert, car les chiffres étaient conséquents. Il souhaite savoir s'il y a eu un dépassement.

M^{me} Koelliker indique que le projet est encore en cours. Les institutions sont en train d'emménager progressivement. Tout sera terminé au printemps 2020. Au niveau des charges financières, M^{me} Koelliker n'a pas eu de demande indiquant que les services ont dépassé le budget. Il semble que les crédits alloués n'aient pas été dépassés.

Le commissaire remarque qu'aux comptes 2017 il y avait presque 1 million de francs, au budget, un demi-million et, aux comptes 2018, on revient au million.

M^{me} Koelliker répond que c'est dû au retard.

Une commissaire rappelle que les comptes ne sont pas que des chiffres, c'est aussi l'application de la politique culturelle. On investit dans les institutions, et on espère qu'elles vont bien. Par exemple, le MAH a des revenus supérieurs à ce qui était prévu, ce qui peut paraître surprenant. Le MEG a été entièrement refait, afin qu'il soit plus attractif, et on constate qu'il est en difficulté au niveau des revenus. A la page 341, le MHN a une ligne 439 «Autres revenus». La commissaire trouve cela très réjouissant et demande à quoi cela correspond.

M. Dose répond que ce sont des dons. Puis il indique que la ligne est fausse et que le montant aurait dû être posé à la ligne 424 «Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services», car il s'agit de partenariats.

M^{me} Bachmann relève que le MHN arrive à faire rentrer de l'argent de tiers, et c'est très positif.

M. Kanaan souligne que les institutions se portent bien, tant au niveau du nombre de visiteurs que du nombre de projets. Il vérifiera la question du MEG, car ce musée reçoit de très nombreux visiteurs. La situation du MEG telle qu'apparaissant dans les comptes n'est donc pas logique. Le MAH et le MEG ont presque le même nombre de visiteurs. Les expositions, les ateliers sont pleins. La place muséale, et M. Kanaan y inclut les musées privés et autonomes, se porte bien. Il évoque également le Pass Musées, la promotion conjointe, etc. Et Genève Tourisme commence à le comprendre, comme le montre un panneau publicitaire à l'aéroport.

La même commissaire aborde les bibliothèques municipales qui ont été quelque peu secouées par des affaires, comme la directrice et ses cartes de crédit où la Ville devenait une banque avançant de l'argent. Elle demande quels efforts ont été faits pour assainir la situation et comment cela se passe avec d'autres fonctionnaires. Elle s'excuse par avance envers les fonctionnaires irréprochables.

M. Kanaan indique que M^{me} Pürro a été auditionnée en janvier par la commission des finances. C'est un cas très particulier, parce que, normalement, lorsqu'il y a une procédure disciplinaire contre un fonctionnaire de la Ville, jamais la personne concernée ne serait envoyée devant la commission. C'est une affaire entre l'employé et le Conseil administratif. D'un commun accord, M^{me} Pürro a accepté de parler publiquement de ce qu'elle a fait, parce que le rapport du Contrôle financier (CFI) a fuité. L'affaire a été relatée dans la presse en mentionnant «une cheffe de service au département de la culture et du sport». Et il y a quatre cheffes de service au DCS et des spéculations sur le nom de la personne visée ont commencé à circuler. M^{me} Pürro était mal à l'aise à l'égard de ses collègues, et c'est la raison pour laquelle elle a accepté l'audition. Du moment que le cas était public et de façon nominale, la commission des finances a souhaité l'auditionner, ce que M. Kanaan a accepté. M^{me} Pürro a commis une erreur, mais elle ne s'est pas enrichie et a remboursé au fur et à mesure, et pas au moment où cela a été découvert. Cette affaire est fort regrettable. Les contrôles ont été resserrés.

M. Kanaan souligne que, de manière générale, le rapport du CFI sur les notes de frais de l'administration est suivi de très près. Le Conseil administratif faisait encore le point la semaine dernière sur la question. Des recommandations concernant le Conseil administratif émanent de la CdC. Le CFI en a émis sur l'administration en général. La mise en œuvre de la grande majorité de ces recommandations sera réalisée avant l'été, dont le nouveau règlement des frais, qui précise un certain nombre d'éléments.

M. Kanaan note que le rapport du CFI est important et a sa raison d'être, mais relève que la manière de présenter certains d'éléments a été un peu particulière. Par exemple, un fonctionnaire peut dépenser 35 francs par repas de travail et 50 francs pour un partenaire tiers. Lorsqu'il y avait des dépassements, le rapport les présentait comme des cas graves. De plus, les musées font des missions de terrain. Par exemple, le Jardin botanique se rend en Afrique. Il s'agit de missions de recherches, qui ne sont pas toujours simples d'un point de vue organisationnel. Il est juste bon de rappeler les règles, mais il y avait également des règles qui n'étaient pas claires ou pas à jour. Il existait de vieilles directives que personne ne connaissait. Certes, cela ne devrait pas arriver. Certaines présentations d'éléments étaient légèrement biaisées.

La même commissaire demande s'il y a des sanctions pour un collaborateur qui a commis une erreur, car elle trouve important que cette situation soit clarifiée.

M. Kanaan indique que M^{me} Pürro a eu la sanction la plus lourde avant le licenciement. Une autre erreur entraînerait un licenciement.

M^{me} Bachmann confirme que des contrôles ont été mis en place. Les chefs de service doivent remplir constamment des formulaires. La situation s'est beaucoup bureaucratisée et coûte cher, mais c'est nécessaire et cela a été fait. Toute la panoplie de formulaires à remplir doit être validée par elle-même ou par le magistrat en ce qui la concerne. Des formulaires existaient déjà avant, mais M^{me} Bachmann en a rajouté.

Page 343

Pour le Musée de l'Ariana, ligne 363, «Subventions à des collectivités et à des tiers», une commissaire demande si la somme inscrite est la subvention fédérale.

M^{me} Bachmann répond que oui.

La même commissaire remarque que les salaires des collaborateurs des bibliothèques municipales ont baissé d'environ 425 000 francs, ligne 301 «Salaires du personnel administratif et d'exploitation». Les collaborateurs estiment qu'ils travaillent à flux tendu. Elle demande donc si cette baisse du montant correspond à une réduction de personnel.

M^{me} Bachmann répond qu'au niveau du personnel fixe il y a eu un peu moins de dépenses. Cela veut dire qu'il y a des postes vacants. Si l'intégralité du budget salaire n'a pas été dépensée, cela ne signifie pas qu'il y a eu une réduction de personnel.

Un autre commissaire revient sur l'affaire de M^{me} Pürro et demande des éclaircissements sur le compte ouvert pour qu'elle puisse procéder à des remboursements. Il demande s'il s'agissait d'un compte du DCS ou département des finances.

M^{me} Bachmann répond qu'il s'agissait d'un compte des finances.

M. Kanaan relève que ce n'était pas visible au bilan, étant donné que c'était un compte de travail. Mais, au moins, une trace existait de chaque opération.

Page 344

Pour la BGE, une commissaire souhaite des précisions quant aux conditions comptables du départ de l'ancien directeur, notamment s'il est parti avec un parachute et, le cas échéant, le poids de ce parachute?

M. Kanaan a déjà eu des questions orales sur ce sujet au Conseil municipal. Elles relèvent de la relation employeur / employé. Il ne répondra donc pas de manière détaillée, à part pour dire que c'est tout à fait dans ce qui est acceptable dans ce genre de cas, par rapport à des prétentions qui, initialement, étaient très élevées. Elles ont été très, très nettement ramenées à la baisse. La situation était donc tout à fait dans les clous.

La commissaire comprend que c'est M. Kanaan qui a souhaité le départ de ce directeur.

M. Kanaan répond: «Oui, clairement.» Il résume ainsi le message de la CdC. Les options de base étaient pertinentes, aussi bien à son niveau à lui, pour la BGE, qu'à l'échelle du département pour les bibliothèques. En revanche, il avait de sérieux problèmes managériaux et de gestion du personnel, ce qui fait que la situation devenait intenable. Ce n'était pas un jugement judiciaire. La relation de travail n'était plus possible, pour le dire de manière neutre. Le climat de confiance minimal nécessaire n'existait plus. Ce n'était pas tenable de continuer. C'était aussi dans l'intérêt de ce directeur.

La même commissaire estime qu'une personne peut être très compétente, sans avoir le caractère d'un chef ou d'un meneur de service. Et le caractère est essentiel pour mener des gens ensemble. Elle ne comprend pas pour quelle raison la CARTS ne peut avoir le chiffre de ce départ, qui doit figurer aux comptes. Elle demande si des négociations sont encore en cours ou si l'ancien directeur est parti en 2018.

M. Kanaan confirme qu'il est parti en 2018.

La commissaire dit qu'elle est conseillère municipale et qu'elle fait son travail et qu'à ce titre elle demande s'il est possible d'avoir le chiffre de ce poste-là.

M. Kanaan regrette, mais ne peut donner ce chiffre.

Un autre commissaire, en complément à ce qui vient d'être dit, comprend que le dossier de l'ancien directeur de la BGE est clos, et définitivement clos?

M. Kanaan répond que le cas est effectivement clos. Il ajoute que la BGE va beaucoup mieux. La CdC a demandé un suivi de ses recommandations. Le département pourra expliquer que beaucoup de choses ont évolué ou changé positivement depuis la crise. Dans ce sens, le rapport de la CdC a été très utile.

Subventions monétaires

Pages 348 et 349

Un commissaire comprend bien la diminution de la fréquentation pour l'accès à la culture. Il demande s'il y a une explication à cette situation. Il se réfère notamment à la lettre a) de la page 352.

M^{me} Bachmann propose, comme cette question revient chaque année, que le département prépare, par écrit, le budget global et les dépenses globales.

Une commissaire souhaite savoir ce qui a changé par rapport à 2017. Il y a le «Soutien à la création indépendante (LRT)», donc les -745 000 francs. Elle souhaite savoir s'il y a un lien avec les -235 884 francs pour l'«Accès à la culture (théâtres, concerts)», page 348, avec les -95 350 francs pour le «Soutien à la création théâtrale», page 349. A la page 348, sous «Bourses et prix art contemporain», elle constate une augmentation de 30 000 francs. Puis, il y a toutes les lignes qui ne sont plus mentionnées, mais qui existent toujours. Elle cite la ligne «Fonds bourses et prix illustration», et demande pourquoi ces lignes existent toujours, puisque, apparemment, c'est le lien avec la LRT. La commissaire demande s'il est envisagé de remettre ces lignes après les votations du 19 mai.

En ce qui concerne les -745 000 francs «Soutien à la création indépendante (LRT)», M^{me} Keller indique que, l'année qui a suivi la mise en place de la LRT, la somme qui avait été transférée du Canton à la Ville a été conservée sur une ligne LRT. M^{me} Keller avait expliqué que cette ligne LRT ne subsisterait pas sous cette forme, mais qu'elle serait ensuite dispatchée dans les différents fonds thématiques, en respectant la répartition historique que le Canton donnait à ces montants. Sur les 745 000 francs il devait y avoir 200 000 pour le théâtre, 100 000 francs pour la danse, etc. La Ville a dispatché parce qu'elle travaille par politique publique. Cette clarification était également une exigence du CFI. Il ne faisait pas sens pour la Ville d'avoir une ligne 745 000 francs LRT pour laquelle il n'y avait pas de commission de préavis. Cette somme a donc été répartie dans les différents autres fonds de soutien ponctuel.

Pour répondre à la suite des questions de la commissaire, M^{me} Keller va détailler page par page. En ce qui concerne la question de la page 348, sur les 30 000 francs de dépassement sur «Bourses et prix art contemporain», M^{me} Keller indique que la somme est liée aux bourses Berthoud, Lissignol-Chevalier et Galland. Auparavant,

elle était prise sur un fonds spécial. Ces fonds spéciaux ont été transformés avec la réforme MCH2. Ils n'existent plus sous leur forme actuelle et, en plus, ces fonds ne permettaient plus, avec les intérêts, de payer ces bourses. Mais comme ces bourses, historiquement, sont très anciennes et qu'il semblait intéressant de conserver la mention de ces bourses, parce qu'elles ont un sens pour les artistes, il a été décidé de continuer les bourses, même si le fonds n'était plus accessible. C'est pourquoi le magistrat a autorisé un dépassement de 30 000 francs sur le Fonds bourses pour honorer les artistes en 2018.

Poursuivant ses explications, M^{me} Keller indique que pour l'ensemble des lignes à droite, il y a des moins, mais il y a aussi des plus. Pour chaque ligne thématique, le CFI a souhaité que les fonds de soutien ponctuels soient divisés, de manière que la lecture soit plus aisée. Les fonds sont séparés mais, à l'intérieur de ces fonds, il y a des dépassements et des compensés. Les lignes ont été séparées pour le budget 2018 sur la base des dépenses des années précédentes. Au cours de l'année, il est apparu que, pour certains domaines, il y avait plus de demandes de création et moins de manifestations. C'est pour cette raison qu'il n'y a aucun changement de montant pour le domaine artistique. Par exemple, dans le domaine de la musique classique, des artistes font des créations ou des concerts. Il s'agit de soutien à la création. En même temps, des organisateurs proposent une série de concerts. Il s'agit là de manifestations. Ces découpages permettent de rendre les choses plus lisibles. Pendant l'année, il y a eu moins de demandes de soutien à la création «musique classique», mais il y a eu plus de propositions d'organisateur pour des séries de concerts. C'est pourquoi il y a un plus dans la ligne «Manifestation» et un moins dans la ligne «Soutien à la création». Mais, lorsque ces trois lignes sont recollées, la somme totale est rigoureusement la même qu'avant le découpage. Il n'y a donc eu aucune diminution.

M^{me} Keller regrette que certaines lignes ne soient pas côte à côte, car cela aurait été plus lisible. Par exemple, à la page 349, il y a une ligne «Soutien à la création chorégraphique» et, juste dessous, une ligne «Soutien à la création chorégraphique conventionnée». Ces deux lignes apportent un soutien à la danse et vont ensemble. Et, à la page suivante, on trouve la ligne «Soutien aux manifestations chorégraphiques». Ces trois lignes montrent des écarts respectivement de 145 000, -160 000 et 15 000 francs. Ainsi les -160 000 francs sont compensés. Entre les trois lignes de la danse, les chiffres s'équilibrent. Une répartition se fait. Il n'est pas possible de savoir à l'avance de quelle manière les fonds vont être dépensés, puisque des demandes sont introduites durant l'année. Des commissions de préavis proposent des choix et le magistrat prend une décision. On ne peut donc pas savoir combien de projets de création vont être retenus par rapport aux projets de manifestation. Le bilan peut être fait au moment des comptes, mais, au moment du budget, il est difficile d'envisager ce qu'il va se passer.

La même commissaire remarque que la ligne «Bourses aide à la création», à la page 348, est vide, ainsi que la ligne «Bourses artistes confirmés». Elle demande si cela a été absorbé dans la LRT.

M^{me} Keller explique qu'il y a eu une réorganisation des bourses. Elles continuent d'exister, mais elles ont été mises dans un seul fonds. A la page 349, il n'y a plus non plus de «Fonds bourses Patiño-Ville de Genève». Le CFI a demandé une réorganisation sur les bourses. Elles sont toutes désormais dans «Bourses et prix», à la page 361, avec un montant de budgété de 217 600 francs. Les «Bourses aide à la création», les «Bourses artistes confirmés» et le «Fonds bourses Patiño-Ville de Genève» ont été mis ensemble.

M^{me} Keller précise que le Chéquier culture est réservé aux personnes défavorisées. Les jeunes bénéficient de la carte «20ans20francs».

Un commissaire constate qu'une certaine opacité règne dans les fonds généraux, puisque ces lignes qui représentent des dizaines de millions échappent complètement au Conseil municipal. Il ne comprend pas pour quelles raisons le département prétend qu'il ne peut pas savoir, au moment du budget, combien il va dépenser et surtout distribuer.

M. Kanaan souligne que les projets ponctuels ne peuvent pas être anticipés. Le département a une idée générale de l'activité genevoise, mais il ne peut pas, d'une part, présupposer que tel ou tel projet sera effectivement déposé et, d'autre part, anticiper les décisions des commissions d'attribution. En huit ans, les cas pour lesquels M. Kanaan s'est écarté des préavis des commissions se comptent sur les doigts de deux mains, alors qu'il y a des centaines de préavis chaque année pour la musique, le théâtre et la danse. Et M. Kanaan ne le fait que parce que soit la commission est très partagée, soit pour d'autres raisons très particulières. Certes, les commissions ne sont pas omniscientes et il y a une part d'appréciation, mais M. Kanaan veille farouchement à respecter les préavis des commissions.

Quant à la réorganisation des enveloppes, M. Kanaan explique qu'elle est en partie due à la LRT. Bien qu'il y ait beaucoup de stabilité au niveau des enveloppes, M. Kanaan relève que la Ville n'est pas non plus figée. Les arts évoluent, la densité des projets également. Heureusement qu'une certaine flexibilité est possible. De plus en plus de projets sont pluridisciplinaires et les limites sont poreuses entre la danse ou le théâtre. Ce que fait le département est très réfléchi et les lignes globales ne sont pas dépassées. Cela dit, il est possible de rééquilibrer une ligne avec une autre.

M^{me} Keller relève que, normalement, dès l'année prochaine, les domaines artistiques devront être les uns avec les autres. Les comptes seront donc plus lisibles. C'est la première fois que cette présentation existe. Cela a été demandé par le CFI. Avant, il n'y avait qu'une ligne «danse» qui recouvrait les manifestations, les

compagnies, etc. Désormais, trois lignes existent pour que ce soit plus clair, mais il n'y a pas de rééquilibrage, par exemple, entre la danse et la musique. L'enveloppe que le Conseil municipal a décidé de consacrer à l'un ou l'autre des arts est respectée. C'est à l'intérieur d'une enveloppe que le département fait des réajustements, car il est tributaire des projets qui sont déposés. Au final, figure la liste de tous les projets soutenus. Les très nombreux projets sont déposés en septembre et la commission se réunit à ce moment-là pour les projets de janvier. D'autres villes travaillent différemment. Ainsi à Lausanne, il n'y a qu'une ligne de soutien à la création pour tous les arts, car, souvent, les différentes disciplines s'enchevêtrent. La visibilité est alors bien moindre. Il a été décidé à Genève de maintenir des enveloppes pour chaque art, notamment parce qu'il était intéressant de voir l'évolution des montants attribués à chaque discipline. Beaucoup d'autres villes n'ont qu'une ligne «Soutien à la création».

Une commissaire s'interroge au sujet de l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM). Elle constate que les 50 000 francs qui s'y rapportent ont été transférés au département 1. Elle se demande sur la base de quels arguments l'ICAM a été sorti du département de la culture, alors que leurs activités sont clairement culturelles. Désormais, l'ICAM est sur pied d'égalité avec la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), alors que l'ICAM propose une offre culturelle avec des expositions, de la danse, des conférences, des livres, une bibliothèque, etc. Elle se demande si cette institution ne devrait pas être rapatriée au DCS.

M. Kanaan rappelle qu'à l'origine il s'agissait de la librairie de L'Olivier. A l'instar, toutes proportions gardées, de l'Institut du monde arabe à Paris, l'ICAM a développé une approche beaucoup plus diversifiée, avec des débats, des conférences autour de la migration, de l'intégration, de l'histoire du monde méditerranéen. Cette approche n'est plus seulement artistique. Cette institution a donc été intégrée à l'Agenda 21, sous la politique de la diversité.

La même commissaire demande où se trouve le prix Pierre Segond d'un montant de 1000 francs.

M^{me} Keller indique qu'il se trouve sous bourses et prix.

La présidente imagine que la manière d'accorder des subventions monétaires n'est pas arbitraire, mais il est extrêmement difficile de comprendre des sommes qui changent. Par exemple, le «Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire» connaît une diminution drastique, alors que le département avait plaidé à la CARTS pour les créations numériques.

M^{me} Keller explique que la ligne «Création numérique et pluridisciplinaire» a été divisée, à la demande du CFI, en trois lignes différentes pour faire la différence quand on subventionne un projet de création, une compagnie ou une manifestation.

Malheureusement les trois lignes ne sont pas l'une sous l'autre, mais dispatchées dans le document. L'enveloppe n'a subi aucune diminution. Par ailleurs, le magistrat en a fait un thème de mairie.

M. Kanaan indique que le CFI demande de différencier plus, alors que dans d'autres villes on regroupe davantage.

Un commissaire souhaite connaître la différence entre «Soutien à la création chorégraphique» et «Soutien à la création chorégraphique conventionnée».

M^{me} Keller explique que, dans chaque domaine artistique, la Ville passe des conventions avec certaines compagnies, qui bénéficient d'un rayonnement supra-cantonal. Ces conventions sont signées avec d'autres partenaires (autres villes, cantons, Pro Helvetia). Le CFI a demandé de distinguer les compagnies avec des conventions des autres compagnies. La Ville les a donc séparées en créant une ligne où apparaissent les montants donnés pour des compagnies conventionnées. Ces compagnies figurent dans les listes détaillées. De même, toutes les conventions figurent sur le site Internet de la Ville. Pour chaque art, il y a quelques compagnies au bénéfice de ces conventions. Les compagnies, après quelques années de travail et ayant fait leurs preuves, rayonnent et, grâce à une convention avec Pro Helvetia, les artistes genevois reçoivent de l'argent fédéral. Ces artistes bénéficient aussi d'une plus grande visibilité. Par ailleurs, les moyens pour la culture et les artistes genevois sont ainsi augmentés.

Le même commissaire revient sur les Chéquiers culture. Il cite comme exemple le théâtre de l'Orangerie qui a reçu 30 francs. La plus grande somme obtenue par ces Chéquiers culture se monte à 3660 francs. Il demande si ces Chéquiers culture peuvent avoir un impact sur les subventions.

M^{me} Keller répond par la négative. C'est complètement aléatoire, puisqu'on ignore où les bénéficiaires vont utiliser leurs bons. A propos du chiffre de 30 francs, M^{me} Keller indique qu'une réflexion est menée quant à l'introduction d'un minimum au-dessous duquel on estime que l'institution doit prendre en charge le Chéquier culture, car les frais administratifs deviennent contre-productifs.

Page 350

Au sujet du GTG, un commissaire relève l'écart de 3,5 millions de francs sur l'exploitation 2018 lié à la subvention extraordinaire que le Conseil municipal a votée.

Un commissaire constate que le montant alloué au «Soutien aux musiques et chorales» reste stable à 191 000 francs. Par contre, il ne trouve plus la Fanfare

municipale du Petit-Saconnex à cet endroit, mais il l'a retrouvée un peu plus loin, à la page 364, avec les autres fanfares, sauf la Musique municipale de Genève et l'Harmonie nautique. Selon la page 359, toutes ces fanfares sont désormais sous les subventions ponctuelles, alors qu'elles reçoivent une subvention chaque année.

M^{me} Keller explique que, suite à l'introduction du nouveau règlement de gestion des subventions en Ville de Genève, un énorme travail a été fait par rapport aux subventionnés qui avaient des fonds propres. Le nouveau règlement explicite de manière très claire que la Ville de Genève ne peut donner une subvention que de façon subsidiaire, c'est-à-dire si l'acteur culturel qui la demande fait la démonstration qu'il en a besoin. Les acteurs culturels ne peuvent pas conserver de fonds propres, hormis ce qui leur permet de financer les trois premiers mois de fonctionnement de l'année suivante (salaires). M. Jacques Ménétrey, conseiller culturel musique classique, a examiné les comptes de chaque fanfare. Et certaines avaient des fonds de réserve. Ce n'est pas une mauvaise gestion. Beaucoup d'institutions avaient des fonds de réserve. Aujourd'hui, il faut prouver que l'on a besoin de subventions, il est donc impossible de disposer de fonds propres. Il a été demandé aux chorales et aux fanfares qui avaient des fonds propres de les utiliser avant de présenter leur demande de financement. Ainsi ces fanfares n'ont pas touché de subventions durant quelque temps ou ont perçu des subventions réduites. D'autre part, de nouvelles fanfares se créent. Chacune touchait le même montant annuel. Désormais, on a choisi de rassembler dans un fonds ponctuel. Lorsqu'une fanfare n'a pas besoin d'argent, parce qu'elle n'a pas de projet, elle n'en touche pas. Cet argent peut alors servir à une autre fanfare. Un pot commun pour les fanfares a donc été constitué. Il y a par conséquent une meilleure gestion des moyens, afin que plus d'entités en profitent. Ce système a été choisi pour les fanfares, à l'exception des fanfares qui avaient les plus grands montants. Ces fanfares-ci sont restées en nominal.

Le commissaire évoque l'Union genevoise des musiques et chorales (UGMC) qui n'organise pas de concert elle-même, sauf le concert du 1^{er} Août. Mais elle figure dans la liste, à la page 364, avec une somme de 40 000 francs.

M^{me} Keller indique que la Ville a essayé de favoriser l'émergence d'une UGMC forte, qui aurait pu recevoir une subvention plus importante qu'elle aurait redistribuée parmi ses membres. Mais cette association n'a pas souhaité assumer ce rôle. Ce travail administratif est lourd et l'association pouvait être en porte-à-faux avec les membres. Elle a donc préféré que ce soit l'administration qui remplisse ce rôle. Par contre, l'UGMC reçoit de l'argent pour créer un fonds pour tout ce qui concerne les costumes. L'association répond donc aux demandes des différentes fanfares.

Gratuités

Page 353

Un commissaire constate que la Buvette de l'Orangerie n'est pas aux comptes 2018.

M^{me} Koelliker explique que la buvette faisait l'objet d'une convention spécifique avec la Gérance immobilière municipale (GIM) et, au changement de direction, en accord avec la GIM, ce système a été supprimé. Une mise à disposition globale du site de l'Orangerie, dont la buvette, en faveur de l'Association du Théâtre de l'Orangerie a été décidée.

Une commissaire remarque que l'Usine était citée à plusieurs reprises, il y a un différentiel de 53 761 francs.

M^{me} Koelliker indique que ce différentiel est lié à Post Tenebras Rock (PTR), lorsqu'il est sorti de l'Usine. La salle du rez-de-chaussée a été utilisée conjointement. Une convention ad hoc a été passée entre la Ville, l'Usine et PTR.

Page 354

Une commissaire demande qui sont les divers bénéficiaires de la salle de répétition à 15 408 francs.

M^{me} Keller explique que dans l'Usine il y a l'Association Usine, PTR, la Ville de Genève avec le DCS, des ateliers d'artiste, une petite salle de répétition que la Ville gère. Elle est mise à la disposition de différents acteurs culturels qui en font la demande pour répéter.

Page 355

Un commissaire évoque un écart de 150 000 francs, d'une part, pour la «Salle communale Plainpalais» et, d'autre part, pour l'«Utilisation salles communales SEC». Il demande s'il y a un lien entre les deux lignes.

M^{me} Keller explique qu'il y a un accord avec la GIM pour accueillir des festivals chaque année. La Ville ne dispose pas de salles pour les grands festivals, comme le Festival international du film de Genève (GIFF) ou le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH), et la GIM met à la disposition de la Ville gratuitement pour ces festivals la salle communale durant un certain nombre de jours par année. Ce sont les 150 000 francs de «Salle communale Plainpalais». Et les 150 000 francs de «Utilisation salles communales SEC» correspondent à l'ensemble des autres salles communales de la GIM ou des écoles que la Ville met à la disposition d'activités culturelles et qui sont imputées au Service culturel.

Au sujet de la salle Ernest-Ansermet, un commissaire demande si cela signifie que, lorsqu'il y a des gratuités, la salle vaut 100 000 francs par an et que Contrechamps représente les deux tiers et l'Orchestre de chambre de Genève, un tiers.

M^{me} Keller indique que la Ville verse une subvention, dans les nominales, de 150 000 francs. Cette subvention sert à payer l'utilisation de la salle pour ces institutions. Ce sont toujours les mêmes. Et ce sont ces institutions qui ont imaginé, porté, négocié ce dispositif, qui est actuellement en discussion, puisque la salle est en vente. La Ville attend la détermination de la Télévision suisse romande pour savoir à qui la salle va être vendue. Il y a un projet de regroupement de ces institutions culturelles avec d'autres institutions pour reprendre la salle qui sera alors ouverte à un peu plus d'institutions. Pour l'instant, il ne s'agit que d'un projet.

La présidente a une question sur «Les montreurs d'images – Cluse 95 A, B, C».

M^{me} Keller précise que ce sont des mises à disposition de locaux qui ne dépendent pas du DCS. Elles sont imputées au Service culturel par un autre département.

M. Kanaan observe que ce sont trois numéros différents du point de vue du cadastre et que le DCS n'a aucun lien avec eux.

Un commissaire demande si les gratuités sont bien les mises à disposition de locaux et pour quelles raisons des différences existent d'année en année.

M^{me} Keller explique qu'il peut s'agir d'un local donné à différentes personnes. Ainsi une salle communale peut être donnée plusieurs fois dans l'année. Le montant change donc.

M^{me} Koelliker évoque également les écoles et tous les bâtiments qui sont prêtés, par le Service des écoles, à des acteurs culturels. Il y a beaucoup de variations. C'est le Service des écoles qui est en contact direct avec les acteurs culturels. Le DCS reçoit juste une liste annuelle qui lui permet de voir l'évolution. C'est la raison pour laquelle il y a une variation.

Page 356

Une commissaire constate que la «Société des amis du Musée d'art et d'histoire», budgétée 28 000 francs, est inscrite aux comptes 2018 pour 40 344 francs. Elle demande quelles sont les raisons de cette différence.

M^{me} Bachmann indique qu'il y a une partie fixe et une partie sur demande. La différence provient de cette partie sur demande, liée à des demandes ponctuelles et donc difficile à prévoir.

Un commissaire demande si l'ancien Musée de l'horlogerie fait partie des gratuités et de quelle manière il est comptabilisé.

M. Kanaan répond que c'est un lieu de travail de l'administration et qu'il appartient au patrimoine administratif.

Le même commissaire demande si un loyer est pris en considération, puisque le Service culturel l'utilise.

M^{me} Koelliker répond qu'il n'y a jamais eu de loyer, même quand le bâtiment abritait le Musée de l'horlogerie. A cette période, il faisait aussi partie du patrimoine administratif. Et il n'y avait pas de loyer.

M. Kanaan précise qu'il y a des loyers lorsque des tiers sont concernés. Lorsque ce sont les services de l'administration, il n'y a pas de loyer.

Une commissaire cite, pour le MAH, la ligne «Organisation d'événements» et demande la raison de la différence de 70 554 francs.

M^{me} Bachmann répond qu'il s'agit de la mise à disposition de la grande salle de conférence du MAH à des tiers. Ce poste peut fluctuer. Une somme est inscrite au budget et le résultat des comptes dépend des demandes qui ont été faites, notamment par des associations.

La commissaire cite en exemple la commission des finances du Grand Conseil.

M^{me} Bachmann confirme que la commission des finances du Grand Conseil a demandé de pouvoir siéger au sein du MAH, et une gratuité lui a été allouée. Ces locaux sont mis à la disposition du Grand Conseil. M^{me} Bachmann précise que ce n'est pas l'unique facteur. Des associations demandent si elles peuvent organiser leur assemblée générale au MAH. Si la réponse est positive, elle contribue à faire augmenter les gratuités.

La même commissaire demande s'il y a une contrepartie par rapport au Grand Conseil.

M. Kanaan relève que la discussion a eu lieu au Conseil administratif quant à une éventuelle facturation. Il s'agit d'un geste de bonne volonté vis-à-vis du Canton. M. Kanaan remarque toutefois que la réciprocité de la part du Canton est rare. M. Kanaan trouvait absurde de facturer monétairement une salle à la commission des finances du Grand Conseil. Il précise cet élément, car certains auraient des velléités de faire payer la salle du Grand Conseil au Conseil municipal.

La commissaire rappelle que, historiquement, la salle du Grand Conseil était un don de la Ville.

M. Kanaan confirme qu'au XIX^e siècle cette salle appartenait à la Ville. Le Grand Conseil vient de mettre 20 millions de francs dans la rénovation.

Un commissaire demande dans quelle salle du MAH la commission des finances se réunit.

M. Kanaan indique qu'il s'agit de la salle des Casemates, la salle de réunion du bâtiment administratif, au boulevard Jaques-Dalcroze.

Subventions ponctuelles

Page 359

Une commissaire souhaite connaître le fonctionnement du «Chéquier culture», sous «Accès à la culture».

M^{me} Bachmann indique que la Ville compense la perte de gain des subventionnés qui accèdent à une tarification réduite pour les détenteurs de cartes «Chéquier culture».

La commissaire demande qui sont les bénéficiaires de ces cartes et comment les obtenir.

M^{me} Bachmann indique que ces cartes peuvent être demandées à la commune.

M. Kanaan précise que le Chéquier culture concerne les personnes au bénéfice de l'aide sociale ou du subside d'assurance-maladie. Cela touche donc un large public. Il ajoute que le Chéquier culture fonctionne sous forme de bons.

La commissaire demande si Handicap et Culture est une mesure différente.

M^{me} Bachmann répond par l'affirmative et transmettra les critères exacts pour obtenir le Chéquier culture, sous forme de récapitulatif.

La même commissaire comprend que toutes les institutions culturelles subventionnées offrent des réductions aux détenteurs de cartes.

M^{me} Keller relève que le Chéquier culture fait l'objet d'une campagne de promotion. C'est une mesure cantonale, que toutes les communes ont mise en place. Auparavant, toutes les personnes au bénéfice du subside d'assurance-maladie recevaient une lettre les informant qu'elles avaient droit au Chéquier culture. Ce courrier personnalisé n'est désormais plus envoyé, et moins de Chéquiers culture ont été demandés. Les détenteurs de ces Chéquiers reçoivent six bons de 10 francs, qu'ils peuvent remettre à l'institution culturelle de leur choix soit en une fois, soit en plusieurs fois. Ils paient donc les billets moins cher, et les institutions culturelles adressent une facture au département, qui rembourse.

Un commissaire demande, pour les soutiens ponctuels, de quelle manière il est décidé qu'un soutien ponctuel doit sortir des petits soutiens. Il se réfère à la réponse du département donnée à un commissaire sur la question des fanfares

avec la Musique municipale et l'Harmonie nautique, qui disposent de leur propre ligne. Pour les soutiens ponctuels, le commissaire constate que certains touchent 140 000 francs pour une série de concerts. Il estime qu'il s'agit d'une subvention comme pour les petites fanfares. Il demande donc pour quelle raison certaines de ces entités n'ont pas une ligne propre. Il comprend que les autres n'en aient pas, puisqu'il s'agit de petits montants. Il précise que les 140 000 francs que touche «Gli Angeli» correspondent aux 20% du fonds «Soutien aux musiques classiques et contemporaines». Il regrette qu'un tel montant ne fasse pas l'objet d'une ligne particulière.

M^{me} Keller répond que, historiquement, la création de ligne découle soit d'une demande du Conseil municipal, soit d'une proposition du département. Ces lignes concernent des acteurs qui ont fait preuve, au cours des années, d'un travail régulier. Le département ne va pas créer des lignes pour des acteurs qui sont en pleine évolution. Dans le cas de Gli Angeli, il s'agit d'un ensemble qui fait un excellent travail. Si la ligne avait été créée il y a trois ans, le montant aurait été bien moindre, puisque les besoins de cet acteur n'étaient pas les mêmes. Actuellement, Gli Angeli est en plein développement et à la recherche de partenaires. La Ville envisage même une convention avec cette entité. Il s'agit de tout un travail qui s'effectue sur plusieurs années. Une fois qu'un subventionné dispose d'une ligne, il estime que cette ligne est acquise pour toujours. Parfois c'est le cas, comme on l'a vu tout à l'heure avec le «Théâtre les Montreurs d'images» qui n'avait plus d'activités, mais que le Conseil municipal a sauvé pendant quelques années. Le département sait que, lorsqu'un acteur culturel obtient une ligne, il se considère comme une institution. C'est pourquoi le département hésite toujours à créer des lignes nominatives, d'autant plus si l'entité est en plein développement et expansion. Si dans trois ans, Gli Angeli continuent de toucher 140 000 francs par année et effectuent du bon travail, une convention sera passée, puis la création d'une ligne sera proposée, s'il s'agit d'un ensemble que le Conseil municipal souhaite soutenir durant les vingt prochaines années, car, souvent, une ligne implique cela.

M^{me} Keller est d'avis qu'un problème provient du fait que, dans la création, ce sont souvent les mêmes acteurs, mais ils ne demandent pas toujours les mêmes montants chaque année. Cela dépend des projets, et le ponctuel signifie qu'il n'y a pas de montant pour le fonctionnement de la structure. Chaque projet est étudié par la commission. Le montant demandé peut être accordé, mais il peut également être diminué. Si une ligne figure au budget, cela veut dire, en général, que l'entité a une structure administrative à l'année, des personnes salariées, etc. Il y a une dimension différente.

M. Kanaan ajoute que Gli Angeli a reçu un prix prestigieux. Cet ensemble rayonne dans toute l'Europe et même au-delà. Pour honorer ce prix, une réception aura lieu mi-juin. Gli Angeli estime être sous-financé.

La présidente estime également que le travail de Gli Angeli est remarquable. Elle demande si une subvention ponctuelle d'une telle somme est le signe pour la faire passer en une subvention monétaire.

M^{me} Keller répond que c'est souvent ainsi que les lignes se créent. Pour Gli Angeli, cet ensemble reçoit 140 000 francs, alors que le montant de leur demande actuelle s'élève à 500 000 ou 600 000 francs. Il est donc délicat de leur proposer une ligne nominale à 140 000 francs, du moment que cet ensemble en demande 500 000.

Sous «Chéquier culture», une commissaire se réfère aux montants relatifs aux différentes associations et demande s'ils sont le reflet de la popularité de ces institutions.

M^{me} Bachmann répond par l'affirmative.

Une commissaire fait remarquer qu'il est plus facile d'aller au cinéma qu'au théâtre.

M^{me} Bachmann estime qu'il est difficile de répondre catégoriquement. Cette liste montre où les bénéficiaires des chèquiers ont envie d'aller. Par contre, elle ne donne pas d'indication quant à la fréquentation globale.

La même commissaire demande ce qu'est le «Make fuN Productions»?

M^{me} Keller pense qu'il s'agit de la Revue.

Page 360

Un commissaire constate que sous «Handicap et culture», le GTG touche un montant de 16 520 francs. Il demande à quoi correspond «Handicap et culture» pour le GTG et ce que signifie la rubrique «Populaires», toujours à la page 360.

M^{me} Keller indique que ce sont les mesures pour les handicapés, telles les bandes pour les aveugles. C'est le financement du dispositif d'accès pour les personnes handicapées. Par exemple les explications, que le public peut lire, sont enregistrées pour les aveugles. Elles peuvent ainsi suivre l'œuvre. Il y a aussi des auto-descriptions, mais individuelles. Ce type de dispositifs pour les personnes handicapées sont financés par cette ligne «Handicap et culture». Les «Populaires» est un ancien nom. Il s'agit d'un dispositif de billets donnés à des associations caritatives, qu'elles redistribuaient aux personnes dont elles s'occupent. C'est donc également une mesure pour favoriser l'accès à la culture, par le biais d'associations qui s'occupent des personnes défavorisées ou en difficultés.

Une commissaire constate, à la même page sous «Activités culturelles scientifiques», que le projet «Apérôterreau» du «Collectif pour une vie nocturne

riche, vivante et diversifiée» a été subventionné à hauteur de 20 000 francs. Elle demande à quelle activité cette somme est destinée.

M. Kanaan explique que ce collectif est né d'une action militante de jeunes au sens très large: collégiens, étudiants, jeunesse de partis de tous bords, etc. Ces jeunes se battaient pour une vie nocturne plus accessible et plus diversifiée, en termes de tarifs, de lieux, d'âges, etc. Au départ, il s'agissait donc d'une action politique. Ce collectif fédère un nombre impressionnant d'organisations de jeunes et s'est défini comme le partenaire des autorités, cantonales et communales, sur la vie nocturne. Il a demandé un local afin d'organiser des soirées, et la Ville a mis à sa disposition la salle du Terreau, située sous la salle du Faubourg. Il organise différentes activités, et le nom est trompeur: il ne finance pas d'apéros. Ce collectif est soutenu par la Ville, sa billetterie n'étant pas suffisante pour couvrir tous les frais.

Page 361

Un commissaire demande des précisions sur le «Grand Conseil de la Nuit», car une motion a été votée par la CARTS sur un ou une maire de la nuit à Genève.

M. Kanaan décrit le «Grand Conseil de la Nuit» comme un collectif qui regroupe les clubs, au sens très large. Il existe depuis les états généraux de la nuit qui avaient eu lieu en 2010. Tous les profils sont regroupés. Les clubs alternatifs comme les clubs commerciaux travaillent ensemble sur les enjeux de la nuit. Ils ont estimé qu'il serait intéressant de faire des portes ouvertes pendant la journée, de manière que les gens qui souhaitent visiter une fois ces lieux puissent le faire, accompagnés de professionnels.

Page 362

Sous «Soutien à la danse», une commissaire questionne sur des subventions annuelles, notamment pour la danse, avec des sommes de 100 000 francs pour la «Compagnie 7273/Françoise Mamie» ou 125 000 francs pour la «Fondation Parano/Gilles Jobin», alors que ces compagnies sont déjà actives depuis longtemps. Elle s'interroge donc sur la portée de «subventions ponctuelles» dans un tel cas.

M^{me} Keller répond qu'il ne s'agit effectivement pas de subventions ponctuelles, mais de subventions annuelles. Par contre, cette année-là, ces deux compagnies étaient en transition d'une convention à l'autre. Elles ont continué à toucher les mêmes montants. M. Kanaan vient de signer la première convention transfrontalière avec la Ville d'Annemasse et la région. C'est la première convention franco-suisse avec des artistes, en l'occurrence la «Compagnie 7273/Françoise

Mamie» qui travaille des deux côtés de la frontière. Elle va devenir une compagnie conventionnée également avec Château Rouge. L'élaboration de la convention a pris presque une année, car il peut être compliqué de travailler avec la France. L'année prochaine, cette ligne rejoindra les lignes qui figurent sous «Soutien à la création chorégraphique conventionnée». Quant à M. Jobin, qui est l'artiste mondialement reconnu sur le plan de la création numérique, il fait une tournée avec sa dernière œuvre virtuelle. M^{me} Keller conseille vivement à la CARTS d'en faire l'expérience et de contacter M. Jobin à ce propos. Avec M. Jobin, la discussion portera autour d'une convention dans le domaine du numérique, et, l'année prochaine, cette ligne se trouvera sous «Soutien numérique conventionné».

La même commissaire poursuit ses questions sur les fêtes; sous «Soutien aux manifestations chorégraphiques», elle observe qu'il y a une «Fête de la danse» pour 90 000 francs. Il y a également une «Fête du théâtre» (page 366). Elle demande, d'une part, si l'organisation de toutes ces fêtes est un moyen pour déployer encore des subventions et, d'autre part, de quelle manière ces subventions sont octroyées.

M. Kanaan observe que c'est une volonté politique de soutenir les initiatives et même, parfois, de les co-initier. La Fête du théâtre est venue du terrain. Toutes ces initiatives contribuent à sensibiliser un public. La Fête du théâtre a réussi l'exploit de fédérer les scènes théâtrales autour d'un événement commun permettant de populariser le théâtre auprès d'un public pas forcément conquis. Pour M. Kanaan, cet événement présente des points communs avec la Nuit des musées. Quant à la Fête de la danse, c'est une initiative suisse.

M^{me} Keller ajoute que cette Fête de la danse a été créée par le Dialogue national et Reso, association fédérale. Elle a été voulue et initiée, notamment avec les associations professionnelles au niveau suisse, par Pro Helvetia, et a lieu le même week-end dans toute la Suisse. Une subvention fédérale est partagée entre toutes les villes participantes. Durant trois jours, les écoles de danse ouvrent leurs portes. Des cours gratuits sont dispensés. De plus, des bals populaires ont été organisés au GTG.

Page 363

Une commissaire aborde le «Soutien aux manifestations cinéma» et constate que les plus gros soutiens vont au «Festival international du film oriental de Genève – FIFOG» et à l'«Association Animatou». Elle souhaite avoir les comptes détaillés.

M^{me} Keller transmettra les derniers comptes en main du département. Elle ajoute que les subventions les plus importantes dans le domaine du cinéma apparaissent dans les lignes nominales.

Page 364

Une commissaire constate que l'Association genevoise des chœurs d'oratorio (AGECO) touche une subvention assez conséquente, car même si elle essaie d'intégrer quelques autres ensembles, elle reste extraordinairement fermée. Cette association touche déjà une subvention importante pour une série de concerts, la commissaire s'interroge dès lors sur ce qu'elle qualifie de privilèges.

M^{me} Keller indique que le département répondra par écrit.

Page 365

Une commissaire cite «Les concerts de la Cathédrale» et demande si une convention est éventuellement envisagée. Elle précise que c'est son idée et qu'elle ne relaie les demandes de personne. Dans le cadre de ces concerts, le carillon de la Cathédrale est effectivement utilisé, et le poste de carillonneur est un poste d'Etat. De plus, cela fait des années que ces concerts existent.

M^{me} Keller répond qu'elle va se renseigner.

Page 366

Un commissaire se réfère à «Soutien aux manifestations théâtrales» et aux trois associations citées. Il estime que ces manifestations théâtrales jouent un rôle social avec des catégories de comédiens ou de professionnels moins aguerris, néanmoins leur rôle social est intéressant. Il demande si le département a les mêmes échos et de quelle manière il situe ces manifestations à côté du soutien à la création théâtrale.

M^{me} Keller estime que la «Fête du théâtre» joue un rôle important, car c'est la première manifestation qui a réussi à fédérer l'ensemble des institutions théâtrales, y compris les théâtres sur la Commune de Carouge ou ceux à Meyrin. Elle joue un rôle très intéressant dans la dynamique du théâtre.

Pour le «Festival du rire» et l'impro, les artistes ne sont pas toujours complètement professionnels. Il peut y avoir un mélange d'artistes professionnels et d'artistes amateurs. Mais leur rôle est très important. Ces manifestations ont un succès public avéré. L'impro devient importante à Genève, même si elle est souvent encore considérée comme non professionnelle. Par exemple l'impro, au Québec, est une véritable institution, avec de très grands artistes. Ces manifestations sont vouées à évoluer. Le regard du département est tout à fait positif.

Pour le «Festival du rire» M^{me} Keller répond que ce festival permet à des comédiens et des comédiennes de Genève de jouer et d'être valorisés. C'est donc très important. Tout n'est pas toujours de qualité supraprofessionnelle, mais des

choses sont très intéressantes dans ce festival. Il est donc important de soutenir cet aspect-là aussi.

M^{me} Keller ajoute que ces festivals ont beaucoup de succès et se portent très bien au niveau de la billetterie, y compris l'impro. Si seulement de petits montants sont accordés, c'est que ces manifestations ne présentent pas de demandes de subventions importantes, car l'importante billetterie qu'elles réalisent leur apporte une aide conséquente. L'impro et le stand-up sont très à la mode et ont un public acquis. Le département vient en soutien, en octroyant la gratuité du Casino Théâtre et une subvention qui leur permettent de monter leur production.

La présidente demande si le Théâtre des Beaux Jours est une compagnie étrangère.

M. Kanaan répond que non.

M^{me} Keller précise que, pour recevoir une subvention, les organisations doivent être actives à Genève et y payer leurs impôts. C'est le critère numéro un pour recevoir une subvention.

Une commissaire souhaite une précision concernant «Ville de Lancy» et le projet «Léman Express» avec un montant de 30 000 francs.

M. Kanaan indique qu'il s'agit d'un projet commun des communes genevoises. La commission culturelle de l'ACG a initié un projet conjoint avec leurs homologues des communes françaises pour marquer l'inauguration du Léman Express. Il s'agit d'un projet culturel, le long des gares du Léman Express. La Ville de Lancy assure la coordination du projet. Le mandat a été confié conjointement à la direction de la Nouvelle Comédie et à la direction de Château Rouge. La Ville de Lancy regroupe les fonds et paiera les mandataires.

M^{me} Keller précise que les fonds iront aux artistes qui vont créer des spectacles. Les communes ont contribué en partie, ce qui a permis au Fonds intercommunal de payer aussi. Les artistes, genevois et français, vont travailler ensemble.

Un commissaire évoque les «Populaires», dont il a été question, et demande s'il existe une liste des associations bénéficiaires. Il se souvient que d'anciens banquiers privés figuraient sur une précédente liste. Il souhaite donc savoir s'il existe une nouvelle liste actualisée.

M^{me} Bachmann informe le commissaire que la liste lui sera fournie.

Le même commissaire demande si le fait d'être basé en Ville de Genève est une condition pour bénéficier d'une subvention. Il constate que le «Chéquier culture» concerne aussi les Spectacles Onésiens, le Théâtre de Carouge et Théâtre Forum Meyrin.

M^{me} Keller répond que le critère pour recevoir une subvention est d'être actif à Genève, et non résident en Ville de Genève. Par contre, les bénéficiaires doivent payer leurs impôts à Genève. Aucune ville suisse n'exige d'un acteur culturel, pour qu'il reçoive une subvention, qu'il réside dans la commune. D'ailleurs Plan-les-Ouates donne des soutiens à des artistes de la Ville de Genève.

Le commissaire estime que les associations bénéficiaires devraient être domiciliées à Genève.

M^{me} Keller précise que le département est très attentif à ce que les artistes soient actifs à Genève et qu'ils paient leurs impôts à Genève.

Une commissaire souhaite savoir si le Centre d'édition contemporaine a demandé l'augmentation de sa subvention.

M^{me} Keller répond que la liste des demandes d'augmentation de subvention est en cours d'élaboration. Cette liste sera présentée à M. Kanaan. Les arbitrages auront lieu au mois de juin, avec les préavis du service et les fiches d'arbitrage. Cette année, de très nombreuses demandes d'augmentation de subventions ont été adressées au département pour le budget 2020. Au fil des années, si la subvention n'augmente pas, l'artistique se péjore. Ce principe est valable pour toutes les institutions. Ces dernières années, les subventions n'ont pas augmenté.

La même commissaire demande si le Centre culturel interdisciplinaire dédié aux arts numériques, à la création audiovisuelle et à l'innovation technologique (D.I.X.) est subventionné.

M. Kanaan indique que le D.I.X. ne touche pas de subvention. Une aide au démarrage avait été accordée, via le fonds G'innove. Actuellement le D.I.X. cherche un emplacement. Il postulera probablement pour un espace à la zone industrielle des Charmilles (ZIC). M. Kanaan estime que c'est un beau projet, mais il est difficile de trouver à Genève un espace adéquat, abordable et accessible, alors qu'il existe entre 200 000 et 400 000 m² de bureaux et de surfaces commerciales vides. Les privés refusent de mettre ces espaces à disposition.

Une commissaire se réfère à la subvention soutien complémentaire pour le Festival Antigél de 65 000 francs et demande si ce montant va se rajouter à la subvention habituelle.

M. Kanaan précise qu'Antigél dispose d'une subvention de base. Antigél est chroniquement en sous-financement. Un effort particulier a donc été consenti. L'avantage des fonds ponctuels est d'avoir une marge si moins de projets sont présentés, mais cela ne signifie pas que cette aide ponctuelle peut se renouveler chaque année.

M^{me} Keller précise que le Festival Antigél dispose d'une ligne nominale, mais le montant ne correspond pas à la demande. Il revient donc régulièrement à la

charge. Lors de la dernière édition, il était en difficulté, et le département a pu donner un complément. Des discussions avec l'ACG sont en cours, afin d'élaborer une nouvelle convention avec le Festival Antigél. Les entités ont le droit de présenter des demandes complémentaires, notamment lorsqu'elles ont des projets supplémentaires.

M. Kanaan précise que le Festival Antigél est subventionné, mais via l'ACG. Antigél est un festival des communes, et un modèle de convention existe désormais. L'ACG a adopté ce modèle avec d'autres subventionnés, comme FIFDH. Pour le Festival Antigél, c'est l'ACG qui chapeaute.

La commissaire souhaite rebondir sur la convention transfrontalière avec la «Compagnie 7273 / Françoise Mamie». Elle demande quels sont les avantages et les désavantages de cette convention. Elle relève que les différences salariales sont flagrantes entre la Suisse et la France.

M^{me} Keller estime que l'avantage pour la «Compagnie 7273» est d'intégrer les circuits de diffusion français et suisses. Le deuxième avantage est d'avoir une résidence de création à Château Rouge (Annemasse). C'est très avantageux pour une compagnie d'être associée à un théâtre, parce que cela permet d'avoir un lieu de répétition et un lieu pour créer. Cette convention permet aussi des apports supplémentaires. Avant, seule la Ville subventionnait la «Compagnie 7273». Désormais, avec la convention, le côté français donne aussi, certes moins, mais il y a la résidence à Château Rouge. Les moyens pour la compagnie sont donc améliorés.

La même commissaire aborde le «Festival international du film oriental de Genève (FIFOG)» qui n'aura plus droit à sa subvention et demande comment ce festival va faire sans subvention.

M. Kanaan répond que ce festival ne va pas continuer. Il précise que seul un point a été signé avec le président et le directeur du festival. Si ceux-ci trouvent un acteur culturel prêt à développer un module de film oriental, les 60 000 francs – historiquement issus de la LRT – pourraient être attribués à ce module. Un projet devrait toutefois être déposé.

M^{me} Keller précise que le projet doit avoir la même mission de valorisation du cinéma moyen-oriental, puisqu'il s'agit d'un montant LRT, et la loi prévoit que ces montants doivent servir à la même mission, pas forcément au même acteur. Si le FIFOG arrête, les cinémas de Grütli seront chargés d'assurer la promotion du cinéma moyen-oriental, pour que cette mission perdure.

La commissaire demande pour quelle raison il s'agit de 60 000 francs et non des 160 000 francs.

M^{me} Keller indique que 60 000 francs est le montant LRT et le reste est le montant Ville de Genève, montant qui a été redistribué au FIFDH et au GIFF. En revanche, le montant LRT doit rester pour la même mission.

La même commissaire a lu dans le document que le DCS est le département qui a engagé le plus de femmes, question répartition. Elle demande ce qu'il en est au niveau des subventions, de l'argent utilisé, étant donné que le «gender budgeting» est en train de se mettre en place.

M^{me} Keller estime que les seuls éléments qu'elle peut donner concernent les directions d'institutions et les bourses. Elle est en mesure d'annoncer qu'il y a la parité au niveau de l'octroi des bourses et au niveau de la répartition des directions dans le domaine du théâtre. Ce n'est pas aussi clair dans tous les domaines. Dans le domaine des musiques actuelles, au niveau des directions, la situation n'est pas mauvaise. Dans le domaine de l'art contemporain, des progrès restent à faire. Par contre, au niveau des subventions, il n'y a aucun monitoring possible. La Ville ne connaît pas le sexe des personnes qui travaillent dans une compagnie. Elle a participé financièrement à un petit mandat octroyé à l'Association Bloom and Boom, qui est en train de faire une enquête dans les théâtres du canton de Genève, pour déterminer de quelle manière cette question est traitée dans les institutions théâtrales. M^{me} Keller espère recevoir des éléments intéressants à travers cette enquête. La Ville n'entreprendra pas de nouvelles études dans ce domaine, étant donné que Pro Helvetia a annoncé une étude au niveau suisse.

M^{me} Keller précise que cette étude se basera sur les chiffres des communes et des cantons. Pour l'instant, la Ville n'a reçu aucune demande.

Page 367

Une commissaire mentionne le lieu d'exposition «Le Commun» dans le BAC et souhaite avoir des précisions à ce sujet.

M^{me} Keller décrit «Le Commun» comme un lieu sans direction artistique, accessible à toutes sortes de projets. Il y a eu une très belle exposition de dessins de la collection du FMAC. Electron a fait des performances totalement numériques.

La commissaire ajoute qu'il y a aussi eu une exposition avec les Archives contestataires «Essayer encore, rater encore, rater mieux», qui a coûté 70 000 francs.

M^{me} Keller confirme que c'était une exposition importante pour laquelle des chercheurs et des historiens ont travaillé durant des mois. Une exposition sur les saisonniers est également prévue cet automne avec le Collège du travail, les Archives contestataires et l'Association Rosa Brux qui travaille sur la mémoire et les arts.

Sous «Soutien à la création art contemporain», la commissaire remarque que la Ville soutient une exposition à Langenthal, une exposition au Kunstraum

Walcheturm, etc., soit des expositions à l'extérieur. Par contre, elle constate qu'aucune rubrique de soutien aux tournées ne figure aux comptes.

M^{me} Keller relève qu'avec la LRT les échanges et tournées sont de la compétence du Canton. La Ville a un conseiller culturel du Service culturel qui siège dans la commission du Canton. Il fait le lien avec les projets qui ont été soutenus sur la création par la Ville de Genève, de manière à appuyer leur diffusion dans cette commission. Le domaine de l'art contemporain est le seul pour lequel la Ville aide les artistes pour des expositions à l'étranger. Dans tous les autres domaines, la Ville soutient les artistes afin de créer un spectacle à Genève pour la population genevoise.

Page 368

Une commissaire constate l'«Acquisition d'une photo de Claudio Moser» pour 16 000 francs. Elle demande si cela correspond au prix du marché, si le prix est habituel, et si cette photographie est particulière.

M^{me} Keller évoque la commission d'acquisition du Fonds municipal d'art contemporain, qui est très attentive à ne pas acheter des pièces trop chères et n'est pas là pour faire de l'investissement financier. Si elle a décidé d'acheter cette pièce à 16 000 francs, c'est qu'elle les vaut et qu'elle est cotée sur le marché. Par ailleurs, l'artiste a certainement un lien avec Genève.

Page 369

Une commissaire constate que la somme de 55 266 francs est consacrée au «Montage et remontage des œuvres» pour Geneva Lux. Elle demande s'il s'agit en l'occurrence uniquement de logistique et, si c'est le cas, quel est l'apport artistique.

M^{me} Keller précise que la manifestation Geneva Lux dépend de M. Barazzone et a lieu chaque année avant Noël. Le FMAC collabore chaque année à cette manifestation en produisant des nouvelles pièces et en remontant les pièces qui ont été créées les années précédentes. Ces pièces étant monumentales, comme les montgolfières de M. Savary, leur remontage et leur démontage ont un coût. Ce sont les artistes qui effectuent ces installations. Par ailleurs, il faut entretenir les pièces. Les artistes reçoivent des subventions pour cela.

La même commissaire s'interroge sur les 11 226 francs destinés au «Pavillon de la danse» qui n'existe pas encore.

M^{me} Keller mentionne le concours d'artistes pour réaliser une œuvre liée in situ au Pavillon de la danse. Ce concours a été remporté par M. Rudy Décelière.

La commissaire intervient sur la ligne «Interventions artistiques espaces publics et bâtiments et jury» en lien avec «Ceva Eaux-Vives». Elle demande ce qu'il en est du pourcentage sur les constructions qui va à l'art contemporain.

M^{me} Keller estime que c'est un grand dossier. Désormais, le pourcentage n'est plus prélevé. L'année dernière, le Conseil municipal a voté une proposition d'investissement pour les acquisitions et l'espace public. Le département est en train de travailler, et la CARTS recevra rapport de ce qui aura été fait dans les acquisitions et l'art public. De plus, le projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) était inscrit dans la proposition votée.

M^{me} Bachmann ajoute que cette proposition répondait aussi à une demande du Conseil municipal d'avoir une possibilité démocratique de pouvoir allouer cet argent, ce qui a été fait par le vote de la proposition.

A une question relative à l'augmentation des demandes de subventions, M. Kanaan relève que ces augmentations concernent des entités qui ont déjà des subventions, qui existent et sont stables. Ces demandes d'augmentation sont souvent liées au développement de leurs activités ou à l'augmentation des frais techniques.

M. Kanaan estime qu'il faudra faire le tri dans toutes ces augmentations, mais de nombreux cas sont certainement légitimes. Il précise toutefois qu'il ne sera probablement pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes.

Séance du 20 mai 2019

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical dit son embarras face à la manière dont on procède chaque année avec les comptes, relevant que comme pour le budget, les commissions doivent le traiter en l'espace d'une soirée, dans l'urgence. Il relève la difficulté à traiter de questions aussi volumineuses en si peu de temps, ajoutant qu'il faut ensuite voter sans avoir reçu toutes les réponses aux questions qui ont été posées aux magistrats et à leurs services. Il dit entendre que MCH2 change les choses, mais regrette que depuis des années à chaque budget et comptes certaines lignes sont affectées à d'autres départements que dans l'exercice précédent, et qu'ils deviennent dès lors difficiles à suivre. Il déclare passer maintenant plus précisément au DCS, disant déplorer que lors de l'étude de ces comptes 2018, les réponses qu'a données le département ont été évasives, lorsque ses représentants ne faisaient pas carrément comprendre aux commissaires qu'ils ne connaissaient rien au sujet abordé. En venant ensuite au centre du sujet lui-même, il déclare qu'en tant que membre du Parti libéral-radical, il s'est toujours opposé comme son groupe à l'augmentation des fonds généraux, et note que c'est précisément

l'augmentation de ces fonds qui échappe au contrôle du Conseil municipal. Il observe à ce titre que le DCS dispose de 10 millions de francs qu'il peut distribuer à qui il veut et comme il l'entend, sans que le Conseil municipal ait de prise sur ces choix et le montant indiqué. Il relève qu'au moment des comptes, les conseillers municipaux ne peuvent que constater que l'argent a été dépensé et comment il l'a été, ajoutant que l'on peut parfois y trouver des éléments surprenants, lorsque l'on constate par exemple que des institutions ou des personnes reçoivent des subventions dites ponctuelles chaque année. Il déclare que cette situation concernant les fonds généraux devient difficilement gérable au fil du temps, indiquant que si les subventions ponctuelles échappent ainsi au contrôle du Conseil municipal, les conventions sur quelques années lui échappent par exemple également. Il observe que si ce mouvement se poursuit, la CARTS n'aura bientôt plus voix au chapitre sur le budget du DCS. Il conclut que pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical s'abstiendra lors du vote de ces comptes.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que son groupe va également s'abstenir. Elle affiche en particulier son regret à ce que M. Kanaan n'ait pas voulu répondre à la question concernant le montant de l'indemnité de départ de l'ancien directeur de la BGE. Et par ailleurs les réponses aux questions posées au magistrat n'ont pas encore été transmises aux commissaires. Le Mouvement citoyens genevois, compte tenu de ces éléments, ne peut pas se prononcer sur ces comptes et c'est les raisons pour lesquelles le groupe a choisi l'abstention.

Un commissaire du Parti socialiste déclare rejoindre en partie les propos du commissaire du Parti libéral-radical, lorsqu'il relève le travail simiesque auquel les commissaires doivent s'astreindre lors de l'étude des comptes. Il indique pour sa part ne jamais avoir été tellement enthousiaste à l'idée que ceux-ci soient analysés par les commissions spécialisées en plus de la commission des finances. Il précise que si cela fait sens pour le budget qui est un acte politique, cela fait moins sens lors des comptes, où il s'agit uniquement de vérifier qu'il n'y ait pas de contradictions entre un mandat budgétaire initial et l'activité effective du Conseil administratif. Sur le fond, il déclare ne pas avoir relevé de contradictions entre le budget 2018 et les comptes 2018, sous réserve de l'information concernant l'indemnité de départ de l'ancien directeur de la BGE. Il observe de plus que contrairement au préavis que la commission donne sur le budget, ce préavis concernant les comptes n'a pas vraiment de poids, étant donné notamment que celui-ci sera transmis à la commission des finances, et que la commission des finances transmettra son propre préavis au plénum qui enfin prendra la décision finale, et que si le Conseil municipal dans son ensemble ne les accepte pas, le Conseil d'Etat peut s'y substituer en les acceptant. Il note que si l'analyse des comptes par la CARTS peut avoir son intérêt en tant qu'exercice documentaire, l'exercice pertinent du point de vue politique pour celle-ci est la discussion du

budget. Il ajoute que même du point de vue de l'exercice documentaire, il faudrait avoir plus d'une séance à disposition si l'on souhaitait traiter correctement de ces comptes, répétant néanmoins qu'il ne voit de manière générale pas vraiment la nécessité pour la commission, ni pour les autres commissions spécialisées outre la commission des finances, de s'adonner à un tel exercice, et ce pour les raisons qu'il a déjà évoquées. Il conclut en rappelant que sous réserve des réponses encore en suspens que devrait obtenir la commission des finances, et sous réserve que la réponse concernant l'indemnité de l'ancien directeur de la BGE soit satisfaisante, il conviendra d'accepter ces comptes.

La présidente demande s'il s'agit là de la position du groupe socialiste.

Le commissaire répond par l'affirmative, indiquant que le groupe socialiste va voter ces comptes. Il rappelle que le seul but de l'étude des comptes est de vérifier s'ils sont sincères par rapport à la réalité des dépenses, et si l'activité du Conseil administratif est cohérente en matière de culture par rapport au budget, et précise que rien ne permet ici d'infirmer que ces deux conditions soient remplies.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que l'essentiel a été dit par le représentant du Parti socialiste. Il relève qu'en ce qui concerne les comptes, les commissaires doivent se glisser dans le rôle d'agents fiduciaires, comme s'ils pouvaient effectuer un travail d'une qualité supérieure à celui accompli par la société fiduciaire chargée de leur vérification. Il ajoute que la frustration qu'a évoquée le représentant du Parti libéral-radical concerne également la commission des finances, précisant qu'il est difficile d'en savoir véritablement plus après l'audition des magistrats concernés et de leurs équipes. Il observe que pour se faire une idée réellement complète des comptes et des liens qu'ils entretiennent avec les décisions budgétaires, les conseillers municipaux devraient pouvoir avoir un accès, même limité, aux programmes comptables de la Ville, afin de vérifier si au cours du temps les dépenses de telle ligne sont en adéquation avec le montant qui y a été effectivement dépensé, et constater au moment où ils ont lieu d'éventuels changements dans les affectations. Pour ce qui est de l'étude des comptes par la CARTS, il estime, contrairement au représentant du Parti socialiste, que cet exercice est intéressant, en ce qu'il permet de recevoir le magistrat et ses équipes afin d'aborder de façon large la question de la politique culturelle de la Ville via les finances. Il dit ensuite l'absurdité et l'inutile posture politique qui se manifesterait d'un refus de ces comptes, ce d'autant qu'ils sont bénéficiaires, disant reconnaître néanmoins à l'abstention une manière de montrer que l'on n'est pas entièrement satisfait, et que l'on n'a pas reçu toutes les réponses souhaitées. Il ajoute que le groupe du Parti démocrate-chrétien pour sa part va approuver ces comptes, estimant que s'il fait sens de refuser quelque chose, ce doit être le budget, non les comptes.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre estime que l'exercice de l'analyse des comptes par les commissions spécialisées est utile, et dit trouver

positif que les membres de celles-ci puissent aussi être mis au courant des dépenses effectives des départements qui les intéressent spécialement, et poser à ce sujet des questions aux magistrats concernés et à leurs équipes. Abondant dans le sens des propos du commissaire du Parti libéral-radical, il regrette également que la commission n'ait pas eu plus de temps à disposition pour étudier sérieusement ces comptes. Revenant sur la question soulevée par le représentant du Parti libéral-radical concernant l'usage des fonds généraux, il abonde également dans son sens, déplorant que les commissaires n'aient pas d'influence sur ceux-ci, et ne puissent même pas savoir à quelle entité les montants de ces fonds sont alloués. Il relève en outre avec inquiétude l'augmentation spectaculaire des moyens dont disposent ces fonds par rapport au montant discrétionnaire de 50 000 francs articulé par M. Mugny lorsqu'il était à la tête du département de la culture, déclarant qu'il y aurait urgence à revenir sur ce sujet pour ne pas voir le contrôle du Conseil municipal diminuer un peu plus d'année en année. En venant à la position de l'Union démocratique du centre sur ces comptes, il indique qu'il les approuvera, étant donné qu'il n'y a pas trouvé de différences par rapport aux indications politiques visibles dans le budget 2018.

Un commissaire du Parti socialiste souhaite apporter une nuance personnelle à la position de son groupe telle que présentée par son collègue, et déclare qu'il lui semble utile d'analyser les comptes à la CARTS, en ce que cela permet de voir ce qui se passe précisément dans le département de la culture, ajoutant que cela est vrai également pour les autres commissions spécialisées. Il dit ensuite comprendre les points de vue des commissaires du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre par rapport aux fonds généraux, et reconnaît que même si un magistrat doit pouvoir disposer d'une certaine marge de manœuvre par rapport aux contraintes générales du budget, un montant de 10 millions de francs paraît tout de même aller au-delà du nécessaire en la matière, et dit sa crainte que les commissaires et le Conseil municipal dans son entier deviennent inutiles ou redondants en termes de choix budgétaires si ce montant continue à augmenter. Il conclut que malgré cette réserve, il va naturellement approuver ces comptes avec son groupe.

Un commissaire du Parti socialiste souhaite revenir sur deux remarques formulées par le représentant du Parti libéral-radical. Il déclare en premier lieu qu'en ce qui concerne les subventions ponctuelles, le magistrat seul ne peut les attribuer comme il l'entend, mais que ce processus décisionnel est encadré par la présence d'une commission chargée de décider de ces attributions. Il déclare en second lieu que les conventions passées n'échappent pas au contrôle des conseillers municipaux, car elles sont accessibles une fois conclues sur le site internet du DCS. Il ajoute que les conseillers municipaux peuvent également orienter la pratique de ces conventions, en demandant que certaines d'entre elles soient passées et que d'autres ne le soient pas.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche indique qu'il va pour sa part s'abstenir, premièrement car en sa qualité de commissaire remplaçant, il ne dispose pas de toutes les informations dont dispose sa collègue titulaire de la commission, deuxièmement, il estime que la non-rénovation de la machinerie du GTG est inacceptable, et enfin il n'a pas été donné de réponse satisfaisante concernant l'indemnité de départ de l'ancien directeur de la BGE. Pour ce qui est de la non-rénovation de la machinerie du GTG, il dit trouver inadmissible que le Conseil municipal ait voté un crédit global et des crédits supplémentaires pour les travaux au GTG, et qu'on ait pu laisser de côté la machinerie, qui est pourtant un élément central pour un opéra. Il précise que si des réponses ont été données sur ce point par M. Kanaan, elles ne sont pas satisfaisantes, et rappelle que M. Kanaan a indiqué lors de la dernière séance que le Conseil municipal serait rapidement saisi d'une nouvelle demande de crédit pour la rénovation de cette machinerie, et estime voir dans cette affaire un dysfonctionnement, et que l'on ne dispose à l'heure actuelle d'aucune information permettant de savoir comment il a été rendu possible. Pour ce qui est de la BGE, il indique qu'il s'agit là aussi d'un grave dysfonctionnement, et dit s'étonner du fait que malgré les souffrances endurées par les employés, on puisse en arriver à un tel processus de remerciement du directeur, sans que l'on puisse avoir aucune information sur le montant de l'indemnité reçue par celui-ci. Il conclut que le vote de ce soir ne préjuge cependant pas de son vote à la commission des finances, au cas où des réponses satisfaisantes seraient fournies par le magistrat sur ces deux dossiers.

Un commissaire des Verts dit trouver très important que les comptes soient étudiés en commissions spécialisées, estimant que même si des réponses à certaines questions manquent, et que si certaines de ces réponses sont parfois surprenantes, il demeure intéressant de pouvoir au moins s'en informer, d'autant plus si l'on n'est pas particulièrement expert en comptabilité. Il indique ensuite que les Verts vont ce soir, par sa voix, voter en faveur de ces comptes.

La présidente, notant que la parole n'est plus demandée, propose de passer au vote de la proposition PR-1350.

Par 8 oui (4 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 UDC) et 6 abstentions (1 EàG, 2 MCG, 3 PLR), la proposition est approuvée.

Annexes (à consulter sur internet):

- Annexe 1, convention d'exploitation entre la Ville et le GTG
- Annexe 2, avenant à la convention d'exploitation entre la Ville et le GTG
- Annexe 3, 2019_05_13_DCS_Stat4ans_Services
- Annexe 4, DCS-GTG-Explic_CR2018_CM
- Annexe 5, achats œuvres MAH
- Annexe 6, Comptes FIFOG du 1.9.2017 au 31 août 2018
- Annexe 7, Animatou Rapport de révision au 31 décembre 2018
- Annexe 8, lettre CARTS 22 mai 2019 DC

28 mai 2019

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner les comptes 2018 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de M^{me} Annick Ecuyer.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) le 29 avril 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, le 2 mai 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Séance du 2 mai 2019

Audition de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement, et de M. Thomas Royston, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

M^{me} Böhler rappelle que la présence des deux auditionnés est relative à la présentation des comptes de la DSIC. Elle entame sa présentation en effectuant une présentation plus générale de la brochure des comptes de la Ville:

- de la page 11 à la page 27, il s'agit de rendre compte des faits marquants et des objectifs atteints pour chaque département; quelques éléments concernant le service informatique se trouvent également sur les pages se rapportant au département des finances et du logement (DFL);
- de la page 29 à la page 49 se trouve la présentation générale, avec notamment des éléments sur les écarts entre le budget de 2018 et les comptes pour 2018;
- à la page 55, on trouve la partie du Contrôle financier (CFI) avec l'opinion de révision, ainsi qu'un certain nombre de remarques que l'on retrouve dans les différents chapitres;
- la page 73 marque l'entrée en matière dans les comptes annuels à proprement parler;
- à la page 77, on trouve les retraitements effectués pour définir le bilan d'ouverture, notamment la réévaluation des immeubles du patrimoine financier; on trouve également toute la liste des crédits en cours, ouverts, comme le demande le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2);
- à la page 269, on arrive aux comptes de fonctionnement;
- à la page 289, on arrive aux comptes des services compétents;

- le compte compétent de la DSIC est à la page 293;
- à partir de la page 303, les comptes du DFL, puis ceux des autres départements.

M^{me} Böhler revient à la page 293. Pour la DSIC, il y a un budget de 10 162 000 francs, avec une dépense finale de 10 151 000 francs. Les écarts dans les comptes sont liés à des reclassements, les achats de matériels corporels et incorporels ayant dû être séparés. Cette particularité ne sera plus affichée lors de la présentation des comptes en 2019. Le montant non dépensé des années dernières oscillait entre 300 000 et 400 000 francs, mais le budget a été totalement consommé cette année, en raison de nombreux projets en cours au niveau du service.

M. Royston note que le service a plus dépensé en software et prestations de service, mais moins en matériels et en réseaux. L'écart budgétaire à l'arrivée reste minime.

Questions des commissaires

Page 293

Un commissaire note que la difficulté pour traiter ces comptes réside dans leur caractère global. Il est difficile de se rendre compte du pourcentage de licences, de logiciels, du type de logiciels, etc. Il souhaite savoir s'il existe un détail de ces achats.

M. Royston répond qu'il a tenté de catégoriser les dépenses sous les appellations suivantes: matériel, réseau, software et prestations de services. Il ne pourrait cependant pas dire à l'heure actuelle si cela a été dépensé pour faire de la mesagerie ou du matériel de bibliothèque. Pour cela, il faudrait étudier les bons de commandes au niveau individuel.

M^{me} Böhler précise que le service dispose néanmoins d'une liste de projets financés par le budget de fonctionnement.

Le même commissaire rappelle qu'il avait posé une question écrite il y a de cela un an, restée sans réponse, sur la liste des procédures judiciaires en cours pour chaque département de la Ville. Il aurait aimé trouver les montants résultant de ces procédures dans les comptes.

M^{me} Böhler précise que la question écrite lui est arrivée entre les mains il y a de cela une semaine, et qu'elle devrait bientôt arriver à l'ordre du jour des séances plénières.

Le même commissaire demande où il peut trouver ces chiffres dans les comptes.

M^{me} Böhler lui indique qu'à la page 163, il peut trouver les provisions relatives aux litiges. Les provisions sont préparées en cas de litiges afin de pouvoir

régler les honoraires d'avocats. Les contentieux du personnel sont gérés par le Service juridique (LEX). On trouve dans chaque département des juristes qui gèrent le contentieux.

Un commissaire souhaite savoir pourquoi l'achat du matériel informatique, de logiciels ou de matériel de communication ne peut paraître à l'actif.

M^{me} Böhler répond que toute dépense inférieure à 100 000 francs passe dans les frais de fonctionnement, selon la règle d'activation suivie par la DSIC.

Le même commissaire aimerait savoir si le seuil à partir duquel on considère une dépense comme normale est le même pour tous les services.

M^{me} Böhler répond que ce seuil est applicable à tous les services.

Un commissaire aimerait savoir, au niveau du *budgeting* énergétique, si les écarts de la ligne 310 peuvent être expliqués par de l'achat de matériel informatique ayant généré des coûts énergétiques supplémentaires.

M. Royston note que beaucoup de ces achats sont dus à du renouvellement de matériel. Lors de l'installation d'un nouveau serveur, sa capacité étant plus puissante, cela limite le besoin énergétique nécessaire. Bien qu'il reste difficile de mesurer la consommation énergétique du matériel, M. Royston note qu'il serait intéressant de pouvoir regarder la consommation énergétique du data center. Le chef de service estime cependant qu'il ne semble pas que la consommation énergétique du service soit croissante.

Un commissaire aimerait savoir ce à quoi fait référence la rubrique fermage, à la ligne 316. Il est répondu qu'il s'agit seulement du nom de la rubrique, mais que le service ne pratique pas de fermage.

M^{me} Böhler l'invite à consulter la page 309 où l'on peut trouver le loyer des locaux occupés par la DSIC à la rue du Stand, le service payant une rente de superficie sur ces locaux.

Un commissaire souhaite savoir si le service est limité dans les achats de fonctionnement ou s'il peut par exemple effectuer 100 achats à 99 000 francs, qui compteraient là encore pour des achats de fonctionnement.

M^{me} Böhler répond que le matériel informatique à la disposition du personnel est comptabilisé comme de l'investissement. Une partie de ce budget est relative au renouvellement du parc informatique. Pour ce qui est des groupes d'objets de même nature, l'idée est de dépenser raisonnablement.

Un commissaire aimerait savoir où il peut trouver les explications relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles de l'Agenda 21, et qu'est-ce que cela recouvre.

M^{me} Böhler répond que le seuil d'activation n'a pas été atteint pour ces achats, qui passent en amorti directement. A la page 293, on trouve les activités de la DSIC qui bénéficient à la Ville, tandis que les pages 303 et suivantes concernent les achats internes de la DSIC. Elle rappelle aussi que les investissements corporels concernent des meubles, du rangement, tandis que les investissements incorporels concernent les logiciels et licences. Une réponse plus complète sera envoyée au commissaire.

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de ses collaborateurs, M. Sébastien Vionnet, responsable du contrôle interne et gestion, et M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint

Pages 20 et 21

Un commissaire fait référence à la page 20. Il rappelle que la police municipale ne peut pas agir concernant la vente de stupéfiants, et se demande pourquoi des informations relatives à ce sujet se trouvent à cette page.

M. Barazzone explique que la police municipale est compétente pour traiter les affaires relatives à de la possession de stupéfiants; il serait erroné de dire que la police municipale n'a pas d'influence sur le réseau, de par sa propre présence. Cependant, il faut rappeler que la police municipale ne peut pas mener d'enquêtes, ce qui relève des fonctions de la police cantonale.

Une commissaire note qu'une importante augmentation des déchets relatifs aux fêtes et aux incivilités a pu être observée, et demande ce qui a été mis en place pour contrer cette hausse.

M. Barazzone lui répond que la quantité de déchets incinérés a pourtant baissé. Le service a pris des mesures telles que la mise en place de programmes de prévention dans les classes en partenariat avec le Département de l'instruction publique (DIP). Le service a également renforcé l'efficacité du travail de terrain. La Voirie s'est dotée d'un nouveau chef de service qui a modifié la dynamique de gestion du service.

La même commissaire note qu'aux arrêts de bus, les poubelles à mégots débordent, de par leur trop petite taille. Elle se demande s'il ne serait pas possible de modifier ce matériel.

M. Barazzone rappelle que l'on ne peut pas mettre les mêmes infrastructures partout mais que le service va augmenter le nombre de cendriers. De nouvelles poubelles vont être installées, avec un cendrier intégré sur les poubelles. Le nombre de contraventions a augmenté concernant les incivilités relatives aux mégots sur la voie publique.

Un commissaire note qu'à la page 21, il est fait référence au programme Urbanature et souhaite savoir où il peut trouver les comptes relatifs à cela, les sommes engagées pour la mise en place de ce programme.

M. Barazzone lui répond que ces dépenses sont ventilées sur l'ensemble du budget du Service des espaces verts (SEVE). Il est compliqué de donner une réponse, mais le magistrat note qu'il peut récupérer l'information auprès du SEVE pour la communiquer au commissaire.

Un commissaire rappelle que la police municipale est compétente pour la question de la possession de stupéfiants. Comment se concrétise la compétence pour la détention de stupéfiants?

M. Barazzone répond que la police municipale peut saisir des stupéfiants, par exemple lors de contrôles routiers, et dresser un constat adressé directement au Ministère public. La consommation de cannabis est aujourd'hui régulée par le Tribunal fédéral, sans que la population soit inquiétée. Cependant, le magistrat note que c'est plutôt la vente qui pose problème, plus que la consommation.

Un commissaire note une image du Noël aux Bastions dans la partie dédiée aux faits marquants du département, mais que l'événement n'est pas inscrit de façon littérale dans les faits marquants.

M. Barazzone lui répond que le marché de Noël n'est pas un événement organisé par la Ville de Genève et qu'il n'est donc pas un fait marquant pour le département. Un bilan relatif au marché de Noël a cependant été publié dans le magazine *Vivre à Genève* du mois de mars 2019.

Un commissaire aimerait savoir, du point de vue de la masse salariale, de combien de postes de travail la centrale d'alarme de la police municipale dispose.

M. Barazzone lui répond que cela fait référence à un certain nombre de postes de travail et que ce nombre sera fourni à la commission.

Pages 375 et 376

A la page 375, la présidente fait remarquer que les objectifs sont atteints pour ce qui concerne le renforcement des effectifs du Service d'incendie et de secours (SIS).

M. Barazzone note que le service se devait d'atteindre ces objectifs pour pouvoir ouvrir les trois casernes vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept à partir de 2020.

Un commissaire se rappelle que lors de la précédente venue du magistrat à la commission, il avait annoncé un taux de 30% de récupération des déchets

organiques. Il parlait du saut 2016-2017 lors de la campagne «P'tite poubelle verte». Or, le commissaire observe qu'il y a eu une augmentation de 0,5% en 2018.

M. Barazzone précise qu'il faisait référence aux déchets organiques lorsqu'il évoquait un chiffre de 30%. En revanche, la quantité des déchets incinérés est en baisse, comme le montrent les chiffres.

Le même commissaire note que la baisse des déchets est observée depuis un certain temps maintenant, et cela ne vient pas de la campagne lancée par le DEUS pour faire du recyclage de déchets organiques. Il note tout de même qu'avec une valeur cible de 10% de récupération, la valeur atteinte en est encore loin.

M. Barazzone note que visiblement, suite à la première campagne, le potentiel de récupération a atteint son terme. En 2019, une campagne sera menée sur l'importance du tri des déchets organiques et il est prévu de mettre à disposition gratuitement des sacs compostables.

Le même commissaire, au vu du nombre de poubelles vertes distribuées, se demande s'il n'est pas contre-productif de distribuer autant de poubelles plastiques et d'escompter faire de l'écologie, tout en sachant que l'utilité n'est pas avérée sur le long terme.

M. Barazzone rappelle que ces nouvelles poubelles sont beaucoup plus utilisées, et que le recyclage des déchets organiques a augmenté de 30% suite à leur distribution. Ces poubelles vertes peuvent rester jusqu'à plus de dix ans dans les ménages.

Un commissaire a des questions sur la végétalisation du domaine public. Il note que la valeur atteinte ne correspond malheureusement pas à celle à laquelle le service souhaitait arriver. Il aimerait savoir si cette non-atteinte peut être expliquée.

M. Barazzone note qu'en 2017, l'objectif lié au projet de plantation avait été dépassé (en prenant de l'avance sur les objectifs 2018). De ce fait, l'objectif de cette année est en retrait par rapport à la prévision qui n'a pas été actualisée. Dans les faits, l'objectif a largement été atteint. Le magistrat note que ces tableaux peinent à rendre compte de la réalité, car ils se basent sur des années civiles.

Le même commissaire souhaite savoir si le département a une stratégie pour mieux gérer ses autorisations de construire afin d'éviter des interdictions et reports.

M. Barazzone lui répond que les arbres peuvent être plantés uniquement durant une certaine période de l'année. L'autorisation dépend du Canton et la Ville peut difficilement interférer, mais le département affiche une réelle volonté de planter des arbres en ville.

Une commissaire souhaite revenir à la page concernant le nombre d'apprentis par départements, la page 49, et note que le DEUS a un nombre relativement bas d'apprentis en son sein.

M. Barazzone note que le SIS et la police municipale ne peuvent pas employer d'apprentis, que la Voirie emploie surtout l'été des auxiliaires, et que certain-e-s apprenti-e-s sont cependant employé-e-s dans les services et à la direction du département. Il y a un grand nombre d'emplois d'été dans le département, ce qui ne se retrouve pas dans les comptes.

La même commissaire trouve que l'on pourrait faire un effort en termes d'apprentis, notamment à VVP ou dans les services administratifs.

M. Barazzone prend note de cette remarque pour la suite de la législature.

Page 377

Un commissaire demande si l'abréviation VVP correspond à «Voirie – Ville propre», ce qui lui est confirmé. Il note qu'il s'agit là d'un petit service, avec principalement des charges de personnels, et aimerait savoir comment se répartit le personnel dans le service.

M. Barazzone lui répond que la Voirie est en réalité le plus grand service du département.

Le même commissaire souhaite également savoir à quoi correspondent les revenus financiers.

M. Vionnet explique que ce montant correspond aux revenus du contrôle du stationnement de la Fondation des parkings provisionnés par la Ville de Genève.

Page 378

Un commissaire revient sur des écarts à la ligne 309 concernant les charges de personnel et à la ligne 391 concernant les prestations de service.

M. Vionnet répond que la ligne 391 concerne la facture interne du Service de l'espace public (SEP) pour la mise à disposition du domaine public dans le cadre de la manifestation «L'escale» d'un montant d'environ 200 000 francs, et que la ligne 309 correspond aux frais de formation du personnel.

Un commissaire note que dans tous les services, on observe une diminution du salaire du personnel administratif, quand il devrait théoriquement y avoir une augmentation.

M. Vionnet lui répond que les ressources humaines calculent les postes par rapport aux employé-e-s en place au moment du poste, alors que des arrivées et des départs arrivent entre-temps. Entre le budget et le réel, on observe toujours des écarts.

M. Barazzone note que la masse salariale augmente sans cesse, et qu'on n'observera pas de diminution sur plusieurs années.

Le même commissaire note qu'à la ligne 317, des dédommagements sont inscrits et aimerait savoir à quoi cela correspond.

M. Vionnet indique qu'il s'agit entre autres des frais de repas et de déplacements du personnel. Le détail des groupes se trouve dans un document établi par le DFL, qui n'a pas été remis à la commission avant la séance.

La présidente précise que seule la commission des finances dispose de ce document en ce qui concerne le Conseil municipal.

Page 379

Un commissaire demande s'il y a une explication pour les blancs du budget 2018 en ce qui concerne le Service de la police municipale (SPM).

M. Vionnet explique que le service a été créé au 1^{er} janvier 2018, et que le changement budgétaire n'a pas été fait. La partie du budget du SPM se retrouve dans celui du SEP. Depuis 2019, le SPM est doté de son propre budget.

Page 381

Une commissaire aimerait savoir si la Ville revend les déchets qu'elle a revalorisés dans le cadre de sa politique de traitement des déchets.

M. Barazzone lui répond que chaque année, en fonction du prix du marché, la Ville revend ces déchets, et en dégage un revenu.

M. Vionnet précise que le papier et l'aluminium rapportent 560 000 francs annuels, et que le verre rapporte 414 000 francs annuels, en précisant que ces chiffres sont en baisse en raison de la baisse des prix.

Page 382

Un commissaire aimerait savoir à quoi correspond la ligne 311.

M. Vionnet lui répond que cela correspond aux achats informatique, de mobilier et de matériel de bureau.

Un commissaire souhaiterait savoir si les sacs biodégradables distribués par le DEUS sont réellement biodégradables, un certain nombre de sacs s'étant trouvés dans la réalité non dégradables.

M. Barazzone note que si certains sacs biodégradables ne le sont pas toujours, ceux distribués par la Ville le sont à 100%.

Une commissaire demande à quoi correspond la ligne 312, qui titre «alimentation».

M. Vionnet lui répond que cela correspond aux frais d'énergie du service, notamment l'eau et l'électricité. Le nom des groupes est issu du plan comptable MCH2.

Un commissaire revient sur les augmentations à la ligne 309 concernant le SEVE, celles à la ligne 315 et celles à la ligne 391.

M. Vionnet lui répond que la ligne 309 correspond aux frais de formation du personnel. La ligne 315 correspond entre autres à l'entretien des véhicules. La ligne 391 correspond aux imputations internes de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) et du SEP.

Une commissaire, à la ligne 304, demande à qui bénéficient les allocations.

M. Barazzone lui répond que ces allocations bénéficient à des associations telles que l'association Libellule qui lutte pour la biodiversité.

Page 385

Un commissaire note que les subventions au SIS et au SEVE sont relativement similaires, et souhaite savoir si le magistrat a l'intention d'augmenter les subventions accordées au SEVE.

M. Barazzone lui répond que ces subventions sont certes historiques, mais remises en question chaque année, et qu'il n'a pas été décidé de les augmenter. Les partenaires ne demandent pas de subventions chaque année, mais plutôt en fonction de leurs besoins.

Une commissaire souhaite savoir si le DEUS pourrait imaginer mettre en place un partenariat avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) pour réfléchir à des innovations sur le traitement des déchets ou sur la préservation de l'espace public naturel.

M. Barazzone lui répond que la végétalisation du domaine public a été une des priorités du DEUS depuis le début de la législature, avec la mise en place de mesures très concrètes. Concernant le traitement des déchets, il indique que le programme G'innove est plus approprié pour financer des projets en matière d'innovation.

La même commissaire reconnaît que le DEUS a mis un accent tout particulier sur la végétalisation de l'espace urbain.

Page 386

Un commissaire revient sur l'augmentation des rabais accordés aux manifestations et au matériel de fêtes, et demande si cela comprend la fan zone mise en place durant la Coupe du monde.

M. Vionnet lui répond que cela comprend toutes les manifestations en ville où du matériel de fête a été mis à la disposition d'une association ou d'un organisme. Aucune manifestation n'a coûté plus qu'une autre ou n'a bénéficié de plus de gratuités.

M. Barazzone rappelle qu'un règlement existe et qu'il fixe les conditions d'octroi des rabais. En ce qui concerne la fan zone, le magistrat estime qu'il faut accepter que les organisateurs tirent un bénéfice de l'événement même si un rabais leur est octroyé pour du matériel ou autre.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti socialiste note que l'exercice de validation des comptes est relativement hasardeux, comptable, et qu'un certain nombre de questions restent encore sans réponses, du fait de la présentation très globale de ces comptes.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle qu'il avait toujours argumenté que les comptes soient étudiés à la commission des finances, car relevant d'un exercice comptable, et trouve qu'il serait plus logique que cette commission spécialisée du Conseil municipal puisse se charger de l'étude de ces comptes.

Une commissaire d'Ensemble à gauche note que les réponses données ce soir étaient claires, mais que sans points de comparaison, la commission ne peut qu'accepter ces comptes, sans pouvoir les comprendre dans le fond.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se trouve quelque peu étonné par le discours précédent au sujet du traitement des comptes à la commission des finances, ayant lui-même posé des questions à la commission des arts et de la culture lors du traitement du budget. Lui avait alors été répondu que les comptes étaient là où se trouvaient la plupart des informations pertinentes. Il se demande alors comment, sans traiter les comptes, les commissions spécialisées pourraient obtenir l'ensemble des informations nécessaires à la poursuite de leurs travaux. Le commissaire revient également sur les propos d'une commissaire lors de la dernière séance plénière, qui avait rappelé que si les comptes avaient été étudiés plus tôt, les notes de frais du Conseil administratif auraient pu être découvertes plus tôt.

Une commissaire du Parti libéral-radical précise que son groupe s'abstiendra de valider ces comptes, notamment en raison de la difficulté des commissions à comprendre le nouveau système MCH2.

Un commissaire des Verts annonce que son groupe appuiera ces comptes, mais relève aussi le besoin de formation des membres du Conseil municipal vis-à-vis du MCH2. D'autre part, en ce qui concerne la lecture thématique des comptes (*green budgeting*, *gender budgeting*), cela n'est pas possible en raison de la façon dont sont présentés les comptes. Il déplore également que le rythme de la végétalisation n'ait pas pu être maintenu.

Une commissaire du Parti socialiste, à titre personnel, approuve ces comptes, qui ont de toute façon été dépensés. Elle rappelle que cela fait de nombreuses années qu'un système plus efficace de contrôle est demandé, une partie du mandat du Conseil municipal étant de contrôler les finances de la Ville. Le Conseil municipal devrait pouvoir avoir une vision plus précise de ce qu'il est en train de regarder, avec plus de détermination, de clarté. Elle rappelle que ce sont les conseillères municipales et conseillers municipaux qui mettent en place des lignes directrices sur l'orientation financière de la Ville. Elle demande à la présidente de faire la demande à M^{me} Cabussat de transmettre les sept positions.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien note que le Conseil municipal n'a pas la spécialisation d'approfondir les comptes qui lui sont présentés. Le seul moyen est d'avoir accès à SAP, ce qui a été refusé aux membres de la commission des finances. Il trouve qu'il serait judicieux que chaque commission ou chaque groupe dispose d'un-e expert-e de SAP afin de pouvoir éclairer les autres membres. D'autre part, le commissaire note que le SEVE et Urbanature ont mené à bien leur mission en ce qui concerne la végétalisation de l'espace public, et trouve que M. Barazzone a très bien tenu ses engagements durant son mandat. En ce qui concerne la remarque précédente, il note qu'il serait plus pertinent de déposer des motions dans ce sens, afin de faire modifier les pratiques du Conseil municipal de façon concrète.

La présidente fait aussi remarquer que l'on ne peut pas effectuer des apprentissages dans tous les services, notamment ceux du SIS ou de la police municipale. Son groupe Ensemble à gauche acceptera ces comptes, elle rappelle qu'il est simplement demandé aux commissions de regarder si les comptes sont en adéquation avec le budget voté, et qu'il est difficile de comparer un budget et des comptes qui n'ont pas été votés sous le même système comptable.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois trouve qu'il serait difficile pour la commission des finances de vérifier les comptes à sept positions. Face aux remarques des Verts et du groupe socialiste, il trouve qu'il faut à nouveau préciser le rôle du Conseil municipal. Ces comptes ont été bien présentés et seront acceptés par son groupe.

1568

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019 (après-midi)

Proposition: comptes 2018

Par 12 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG) et 3 abstentions (PLR),
les comptes 2018 sont acceptés.

Annexe: liste DSIC

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019 (après-midi)
Proposition: comptes 2018

1569

Libellé Dir. systèmes d'information et commun. c.

Compété (Tous)

Classe	Chapitre	Groupe	Libellé groupe	Compte	Libellé compte	Somme de C2018	Somme de Budget	Somme de Ecart B-C	Somme de C2017
3	30	301	Salaires du personnel administr	3010.020	C-DRH Salaires fonctionnaires	10231796.20	10935916.03	7041119.83	10721238.10
				3010.029	C-DRH Salaires fonctionnaires	-3116.57		3116.57	
				3010.030	C-DRH Provision pour soldes de vacances	165386.25	181900.00	16413.75	115494.35
				3010.110	C-DRH Heures supplémentaires auxiliaire	7019.05	3900.00	-3119.05	3613.10
				3010.118	C-DRH Heures supplémentaires	7185.88		-7185.88	
				3010.119	C-DRH Prov heures optionnelles	135.59			
				3010.120	C-DRH Prime de fidélité	885601.95	911330.48	25728.53	843402.05
				3010.140	C-DRH Prime de mise à la retraite	10015.45	9842.48	-172.97	
				3010.170	C-DRH Prime professionnelle et de fonction	1500.00	5800.00	-1500.00	1500.00
				3010.180	C-DRH Service supplémentaire (indemnité)	6952.15	12100788.99	51047.85	3440.90
				Total 301		11312785.93		788003.06	11176868.50
		304	Allocations	3040.010	C-DRH Allocations de naissance	141225.00	141000.00	-225.00	1500.00
				3040.020	C-DRH Allocations pour enfants				144525.00
				Total 304		141225.00	141000.00	-225.00	146025.00
		305	Cotisations patronales	3050.010	C-DRH Assurance maternité part ADM	5197.60	382.42	-225.18	4370.61
				3050.020	C-DRH Cotisations assurance chômage	120725.20	127058.10	4576.90	119316.95
				3050.040	C-DRH Part aux frais administratifs AVS	16482.15	17868.44	1206.29	119316.26
				3050.118	C-DRH Prov AVS/AC/Amat heures suppl.	461.97		-461.97	18276.43
				3050.119	C-DRH Prov AVS/AC/Amat heures suppl.	27.96		-27.96	
				3050.129	C-DRH Prov AVS/AC/Amat s/soide vacances	-200.09	200.09		
				3052.010	C-DRH Cotisat. caisse assurance du personnel (CAP)	1642012.00	1600466.36	-41545.64	1500383.85
				3053.010	C-DRH Coti. assurance accidents professionnels	29916.01	245846.21	215730.20	24337.71
				3053.030	C-DRH Coti. assurance accidents non professionnels	114492.80		-114492.80	116842.47
				3053.118	C-DRH Prov Ass Acc. heures suppl.	153.26			
				3053.119	C-DRH Prov Ass Acc. heures suppl.	68.28			
				3053.129	C-DRH Prov Ass Acc. heures suppl.	46.38			
				3054.010	C-DRH Cotisations allocations familiales	276240.40	296469.29	20228.89	
				3054.118	C-DRH Prov AF heures option.	176.30		-176.30	
				3054.119	C-DRH Prov AF heures suppl.	10.68			
				3054.129	C-DRH Prov AF s/soide vacances	-76.35		76.35	
				Total 305		2793127.78	2915462.27	132334.48	2526466.56
		309	Autres charges de personnel	3090.010	C-DRH Formation et perfectionnement du personnel	202191.78		-202491.78	2905.20
				3090.010	C-DRH Annonces et frais recherche de personnel	7438.38	10000.00	2563.62	8102.57
				3090.070	C-DRH Fonds de décès	110928.16	11080.00	-99848.16	1084.00
				Total 309		210928.16	11080.00	-98968.16	271084.00
		310	Charges de matériel et de mar	3100.010	Achats de fournitures de bureau	5026.41	7970.00	2943.59	4826.20
				3100.050	C-DSIC Achat de fournitures informatic.	526.47	12000.00	11473.53	2095.66
				3101.030	Achats de fournitures pour le nettoyage	2638.07	3560.00	943.93	3984.24
				3101.070	Achats d'autres fournitures	370.15	3590.00	3218.85	832.40
				3101.290	Achats de carburant	22.85		-22.85	62.80
				3101.300	C-LOM Achats carburant	937.76	1200.00	262.24	806.38
				3102.010	Frais de publications et informations officielles	1164.80	1000.00	-164.80	
				3103.010	Annuaire, catalogues, brochures, revues, périod.	1463.40	3980.00	2516.60	1252.93
				3103.040	Achats livres, revues, périod. etc. p/collections	3620.60	7160.00	3539.40	3665.60

Proposition: comptes 2018

Libellé Dir. systèmes d'information et communic.

Compét.(Tous)

Classe	Chapitre	Groupe	Libellé groupe	Compte	Libellé compte	Somme de C2018	Somme de Budget	Somme de Ecart B-C	Somme de C2017
3	31	Total 310				16'958.51	42'640.00	26'581.49	19'352.91
		311	Immobilisations ne pouvant p			576.20	590.00	-13.80	154.21
				3110.010	C-MAI Achats de mobilier et machines de bureau	576.20	590.00	-13.80	154.21
				3112.010	Achats d'autre matériel et équipement	82.15	82.15	0.00	82.15
				3113.010	Acquisition de vêtements professionnels	59'322.71	60'000.00	-677.29	56'146.02
				3114.010	C-D-SC Achats de matériel informatique	10'000.00	10'000.00	0.00	10'000.00
				3113.060	Achats de matériel audiovisuel	7'917.34	4'990.00	2'927.34	11'217.39
				3118.010	C-D-SC Achats de logiciels et licences	36'405.27	4'990.00	31'415.27	37'660.00
		Total 311				105'078.84	780'970.00	675'891.16	80'047.62
		312	Alimentation et élimination, bi			122'758.55	143'692.00	-20'933.45	23'128.25
				3120.050	C-GM Chauffage	27'156.10	19'810.00	7'346.10	26'040.95
				3120.130	Enlèvement des autres résidus et encombrants	149'914.65	163'882.00	-13'967.35	49'169.20
		Total 312				408.45	1'200.00	-791.55	1'867.75
		313	Prestations de services et hon			1'441.20	2'740.00	-1'298.80	1'897.30
				3130.020	Affranchissements, courrier express	1'441.20	2'740.00	-1'298.80	1'897.30
				3130.110	Frais effectués par des tiers	2'672.30	2'672.30	0.00	2'672.30
				3130.170	C-D-SC Téléphonie automatique, radio, TV /internet	35'126.33	180'000.00	-144'873.67	46'546.32
				3130.200	C-D-SC Téléphones	52'638.00	52'638.00	0.00	37'869.22
				3130.220	Frais de réception pour des tiers	1'514.01	3'990.00	-2'475.99	3'152.31
				3130.221	C-DRH Frais réception pour tiers	39.80	39.80	-0.00	39.80
				3130.230	Prestations pour services divers	904.69	3'000.00	-2'095.32	1'893.83
				3132.020	C-D-SC Honor. pour prestation informat.	752'852.14	563'230.00	-189'622.14	413'018.57
				3132.070	Honoraires divers	2'692.50	5'450.00	-2'757.50	5'450.00
				3132.090	Honoraires d'avocats et de notaires	952'15.31	2'000.00	-1'907.85	2'000.00
				3133.010	C-D-SC Charges utilisation informatique	1'472.20	2'000.00	-527.80	1'472.20
				3134.050	C-FSS Primes d'assurances rc véhicules	1'316.20	850.00	466.20	1'469.25
				3137.030	C-LON Impôt taxes sur véhicules à moteur	1'316.20	850.00	466.20	1'469.25
		Total 313				919'338.87	818'926.00	-101'912.87	510'184.01
		314	Travaux d'entretien			16'134.27	550'000.00	-533'865.73	510'184.01
				3144.070	C-ENE Contrats bâtiments administratifs	9'648.73	550'000.00	-540'351.27	10'650.87
				3144.090	C-D-SC Entretien informat. et télécomm. bât.admin.	57'323.30	57'872.00	-548.70	56'533.15
				3144.110	Contrats conciergerie et nettoyage bât.admin.	220.15	220.15	0.00	220.15
				3144.140	C-ENE Entretien des bâtiments publics	4'686.24	150'000.00	-145'313.76	7'323.33
				3149.050	C-D-SC Entr., réseaux fibre optique hors immeubles	88'012.69	757'872.00	-669'859.31	74'507.35
		Total 314	Entretien des biens meubles e			107.70	1'490.00	-1'382.30	1'67.00
		315	Entretien du mobilier et machines de bureau			107.70	343'801.00	-342'723.30	226.80
				3153.010	C-D-SC Entretien du mobilier et machines de bureau	107.70	343'801.00	-342'723.30	226.80
				3153.020	Entretien des machines de bureau	227'37.74	640'000.00	-617'262.26	364'226.80
				3153.040	C-D-SC Entret. de matériel communication	133'025.23	133'025.23	0.00	75'154.33
				3158.010	C-D-SC Maintenance de logiciels	1'366.71	4'190.00	-2'823.29	3'339.20
				3159.050	Entretien d'autre matériel par des tiers	206'780.69	989'481.00	-782'700.31	443'801.57
		Total 315	Loyers, leasing, fermages, ba			8'668.45	740'655.00	-731'986.55	8'645.58
		316	Loyers, leasing, fermages, ba			8'668.45	15'500.00	-6'631.55	8'645.58
				3161.030	C-D-SC Location appareils multifonctions	853.00	1'000.00	-147.00	1'356.60
				3161.060	C-D-SC location matériel informatique et télécom.	3'800.20	1'800.00	2'000.20	4'276.80
				3161.130	Location d'autres équipements et divers	3'000.00	3'000.00	0.00	3'000.00
				3169.010	C-D-SC Location de logiciels	467'24.66	837'265.00	-370'010.34	427'236.25
		Total 316	Dédommagements			940.11	7'100.00	-6'159.89	32'609.05
		317	Dédommagements			940.11	7'100.00	-6'159.89	13'569.80

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019 (après-midi)
 Proposition: comptes 2018

1571

Libellé Dir. systèmes d'information et commun. c.

Classe	Chapitre	Groupes	Libellé groupe	Compte	Libellé compte	Somme de C2018	Somme de Budget	Somme de Ecart B-C	Somme de C2017
3	31	317	Dédommagements	3170.070	Frais déplacement et repas de travail du personnel	4827,55	27810,00	22982,45	11786,52
				3170.080	C-DRH Frais dépla. et repas de travail du personnel	4495,80	9840,00	5344,20	16115,85
						10263,46	44750,00	34486,54	41474,17
		Total 317				3819,42	5190,00	1370,58	3947,18
		319	Diverses charges d'exploitation	3199.060	Coalisations à divers groupements	369,20	2490,00	2100,80	407,80
				3199.100	C-DRH Autres frais	2273,10		-2273,10	333,30
				3199.120	Remises accordées à des tiers	6494,37	7180,00	635,63	4588,28
		Total 319				1549266,74	4442486,00	2893219,26	1255734,14
	33	330	Immobilisations corporelles di	3300.610	C-CGE Amortissements planifiés, biens meubles PA	1665901,74	2791931,09	1126029,35	1577964,53
				3301.610	C-CGE Amort. non planifiés, biens meubles PA	1665901,74	2791931,09	1126029,35	624635,10
		Total 330				1665901,74	2791931,09	1126029,35	2202599,63
	34	343	Charges pour bien-fonds, patr	3431.035	C-ENE Contrats bâtiments locaux PF	2257,30		-2257,30	
		Total 343				2257,30		-2257,30	
	39	391	Prestations de services	3910.140	C-CGE Imputations internes: SEVE		2000,00	2000,00	666,65
				3910.170	C-CGE Imputations internes: SEP				240,00
				3910.220	C-CGE Imputations internes: SIS	592,00	900,00	308,00	644,00
				3910.260	C-CMAI Imputations internes: CMAI		2900,00	2308,00	1750,65
		Total 391				581892,00	582488,00	596,00	581892,00
	392		Fermages, loyers, frais d'utilis	3920.010	C-CGE Loyers internes(GIM)				1730,00
				3920.020	C-CGE Loyers internes salles communales (GIM)				
				3920.050	C-CGE Loyers internes MHN	581892,00	582488,00	596,00	583372,00
		Total 392				582488,00	582488,00	596,00	583372,00
	394		Intérêts et charges financières	3940.010	C-CGE Intérêts répartis	582484,00	31088,00	31088,00	23968,16
		Total 394				582484,00	31088,00	31088,00	23968,16
	Total 39					18247976,66	616437,00	33993,00	609869,31
	4	426	Remboursements	4260.010	Dédommagements à la suite de dégâts	9302,80	23101225,35	4771244,69	18282870,44
				4260.070	Frais de téléphone, remboursement	19,55		-19,55	
				4260.100	C-DRH Remboursement perte de salaire - accident	281928,60		-281928,60	30002,60
				4260.240	C-DRH Remboursement perte salaires - maternité	38850,95		-38850,95	54284,40
		Total 426				38850,95		-38850,95	54284,40
	Total 42					38850,95		-38850,95	54284,40

La présidente. Le rapport général est de M. François Mireval. Les rapports des commissions spécialisées sont de M. Amar Madani, M^{me} Patricia Richard, M^{me} Annick Ecuyer, M^{me} Florence Kraft-Babel, M^{me} Marie-Pierre Theubet. Je donne la parole à tous les présidents de commissions et je commence par les présidentes successives de la commission des finances, M^{me} Maria Vittoria Romano puis M^{me} Anne Carron. Madame Romano, vous avez la parole.

M^{me} Maria Vittoria Romano, présidente de la commission des finances (S). Merci, Madame la présidente. En tant qu'ancienne présidente de la commission des finances, je prends la parole parce que c'est important de donner un petit aperçu de la manière dont ces travaux se sont déroulés. Les travaux sur les comptes 2018 ont été fortement marqués par l'affaire des notes de frais, qui a défrayé la chronique en 2018 et qui dans une certaine mesure a pollué l'étude des comptes. Une méfiance généralisée était palpable lors des auditions. Cette méfiance s'est traduite par une posture de comptable de la part de certains commissaires, notamment lorsque les magistrates et magistrats ont soumis leurs listes de frais, mais pas seulement.

Il est regrettable qu'il y ait eu un mélange de genres, qu'on ne se soit pas concentrés sur l'étude des comptes, mais qu'on ait plusieurs fois indiqué que tel ou tel document manquait, que lors de l'étude du paquet des 10 objets liés à l'affaire des notes de frais, on les avait demandés mais toujours pas reçus et que le vote des comptes était donc compromis... Pourtant une série de punitions avaient déjà été votées par la majorité du Conseil municipal, notamment la baisse symbolique du centime additionnel proposée par le Mouvement citoyens genevois proposée lors du budget 2019, la suppression des cartes de crédit et j'en passe.

Le Conseil administratif, quant à lui, avait pris certaines dispositions qui certes n'étaient pas allées assez loin pour la commission des finances, en tout cas la majorité, mais qu'on aurait pu discuter autrement. Ce va-et-vient a eu comme conséquence des séances interminables qui finalement, et heureusement, ont quand même abouti à un vote.

Là encore, les commissions spécialisées ont toutes approuvé les comptes, certes avec un peu beaucoup d'abstentions parfois, mais à nouveau la majorité de la commission des finances les a refusés. Le résultat est pourtant excellent: un boni de plus de 93 millions qui allait alimenter la réserve conjoncturelle. Cela étant, la majorité de la commission des finances estime que le Conseil administratif a fait preuve de manque de transparence et de respect envers les commissaires, notamment en ce qui concerne les gratuités du Grand Théâtre, l'indemnité de départ de l'ex-directeur de la Bibliothèque de Genève, le manque d'évolution dans le système de contrôle interne et le manque d'homogénéité des processus

pratiques au sein de l'administration, notamment en ce qui concerne le contrôle interne, mais aussi la centralisation des factures.

Avec le budget 2020, certaines des propositions allant dans le sens d'une centralisation... (*Brouhaha.*) Merci, les camarades! (*La présidente tape du marteau.*) Avec le budget 2020, certaines des propositions ayant pour buts une centralisation de la facturation et la création de postes pérennes pour améliorer le contrôle interne vont dans le bon sens, mais aussi le nouveau règlement sur les frais des conseillères et conseillers administratifs entré en vigueur le 1^{er} novembre 2018.

En conclusion, cette crise a permis d'avancer sur certains projets importants pour la Ville de Genève, ce qui impactera positivement... (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît... il y a trop de bruit dans la salle. C'est très désagréable pour l'oratrice.

M^{me} Maria Vittoria Romano. ... ce qui impactera positivement la prochaine législation et permettra aux nouveaux et nouvelles élu-e-s de partir sur des bonnes bases. Merci beaucoup, Madame la présidente. (*Applaudissements.*)

La présidente. M^{me} Carron ne prenant pas la parole, je la passe à M. Mireval.

M. François Mireval, rapporteur général (S). En préambule, je remercie de leur confiance les commissaires ayant constitué une majorité de la commission des finances et qui m'ont confié la tâche de rédiger ce rapport sur les comptes 2018 de notre cité. Pour cette rédaction, j'ai fait le choix de la transparence, en détaillant autant que possible les données chiffrées qui nous ont été fournies lors des auditions, ainsi que les questions posées aux personnes auditionnées et les débats ayant eu lieu entre les commissaires. Les élus du Conseil municipal mais aussi et surtout la population de la Ville de Genève méritent cette transparence, fréquemment réclamée, d'ailleurs, en commission des finances. Aujourd'hui j'aurais donc pu choisir de lire l'intégralité des 123 pages de mon rapport. A la place de ce qui aurait été extrêmement fastidieux pour toutes et tous, je vais présenter un résumé aussi bref et précis que possible de chacune des étapes de ce processus. Cependant je dois annoncer tout de suite que la commission des finances s'est réunie à 10 reprises avant son vote final sur les comptes. J'espère donc parvenir à vous informer sans vous lasser.

A la première séance, étonnamment, la commission des finances a d'abord dû se demander si elle allait étudier ces comptes ou non. En effet, quelques

jours plus tôt, une majorité de cette commission, majorité constituée du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois, du Parti démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et d'Ensemble à gauche, avait décidé de ne plus travailler sur les objets venant du Conseil administratif tant que certains documents relatifs aux audits internes menés par le Conseil administratif ne lui seraient pas transmis.

Pour les partis de cette majorité, l'entrée en matière est tout de même possible pour l'instant, mais la commission devra recevoir les documents demandés, sinon ils ne voteront pas les comptes 2018. Un commissaire minoritaire critique ce choix, estimant qu'il relève de l'école primaire – «tu me laisses copier sur toi ou je te défais la paix». De son côté, la présidente ne peut que constater le rétropédalage de plusieurs partis. Aucun vote n'étant demandé ni nécessaire, la commission des finances étudiera donc bien les comptes 2018 de la Ville.

La deuxième séance est consacrée à la présentation des comptes par M^{me} Salerno et son équipe. Les données principales sont les suivantes: au fonctionnement, le boni 2018 atteint presque 93 millions de francs. Le Conseil administratif veut en attribuer 82 millions à la réserve conjoncturelle pour contribuer à amortir l'effet de l'acceptation éventuelle en votation de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Je rappelle que nous sommes alors en avril, avant la votation de mai. Cet excellent résultat est dû à une forte hausse des revenus par rapport au budget prévu, hausse des revenus à peine tempérée par une moyenne hausse des charges.

De leur côté, les investissements se montent à 153 millions au lieu des 130 millions prévus par le Conseil municipal, en raison des trois gros chantiers que sont les Minoteries, le Grand Théâtre et la Nouvelle Comédie. La différence peut sembler importante, mais il faut souligner qu'elle est plus que largement autofinancée, à raison de 119%. Enfin, l'éventuelle acceptation de la RFFA conduirait à des budgets déficitaires pour les cinq prochaines années. Le montant cumulé des déficits serait de 90 millions environ. Ce montant serait épongé par la réserve conjoncturelle. Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ayant contribué à la création de la réserve conjoncturelle se félicite de l'important montant attribué à cette réserve et reproche vivement au Parti socialiste de l'avoir à l'époque refusée.

Par ailleurs, les questions posées ensuite portent surtout sur les recettes fiscales, qui sont supérieures aux prévisions, sur la gestion des parcomètres et des amendes d'ordre du stationnement, gestion reprise par la Ville via une convention avec la Fondation des parkings, sur les effets de la RFFA et sur le dépassement, indiqué précédemment, du montant des investissements.

La troisième séance s'est déroulée en deux parties. La première partie consistait notamment en l'audition du maire, à l'époque M. Sami Kanaan, pour passer

en revue les différents services du département des autorités: le secrétariat général, l'administration centrale, le Service du Conseil municipal, le Service des relations extérieures et le Contrôle financier (CFI). M. Kanaan apprécie la plus grande transparence offerte dans les comptes par les nouvelles normes comptables qui répondent au doux nom de modèle comptable harmonisé (MCH2). Il annonce qu'il publiera bientôt un bilan de son année de mairie avec des éléments phares comme le numérique, la situation des médias et la Genève internationale. De plus, au sujet des notes de frais, les solutions sont à bout touchant avec un nouveau règlement clair et conforme. Il rappelle que la transparence n'est pas le voyeurisme.

Parmi les nombreuses questions posées, rappelons les sujets suivants. La fonction de directeur général disparaît, remplacée par celle de secrétaire général. Ce changement d'appellation, la nature du travail à effectuer, la personnalité de M. Buzzini, le nouveau secrétaire général, suscitent diverses questions. Sur les nouveaux règlements et les nouvelles directives concernant les notes de frais, à la suite des rapports de la Cour des comptes et en collaboration avec elle, le travail se poursuit, notamment pour que les cadres et les services puissent se les approprier. Les activités du Service juridique sont également questionnées, notamment sur le nombre et la nature des litiges.

Des commissaires demandent des précisions sur le nombre et le statut des places de parking derrière les musées de la Ville, ou encore sur le scooter de M. Pagani. D'autres s'intéressent au site internet de la Ville et à ce qui se fait sur les principaux réseaux sociaux, ainsi qu'aux apprentis formés par la Ville. Le fonctionnement du Service du Conseil municipal suscite aussi plusieurs questions, par exemple le nombre de personnes employées, ou le coût des séances plénières à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ou encore le fait que certains repas, que des élus du Parti libéral-radical et du Mouvement citoyens genevois n'ont pas pris à la cafétéria de l'OMM mais dans des restaurants à l'extérieur, n'auraient apparemment pas encore été remboursés à ces élus.

Dans la deuxième partie de cette séance, c'est le CFI qui est auditionné, en particulier sur le rapport de l'organe de révision des comptes. Ce rapport de cinq pages résume ainsi l'essentiel du travail du CFI. Malgré quelques réserves émises et détaillées dans ce rapport, le CFI recommande au Conseil municipal d'approuver les comptes 2018. Une première réserve porte sur 10 millions et concerne la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) qui touche le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Il a fallu faire des provisions comptables en raison d'un changement de méthode comptable, mais le SAFCO n'est pas d'accord avec le CFI sur la manière de le traiter aux comptes.

Une autre réserve, de 70 millions tout de même, concerne l'Hôtel Métropole et le Parc des Eaux-Vives, mais il s'agit en fait d'une question de choix

de la présentation et de la comptabilisation, sans effet sur le résultat final. Ces deux réserves sont compensées par l'importante transparence observable dans la nouvelle brochure des comptes 2018, qui compte 200 pages de plus que l'année précédente. Du coup, un renvoi des comptes n'est pas nécessaire. D'autres questions portent sur les fonds spéciaux qui disparaissent pour la plupart sous MCH2.

De son côté, la fortune de la Ville atteint désormais 2900 millions de francs, soit 2,9 milliards, selon le nouveau bilan. La dette s'élève à 1749 millions, selon le CFI – mais nous y reviendrons. En tout cas, le capital propre de la Ville est bien supérieur à la dette. Une question porte sur le statut bien particulier de l'Hôtel du Rhône, actuellement nommé Mandarin Oriental. Une autre personne attire l'attention sur l'important montant des dépassements de crédits; il est question de 103 millions de francs – nous y reviendrons. La réserve sur les lacunes du système de contrôle interne attire l'attention de plusieurs commissaires. Mais une nette amélioration est en cours, selon le CFI.

La quatrième séance, importante, a permis l'audition détaillée de M^{me} Salerno entourée des personnes dirigeant les différents services de son département. C'est d'abord la nouvelle structure de la brochure des comptes, ainsi que les nouvelles et nombreuses informations qu'on y trouve, qui sont présentées en détail. Mentionnons seulement trois exemples: le bilan d'ouverture, les flux de trésorerie, les fameuses notes de frais du Conseil administratif. Pour le département des finances et du logement, comme pour le CFI, la fortune de la Ville s'élève bien à 2900 millions de francs.

Par contre, la dette se ramène à 1600 millions pour ce département, et pas à 1749, car il n'y inclut pas la valorisation à la valeur de marché de la rubrique 2016, page 158 des comptes, instruments financiers dérivés. L'hypothèse que je formulais sur cette différence, exprimée à la page 35 de mon rapport, était donc erronée. La rectification est faite. Relevons que le coût de cette dette se monte à 24 millions de francs seulement, soit 120 francs par habitant et par an. De plus, grâce aux intérêts négatifs d'emprunt récent, une partie de cette dette rapporte même de l'argent, actuellement plus de 1 million de francs par an. A titre personnel, je tiens à citer ici le regretté chanteur Ricet Barrier, qui fut en Romandie la voix de Saturnin. Quelques membres du Conseil municipal ou de l'audience télévisuelle s'en souviennent sûrement. Dans sa chanson intitulée *Y a plus d'sous*, il dit: «Pour s'enrichir, il faut s'endetter.»

Après cette présentation initiale, les commissaires posent des questions, notamment sur la Gérance immobilière municipale, qui reçoit près de 40 personnes par jour, mais n'a pu attribuer que 357 logements en 2018. Cependant, la situation des personnes logées s'améliore globalement, comme l'atteste l'augmentation des loyers perçus. D'autre part, les processus en cours de dématérialisation des

factures et leur centralisation suscitent l'intérêt, car ils permettront un meilleur suivi et plus de transparence dans leur traitement. Par ailleurs, M^{me} Salerno incite le Conseil municipal à obtenir une meilleure gouvernance et un meilleur pilotage en ce qui concerne les gros chantiers. Une démarche analogue devrait d'ailleurs concerner les ressources humaines, aux pratiques à mieux coordonner entre les cinq départements. Comme chaque année, la question du dossier de l'entretien des routes et des frais de police est bien sûr posée par M. Sormanni.

Venons-en aux notes de frais de la magistrate. M^{me} Salerno décrit la méthode utilisée. Elle relève plusieurs erreurs dans le tableau des frais fourni aux commissaires. Ainsi, les frais de certains voyages du Conseil administratif ont été répartis entre les cinq élus, quand bien même elle-même n'y a pas participé. Elle ajoute que ce sera le cas avec les quatre autres tableaux qui seront fournis par les autres magistrats. Elle en conclut que le Conseil municipal a commis une grave erreur en supprimant les cartes de crédit des magistrats, puisque les relevés de ces cartes informent mieux. La Cour des comptes l'avait d'ailleurs dit à la commission des finances. Concernant les cartes des chefs de service, la situation est extrêmement variable d'un service à l'autre, et ce ne serait pas très indicatif.

Dernier point traité ce soir-là, et pas le moindre: les détails concernant les 100 millions de francs de dépassement de crédits mentionnés dans le rapport du CFI. Les commissaires apprennent alors qu'il s'agit surtout de provisions diverses de nature comptable. Seuls 15 millions de vrais dépassements sont à décrire ici, et non pas 100 millions. Je le répète: seuls 15 millions de vrais dépassements sont à décrire, et non pas 100 millions. Ce montant se répartit pour l'essentiel entre le Grand Théâtre, les crèches, l'entretien des routes, l'entretien des infrastructures sportives, le Musée d'art et d'histoire et quelques autres motifs. Je tiens cependant à souligner ici que cet important sujet a été traité à 22 h 20, à la fin de presque cinq heures de travail en commission, et n'a malheureusement pas laissé beaucoup de souvenirs aux commissaires – moi le premier – puisque cette question des dépassements est revenue à de nombreuses reprises ultérieurement, y compris lors des prises de position finales sur les comptes 2018, sans que quiconque se souvienne de cette fin de séance.

A la cinquième séance, c'est M. Rémy Pagani et les services de son département des constructions et de l'aménagement qui ont été auditionnés, en présence également du président et de la rapporteuse de la commission des travaux et des constructions. Le rapport de cette commission indique qu'il a notamment été question des gros travaux d'investissements que sont le Grand Théâtre, les Minoteries et la Nouvelle Comédie ainsi que des réformes au sein du département, qui ne compte plus que quatre services au lieu de sept. Au final, la commission des travaux et des constructions a approuvé les comptes 2018 du département des constructions et de l'aménagement.

Les questions des commissaires aux finances portent d'abord sur le Grand Théâtre et la Nouvelle Comédie, ainsi que sur la construction de nouveaux logements, l'entretien des bâtiments existants, les pistes cyclables, le phonoabsorbant, etc. Par ailleurs, des commissaires estiment que M. Pagani aurait complété des crédits d'investissement par des montants venus des comptes de fonctionnement. M. Pagani conteste et réfute formellement ces affirmations. Le seuil de 100 000 francs ayant été mentionné, à partir duquel un crédit d'investissement devrait être demandé, est démenti par M. Pagani. Il cite en exemple un cas d'entretien à 200 000 francs nécessité par les réparations d'un petit édicule suite à des dégâts au toit. Soulignons en passant que cette question de la limite entre fonctionnement et investissement est revenue sur le tapis à de nombreuses reprises lors de ces séances sur les comptes 2018. Enfin, les notes de frais de M. Pagani sont l'objet de nombreuses questions, autant pour les montants qui dépassent 1000 francs que pour les montants de 8 à 12 francs. M. Pagani répond aux questions précises et explique qu'il peut ainsi payer des traducteurs quand il est à l'étranger et qu'il tient à rester complètement indépendant de quiconque, même pour le prix d'un café.

A la sixième séance, c'est M^{me} Esther Alder et les services du département de la cohésion sociale et de la solidarité qui sont l'objet de cette audition, en présence du président et de la rapporteuse de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Dans cette commission, outre les questions relatives aux nouvelles normes comptables MCH2, c'est l'allocation de rentrée scolaire et son nouveau règlement qui ont cristallisé nombre de questions. Au final, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a approuvé les comptes 2018 du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

M^{me} Alder présente ensuite le rapport d'activité de son département. Elle décrit avec précision les raisons pour lesquelles une importante provision concernant le GIAP et la CPEG a dû être constituée. Puis elle souligne que les subventions versées au Service d'accueil de la petite enfance ont dépassé le montant prévu, en raison surtout de l'indexation, qui n'était pas prévue, des salaires du personnel de la petite enfance. Elle s'inquiète des baisses de recettes découlant de l'acceptation de la RFFA et se préoccupe de l'avenir des prestations sociales, mais se réjouit des nouvelles places de crèche qui seront créées en 2020 et 2021 au Carré-Vert, à l'ancien manège et à Frontenex.

Plusieurs questions concernent la petite enfance. La structure des coûts en est la suivante: 80% vont à la masse salariale et 20% à l'exploitation des bâtiments. Pour les recettes, seuls 20% sont couverts par les pensions versées par les parents des enfants et 80% viennent de la subvention versée. Le cas des repas impayés par les restaurants scolaires est évoqué. De nouvelles mesures ont eu un effet positif. L'organisation de la Fête des écoles 2019 fait l'objet de plusieurs questions. L'urgence sociale est définie et les montants nécessaires sont détaillés. Enfin, les notes de frais de M^{me} Alder et de ses chefs de service sont passées en revue.

Lors de la septième séance, le département de la culture et du sport de M. Sami Kanaan et ses services est auditionné, en commençant en première partie par le domaine des sports, en présence du président de la commission des sports. Ce dernier explique que la rapporteuse de la commission a déjà transmis à la commission des finances que l'audition du magistrat a été détendue et qu'il ne souhaite rien ajouter. Au final, la commission des sports a approuvé les comptes 2018 concernant les sports. M. Kanaan commence par rappeler que plusieurs infrastructures sportives sont achevées ou sur le point de l'être. Il travaille enfin de concert avec le département des constructions et de l'aménagement. La collaboration est bonne. Divers retards sont rattrapés ou le seront bientôt. Les enjeux de sécurité demeurent un problème car les exigences augmentent et les discussions avec le Canton s'avèrent difficiles. Les questions des commissaires sont diverses et variées. Retenons que le plan d'action «genre et sport» est en cours de mise en place, que les piscines des Vernets et de Varembe fonctionnent à flux tendu et que l'entretien des infrastructures sportives a bénéficié de 600 000 francs suite à des travaux imprévus.

En deuxième partie, la séance est consacrée au domaine des arts et de la culture. La présidente de la commission des arts et de la culture s'étant excusée, le rapporteur de cette commission présente brièvement son rapport. L'essentiel des discussions concernait le Grand Théâtre, les fonds généraux, les notes de frais. Au final, la commission des arts et de la culture a approuvé les comptes 2018 concernant les arts et la culture. Plusieurs questions concernent la BGE, son état, sa gouvernance, les travaux prévus. L'audit RH est sujet d'autres questions. M. Kanaan rappelle qu'il se préoccupe de créer un concept de prévention des risques psychosociaux. D'autres questions portent sur les montants concernant le Grand Théâtre en particulier et l'ensemble des créations artistiques en général et enfin les notes de frais de M. Kanaan sont à leur tour étudiées en détail.

A la huitième et antépénultième séance, le dernier magistrat auditionné est M. Guillaume Barazzone, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de son équipe. La présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, ainsi que la rapporteuse, sont présentes. Elles prennent brièvement la parole pour indiquer que tout est clair aux yeux de la commission. Au final, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a donc approuvé les comptes 2018 du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Les questions des commissaires concernent le tri des déchets et la Voirie, la fréquentation de l'Escale, les détails des amendes mises par les agents de la police municipale, l'arborisation et la végétalisation, le Service d'incendie et de secours, les forains et les taxes qu'ils paient, etc. Comme les autres magistrats, M. Barazzone s'explique sur ses notes de frais.

A la neuvième et avant-dernière séance, la présidente constate que la grande majorité des réponses demandées ont été reçues par la commission des finances, même si la totalité de ces réponses n'est pas encore arrivée. L'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois préfèrent attendre encore les dernières réponses avant de voter sur les comptes. De son côté, le Parti libéral-radical estime important de régler d'abord rapidement la question du remboursement des repas pris en dehors de la cafétéria de l'OMM par ses élus, en questionnant à nouveau le Service du Conseil municipal si nécessaire. Ensemble à gauche appuie cette demande. De son côté, le Parti démocrate-chrétien estime dommage de remettre en cause la possibilité de voter le jour même pour quelques centaines de francs, alors qu'on parle d'un budget de 1200 millions de francs. Le Parti socialiste et les Verts approuvent cette position. Au final, le vote immédiat sur les comptes est refusé par 6 non contre 6 oui; une majorité réelle aurait été nécessaire pour le vote immédiat.

Pour la dixième et ultime séance, en première partie, la commission des finances auditionne la cheffe du Service du Conseil municipal, au sujet des repas pris ou non par le Conseil municipal à la cafétéria de l'OMM lors des séances plénières. Les contrats sont décrits, les procédures sont expliquées; l'exercice peut se révéler compliqué, car le Conseil municipal n'est pas seul à l'OMM. Il y a aussi le Conseil administratif, il y a le personnel du Service du Conseil municipal, il y a le personnel de sécurité et il y a les invités éventuels des partis ou des magistrats. Le décompte effectif ne vient donc pas toujours immédiatement après les repas. C'est pourquoi la technique va être adaptée à ce qui se passe et le Service du Conseil municipal entend même proposer au bureau du Conseil municipal de renoncer à louer cette cafétéria.

En deuxième moitié de séance, les partis prennent finalement position sur les comptes 2018, non sans avoir critiqué le précédent président du bureau du Conseil municipal, car c'est ce bureau qui avait validé le contrat avec la cafétéria de l'OMM. Par ailleurs, aucun des sept partis ne se souvenant des explications reçues tard le soir à la fin de la quatrième séance sur les dépassements budgétaires, plusieurs partis se plaignent encore du manque d'informations à ce sujet. Les discussions et les prises de position elles-mêmes figurent aux pages 116 à 122 de mon rapport. Je ne vais pas les rappeler ici, puisque les partis vont s'en charger eux-mêmes maintenant, juste après l'éventuel rapport de minorité.

Je me contente donc de redonner la recommandation du CFI ainsi que les votes des autres commissions, avant de vous donner le résultat du vote de la commission des finances. Malgré quelques réserves émises et détaillées dans son rapport, le CFI recommande au Conseil municipal d'approuver les comptes 2018. La commission des travaux et des constructions a approuvé les comptes 2018 du département des constructions et de l'aménagement. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a approuvé les comptes 2018 du département de la cohésion sociale et de la solidarité. La commission des sports a approuvé

les comptes 2018 concernant les sports. La commission des arts et de la culture a approuvé les comptes 2018 concernant les arts et la culture. La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a approuvé les comptes 2018 du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Dans son vote final, la commission des finances refuse la proposition PR-1350, soit les comptes 2018 de la Ville de Genève, par 8 non (2 EàG, 2 MCG, 3 PLR et 1 UDC) contre 5 oui (4 S et 1 Ve) et 2 abstentions du Parti démocrate-chrétien. Je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter jusqu'au bout. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour la forme, je donne la parole aux présidents de commissions, s'ils désirent la prendre, et aux rapporteurs. Pour les arts et la culture, Madame Michèle Rouillet, vous désirez prendre la parole? Pour la cohésion sociale et la jeunesse, M. Amar Madani, président et M^{me} Patricia Richard, rapporteuse... Pour la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, M^{me} Hélène Ecuyer, présidente, et M^{me} Annick Ecuyer, rapporteuse... Pour les sports, M. Jean-Philippe Haas, président – je profite de dire ici qu'il est hospitalisé et que nous avons de fortes pensées pour lui. M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse, est absente. Pour les travaux et constructions, M. Alain de Kalbermatten n'est pas là, et Marie-Pierre Theubet ne veut pas prendre la parole... Je donne la parole à qui veut la prendre; je la donne donc à M. Daniel Sormanni.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en effet, avec ces comptes, en termes financiers, on arrive à un excédent de 93 millions, et c'est une bonne chose, bien évidemment. C'est une bonne chose parce que comme ça on peut mettre 82 millions à la réserve. Et cette réserve, qui a eu l'idée de la créer? C'est le Mouvement citoyens genevois, par ma voix, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Et qui a eu la mauvaise idée de la refuser? Le Parti socialiste. Il faut quand même de temps en temps le rappeler, et je suis très heureux de voir qu'aujourd'hui M^{me} Salerno a sauté à pieds joints dedans (*rires*), comme déjà dans les comptes de l'an dernier, ce qui fait qu'on se retrouve avec une réserve de 126 millions – à un ou deux millions près.

Heureusement, donc, que cette réserve existe, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Cela nous permet d'absorber les conséquences de la RFFA, mais on verra, dans le cadre des discussions qu'on aura sur le budget, le détail, finalement, de ce budget, mais ce n'est pas le propos aujourd'hui. Je me félicite donc que cette réserve existe et qu'on puisse l'utiliser. Avec ça, on va

pouvoir maintenir les prestations aux citoyens de la ville de Genève qui en ont bien besoin. Cela dit, dans ces comptes, il y a tout de même un certain nombre de dépassements, pour un total de 103 millions, comme indiqué à la page 124 du rapport sur les comptes. Le seul montant qui est véritablement justifié parce qu'on a voté un crédit complémentaire, c'est celui de 3 460 000 francs. Tout le reste, ce sont des dépassements dont les explications sont plus que vagues et disparates. On a reçu un certain nombre de documents, qui ne nous expliquent rien du tout, et on ne peut pas s'y retrouver, on ne peut pas vraiment savoir de quoi il s'agit, il y a des dépassements un petit peu partout, et puis le total est juste monstrueux!

Je pense donc que dans ce domaine-là aussi il y a un manque de transparence. On a demandé ces documents, on a demandé des explications complémentaires, mais on ne les a pas eues. Seule réponse: «Consultez la brochure des comptes aux pages 261 à 264», mais ça ne nous apporte pas les éclairages que nous voulons. Une fois de plus on a un problème de transparence. Il se trouve qu'à la municipalité, dans les communes, on discute en fait en une fois des comptes en tant que tels, soit l'addition des chiffres, et puis de la gestion. Ce n'est pas le cas au Grand Conseil, où c'est séparé, ce qui permet de dire qu'on peut accepter les comptes parce que les additions sont justes – encore heureux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux –, par contre sur la gestion, il y a des choses sur lesquelles on n'est pas d'accord.

Alors, qu'est-ce qu'on a à dire? La seule réponse c'est de refuser les comptes si on n'est pas d'accord avec la gestion, et c'est bien ce que nous allons faire. Parce que, Mesdames et Messieurs, le CFI, qui a contrôlé ces comptes, nous a certes recommandé de les accepter, ça c'est l'aspect financier, mais il a émis des réserves. Elles ont été citées tout à l'heure par le rapporteur – je ne vais pas les répéter, on va gagner du temps –, mais il y a aussi le problème des investissements, parce que le montant total de ces investissements dépasse de 23 millions le budget alloué; ce n'est pas la première fois. Je vous rappelle qu'en 2012 on avait dépassé de 54 millions, soit 50% de dépassement, et qu'il y a eu en tout cas des discussions.

Il y a un mélange entre les investissements qui sont facturés au fonctionnement et ceux qui devraient l'être aux investissements. Alors on a eu des explications. Le magistrat conteste la vision du CFI et d'autres l'approuvent, en tout cas c'est le cas au Mouvement citoyens genevois, et je pense qu'on a une distinction absolument claire à faire, et elle n'était pas si claire. Ce sont donc aussi des réserves supplémentaires.

Nous espérons que désormais, un, avec la mise en place de la centralisation de la comptabilisation des factures, on va pouvoir enfin saisir dans l'année comptable y relative ce qui a effectivement été exécuté et facturé durant l'année, ou

à tout le moins facturé, ou payé mais en tout cas tout ce qui a été exécuté, qui représente une certaine somme d'argent, et ne pas reporter comme on l'a fait depuis plusieurs années ces factures sur l'année d'après, et puis l'année d'après on les reporte sur l'année d'après, et encore sur l'année d'après... On ne s'en sort jamais, on n'a jamais une véritable vision exacte, et on entend bien que désormais on ait de temps en temps un point de la situation et des encours. Je pense que c'est absolument nécessaire si on veut maîtriser nos investissements.

Maintenant, j'ai parlé tout à l'heure de la gestion. Alors, la gestion, c'est encore autre chose. Je crois que le moins qu'on puisse dire c'est que cette année 2018 était assez chaude, dans le sens qu'on a eu cette problématique des frais professionnels du Conseil administratif et du personnel. Ils ont fait couler beaucoup d'encre, mais approuver ces comptes, c'est approuver cette gestion! Et cette gestion était défectueuse, je suis désolé, quoi qu'il ait pu arriver. Quelque part, même si la ministre des finances, en tant que personne, a été particulièrement vertueuse dans cette problématique des frais professionnels, globalement ce n'est pas le cas du Conseil administratif.

Globalement ce n'est pas le cas, et c'est une des raisons pour lesquelles on ne peut pas approuver cette gestion, et on n'approuvera donc pas les comptes. Au niveau des frais professionnels du personnel, j'en ai aussi parlé, il y a aussi eu des problématiques. Il y a semble-t-il un nouveau règlement. Est-ce qu'il va tout régler? Je n'en sais rien du tout. Est-ce qu'il est adéquat? Je n'en sais rien du tout. On va analyser tout ça, mais toujours est-il qu'il y a eu des dérives, il y avait une non-maîtrise, et cela ne nous permet pas d'approuver cette gestion.

Il y a la gestion des RH aussi dont on peut discuter. Il y a beaucoup de problèmes à la Ville de Genève, on l'a vu. Des questions ont été posées; on a obtenu quelques réponses, pas celles qu'on voulait évidemment, là aussi on a un problème de transparence. Ce n'est pas parce que la Ville de Genève a le meilleur statut du personnel du monde – j'en suis convaincu – que la gestion en tant que telle est respectueuse du personnel. Il y a beaucoup de personnes qui sont en souffrance dans différents départements de la Ville et ce n'est pas pour rien qu'une majorité de ce Conseil municipal a souhaité à plusieurs reprises réaliser des audits, demandé des audits indépendants externes au canton, que le Conseil administratif s'est bien évertué à faire annuler par le SAFCO, sur une interprétation de l'article 30 de la loi sur l'administration des communes (LAC) tout à fait discutable.

Je crois que tout cela aussi fait qu'on ne peut pas approuver cette gestion. Je terminerai sur une note un peu plus... je ne dirais pas humoristique, parce que ça a beaucoup d'importance. Une grande majorité de ce Conseil, puisque certains nous ont rejoints, désapprouve la gestion des aménagements urbains et de l'abattage des arbres, et je crois qu'un stop a été demandé à l'unanimité dans ce

Conseil municipal. Il n'en demeure pas moins que les années précédentes, mais on parle de 2018, un nombre considérable – considérable, Mesdames et Messieurs! – d'arbres ont été abattus en ville, et c'est une mauvaise façon de voir les choses. C'est une mauvaise manière d'aménager nos espaces urbains.

On a aménagé pendant toutes ces années un certain nombre de places, un certain nombre de rues, on a élargi des trottoirs, mais qu'est-ce qu'on a fait? On a goudronné! On a bétonné! On a minéralisé! On a pris pour cela les matériaux du Salève, comme ça on a contribué en passant à défigurer le Salève, notre montagne voisine, dont la plaie est toujours plus grande – vous pouvez la voir pratiquement tous les jours – et puis on a fait disparaître de toutes ces places la moindre herbe, la moindre végétalisation. Eh bien, c'est tout faux, et probablement qu'il faudra refaire toutes ces places et tous ces aménagements pour y planter des tas d'arbres, beaucoup d'arbres, et je pense que ce sera nécessaire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, d'une certaine manière, ces comptes, bien heureusement, en termes de chiffres, sont bons et alimentent la réserve, par contre on ne peut pas approuver la gestion en tant que telle. C'est la raison pour laquelle nous allons refuser ces comptes. Juste encore un mot, Madame la présidente; vous transmettez au rapporteur, parce qu'il s'est longuement étendu sur la problématique de ces repas à l'OMM. Je pense que c'est un épiphénomène. On est heureux de voir que cette problématique a été réglée, mais il suffisait de lire le contrat qui avait été passé avec le traiteur, et de voir que ceux qui allaient à la cafétéria de l'OMM ne touchaient évidemment pas l'indemnité et ceux qui n'y allaient pas la touchaient puisque de toute manière leur repas n'était pas facturé au Conseil municipal.

Il a pourtant fallu un an et demi de bagarre, et il a même fallu prendre un avocat pour arriver à cette conclusion qui était d'une logique et d'une implacable, j'allais dire transparence, parce que c'est un miracle si on a réussi à obtenir ce contrat... Je ne me rappelle plus à quelle occasion on l'a obtenu, mais en tout cas moi je l'ai dans mes papiers. Je pense qu'on aurait pu éviter cette polémique qui était totalement déplacée. Voilà, Mesdames et Messieurs, en conséquence le Mouvement citoyens genevois refusera ces comptes 2018 – pas pour les chiffres, mais pour la gestion du Conseil administratif qui a été défectueuse. Merci.

M^{me} Anne Carron (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la législature touche à sa fin et nous nous prononçons ce soir pour la dernière fois sur les comptes de la Ville pour l'exercice 2018. Les tensions entre un exécutif à large majorité de gauche et un délibératif d'une composition différente se sont fait sentir avec force durant cette législature, et le Parti démocrate-chrétien déplore le bras de fer qui a trop souvent eu lieu entre l'exécutif et le délibératif.

S'agissant des comptes 2018, le Parti démocrate-chrétien ne mènera pas de combat inutile, quand bien même ces comptes relèvent d'un budget qui ne correspond pas à ce qu'il aurait voulu. Nous nous abstiendrons donc ce soir comme nous l'avons fait en commission.

Cela a été dit, le vote sur les comptes a pour seul objectif d'approuver la gestion du budget par l'administration. Le CFI n'a pas relevé d'empêchement majeur conduisant à les refuser, malgré des réserves sur lesquelles il a eu l'occasion de s'exprimer en commission. La réserve ayant trait au Métropole n'a aucun impact sur le résultat et il nous a été dit qu'il s'agissait d'un choix de présentation et de comptabilisation. Et compte tenu de l'information détaillée se trouvant dans l'annexe aux comptes, le CFI n'a pas jugé nécessaire de renvoyer les comptes.

L'autre réserve majeure concerne la provision de 10 millions faite pour le personnel du GIAP en lien avec la recapitalisation de la CPEG que le SAFCO a autorisée, comme pour certaines autres provisions transitoires, à impacter le bilan d'ouverture sans passer par le compte de résultat. C'est donc un point à suivre lors de la révision des comptes 2019 qui ne remet pas en cause l'opinion d'audit pour 2018.

Sur ces comptes 2018, nous saluons évidemment le résultat positif de 93,6 millions qui nous permet d'envisager le futur plus sereinement, alors que déjà le projet de budget 2020 affiche un déficit de 30 millions qu'il faudra bien combler. Les états financiers sont techniquement justes et validés par le CFI, nous saluons aussi tout le travail de l'administration qui s'en est chargée, et nous remercions les personnes concernées.

Les budgets du Conseil administratif, à majorité de gauche, n'ayant été durant cette législature que des copier-coller de celui de l'année précédente, les comptes 2018 font écho à un budget de la même veine et c'est là le motif principal de notre abstention.

Le Parti démocrate-chrétien répète une fois de plus qu'il est crucial de mener des réflexions afin de réduire les charges et de maîtriser la dette, tout en assurant une politique sociale solide et des investissements élevés. On ne peut pas continuer indéfiniment à empiler les nouveaux projets et les nouvelles prestations sans se poser la question de la pertinence et de l'efficacité de l'ensemble. L'addiction à la dépense publique n'est pas saine et n'est pas tenable sur le long terme.

L'amélioration des prestations ne va pas nécessairement de pair avec l'augmentation des charges et des postes dans l'administration. Faire mieux ne signifie pas nécessairement qu'il faut couper dans les prestations; il convient plutôt de s'interroger sur la façon dont les prestations municipales sont délivrées, sur leur

pertinence, sur le public cible auquel elles doivent s'adresser et sur la façon dont elles s'imbriquent avec les prestations cantonales. Et ces remises en question n'ont pas été l'axe fort de la politique du Conseil administratif durant cette législature.

Sur ces comptes 2018, nous remarquons notamment avec inquiétude que la dette augmente chaque année depuis 2012 alors que le Canton a réussi dans le même temps à réduire la sienne. Le Parti démocrate-chrétien estime néanmoins qu'il n'est pas juste d'en faire porter le chapeau au seul Conseil municipal qui voterait les crédits sans tenir le carnet du lait. Il s'agit d'une question de gouvernance qui relève également de l'exécutif.

Enfin, le Parti démocrate-chrétien déplore la lenteur de la mise en place d'un système de contrôle interne alors que d'autres grandes villes de Suisse y sont parvenues bien plus vite. Des mesures pour activer le processus viennent de nous être annoncées et c'est tant mieux, mais pourquoi ne sont-elles pas intervenues bien plus tôt, alors que cette faiblesse était connue et rappelée à chaque examen des comptes?

Que ce délibératif les accepte ou non, ces comptes seront validés par le Conseil d'Etat; dont acte. Nous gardons notre énergie pour d'autres luttes plus utiles à la qualité de vie de la population en ville de Genève. Nous nous abstenons comme nous l'avons fait en commission. Je vous remercie.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ce soir, Ensemble à gauche va refuser les comptes. (*Remarques.*) Nous pourrions simplement faire acte, donner un positionnement politique; nous allons le faire, mais pour la première fois ici nous allons poser la question de la vérité des comptes: est-ce que ces comptes expriment la vérité? Comme le CFI, nous émettons des réserves sur la base d'un document qui nous a été distribué et que le Conseil administratif a voulu rendre confidentiel. Ce soir, donc, nous refuserons les comptes.

Il y a 103 millions de dépassement. J'ai trouvé un peu méprisante, vous transmettez Madame la présidente, l'intervention du rapporteur tout à l'heure, qui disait que finalement on nous avait donné toutes les explications relatives à ce qu'était ce dépassement; eh bien, ces explications ne sont pas suffisantes. Ces 103 millions de dépassement arrivaient de façon récurrente les années précédentes – je pense que MCH2 a les vertus de mettre à jour des choses qui ne l'étaient pas auparavant. Cela nous fait nous questionner sur l'utilité de ce Conseil municipal qui, année après année, a voté des budgets, est venu avec des propositions de politique publique, parfois 800 000 francs pour, par exemple, donner un salaire décent à des mamans de jour qui travaillent pour la Ville, 8 millions pour internaliser des postes et donner une vie décente aux personnes qui œuvrent pour notre Ville et qui la nettoient, et on nous a toujours dit, d'une façon presque menaçante:

«Vous êtes en train de déséquilibrer le budget. Vous ne pouvez pas faire cela, ce n'est pas de votre compétence. Nous voulons un budget équilibré.»

En 2017, même, enfin outre les coupes opérées par la droite, nous avons eu droit à - 4 millions de coupes budgétaires d'arbitrage opérées par le Conseil administratif. Au final, nous avons toujours eu des boni. Depuis treize ans que je sié debate dans ce Municipal, je pense qu'on a dû engranger 700 millions de boni, sans qu'un certain nombre de politiques publiques qui sont chères à la gauche, qui sont dans notre programme, aient été menées, au nom d'arbitrages budgétaires, au nom de la rigueur budgétaire. Or, on s'aperçoit cette année qu'il y a 103 millions de dépassement qui sont opérés par les services, par les magistrats, comme bon leur semble. Voilà, c'est eux certainement qui en ont eu besoin, mais nous n'avons pas eu prise sur ces dépassements. Or le règlement d'application de la LAC est très clair: tout montant qui est au-delà des 100 000 francs devrait être soumis à ce Conseil. Nous sommes le dernier organe de contrôle, et le Conseil administratif devrait passer devant ce Conseil municipal pour faire ses demandes de crédits, qu'ils soient au fonctionnement ou aux investissements.

Les investissements, parlons-en. M. Sormanni l'a mentionné tout à l'heure, le CFI a souligné qu'il y avait un montant de 2,4 millions qui aurait dû être imputé aux investissements, ce qui veut dire que le magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement aurait dû passer devant le Conseil municipal, parce que ces montants dépassaient la somme de 100 000 francs en dessous de laquelle il peut agir avec les montants qui sont votés en budget. Le résultat de la discussion qui a eu lieu entre le CFI et le Conseil administratif, c'est que ce dernier n'est pas d'accord. Le Conseil administratif n'est pas non plus d'accord quand, année après année, le CFI vient dire «écoutez, il faut que les comptes donnent à voir la réalité d'une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre, vous ne pouvez pas différer des factures pour simplement jouer sur la jauge des investissements».

Nous, à Ensemble à gauche, on est pour les investissements, parce que cela relance l'économie, parce que cela fait travailler les artisans, les entreprises locales. On aurait pu même pratiquement autofinancer les 152 millions d'investissements. Nous savons qu'il n'y a pas de problèmes de trésorerie à la Ville de Genève, je pense même que notre Ville ruisselle d'argent, mais on ne veut pas donner les priorités qui devraient être les priorités de gauche. Sur les 152 millions d'investissements, nous pouvons regretter que pendant cette législature le Conseil administratif ait prioritairement voulu rénover le patrimoine administratif en s'attelant à cette gigantesque tâche, et uniquement celle-là, de rénover le Grand Théâtre, au détriment de tous les bâtiments de la Ville de Genève dans lesquels vivent des personnes qui attendent simplement une rénovation, ou des bâtiments dont la Ville devrait simplement diminuer l'impact écologique négatif.

Les choses sont faites pour être améliorées, mais nous regrettons aussi, et là nous le disons, que M^{me} Salerno... enfin, la magistrate, excusez-moi, Madame la présidente, que la magistrate en charge des finances s'attelle aujourd'hui à renforcer le contrôle financier. Nous sommes sceptiques, parce que nous nous demandons ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Qu'est-ce qui s'est passé en douze ans? Pourquoi maintenant, pourquoi pas avant? Et nous saluons que les choses soient faites au moment où la magistrate va partir, mais nous avons les plus grands doutes sur le contrôle qui a été exercé sur les différents services et les dépenses qui ont été faites par l'administration.

Et nous pouvons regretter aujourd'hui, et là je vous le dis, Monsieur Pagani, que vous refusiez de centraliser les factures dans votre département, qui est celui qui donne le plus de marchés publics, que vous refusiez qu'il y ait plusieurs regards sur la façon dont sont distribués les marchés. Il devrait y avoir une centrale qui contrôle les factures, simplement parce qu'il s'agit d'argent public et qu'il faut une transparence. Un service ne peut pas travailler tout seul dans son coin, d'ailleurs tous les services auraient dû travailler de façon transversale, et sur cette législature on peut déplorer l'incapacité des magistrats à travailler ensemble.

Mon collègue Tobias Schnebli va parler de la transparence. Je ne vais même pas parler des notes de frais, parce que je pense que c'est juste la pointe de l'iceberg, c'est révélateur d'une culture politique qu'il s'agit aujourd'hui de changer. Je crois que les gens en ville de Genève en ont marre. Ils ont envie d'une autre culture politique. Il s'agit de leur argent, ici nous travaillons avec l'argent des habitants de cette ville, et ils ont le droit de savoir comment sont gérés leurs impôts. Ce Conseil administratif arrive au bout, mais je pense qu'il faut inventer autre chose, une autre façon de faire de la politique, beaucoup plus transparente, où les audits, parce qu'il s'agit d'argent public, par défaut, seront publics.

Là, je fais très directement allusion à la missive que nous venons à peine de recevoir, qui dit pratiquement que le Conseil administratif nous fera un résumé des audits portant sur de l'argent public, et que si on veut on pourra aller les consulter dans un bureau, mais que les choses resteront confidentielles. Par défaut, tout ce qui relève de l'action publique, tout ce qui concerne de l'argent public, ça doit être au su et au vu de tout le monde. Voilà, je vous remercie. Et nous refuserons ces comptes.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Vertes et les Verts tiennent tout d'abord à remercier et à féliciter les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*) Car il faut bien le reconnaître, ce sont les principaux artisans de ce résultat financier et des prestations qui sont délivrées, les remercier pour leur travail, pour les prestations qu'ils délivrent au jour le jour, ces prestations

de qualité, et surtout par ces temps difficiles, où ils doivent affronter des attaques de certaines et de certains qui mettent en doute non seulement leur engagement, mais également leur probité. Je tiens ici à les remercier pour ce travail et pour le travail accompli.

Encore une fois, nous avons un excédent, de 94 millions. Il est vrai que depuis douze ans les excédents cumulés atteignent 717 millions de francs. Le message de la mauvaise gestion, en tout cas financière, de la Ville que nous avons entendu et que nous entendons de manière récurrente, ne tient pas. C'est vrai que le boni de 94 millions de cette année est un petit peu particulier, parce qu'en réalité, quand on lit le rapport, et cela est bien indiqué à la page 118, la majeure partie de ce boni provient, disons-le, de la modification comptable due au nouveau système comptable de MCH2. Sinon, on reste sur un boni comparable à celui des années précédentes de 30 millions. J'ai eu l'occasion déjà de le dire et je le répète, arriver à 94 millions de boni à quelques mois ou à quelques semaines des votations sur la RFFA, cela avait aussi pour conséquence, même si cela n'était pas voulu, de rassurer la population sur les baisses de rentrées fiscales. Nous aurons l'occasion également d'y revenir.

Je ne comprends pas très bien les raisons du refus. Comme les années précédentes, la droite principalement, ou une partie de la droite en tout cas, va refuser de voter les comptes. On est là plus dans la posture politique que nous vivons depuis le début de cette législature, où à chaque fois on cherche des nouvelles justifications pour expliquer ce refus. C'est d'autant plus contradictoire, et cela a été dit par le rapporteur tout à l'heure, que dans l'ensemble les commissions acceptent les comptes. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse accepte les comptes; la commission des sports accepte les comptes; la commission des travaux et des constructions accepte les comptes; la commission des arts et de la culture accepte les comptes. Nous arrivons à la commission des finances, et là, tout à coup, patatras, parfois par des alliances de circonstances, pas toujours bien expliquées ni très explicables, les comptes sont à nouveau refusés.

Je mets parfois en doute la volonté d'une partie de ce plénum de donner les moyens à l'administration de faire son travail. Je perçois parfois plutôt une volonté de paralysie sur l'ensemble du travail de l'administration, en coupant souvent les moyens de son action. Une des preuves les plus flagrantes a été cette décision absurde de ne pas traiter prétendument les propositions qui provenaient du Conseil administratif. Alors que les propositions proviennent du Conseil municipal... Le Conseil administratif les présente au Conseil municipal, qui accepte de les renvoyer en commission. Cela ne s'explique que de cette manière-là.

Cette année, ce front du refus, et je le regrette, trouve un allié inespéré dans le vote d'Ensemble à gauche, que l'on vient d'entendre. Ensemble à gauche refuse de voter ces comptes, pour des raisons, permettez-moi, camarades d'Ensemble à

gauche, de vous le dire, pour des raisons internes à votre propre groupe qui me semblent en réalité bien peu politiques.

Nous voterons ces comptes; le groupe des Vertes et des Verts votera ces comptes, parce que le travail par rapport au budget qui a été voté a été fait, il a été bien fait, dans des circonstances pas toujours évidentes, malgré que nous, les Vertes et les Verts, en matière d'investissement écologique en tout cas, nous avons beaucoup de doutes, nous estimons que c'est trop faible et insuffisant. J'espère qu'à l'avenir les prochains exécutifs sauront modifier ces tendances et répondre aux besoins qu'exprime l'opinion, que des mesures concrètes seront prises, maintenant et ici, pour lutter contre le réchauffement de notre ville, sur la végétalisation, sur la protection du patrimoine arboré, mais aussi contre la pollution, c'est-à-dire moins de voitures, c'est-à-dire favoriser la mobilité douce, les piétons et évidemment les vélos, et pour la protection de la biodiversité.

Pour toutes ces raisons nous espérons une autre politique dans ce domaine, mais les temps vont l'exiger! Nous n'aurons pas le choix, ce qui aura pour conséquence, et nous l'avons déjà dit, d'avoir des investissements conséquents dans ces domaines. Le CFI, cela a été dit tout à l'heure, malgré tout, même s'il a des remarques, et à juste titre, et il faut tenir compte de ces remarques, recommande de voter les comptes. Pour toutes ces raisons que je viens de vous énoncer, le groupe des Vertes et des Verts acceptera les comptes 2018. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, je tenais à intervenir après le représentant des Verts et des Vertes, M. Alfonso Gomez, qui a fait une très belle intervention, empreinte de bon sens, pour rappeler non pas tellement à l'assemblée, qui à mon avis est plutôt en train de dérouler un programme électoral personnel que de vraiment se soucier de la gestion comptable et financière de la Ville de Genève, mais pour rappeler aux Genevoises et aux Genevois l'environnement comptable et normatif dans lequel on évolue en ce début de XXI^e siècle. On a l'impression que le contrôle se fait quasi exclusivement par le Conseil municipal, qui d'ailleurs comme à l'accoutumée, dans sa très belle majorité, refusera les comptes de la Ville de Genève à double titre.

D'abord parce que politiquement il n'adhère pas au projet de budget... soit – on pourrait imaginer que le fait d'approuver des comptes n'est pas caler une posture idéologique sur des états financiers, mais objectivement en Ville de Genève ça n'a jamais été le cas. Ensuite il ne votera pas les comptes le cœur d'autant plus léger qu'il sait que le Conseil d'Etat, lui, les validera. C'est à peu près l'exercice auquel se livre le Conseil municipal devant la population année après année. J'avoue qu'au terme de douze années il y a un certain essoufflement à voir le même scénario se répéter.

Peut-être pour rassurer les gens, je le disais en préambule, je rappelle l'environnement dans lequel on se trouve aujourd'hui. Les comptes de la Ville de Genève ne sont pas uniquement regardés par le Conseil municipal, mais aussi par une multitude d'instances. C'est donc vraiment des regards croisés sur la gestion et les états financiers de la Ville de Genève; je vais citer quelques acteurs majeurs qui observent les comptes, pas uniquement de la Ville de Genève, mais de toutes les collectivités publiques. Au niveau national vous avez les deux grandes banques généralistes, UBS et Credit Suisse, qui font des rapports sur les états financiers de toutes les collectivités publiques. Ces états financiers sont rendus publics, ils sont disponibles sur internet, et vous verrez, Madame la présidente, mais vous le savez déjà, que la Ville de Genève fait partie des collectivités publiques suisses qui sont le mieux notées.

Vous avez aussi en Ville de Genève depuis de nombreuses années, en tout cas bien avant moi, une agence de notation internationale, Standard & Poor's, qui ausculte les comptes de la Ville et du Canton, et vous savez également que la note qui est donnée à la Ville de Genève est importante puisqu'elle lui permet à des conditions favorables d'avoir accès au marché des emprunts; les notes et le bilan financier de la Ville de Genève ont toujours été excellents. Puis vous avez des instituts universitaires; vous en avez un qui n'est pas très loin de Genève, dans le canton de Vaud, l'Institut de hautes études en administration publique, mais vous avez aussi l'Université de Zurich, qui, année après année, compare les états financiers des différentes collectivités publiques, municipales mais aussi cantonales, et vous savez, parce que ces rapports sont rendus publics, que la Ville de Genève a toujours été, en tout cas ces douze dernières années, classée parmi les trois collectivités publiques de Suisse qui ont les états financiers les plus remarquables. La Ville a toujours été bien gérée.

Que les citoyennes et les citoyens de la Ville, celles et ceux qui par hasard regardent nos débats sur Léman Bleu, soient rassurés: quand on dit que la Ville est bien gérée, ce n'est pas un satisfecit, un plaidoyer pro domo qu'on fait, on le fait sur la base de regards extérieurs. *In fine*, aussi, un regard qui compte beaucoup c'est celui du Conseil d'Etat, puisque le Conseil d'Etat, a contrario du Conseil municipal, est l'organe de surveillance du Conseil administratif, il l'est par disposition légale; il valide année après année les comptes de la Ville, n'a jamais émis de réserve, n'a jamais obligé la Ville à revoir ses états financiers. Il le fait d'autant plus facilement, de façon confortable, que, certains intervenants l'ont dit, on a en Ville de Genève aussi un système de contrôle des états financiers; c'est le CFI, qui à la fois fait les audits mais également contrôle les comptes de la Ville, et une Direction des finances. Ces deux instances doivent donner les gages comme quoi le Conseil municipal peut étudier les comptes parce que la réalité comptable, même si elle est un peu compliquée – ça, j'avoue que pour quelqu'un qui n'est pas dans cette thématique-là ce n'est peut-être pas simple d'analyser un budget de 1,2 milliard –, donne la capacité, la décharge au Conseil administratif pour présenter les comptes.

Vous voyez donc qu'au-delà du regard politique qu'on peut avoir, bon ou mauvais, mais surtout mauvais puisqu'on est en période électorale – il s'agit quand même de ratisser large et de tirer à peu près sur tout ce qui bouge... –, vous savez qu'à l'intérieur de la Ville il y a au moins deux instances et qu'à l'extérieur de la Ville il y a de très nombreuses instances, mais aussi à l'extérieur de la Suisse vous avez des entités qui savent lire notre comptabilité, qui la lisent, sans parler non plus de toutes les instances bancaires vers lesquelles on se retourne quand on fait des prêts et qui doivent bien pouvoir jauger la qualité d'emprunteur de la collectivité publique.

Qu'on se rassure donc, ici ou ailleurs; alors ici on ne peut pas se rassurer parce que politiquement c'est impensable, par contre la qualité de la gestion financière et du rendu comptable de la Ville de Genève sont vraiment, pas uniquement dans la norme comptable adéquate, mais dans une très bonne qualité d'états financiers, et on a beau dire que la dette est exorbitante en Ville de Genève, il faut vraiment être conseillère et conseiller municipal pour s'en convaincre. Je vous assure que n'importe quelle autre personne qui lirait nos états financiers rêverait d'être à la tête d'une collectivité publique qui a une si petite dette par rapport à son niveau de fortune; je rappelle que la fortune de la Ville de Genève pèse plus de 3 milliards, Madame la présidente.

Ça c'est pour le cadre vraiment très terre à terre, basique, comptable, financier de ce qu'on fait en Ville de Genève. Je ne reviendrai pas sur tous les qualificatifs, sur le nombre d'énormités que je viens d'entendre en moins d'une heure et demie, d'inexactitudes, de propos qui ne sont pas fondés, de critiques qui pour le coup, politiquement, permettront peut-être à certaines et à certains d'être élus – tant mieux pour eux, je ne sais pas si c'est tant mieux pour la Ville, mais tant mieux pour eux, certainement –, mais qui par contre n'ont aucune pertinence technique, aucune pertinence financière.

D'ailleurs l'ensemble des états financiers de la Ville de Genève sont accessibles sur le site internet; pour celles et ceux qui ont l'appétence à ce type de documents ils peuvent les consulter, pour celles et ceux qui auraient des questions et percevraient un décalage entre ces états financiers et ce qu'ils peuvent entendre dans cette salle, qui paraît juste ahurissant. Je pense que même au Botswana, dans la plus petite des villes, on n'oserait pas avoir le même regard qu'on a en Ville de Genève sur une collectivité qui est riche, qui a 4000 collaborateurs et collaboratrices, peut-être pas infaillibles, à l'image du Conseil administratif, mais en tout cas qui tous les jours ont à cœur de servir des prestations publiques de qualité. Je vous assure que ce qu'on entend dans cette salle ne correspond absolument pas, et quasiment sur aucun point, à la réalité comptable financière de gestion de notre collectivité.

Un dernier point sur les audits. J'entendais M^{me} Pérez qui disait que ce sont des documents publics et qu'ils devraient être distribués à l'ensemble de la population

qui voudrait bien les lire, la réalité c'est non. La réalité c'est que légalement les audits sont des outils de travail uniquement pour le Conseil administratif, que le Conseil administratif a décidé de déroger à cela en donnant la possibilité de lire à la fois des résumés de l'audit, ce qui est déjà une prise de risque, et en plus de permettre à certains membres de la commission des finances, selon un protocole strict, de pouvoir lire les rapports, ce qui est également une prise de risque. Pourquoi, en définitive, on ne devrait pas partager urbi et orbi les rapports d'audit avec qui veut bien les lire? Parce que les rapports d'audit, d'abord, touchent aux défaillances du système.

Dans les documents qui ne seront pas diffusés, y compris à la commission des finances, il y a notamment toutes les vulnérabilités du système informatique. J'avoue que ça me paraît un peu particulier de dire qu'on devrait les mettre sur internet pour que tout le monde les lise, comme ça au cas où un hacker au fin fond de la Sibérie a deux minutes à perdre, il pourra lire nos audits et il saura exactement comment il rentre dans notre système, ce sera intéressant parce qu'il aura accès à notre base financière et de gestion RH... Non seulement c'est un matériel qui est précieux, qui est à usage exclusif de l'exécutif, de celui ou de ceux qui gèrent la structure, mais ça n'a aucun intérêt, hormis peut-être de créer de la polémique, du discrédit, de jeter des gens en pâture, que de délivrer à qui veut bien les lire ces documents. Le Conseil administratif a quand même fait un pas vers le Conseil municipal sous la mairie de M. Kanaan; vous pouvez l'en remercier. Je pense que si j'avais été seule à décider, vous n'auriez aucun accès aux audits de la Ville de Genève. Je vais lui rendre hommage, c'est lui qui est d'accord d'entrouvrir un peu la porte.

Je pense que le Conseil administratif, qui n'est pas parfait, mais personne ne l'est dans cette salle, et personne ne l'est dans cette république, a conscience de ses responsabilités, qu'il les exerce, qu'il les exerce dans le respect du mandat qui lui a été donné, et en tout cas pour ces comptes qui seront copieusement refusés parce qu'on se doit de faire un geste politique, j'avoue que ça fait longtemps que j'ai perdu mon latin, mais là, sur des états financiers, je me dis que les refuser par posture politique, ça en dit long sur la qualité du débat dans la salle, et aussi sur la motivation du geste politique pour les huit prochains mois. Merci, Madame la présidente. *(Applaudissements.)*

M. Tobias Schnebli (EàG). Je peux assumer pleinement le refus de ces comptes par le groupe Ensemble à gauche. Il y a quand même un aspect cocasse dans ce qu'on vient d'entendre. C'est après, au bout du compte d'une année qui a éclaboussé de manière grave et sans précédent la crédibilité du Conseil administratif, qu'on arrive à parler de ces aspects, mais apparemment ce sont des postures politiques, et cela ne rentre pas dans le rôle qui devrait être le nôtre... Je ne

vais pas parler des scandales et de la nécessité de transparence pour éviter que ces scandales, notamment ceux liés aux notes de frais, ne se répètent. Notre posture est effectivement éminemment politique, et c'est notre responsabilité politique que de comprendre comment a été gérée la Ville d'après le budget que nous avons voté, comment cet argent a été utilisé, et là il faut dire que c'est encore vraiment une pratique de l'opacité, voire du secret qui règne en Ville de Genève.

Plusieurs de mes préopinants ont parlé de la conflictualité qui régnait au sein de la commission des finances. Cette conflictualité, c'était le conflit entre ceux et celles qui demandaient d'avoir les chiffres, qui demandaient d'avoir les rapports, qui demandaient d'avoir les audits, et qui ne les ont pas reçus ou qui, quand ils les ont reçus, les ont reçus sous le sceau de la confidentialité et avec la menace d'une plainte pénale au cas où ils divulgueraient des informations qui devraient effectivement nous concerner tous. Je vais donner quelques exemples, mais évidemment je me base notamment sur le rapport établi par M. Chrétien du CFI qui est mentionné à la page 109 du rapport de M. Mireval.

A plusieurs reprises vous avez entendu mes préopinants qui ont invité à approuver ces comptes dire «le CFI a eu quelques réserves mais il recommande l'approbation», plusieurs de mes préopinants ont énuméré toutes les commissions spécialisées qui ont approuvé ces comptes. Or à la page 109 du rapport de M. Mireval, il est dit ceci: «Le rapporteur général – donc lui-même – intervient: son rapport ne pourra en aucun cas se baser sur les documents transmis par M. Chrétien, étant donné la nature confidentielle du rapport du CFI, mais uniquement sur les réserves dûment mentionnées dans la brochure des comptes», brochure des comptes établie par le Conseil administratif.

Or, ce rapport du CFI, ultrasecret, le voici. (*M. Schnebli présente le document.*) Les 5 pages du rapport de M. Chrétien mentionnées dans le rapport sur les comptes sont tirées de cette brochure. C'est 5 pages. Ici, il y en a 117. Et je suis sûr que dans les commissions spécialisées et dans ce plénum il y a plein de conseillers municipaux et de conseillères municipales qui s'y intéresseraient, qui poseraient des questions, à savoir notamment les dépassements de crédits pour des rénovations qui ont été passées comme investissements, qui aimeraient savoir pourquoi certaines comptabilisations de gratuités concernant par exemple des chiffres très très importants pour une institution très très prestigieuse, un phare même pour la Genève internationale, pourquoi ces gratuités ne sont pas comptabilisées comme il faut, en suivant notamment les critères et les règles établis par le Conseil suisse de présentation des comptes publics, par exemple.

Comme beaucoup, mon collègue Morten Gisselbaek est très intéressé à connaître les réserves émises notamment sur les comptes du Grand Théâtre, ou sur les comptes de l'Hôtel Métropole, mais je ne peux pas lui transmettre ce document, parce que je risque d'avoir des policiers qui arrivent chez moi comme ils

sont venus chez trois collègues, saisir leurs portables et les soumettre à des interrogatoires; mon portable, c'est mon outil de travail, je ne peux pas me permettre qu'il soit saisi pendant X jours ou X semaines à cause d'une dénonciation pénale de M. Kanaan. C'est cette culture du secret qu'on essaie de dépasser et cela n'est pas dans le dessein de faire du scandale ou de pouvoir agiter les comptes et les réserves, graves parfois, très importantes, émises par le CFI – rien que la couleur, vous voyez les barres rouges, il y en a tout plein dans ce rapport, mais je ne peux pas le montrer.

Pour pouvoir contrôler, vérifier que les politiques voulues par des majorités, constituées par des groupes politiques, ou en appelant les citoyens et les citoyennes au vote référendaire quand il le faut, et on l'a gagné six fois, que ces politiques-là soient mises en œuvre, il est essentiel qu'on ait accès à ces comptes détaillés, et que ce ne soit pas des rapports confidentiels et secrets, car ils nous donnent une interprétation qui est très utile.

On est quand même des miliciens, ici dans ce parlement, on n'est pas des professionnels comme le sont les conseillers administratifs avec toutes leurs équipes de spécialistes. On a besoin de comprendre une masse d'informations, on l'a dit elle est très importante, réjouissante; on a eu beaucoup plus d'informations cette année avec MCH2 que ce qu'on a eu l'année d'avant, mais notre travail est sapé, notre travail est limité et on ne peut pas vérifier que la gestion de l'argent public est faite de manière à suivre les priorités. Madame la présidente, vous transmettez: comment M. Gomez pourra-t-il vérifier que les urgences politiques que nous pouvons voter ici, et je pense à l'urgence climatique, sont appliquées? Moi, je veux – je souhaite – que dans les prochaines législatures les dépassements soient encore plus importants que ceux qu'on vient d'avoir, mais ils doivent correspondre à la gestion de la politique qu'on demande ici, et ça on doit pouvoir le contrôler.

En l'état actuel, chers collègues, on est ici quinze à avoir ce rapport, tous les autres ne l'ont pas eu, aucune des commissions spécialisées ne l'a eu, et ça c'est un des rapports confidentiels. On a eu la séance sur les comptes du Grand Théâtre, là aussi c'est une boîte noire dans la boîte noire. On n'a qu'un accès restreint à ces comptes du Grand Théâtre. On vient d'avoir l'information qu'il y a un nouveau trou à boucher. Comment voulez-vous qu'on comprenne d'où ça vient, si on n'a que cet accès restreint, d'une petite page sur les comptes de la fondation? Quand on demande où il en est, pourquoi la Fondation du Grand Théâtre ne sort-elle pas le rapport sur les frais de représentation et les frais de voyage? On nous dit «c'est en train d'être complété, et on ne sait pas, ce sera les calendes grecques quand vous pourrez avoir ce rapport»...

Ce n'est pas comme ça que nous entendons notre responsabilité politique d'élus de la population pour vérifier que les impulsions que nous donnons, que la population donne pour les politiques publiques soient effectivement réalisées. Ce

n'est pas en pratiquant cette culture du secret et de l'opacité. Il faut le dire, c'est la première fois que j'entends que trois collègues ont été interpellés par la police, que leurs portables ont été saisis parce qu'ils ont eu l'outrecuidance de divulguer des informations de la gestion publique, des deniers publics. Ça ne mettait en cause personne, comme ce rapport ici ne met en cause personne; il n'y a aucun nom et prénom de fonctionnaire dedans, cela concerne la gestion des politiques publiques. Et ça on n'a même pas le droit de le donner à nos collègues. Rien que pour ça, on va refuser ces comptes, on va les refuser parce qu'on aimerait pouvoir exercer notre responsabilité bien au-delà de ce que, avec sa culture du secret, de l'interdiction et de l'opacité, le Conseil administratif ne nous permet de faire. Merci. (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Mesdames et Messieurs, quand je parle à mes amis suisses allemands, et que je leur dis qu'en fait ce plénum va refuser les comptes avec 93 millions de boni, ils me disent «die spinnen, ja!». Quand j'en parle avec mes amis italiens, ils disent «sono completamente matti». (*Remarques.*) Alors est-ce qu'ils sont juste masochistes, ou bien ils sont fous et folles? Moi, je vous laisse la réponse... J'aimerais juste dire que sans surprise le Parti socialiste va bien sûr voter ces comptes, parce que ces comptes sont excellents. Il y a 93 millions de boni, il y a des prestations de qualité pour cette Ville qui est grandissante en termes de population et aussi de besoins. Le souci de la ministre des finances et des autres magistrats, elle l'a clairement dit en commission des finances, est de sauvegarder les intérêts de la commune, et ça c'est quelque chose d'important à souligner.

Comme chaque année, pour une frange du Conseil municipal, la gestion de la Ville est trop conservatrice. On a entendu M^{me} Pérez qui disait qu'on ne dépensait pas trop, qu'il y avait 700 millions de boni sur je ne sais pas combien d'années, et qu'on ne fait rien de juste. Leur leitmotiv c'est plutôt «ouvrons les vannes»; c'est une manière de voir les choses. Et puis il y a l'autre frange du Conseil municipal, qui dit que le Conseil administratif est irresponsable, qu'il est dépensier, alors il faut surtout, surtout être beaucoup plus conservateur. Maintenant il y a des arbitrages à faire, il y a un Conseil administratif qui est au pouvoir encore huit mois, et il décide sur ce qu'il veut décider ou ne pas décider; ils ont été élus pour ça. Ils sont aussi payés pour ça, comme nous avons nos jetons pour faire notre travail à nous.

M. Chrétien, du CFI, que les commissaires aux finances évoquent toujours, mais pas forcément toujours à bon escient, a fait état d'une clôture des comptes difficile suite à l'introduction du MCH2. En effet, le MCH2, et la magistrate M^{me} Salerno l'a dit, impose des normes bien plus rigides et accorde en fait beaucoup moins de flexibilité à l'administration. Or, malgré les réserves émises, le

directeur du CFI a quand même recommandé l'approbation des comptes. Mais qu'est-ce qu'il faut encore pour approuver ces comptes?

M^{me} Salerno l'a mentionné, Standard & Poor's, que tout le monde n'apprécie pas, moi pas forcément non plus, mais jusqu'à ce qu'on ait un indice sur le bonheur ça fait quand même un peu foi aujourd'hui, confirme la solidité financière de la Ville de Genève, et la perspective demeure stable. Ça veut dire quoi? Le rating AA minus est une des notes les plus élevées que l'agence puisse donner. La perspective stable reflète en fait la capacité de la Ville de Genève à limiter la croissance de l'endettement, ce qui tient quand même très à cœur à M. Sormanni, même si je le sens... (*remarque de M. Sormanni*), voilà! d'ici à 2021, malgré l'impact de la RFFA. Cela, c'est vraiment très important.

Maintenant sur les investissements oui, on a voté une enveloppe de 130 millions. Oui, il y a eu dépassement de 22 millions. Mais au lieu de dire que M. Pagani gère mal, etc., pourquoi on ne discute pas d'une meilleure gouvernance et d'un outil de pilotage plus performant? Eh bien non, surtout pas, on refuse les comptes. C'est quoi, ça, en termes de collaboration entre le délibératif et l'exécutif? Ça ne fait aucun sens. Il y a un équilibre à trouver entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, on est d'accord là-dessus. Mais travaillons ensemble sur cet outil.

On a entendu M^{me} Pérez et M. Sormanni dire que les dépassements sont de 103 millions. Mais écoutez! On a quand même une explication détaillée du dépassement budgétaire. Il est clairement indiqué que, en fait, les vrais dépassements sont de l'ordre de 15 millions. Et encore, il y a la LAC qui autorise un certain dépassement, entre 5 et 10%, maintenant je ne suis pas tout à fait sûre, parce qu'on a un peu entendu ces deux chiffres en commission des finances. Maintenant, on peut insister, on peut continuer à insister et dire que le dépassement est de 103 millions. Ce n'est pas parce qu'on insiste que c'est vrai! Il faut questionner. Mais quand ça devient une parano, il faut arrêter un tout petit peu.

Après il y a encore une chose que j'aimerais dire en conclusion. La législation est en train de se terminer, il faut vraiment se questionner sur la nature des relations entre ce délibératif et l'exécutif. Nous avons eu plusieurs délibérations votées par ce plénum qui ont été invalidées. Comptez un peu tout le temps qu'on a pris pour en discuter, rediscuter, ça va quand même après dans des instances qui doivent aussi travailler, toutes ces ressources qui sont en fait jetées par la fenêtre... Réfléchissez un peu: est-ce que ça vaut vraiment la peine?

Je m'arrête là. Je voulais juste vraiment remercier, au nom du Parti socialiste, tous les employés de la Ville de Genève et aussi les magistrats et magistrats pour le travail qu'ils ont fait pendant cette année. Ce n'est certainement pas facile. Nous sommes là pour continuer à poser des questions, des bonnes questions, mais arrêtons de faire aussi des séances en commission des finances... combien? Neuf

séances, des séances de cinq heures après une journée de travail... essayons d'être un peu plus efficaces, et je pense qu'on s'en sortira aussi bien qu'aujourd'hui. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, je vais vous surprendre aujourd'hui, ce qui est une rareté en ce qui me concerne, mais le groupe de l'Union démocratique du centre, après réflexion, a décidé d'accepter ces comptes. Il n'y avait qu'un problème que j'avais évoqué au moment de la décision de la commission des finances en date du 26 juin, c'était de savoir si nous avions la documentation demandée complète; pour ce qui concerne l'Union démocratique du centre nous avons trîmé pour obtenir, après quelques exercices, une déclaration d'intégralité de bilan dont on nous disait qu'elle existait mais dont nous n'avions jamais vu la couleur. Et nous l'avons obtenue, ce qui nous a amplement satisfaits, ça nous permet d'aller de l'avant.

Je suis intervenu récemment encore auprès des membres de la commission des finances pour dire que nous allions délibérer le 30 de ce mois au sujet de ces comptes et demander s'il y a toujours une question en suspens concernant des documents, des renseignements demandés et qui n'ont pas été obtenus. A deux reprises, il m'a été répondu par la négative, alors dans ces conditions l'Union démocratique du centre ne veut pas se faire plus royaliste que le roi; elle estime que pour sa part elle a été satisfaite et qu'il n'y a pas de revendication autre de la part de ses collègues représentés en commission des finances. C'est pour ça que nous n'avons objectivement, et en fonction de la mission qui nous est dévolue, aucune objection de principe à soulever à l'endroit de ces comptes, que nous acceptons donc.

J'ai repris l'étude complète de ce dossier en lisant avec beaucoup d'intérêt les rapports des diverses commissions spécialisées. Je dois dire qu'entre ce que pense d'une manière très générale la commission des finances et ses commissions spécialisées, quand bien même la matière est un tout petit peu différente en fonction des visées politiques des uns et des autres, il y a une certaine, même une unité de vues certaine concernant la difficulté d'abord de lire ces comptes, de les comprendre. Dites-vous bien que l'épreuve est difficile à réaliser par le fait que nous avons deux phénomènes qui sont intervenus pratiquement en même temps et qui ne sont pas contradictoires mais qui posent des difficultés quand il s'agit de parler de comptabilité des finances publiques, à la fois la loi sur la répartition des tâches, qui laisse toujours planer un certain doute concernant le rôle que l'Etat doit avoir par rapport aux communes et réciproquement, et puis ils avaient ce fameux manuel comptable harmonisé 2, qui est valable pour l'ensemble du territoire de la Confédération et pour l'ensemble des collectivités publiques, qui n'est pas d'une lecture facile, qui est encore, pour des non-initiés, d'une pratique terriblement difficile.

Nous avons réussi quand même à comprendre l'essentiel du message, mais c'est une épreuve pour l'ensemble des conseillers municipaux qui est dure à porter, ce d'autant plus encore, comme l'ont relevé les commissions spécialisées, que l'on demande un travail extrêmement rapide dans des délais très courts. Je suis admiratif devant le travail fait par certaines commissions qui n'ont eu qu'un jour, qu'une seule séance pour statuer sur ce document de 400 et quelques pages, pour poser les questions nécessaires, etc., et ce qui m'a surtout beaucoup intéressé c'était la qualité des questions qui dénotaient une connaissance approfondie du domaine, et puis surtout une certaine méconnaissance quand même de ce que faisait en la matière le Conseil administratif. Pour moi, ça a été une illumination de me dire qu'il y a là une disparité entre la masse de connaissances à disposition du Conseil administratif et le peu de connaissances à disposition du Conseil municipal.

C'est là à mon avis que réside le problème du dialogue difficile que nous connaissons, indépendamment du fait que le Conseil municipal s'estime gestionnaire des affaires de la cité, ce qui n'est manifestement pas son cas. Alors à titre personnel j'espère que tout ça pourra quand même s'arranger. Il y a ce rendez-vous actuel du projet de budget 2020. C'est là que les critiques, les suggestions, les demandes doivent être formulées pour aller de l'avant, mais pour ce qui concerne les comptes, ne parlons pas du passé, on ne peut pas faire marche arrière, et pour nous il n'est pas question de mettre en doute ces comptes, quand bien même M. Chrétien a rendu un rapport – je pourrais vous en donner lecture –, celui qui est publié est déjà très révélateur des réserves qu'il y a eu lieu de faire, des critiques émises notamment à l'endroit du système de contrôle interne.

Toutes ces critiques, je crois, ont porté, surtout suite à l'affaire des notes de frais du Conseil administratif; il a dû quand même se rendre compte qu'il devait faire un effort de transparence pour ne pas perdre toute crédibilité. Il l'a fait, c'est en passe d'être fait, il y a un nouveau règlement concernant ce système de contrôle interne qui vient d'être pris en charge par la commission des finances. Nous avons après-demain une audition avec M. Chrétien à ce sujet. Je crois que le Conseil administratif a compris qu'il fallait travailler de conserve avec le Conseil municipal pour arriver à cette transparence et faire en sorte que le régime de la confiance puisse enfin se rétablir entre nous. C'est complètement ridicule de continuer cette espèce de lutte intestine, même en période électorale il y a peut-être quelque chose de mieux à présenter aux électeurs et aux électrices, si tant est que nous avons la prétention de défendre l'intérêt public, ce qui dans certains cas est terriblement douteux. Alors voilà où nous en sommes: nous soutenons ces comptes.

J'aimerais encore, concernant le contrôle interne, relever le travail assez intéressant qu'a fait l'un de nos membres, qui n'est malheureusement pas parmi nous ce soir, M. Manuel Alonso Unica, qui a adressé toute une série d'interpellations écrites au Conseil administratif, lequel a répondu en six occasions, tout récemment. Nous avons eu connaissance de ces réponses qui sont tout à fait intéressantes.

Il s'agit du lot des interpellations écrites IE-70 à IE-75 que je ne peux que vous recommander de lire attentivement. Voilà ce que j'avais à dire pour l'essentiel.

Essayons aussi, avec l'accord et la volonté du Conseil administratif, de développer une meilleure information de base sur ces chiffres. L'informatique est sous-estimée à ce niveau-là; elle ne rend pas les services qu'on est en droit d'attendre d'elle. Je vous avais déjà signalé, quand on a renvoyé le projet de budget 2020 en commission, qu'il y avait des lacunes certaines à ce sujet, c'était tellement facile d'indiquer par exemple, concernant les charges, celles qui étaient liées de celles qui ne l'étaient pas, etc. En même temps, indépendamment de ces définitions rubrique par rubrique, il doit être facile d'obtenir des renseignements par informatique.

Il y a aussi de la part du Conseil administratif un effort certain à fournir comme guide de lecture pour ces chiffres qui ne disent rien en eux-mêmes. Il y a quelques remarques qui sont faites sur l'ensemble de ces 445 pages, mais c'est notoirement insuffisant. Il faut simplement que le Conseil administratif se mette dans la peau du Conseil municipal et prenne en compte ce que nous demandons de savoir. C'est tout simplement ça, que ce soit pour le projet de budget, en indiquant clairement des intentions, en les chiffrant, puis pour ce qui concerne les comptes, de dire en quoi ces comptes sont tout à fait le reflet de ce que le budget avait prévu, tel qu'il a été accepté par le Conseil municipal et en donnant toutes explications sur les éventuels dépassements ou choses qui ne se sont pas réalisées conformément aux intentions premières du Conseil municipal, dont je rappelle que le budget est naturellement la prérogative essentielle, voire unique.

Il y a aussi, comme l'a dit l'une de mes préopinantes, un problème de base, fondamental, institutionnel, qui existe toujours, c'est que le Conseil municipal est un délibératif, il n'a aucun pouvoir législatif, il a une position mineure dans le cadre des institutions de la commune. C'est un grave défaut; il s'agirait de modifier pour cela la LAC, mais bizarrement aucune formation politique représentée au Conseil municipal ou au Grand Conseil n'est disposée à faire ce pas-là pour changer les choses. Tout le monde s'accommode d'une certaine médiocrité politique qui nous est commune. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole maintenant à M^{me} Patricia Richard, et ensuite nous ferons la pause et nous reprendrons les débats. A vous la parole, Madame Richard.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Je vous remercie, Madame la présidente, de me laisser trois minutes avant la pause.

La présidente. Excusez-moi, Madame la conseillère municipale. Je n'ai absolument pas dit ça. J'ai dit que nous ferions la pause après votre intervention; je ne l'ai pas limitée à trois minutes. Vous parlez autant de temps que vous voulez. Je vous remercie d'en être bien consciente.

M^{me} Patricia Richard. Oui... bien! J'ai entendu beaucoup de choses ce soir, dont le mot «paranoïaque». Ce Conseil municipal n'est pas paranoïaque, on voit les surprises que nous avons eues ces derniers temps sur les notes de frais du Conseil administratif, ainsi que de certains fonctionnaires. J'ai entendu un groupe en particulier dire qu'il allait accepter ces comptes parce que nous avons reçu tous les documents. Les documents qu'a demandés la commission des finances sont entre autres les audits; on ne les a toujours pas reçus, on a reçu juste une petite réponse nous disant que nous pouvions les consulter, si nous le souhaitions, dans un bureau surveillé. Or qui a envie d'aller consulter des audits dans un bureau surveillé, sachant qu'il va être le premier à être dénoncé s'il y a la moindre petite fuite qui ne viendrait certainement pas de nous, comme la dernière fois?

Le même scénario? Non, toujours pas. Ce n'est pas le même scénario puisque les autres années nous n'avons pas eu de problème avec des notes de frais. Nous n'avons pas eu autant de dépassement que nous l'avons eu cette fois-ci. Alors non, le même scénario, encore une fois, ce n'est pas le cas.

J'ai entendu dire aussi que nous ne validions pas le travail des fonctionnaires. Cela encore, c'est faux, c'est complètement faux. Pourquoi? Parce que, en commissions spécialisées, nous nous sommes abstenus. Nous n'avons pas refusé les comptes. Et pourquoi ne les avons-nous pas refusés? Parce que nous estimons que les fonctionnaires ont fait leur travail selon ce qu'on leur a demandé de faire. Ce que nous ne validons pas en refusant ces comptes, c'est le travail du Conseil administratif. Ce n'est pas des bâtons qu'il nous a envoyés dans les roues, mais des barres à mine! Devoir demander plusieurs fois, en permanence, des documents; devoir travailler comme nous l'avons fait, sous la pression, avec certains collègues qui se sont retrouvés auditionnés par la police... cela, c'est inacceptable. De voir que les rapports que nous recevons du CFI sont secrets, ce n'est pas non plus une manière correcte de travailler pour nous.

Les réserves du CFI, nous les avons prises en compte. Même s'ils nous recommandent d'approuver les comptes, nous, nous ne pouvons pas le faire de manière politique, parce que ces comptes-là ce n'est pas ce que nous voyons comme manière de faire pour cette Ville. Le manque de transparence de ce Conseil administratif devient crasse. Le refus de faire des audits, alors même qu'ils sont demandés à plusieurs reprises, pour nous ce n'est pas non plus une manière de travailler, parce que derrière nous avons des personnes qui souffrent,

et que le Conseil administratif, s'il voulait être exemplaire, ferait le nécessaire de son propre chef. Au contraire, il ne veut pas, il refuse.

Toutes ces raisons, ainsi que celles qui ont été évoquées entre autres par M. Schnebli, par M. Sormanni, par M^{me} Carron, font que le Parti libéral-radical refusera ces comptes, parce que la manière de gérer cette Ville par le Conseil administratif, ce n'est pas notre manière de faire, ce n'est pas notre manière de voir. Merci. (*Applaudissements.*)

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous reprendrons nos travaux à 20 h 30. Il y a encore quatre demandes de prises de parole sur les comptes avant de passer au vote. Bon appétit!

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1310
2. Communications du Conseil administratif	1310
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1310
4. Prestation de serment de M. Steven Francisco remplaçant M. Taimoor Aliassi, conseiller municipal démissionnaire	1311
5. Pétitions.	1311
6. Rapport de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner les comptes 2018 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1350 A)	1312
7. Propositions des conseillers municipaux	1602
8. Interpellations	1602
9. Questions écrites	1602

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat